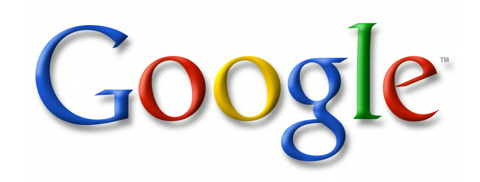
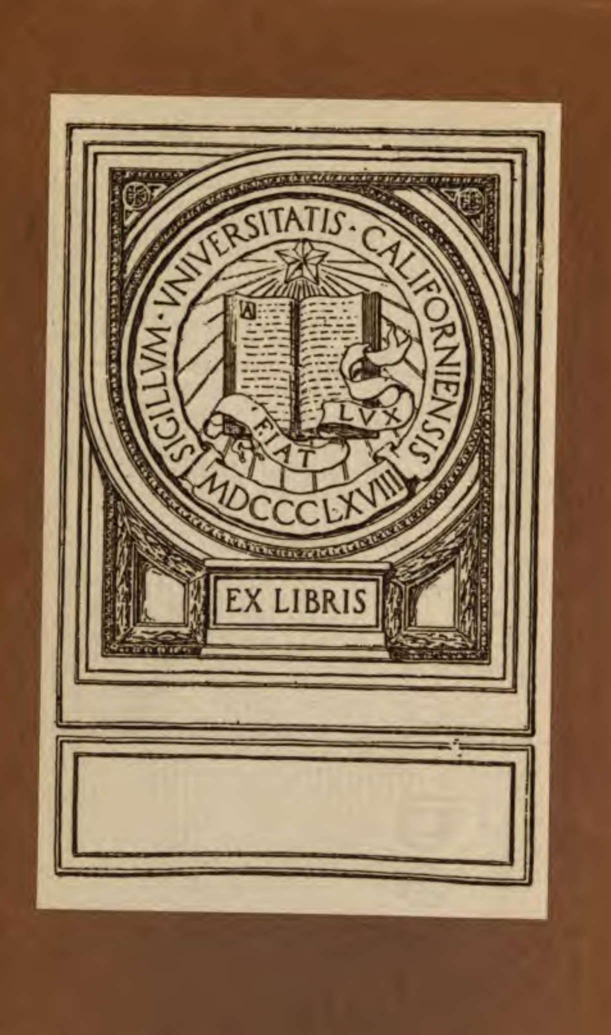
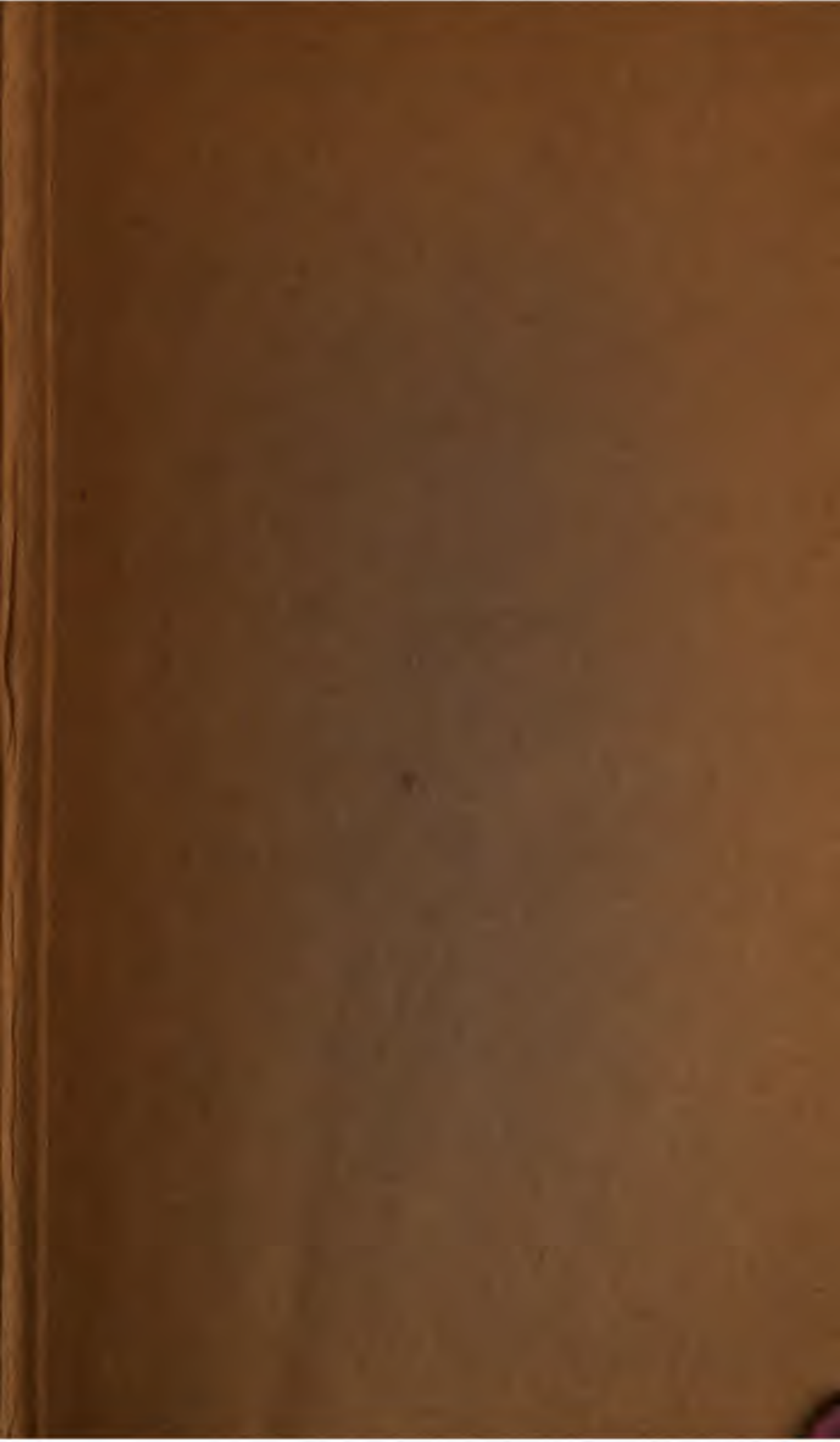



SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS



HISTOIRE

DE LA

PUISSANCE PONTIFICALE

POISSY. — TYP. ET STÉR. DE A. BOURET.

HISTOIRE

DE LA

PUISSANCE PONTIFICALE.

PAR

M. VIENNET

de l'Académie Française

TOME DEUXIÈME

2



PARIS

E. DENTU, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

PALAIS-ROYAL, 17 ET 19, GALERIE D'ORLÉANS.

1866

UN MOT SUR MES CRITIQUES

On ne s'est pas encore avisé d'appliquer une préface à chaque volume d'un livre. Mais il n'est pas d'usage non plus que des hommes, revêtus d'un habit respectable, se permettent de déchirer, de calomnier un ouvrage dont ils ne connaissent pas le premier mot. Je n'ai pas lu ces diatribes anticipées, mais des amis m'en ont rapporté quelques-unes; et une d'elles m'a blessé. J'en fais l'aveu sincère pour procurer une pieuse jouissance à mes critiques. C'est le reproche de parti-pris qu'ils m'adressent, c'est l'intention qu'ils me prêtent de n'avoir écrit ce livre que pour dénigrer la papauté. — Je leur réponds sèchement qu'ils en ont menti. — J'ai voulu faire et je crois avoir fait une œuvre de conscience.

Je n'ai pas voulu même me laisser influencer par d'éminents écrivains de mon temps qui, sans faire un livre spécial sur le même sujet, en ont touché quelques parties dans des écrits politiques, philoso-

phiques ou littéraires. J'ai pris la résolution de n'en lire aucun. Je me suis isolé de mes contemporains, je dirai même : des opinions de mon temps. Je suis resté seul avec ma raison et ma conscience en face de l'histoire. Cet isolement n'est pas sans danger; il est bon quelquefois de consulter ses amis. Je ne l'ai pas fait, et il en est résulté une petite erreur, que le plus faible des érudits eût remarquée, et que par une préoccupation inconcevable, je n'ai reconnue moi-même qu'en corrigeant la vingt-unième feuille de mon premier volume. Je dois dire que cette erreur est insignifiante, qu'elle n'altère pas la moindre vérité, qu'elle n'infirme l'appréciation d'aucun fait. C'est tout simplement une qualification donnée à un nom propre qui en avait une toute contraire. Ce sont quatre syllabes à retrancher dans quatre pages différentes.

Je reviens au parti-pris dont on m'accuse ; et je répète que c'est une calomnie. J'ai cherché constamment la vérité, je la cherche même encore en corrigeant mes épreuves; et je vais donner un éclatant témoignage de bonne foi à ceux qui ont l'effronterie de douter de la mienne. En parlant de saint Pierre, j'ai cité tous les documents favorables ou contraires à son établissement dans Rome et je croyais n'avoir plus rien à dire. Eh bien! je me trompais. Il y avait dans les faits qui constituent l'histoire des trois premiers siècles de l'Église, il y avait, en faveur de la présence de saint Pierre à Rome, un argument puissant, le plus puissant de tous peut-être, que n'avaient découvert ni les Papes, ni les historiens de la papauté, ni les panégérystes du saint-

siége, et qui a jailli tout à coup à mes yeux des oppositions mêmes que je racontais ou plutôt que je relisais sur mes épreuves après cinq ou six années d'oubli.

C'est que dans cette foule d'évêques, de prêtres, d'hérésiarques, de conciles qui défendirent leur indépendance contre l'évêque de Rome, qui poussèrent même la controverse jusqu'à l'injure la plus grossière, aucun n'a contesté au pape romain sa descendance de saint Pierre, aucun ne lui a opposé un itinéraire du prince des Apôtres, différent de celui que Rome avait adopté; aucun n'a trouvé dans les traditions, dans les souvenirs de son Église, un document, un fait qui contredît la tradition romaine. Ils n'en étaient pas plus respectueux, ils n'abdiquaient point le pouvoir qu'ils avaient de lier et de délier; mais leur volumineuse, leur vigoureuse polémique ne démentait jamais la prétention du pape sur l'origine de son siége. Ce n'est, sans doute, qu'une présomption, mais elle est si forte qu'elle équivaut presque à une preuve; et c'est moi qui la donne; moi que l'on accuse d'avoir fait mon thème d'avance. Taisez-vous, calomniateurs! je défie le plus flatteur de vos miroirs de vous montrer un homme de bonne foi, pareil à celui que vous insultez.

HISTOIRE

DE LA

PUISSANCE PONTIFICALE

DEPUIS SAINT PIERRE JUSQU'A INNOCENT III

CHAPITRE XII

QUERELLE DES IMAGES

715 à 768

Ce n'était pas une chose nouvelle que la présence des images dans les églises. Elles y étaient placées comme des portraits de Jésus-Christ, de la Vierge et des premiers saints de la chrétienté, ou comme une commémoration de faits historiques dont l'Église aimait à garder le souvenir. C'est ainsi que, dans la basilique de Sainte-Sophie, les orthodoxes avaient figuré le sixième concile œcuménique qui avait condamné les Monothélites; et Philippique Bardanes, appartenant à cette secte, avait détruit ce monument de leur défaite. Le pape Constantin n'avait point oublié ce grief dans les motifs de l'excommu-

nication de cet empereur, et pour garantir ces images d'une profanation nouvelle, il les avait en quelque sorte divinisées, en ordonnant qu'elles fussent non-seulement vénérées, mais adorées comme les personnages dont elles reproduisaient les traits. Grégoire II accepta cette décision de son prédécesseur, et y fut encouragé, dit-on, par le moine Winfrid, Anglais de naissance, qui lui affirma sous serment que Dieu lui était apparu en songe et lui avait ordonné de faire adorer l'image de la sainte Vierge. Ce miracle est un de ceux qu'on peut croire. Il n'est rien que les songes ne puissent reproduire; et les imaginations de ce temps, surexcitées par l'esprit religieux, devaient voir fréquemment dans leurs rêves les objets dont elles étaient sans cesse occupées. Mais Grégoire II n'avait point besoin d'un pareil conseil. Il suffisait qu'une contradiction quelconque lui arrivât de cet Orient qui échappait à chaque instant à la juridiction du saint-siége; et cette contradiction ne se fit pas attendre.

Léon III, le fondateur de la dynastie isaurienne, venait d'enlever à Théodose III le trône de Constantinople. Les écrivains ecclésiastiques ont essayé de le flétrir en rappelant la bassesse de son origine. Mais la plupart des empereurs qu'ils ont loués n'avaient pas une naissance plus relevée que ce fils de cordonnier. Ils s'étaient montrés seulement plus dociles pour le saint-siége; et cette docilité tenait lieu de toutes les vertus. Le courage et les talents de Léon III l'avaient élevé aux premiers rangs de l'armée, quand les soldats le revêtirent de la pourpre. L'histoire des Césars est pleine de ces crimes heureux; et le peuple, qui subissait depuis vingt ans le joug de tant d'usurpateurs lâ-

ches et féroces, accueillit avec des transports de joie l'avénement d'un soldat qui lui promettait un despotisme moins barbare. Ces pressentiments ne furent pas bien justifiés. Léon l'Isaurien fut cruel envers les Juifs et les hérétiques, ce que Rome lui eût sans doute pardonné. Mais il tourna bientôt sa colère contre le pape et l'Italie. Les causes de cette querelle sont assez mal expliquées par les historiens modernes. Les uns prétendent que l'empereur, pressé d'argent, voulut spolier les églises italiennes, et que la résistance du pape l'irrita au point d'attenter à sa vie. Les autres attribuent sa haine et ses attentats à la question des images, et cela me paraît d'autant plus vraisemblable que l'histoire lui a infligé le surnom d'*Iconomaque*. Ce soldat couronné n'avait pas assez d'instruction pour savoir si le culte des images était une hérésie ou une conséquence naturelle de la foi catholique. Mais il avait autour de lui des hommes qui l'animaient de leurs passions. Théophane[1] cite un Syrien nommé Béser qui, après avoir été pris par les Musulmans, était revenu à Constantinople, et qui avait rapporté de son contact avec les infidèles une sainte horreur pour les images. Il y voyait une idolâtrie, et l'évêque Constantin de Nacolie soutenait cette opinion, en rappelant que l'Écriture défendait de faire, dans un but d'adoration, aucune représentation de ce qui était au ciel ou sur la terre. L'empereur avait dit comme eux que c'était un acte d'idolâtrie. Il avait rassemblé un synode d'évêques et de sénateurs; et, sur leur avis, il avait fait enlever les statues et les peintures du

1. *Annales*, II, p. 336.

contrarier la mission de ces bandits. Mais avant que les troupes du nouvel exarque ne fussent prêtes, le complot avait été découvert et puni par la mort des assassins. Le patrice Paul connaissait trop bien son maître pour être retenu par cet échec. Il se disposa à marcher sur Rome, après avoir envoyé sans doute au pape une lettre de l'empereur qui lui promettait sa protection s'il obéissait à son édit, et le menaçait en même temps de déchéance s'il persistait dans sa rébellion.

Grégoire II ne répondit que par l'excommunication de l'exarque, et ses messagers allèrent de tous les côtés implorer des secours [1]. La révolte fut générale. Les citoyens de Rome, les peuples de la province d'Ancône abattirent les statues des empereurs d'Orient et proclamèrent leur indépendance. Le peuple de Ravenne prit part à cette rébellion, combattit les troupes impériales, massacra les briseurs d'images, l'exarque lui-même, et ne se distingua des autres rebelles qu'en restant fidèle à l'empire. Il craignait que sa ville ne perdît son titre de capitale, pour n'être plus qu'une dépendance de Rome. Naples suivit l'exemple de Ravenne. Le peuple massacra le gouverneur et son fils qu'on accusait d'avoir aussi envoyé des assassins pour se défaire du pape, mais il resta également sous la domination de l'empereur. Le roi des Lombards Luitprand voulut profiter de ces désordres. Il oublia que Grégoire II avait armé les Vénitiens contre lui, et feignit d'embrasser sa querelle; mais la mort de l'exarque et la défaite des troupes impériales encourageant

1. Anastase le Bibl., *Lir. Pont.*, p. 156.

son ambition, il s'empara de la Romagne, de la Pentapole, et, affectant un grand zèle pour la foi catholique, se fit partout reconnaître pour souverain.

Léon l'Isaurien, irrité du meurtre de ses officiers et de l'invasion de Luitprand, fit partir un nouvel exarque avec une armée pour châtier les rebelles, ordonnant toujours l'assassinat du pape. Mais ce dernier commandement fut déjoué comme les autres par le peuple de Rome qui veillait sur son évêque comme sur un père. Le patrice Eutychius reprit l'exarchat. Mais il ne se crut point assez fort pour étendre sa conquête jusqu'à Rome et il rechercha l'alliance de Luitprand au lieu de tenter de lui arracher les deux provinces qu'il avait usurpées. La révolte d'un duc de Spolette contre le roi des Lombards vint servir sa politique. Il offrit à Luitprand le secours de ses troupes pour réduire le rebelle; et dès que le duc de Spolette fut vaincu et soumis, l'exarque et le roi marchèrent ensemble sur Rome. Les fortifications dont le pape avait entouré la ville ne le rassurèrent point, il désespéra de la victoire, mais sans désespérer de son salut. Il crut à la clémence d'un roi qui avait pardonné au duc de Spolette après l'avoir soumis. Il sortit de Rome à la tête de son clergé et des principaux citoyens, se rendit au camp de Luitprand; et sa parole fut si éloquente, que le roi des Lombards tomba à ses pieds et força l'exarque lui-même de renoncer à ses vengeances. Grégoire II vécut encore trois ans, soutenant toujours le culte des images, dirigeant les nombreuses conversions de la Germanie, veillant à la discipline de son clergé et vénéré de l'Italie entière. A-t-il, maintenant, étendu jusqu'à l'empe-

reur l'excommunication qu'il a lancée contre les exarques? Dois-je constater un second exemple de cette atteinte à la puissance impériale? A-t-il déposé Léon et dégagé les peuples de leur serment? Baronius et Bellarmin l'en ont loué[1]; c'était dans l'ordre. Ils avaient besoin de ces exemples lointains pour prouver que le chef de l'Église avait toujours exercé ce pouvoir. Mais qui l'a dit le premier? J'écarte les témoignages de Zonare, de Cedrène, de Nicéphore, qui ne sont que les copistes de Georges Théophane, leur devancier. Celui-ci l'affirme, et c'était un homme considéré, d'une naissance illustre, qui avait renoncé aux grandeurs pour vivre dans la retraite et dans le sein de l'étude, le fondateur d'un monastère célèbre, qu'on venait consulter de toutes parts, et qui dominait les conciles par son éloquence. Il était grand partisan du culte des images et il avait vu les derniers contemporains de Grégoire II. Mais Paul Diacre, qui en était encore plus rapproché, qui vivait en Italie, ne dit pas un mot de cet anathème; mais Anastase, le compilateur des manuscrits, n'en parle point. Faut-il en croire Théophane? Il était bien violent contre les Iconoclastes. N'avait-il pas besoin de cet argument pour effrayer l'empereur qui, cent ans après Léon III, soutenait encore leur querelle? Il est permis de douter de cette excommunication, de cette déposition de souverain, qui contraste avec la conduite de Grégoire II envers l'empereur. Ce prince conspire contre sa vie. Les peuples se soulèvent pour défendre leur pontife, ils veulent

1. Baron., an. 730; Bellarm., liv. V, ch. VIII.

se séparer de l'obéissance de leur maître, ils vont même, a-t-on dit, jusqu'à offrir la couronne au pape; et Grégoire II les engage à rester fidèles à celui qui veut l'assassiner. Il contribue deux fois au rétablissement de la puissance impériale dans l'exarchat de Ravenne. Il ne combat contre l'exarque que pour se défendre lui-même. Cette défense l'élève bien haut sans doute, elle grandit la puissance pontificale qui trouve déjà une armée dans le peuple de l'Italie. Mais ce n'est pas un acte de rébellion. C'est l'empereur qui l'a contraint de faire cet essai de son autorité morale sur les peuples, il n'abuse pas de sa victoire; et il n'est pas probable qu'il ait prononcé la déchéance d'un empereur dont il respectait la domination, quand il pouvait le croire incapable de se venger.

Il n'est intraitable que dans sa vénération pour les images; et quand même il eût cédé aux caprices de l'Isaurien, je ne sais s'il était en son pouvoir de les détruire. Les hommes sont généralement superstitieux. Ils ont aimé dans tous les temps et dans tous les pays les simulacres des objets de leur adoration. Les peuples les plus sauvages ont leurs fétiches. Jésus-Christ avait proscrit les idoles, et les premiers chrétiens avaient horreur de ces tableaux, de ces statues qui rappelaient les dieux du paganisme. Mais du temps même de Jésus-Christ, une femme, guérie d'un flux de sang par le contact de sa robe, lui avait élevé une statue dans la ville de Césarée. Eusèbe l'avait vue trois siècles après. Constantin en avait érigé une pareille dans son palais de Byzance. Dès le quatrième siècle, l'Espagne était pleine de ces images. Les

églises de l'Italie, de l'Occident et de l'Orient les avaient multipliées. Les fidèles, reprenant les traditions de leurs pères, ou obéissant à leurs penchants naturels, se prosternaient devant les portraits d'un Dieu invisible ou des martyrs qui avaient péri en le confessant. La raison humaine, qui est rarement consultée par ceux qui s'en glorifient, aurait préféré sans doute que cet hommage fût exclusivement réservé aux bienfaiteurs de l'humanité, aux Titus, aux Marc-Aurèle, plutôt qu'à des hommes qui n'avaient souvent d'autre mérite que d'avoir passé quarante ans debout sur une colonne. Mais les Papes ne pouvaient faire de pareilles distinctions. Ils devaient tout rapporter à la religion qu'ils avaient mission d'établir ou de défendre. Les plus éclairés n'interdisaient pas aux peuples de donner ce témoignage de reconnaissance aux hommes qui les avaient illustrés ou qui avaient travaillé à leur bonheur; mais la pensée d'une autre vie était dans tous les esprits. La religion l'avait entourée de craintes et d'espérances. Elle leur avait présenté les saints et les martyrs comme des intercesseurs auprès du Dieu qui disposait des châtiments et des récompenses futures. Il était tout simple qu'on les invoquât, qu'on les adorât comme des patrons. Il était dans l'intérêt de l'Église qu'ils fussent toujours présents aux regards des fidèles, et qu'on les exposât sur des autels sous leurs formes humaines. Plus les hommes étaient malheureux, et ils l'étaient tous dans cette époque de barbarie, plus ils avaient besoin d'espérer le bonheur que la religion leur promettait dans un autre monde; et ils se prosternaient devant le simulacre des saints dont ils invoquaient le patronage.

Grégoire II ne pouvait abattre cette croyance; il la soutint dans l'intérêt de la foi. « Il crut devoir, comme dit » Gibbon [1], autoriser en faveur de la multitude une sorte » de culte capable de frapper les sens et qui, depuis la » ruine du paganisme, n'avait plus à craindre un odieux » parallèle. »

Grégoire III, élu le 18 mars 731, accepta cet héritage de Grégoire II et fut peut-être plus ardent à le défendre. C'était le septième Syrien que, depuis la conquête des Musulmans, les Romains se donnaient pour évêque. Ces fugitifs se distinguaient par leur savoir; et dès lors qu'ils abandonnaient leur penchant pour l'hérésie, leur supériorité d'intelligence et d'érudition les recommandait aux respects de l'Occident, où depuis longtemps ne s'élevait plus un homme supérieur. Le premier soin du troisième Grégoire fut de répondre à la lettre que l'empereur Léon avait écrite à Grégoire II pour demander la réunion d'un concile. Il s'était déjà fait représenter toutes les missives impériales, et sa réponse les embrassa toutes. Il lui rappelle avec éloge les premières années de son règne qui avait débuté, comme je l'ai dit, par la persécution des hérétiques, et lui demande d'où lui est venue son horreur pour les images. Mais l'injure ne tarde pas à suivre un exorde assez doux. Il traite Léon III de grossier, d'ignorant. Il lui reproche de n'avoir pas consulté les hommes qui pouvaient l'instruire. Il l'adjure de quitter sa présomption et son orgueil. Il lui explique la parole de Jésus-Christ sur les idoles : il nomme *culte*

1. Ch. XLIX.

relatif celui qu'on rend aux images des saints et le distingue par là du *culte de latrie.* Tout l'orgueil du saint-siége déborde enfin. « Nous aurions pu, dit-il, ayant » l'autorité de saint Pierre, prononcer des peines contre » vous, mais puisque vous vous êtes donné vous-même la » malédiction, qu'elle vous demeure. » Il lui rappelle le sixième concile œcuménique, dont Constantin Pogonat a fait exécuter les décisions, mais il feint d'oublier que ce Constantin l'a présidé, il ajoute que « les décisions cano- » niques n'appartiennent pas aux empereurs, mais aux » évêques; et que les empereurs doivent s'abtenir des af- » faires ecclésiastiques, comme les évêques s'abstiennent » des affaires civiles. » Il raye ainsi d'un mot tout ce qu'ont fait le premier Constantin, Valentinien et Théodose. Il est étonnant que dans sa colère il reconnaisse aux Césars le droit de présider les conciles. « Vous en » demandez un, poursuit-il. Où est l'empereur pieux » pour y prendre séance? Vous êtes un rebelle et vous » agissez en barbare. Vous croyez nous épouvanter en » disant que vous enverrez à Rome briser l'image de » saint Pierre et nous charger de chaînes; sachez que » nous sommes les arbitres de la paix entre l'Occident et » vous et que nous ne craignons pas vos menaces [1]. »

Ce langage était inspiré sans doute par le souvenir des heureux efforts qu'avait faits le peuple pour défendre Grégoire II, et l'empereur Léon dut se souvenir aussi des revers honteux qu'avait subis sa puissance en Italie, car il répondit avec plus de modération qu'on n'en devait

1. *Recueil des Conciles*, t. VII, p. 7.

attendre de son caractère. Il lui dit cependant, et comme le successeur des empereurs que j'ai cités, il avait le droit de lui dire, qu'il avait l'empire et le sacerdoce. Mais les temps étaient changés; et Grégoire III le lui fit sentir en définissant encore une fois les deux puissances suivant les prétentions toujours croissantes de son siége. « S'il n'est pas, dit-il, permis à un évêque de regarder » dans le palais, un empereur ne doit pas regarder dans » l'église. » C'est encore le même oubli du passé. Mais c'est beaucoup pour lui que d'interdire la police des palais aux évêques. D'autres Papes se l'étaient permis; et un pape venu de l'Orient aurait pu se souvenir que saint Jean Chrysostôme et saint Grégoire de Nazianze avaient jeté des regards bien sévères dans le palais de leurs maîtres. Il n'y songea point, il avoua même que les anciens empereurs avaient pu dire qu'il avaient le sacerdoce et l'empire. Mais il n'en fit pas un principe de droit. Ils ne parlaient ainsi, selon lui, que parce qu'ils fondaient et embellissaient les églises, parce qu'ils les protégeaient de concert avec les évêques, et Léon l'Isaurien avait perdu ce droit en les défigurant et en les dépouillant. Cette raison n'était pas meilleure que la conclusion qu'il en tirait, mais il lui était difficile d'en trouver de bonnes pour contredire ce que quatre siècles avaient consacré. Il en revint bien vite à ses bravades. Il conseille à Léon de se repentir; mais s'il persiste, le pape le livre à Satan et le rend responsable de tout le sang que va coûter cette querelle.

Il assembla cependant, mais en Italie, le concile qu'il avait eu l'air de refuser. Quatre-vingt-treize évêques y

assistèrent avec tout le clergé, les nobles, les consuls, le peuple même de Rome : l'église de Saint-Pierre en était comble. On y consacra le culte des images ; et l'anathème fut lancé contre ceux qui les ôteraient, les profaneraient, les détruiraient, qui même en parleraient avec mépris. Ce n'était pas une excommunication directe comme celle que le pape Constantin avait portée contre Philippique Bardanes ; et malgré Georges Théophane, tout prouve que les deux Grégoire n'en signèrent pas d'autres. Mais Grégoire III écrivit positivement qu'il en avait le droit. Il envoya le décret de son concile à l'empereur Léon qui ne voulut pas même le lire. Il fit jeter le porteur dans une prison, il ordonna la saisie des domaines que l'Église de Rome possédait dans la Calabre, dans la Sicile, dans toutes les contrées de l'Italie où son autorité pouvait encore être soutenue. Il haussa d'un tiers la capitation de ces provinces. Leurs villes, s'appuyant du décret du concile, s'étaient hâtées de lui demander le rétablissement des images que l'exarque avait détruites. Leurs messagers furent arrêtés par le gouverneur de la Sicile. Une flotte partit en même temps de Constantinople pour l'Adriatique, mais cette flotte périt dans une tempête et son naufrage fut regardé comme une punition du ciel.

Ce ne fut pour Grégoire III qu'un moment de répit. Il apprit bientôt qu'une nouvelle armée se disposait à quitter l'Hellespont pour venir le châtier en Italie ; mais ce n'était qu'un vain bruit ; cette armée ne parut point. Un danger plus réel menaçait l'évêque de Rome dont les ressources étaient épuisées. Le roi des Lombards le savait et son ambition ne sommeillait point. Une seconde

révolte du duc de Spolette lui fournit un prétexte de rupture; il accusa le pape d'avoir favorisé cette rébellion, et se prépara à reprendre le chemin de Rome avec son armée. Grégoire III était sans force contre cette nouvelle attaque. que pouvait rendre plus dangereuse la connivence des gouverneurs de Ravenne et de Naples. Il ne vit qu'une alliance possible, et c'est en France qu'il la chercha. Il écrivit à Charles-Martel pour lui peindre sa fatale situation et pour implorer le secours de ses armes. Ce maire du palais était le héros du jour. Ses victoires sur les Saxons, les Bavarois et les Aquitains l'avaient déjà rendu célèbre quand l'irruption des Sarrasins d'Espagne dans le Poitou lui avait offert une plus grande gloire; et les Sarrasins vaincus fuyaient devant lui vers les Pyrénées. Le pape n'ignorait pas que ce héros était le véritable maître de la France et que les derniers Mérovingiens n'étaient que des fantômes de rois dont il se servait pour couvrir son ambition. Mais le pape devait savoir aussi que ce sauveur de la foi chrétienne en traitait rudement les évêques, qu'il les emprisonnait à son gré, qu'il depouillait les églises et les monastères pour enrichir ses lieutenants, pour acheter leurs suffrages, que les diocèses de Lyon, de Vienne, d'Auxerre et tant d'autres étaient sans pasteurs, que les prélats de Reims et d'Orléans étaient bannis de leurs siéges [1], Il n'ignorait pas que ce terrible sous-roi, comme il l'appelait, avait envoyé son fils aîné Pépin à la cour de Luitprand pour qu'il apprît à gouverner, que le roi des Lombards avait adopté ce

1. Mézeray, t. I, 431.

jeune prince en lui coupant une mèche de cheveux. Il fallait vraiment que Grégoire III fût au bout de ses ressources pour rechercher un pareil allié.

Charles-Martel ne fut point ému par ses lettres, quelque touchantes qu'elles fussent; et le roi Luitprand s'emparait pendant ce temps de quelques villes voisines de Rome, et semait la terreur dans l'âme de son pontife. Grégoire envoya à Charles-Martel une première ambassade qui n'eut pas plus de résultat que ses lettres. Une seconde fut plus heureuse. Elle apportait au maître de la France quelques anneaux des chaînes de saint Pierre et les clefs du sépulcre de l'apôtre. Le pape lui fit même offrir le titre de patrice et le gouvernement de Rome, dont il ne pouvait disposer que par un acte de rébellion. Mais il savait que, si le gouvernement et le titre étaient acceptés, aucun de ses ennemis n'eût osé braver le vainqueur des Sarrasins. Grégoire l'appelait son cher fils, il énumérait tous les attentats des Lombards et le suppliait de ne pas croire à leurs paroles. C'était vraiment un cri de détresse, qui semblait annoncer la mort de la papauté; et elle touchait au moment de se relever plus forte et plus puissante que jamais. Charles-Martel répondit cette fois, mais il n'envoya que des présents au tombeau des deux apôtres, et pas un soldat ne partit pour secourir le pape. La défaite de l'armée d'Abdérame n'avait point découragé les Maures d'Espagne. Ils avaient repassé les Pyrénées et s'étaient emparés de la Provence et du Dauphiné. Le gouverneur de Marseille, le traître Mauronte les avait appelés dans la flolle espérance qu'ils l'affranchiraient du joug de Charles-Martel. Ce maire, qui avait pris

le titre de duc des Français, fit craindre à Luitprand que ce torrent ne franchît les Alpes pour déborder en Lombardie. Leurs armées réunies refoulèrent les Musulmans jusqu'au delà de Narbonne. Ce fut une diversion qui sauva Rome, mais l'honneur d'affermir le saint-siége par la destruction de la puissance lombarde, était réservé au jeune prince qui étudiait alors la politique et la guerre à la cour de leur roi. L'alliance ou plutôt le approchement des deux nations eut encore un autre avantage pour le pape. La médiation de Charles-Martel lui valut quelques années de paix avec Luitprand, et ce roi se contenta des quatre villes dont il s'était emparé, que ne pouvaient lui reprendre ni l'exarque ni l'empereur.

Le héros français mourut le 20 octobre 741, et cette même année fut fatale aux chefs de l'Empire et de l'Église. Léon l'Isaurien avait précédé Charles-Martel dans la tombe, et Grégoire III le suivit au mois de novembre. Luitprand seul vivait encore, et les grands personnages qui allaient occuper avec lui la scène du monde étaient Zacharie à Rome, Pépin en France, et Constantin Copronyme en Orient. Zacharie était Grec de naissance. Il voulut signaler son avénement par un service rendu à l'empire en obtenant du Lombard la restitution des quatre villes au duché de Rome et s'en occupa avec plus d'ardeur que de la puissance spirituelle. Ce duché est un problème historique, il dépendait sans doute de l'exarchat, mais depuis longtemps les exarques ne paraissaient à Rome qu'en ennemis ou en pénitents. Rome avait un duc, l'histoire en nomme quelques-uns, mais elle ne dit pas quel officier de l'empire avait pris ou reçu le premier

un titre évidemment emprunté des Lombards. Elle ne rencontre rien qui ait rapport à la défense ou au gouvernement de la ville éternelle : c'est le pape qui administre et négocie ; et il paraît qu'à la troisième révolte du duc Trasimond de Spolette contre Luitprand, Zacharie ayant pris parti pour le roi, en obtint la promesse de restituer les quatre villes ; mais après la défaite de Trasimond, le roi lombard oublia cette promesse ; et Zacharie, suivi d'une partie de son clergé, alla le trouver dans son camp de Terni pour la lui rappeler. La vue du pape frappait toujours ce roi de respect ou de crainte. Il en fut ému jusqu'aux larmes. Il rendit les quatre villes à l'empire, il restitua à l'Église de saint Pierre les domaines d'Ossimo, de Sabine, de Narni et d'Ancône, rendit tous les captifs, ceux même qu'il avait pris sur l'exarque, et promit une paix de vingt années [1].

Rome respira enfin de ses agitations et le pape sortit de cette crise avec plus d'autorité que jamais. Les nouvelles de Constantinople ajoutaient à sa tranquillité. Constantin Copronyme s'était fait haïr par sa barbarie. Son surnom était une flétrissure. Il rappelait que ce prince avait souillé ses langes pendant son baptême ; et ses mœurs étaient tellement ignobles qu'il se faisait oindre de fiente et d'urine, comme le font encore aujourd'hui quelques sauvages de la zône glaciale. Son beau-frère Artabase avait vengé son peuple et la morale publique. Il s'était emparé du trône d'Orient et avait rétabli le culte des images, à la grande joie des orthodoxes et de

1. Paul Diacre.

l'évêque de Rome. Tranquille des deux côtés, Zacharie tourna tous ses soins vers la Germanie, dont la conversion avait occupé les deux Grégoire. Un moine anglais nommé Wilfrid, qui avait travaillé à la destruction de l'idolâtrie chez les Frisons, avait reçu du premier de ces Papes le nom de Boniface, et le premier épiscopa de l'Allemagne; c'était un nouveau progrès de la papauté, qui allait ainsi porter au delà du Rhin un témoignage de son autorité, à travers cette France où elle étai pour ainsi dire dominée par celle de Charles-Martel. Zacharie suivait avec joie les conquêtes spirituelles du vieux Boniface, quand une nouvelle fantaisie guerrière de Luitprand vint troubler sa sécurité. Ce roi marchait sur Ravenne, que son exarque était hors d'état de défendre, mais il s'arrêta encore une fois à la voix du pontife et ne rentra plus dans Pavie que pour y mourir, en l'an 743. Son règne avait duré trente-deux ans. Il avait contenu la turbulence de son peuple par sa modération et par sa justice. Ses fréquentes relations avec les évêques du Milanais avaient adouci son caractère, entretenu sa piété; et sans ces vertus, il était incontestable que l'exarchat et l'Italie entière auraient passé sous sa domination comme le duché de Rome, et que la papauté même y aurait péri.

La rébellion des Lombards et la déposition de son petit-fils Hildebrand jetèrent de nouvelles alarmes au cœur de Zacharie; et les nouvelles de Constantinople lui firent craindre de nouveaux périls. Constantin Copronyme avait repris sa couronne. Il avait fait crever les yeux à l'usurpateur Artabase, à ses deux fils, au patriar-

che Anastase, et ce triomphe du protecteur des Iconoclastes fit redouter à Zacharie le réveil de ces briseurs d'images. Ses craintes ne durèrent pas longtemps. Constantin parut oublier cette querelle; la vénération du peuple pour les statues des saints et des martyrs le fit réfléchir, et au lieu des menaces que Zacharie en attendait, il n'en reçut que des présents pour l'église de Saint-Pierre et la restitution de deux domaines situés dans le duché de Rome et dont l'exarque s'était emparé. Ratchis s'arrêta également à la voix du pape, au milieu de ses conquêtes dans la marche d'Ancône. Zacharie put donc mourir tranquille. Son pontificat de dix années finit au mois de mars 752. Il n'avait affiché aucune prétention, et n en avait pas eu besoin. Les respects des rois et des peuples pour le saint-siége se manifestaient de toutes parts, et il laissa à ses héritiers une maxime admirable qu'ils oublièrent trop souvent. On l'avait accusé de vendre des *pallium* ou des évêchés en Allemagne; et cette accusation venait sans doute de l'obligation qu'un concile, tenu à Mayence par l'archevêque Boniface, avait imposée aux évêques de recevoir de Rome même ce *pallium* qu'ils recevaient des métropolitains. Mézeray affirme que le pape avait provoqué ce décret[1], mais il est probable que Boniface en avait pris l'initiative pour rendre à l'évêque de Rome les bienfaits qu'il en avait reçus; et l'accusation portée contre Zacharie venait sans doute de quelques métropolitains mécontents. Il repoussa avec indignation cette calomnie, et sa lettre finit par ces mots : « Anathème

1. Tom. II, p. 105.

» à qui sera assez hardi pour vendre les dons du Saint-» Esprit. » Cet anathème retomba sur la tête de bien des Papes ; et l'on ne peut oublier que c'est à la vente de ces mêmes dons que fut due dans cette même Allemagne la révolte de Luther, sept siècles après.

Étienne II, nouvel élu du clergé romain, ne vécut que trois jours, et un diacre du même nom monta sur le saint-siége à sa place. Le sceptre des Lombards avait également changé de maître ; le pieux Ratchis avait quitté le palais de Pavie pour le monastère de Montcassin ; et le terrible Astolphe, son frère, était monté sur le trône. C'était un vrai Lombard, farouche, intraitable, impatient et résolu d'achever la conquête de l'Italie, pieux cependant et bâtissant des églises, mais respectant fort peu les évêques et les prêtres. Les présents d'Étienne III en avaient d'abord obtenu une promesse de paix pour quarante années. Mais ayant appris que l'empereur d'Orient avait sur les bras les Musulmans et les Bulgares, il rompit cette paix, marcha sur Ravenne, envahit ce débris de l'empire qu'on appelait l'exarchat, chassa Eutychius, le dernier des seize patrices qui l'avaient gouverné pendant cent quatre-vingt-trois ans, mit fin à cette puissance et lança son armée sur les chemins de Rome. Étienne III lui députa vainement les abbés de Saint-Vincent et de Montcassin. « Allez prier, » répondit Astolphe ; et il continua sa marche. Un de ses hérauts se présenta dans Rome même pour sommer le peuple de reconnaître sa souveraineté, pour dire au pape que si le peuple ne consentait pas à lui payer la capitation, il passerait tout au fil de l'épée, et livrerait la ville au pillage. Une nou-

velle ambassade d'Étienne III fut renvoyée avec mépris ; une lettre menaçante de l'empereur d'Orient fut à peine écoutée. Le pape tourna encore ses regards et ses prières vers la France, où Pépin le Bref venait d'être couronné ; et c'est de là que lui vinrent le salut, l'indépendance, la puissance temporelle et la souveraineté.

Pépin était déjà l'obligé du saint-siége. Fatigué de maintenir un fantôme de roi, impatient de la royauté, mais retenu par un dernier scrupule de conscience, il avait consulté le pape Zacharie sur ce qu'il devait faire. Zacharie avait mis une année entière à consulter lui-même le Saint-Esprit, mais il avait fini par répondre « que celui-» là devait être roi qui en exerçait l'autorité, au lieu de » celui qui l'était seulement de nom [1]. » On s'est étonné de cette réponse du pape. Elle était alors toute naturelle. Depuis des siècles, l'hérédité n'assurait la possession d'aucun des trônes de la terre. Les fils de Clovis s'étaient détrônés les uns les autres à l'imitation de ce fondateur de leur dynastie, qui n'avait laissé vivre et régner aucuns de ses parents ; les maires du palais étaient survenus, et ils avaient disposé des rois et des couronnes. L'histoire des empereurs avait accoutumé les esprits à ces perpétuelles variations de dynastie ; à l'exception de celle d'Héraclius, aucune n'était allée en Orient jusqu'à la troisième génération. Les envahisseurs de l'empire n'avaient pas montré moins d'inconstance dans le maintien des familles royales. Les Lombards donnaient au pape de fréquents exemples de l'instabilité

1. Eginhard, *Annales*, an. 750.

des diadèmes. La réponse de Zacharie était dictée par l'esprit du temps. Une chose plus étonnante s'était passée. Pépin avait voulu être sacré comme Clovis par la main d'un évêque. Wilfrid-Boniface, archevêque de Mayence, se trouvait à sa portée. Zacharie le lui avait accordé, pour remplir les fonctions de saint Rémy ; et la ville de Soissons avait remplacé la ville de Reims pour cette cérémonie. Étienne III avait donc tous les droits possibles à la reconnaissance du nouveau maître de la France. Il alla le trouver, les uns disent avec un sauf-conduit d'Astolphe, qui bloquait la ville de Rome, et qui n'avait pas osé le refuser aux envoyés de Pépin ; les autres racontent qu'il était allé voir ce même Astolphe à Pavie pour le prier de respecter les terres du duché romain, et que sur le refus du roi des Lombards, il s'était décidé à se rendre en France. L'une et l'autre version sont également invraisemblables. Astolphe savait trop bien ce que le pape allait faire chez Pépin pour le laisser partir, et il est probable qu'Étienne s'échappa de Rome : cela est indifférent. Il arrive en France, Pépin va au devant de lui jusqu'à Pontyon, près de Langres, et le reçoit avec de grands honneurs. Anastase le Bibliothécaire va même jusqu'à dire que le roi de France marcha un peu de temps à côté du pape, comme un écuyer, à hauteur de la selle de son cheval. Mais pour faire la part à chacune des deux puissances, Anastase prétend qu'Étienne III, couvert de cendre et d'un cilice, se prosterna aux pieds de Pépin en suppliant. On a fait grand bruit de cette double humilité. Les historiens des deux partis ont cherché à sauver l'honneur des deux couronnes. Les profanes ont blâmé, in-

firmé cette faiblesse du roi[1]; les écrivains religieux ont nié, condamné cette bassesse du pape. Lesueur reproche[2] au serviteur des serviteurs de Dieu, d'avoir souffert que le plus grand roi du monde lui servît d'écuyer. Il a raison; il n'y a là qu'une impertinence du pape qui aurait dû descendre de cheval en même temps que le roi; mais quand on admettrait les deux bassesses, il n'en résulterait ni droits ni devoirs pour personne. Ces deux grands politiques avaient besoin l'un de l'autre, le roi, pour faire sanctifier son usurpation par le vicaire de Jésus-Christ; le pape, pour terminer au profit de son siége la longue anarchie dont l'Italie était victime, et se délivrer des ennemis qui ne cessaient de troubler son repos. Sigonius lui prête encore avec raison le désir secret d'acquérir enfin une puissance temporelle. Il affirme que, Pépin lui ayant manifesté l'intention de rendre à l'empire l'exarchat et la Marche d'Ancône, Étienne III lui avait insinué de donner ces provinces à saint Pierre pour assurer son salut par cette bonne œuvre[3]. Comme il est évident qu'avant de se rendre au parlement de Quercy ou Crécy-sur-Oise, le pape et le roi avaient eu des entretiens secrets, il est probable que, dans une de ces conférences, ils avaient arrêté d'avance les incidents de la comédie qu'ils allaient jouer devant le monde.

Astolphe se doutait des intentions du pape Étienne III. Il l'avait fait suivre en France par le propre frère de Pépin, par ce Carloman qui avait quitté les splendeurs

1. Mézeray, t. I, p. 447.
2. An. 753.
3. Sigon. liv. III, p. 126 et suiv.

du trône pour les austérités du monastère de Montcassin. Ce moine royal se présenta au parlement de Crécy où furent débattues les prétentions du roi des Lombards et du pape. Carloman consentit, au nom d'Astolphe, à ne rien prétendre sur le duché de Rome, mais il réclama la possession de l'exarchat. Étienne III répondit que cet exarchat devait revenir au saint-siége comme étant la dépouille d'un hérétique excommunié, dès que Pépin aurait enlevé au Lombard ce que la force lui avait donné. Avant d'admettre toutes ces versions, il faut se demander d'abord ce qui s'était passé en Italie depuis le départ du pape. Pour quelle raison Astolphe, victorieux de tous ses ennemis, n'était-il pas entré dans cette Rome que personne ne pouvait plus défendre? pourquoi avait-il accepté l'arbitrage du roi de France et consenti à plaider dans le parlement de Crécy ce que pouvait trancher d'un coup la puissance de son épée? Il fallait en outre: 1° que le possesseur du saint-siége se considérât déjà comme un seigneur temporel, et cela n'était pas; 2° que Léon l'Isaurien eût été excommunié et déposé par Grégoire III, et ce pape n'avait lancé qu'un anathème comminatoire contre les Iconoclastes sans nommer personne. Il faut se demander enfin de qui viennent toutes ces assertions. J'ai dit ce qu'était Anastase, je dois dire que Sigonius est un écrivain du seizième siècle nommé Raganzoni, et malgré la réputation dont il jouit, on peut douter de ce qu'il raconte huit cents ans après l'événement. Il ne pouvait rien tirer de Paul Diacre dont l'histoire finit avec le règne de Luitprand.

Quoi qu'il en soit, on dit que Pépin, tranchant le débat,

jura de donner à saint Pierre l'exarchat et la Marche d'Ancône s'il s'en rendait maître, et que ses deux fils, Charles et Carloman, le jurèrent après lui[1]. Mézeray ajoute que le roi et le pape se vengèrent ensuite du premier Carloman qui avait défendu contre eux les droits d'Astolphe, qu'ils le renfermèrent dans un monastère de Vienne, où il mourut l'année suivante, qu'ils rasèrent enfin les deux fils de ce prince pour qu'ils fussent incapables de régner. Après ces actes de barbarie qui étaient peu dignes surtout d'un apôtre de charité, le pape Étienne III vint se reposer dans l'abbaye de Saint-Denis où une maladie cruelle le retint assez longtemps pour alarmer la France et l'Italie. On désespéra même de ses jours; mais il guérit et l'on ne manqua pas d'attribuer sa guérison à des miracles. Rien dans ce siècle ne pouvait se faire sans leur intervention; et il en faudrait un pour expliquer surtout l'inaction du Lombard Astolphe qui ne s'emparait pas de cette Italie que lui livraient la longue absence du pape et l'impuissance de l'empereur d'Orient.

Dès qu'Étienne III fut en état d'officier, Pépin se fit sacrer une seconde fois par ses mains, avec la reine Bertrade et ses deux fils, dont l'un devait être Charlemagne; et dès le printemps de 755, il ramena Étienne III en Italie à la tête d'une puissante armée. Astolphe, qu'ils auraient dû trouver à Rome, fut assiégé dans Pavie par les Français, qui ouvraient leur longue et fatale intervention dans cette belle contrée; et il se sauva par une paix honteuse en restituant tout ce qu'il avait pris et en livrant

1. Sigon, liv. III, p. 126 et suiv.

quarante otages pour garants de sa promesse. Mais à peine le pape est-il rentré dans Rome et Pépin en France, qu'Astolphe retrouve tout à coup de l'énergie et des soldats. Il oublie ses otages et sa parole. Il reparaît devant Rome et menace la ville et le pape de ses terribles vengeances. L'espoir et le courage abandonnent Étienne III. Il sent qu'il est hors d'état de se défendre. Il écrit lettres sur lettres à son éminent protecteur; mais Pépin, pressé par les Saxons, alarmé des armements des Bavarois, ne peut reprendre la route des Alpes. La première des lettres du pape lui est apportée par Fulrad, abbé de Saint-Denis, qui retournait dans son abbaye[1]. Étienne rappelle au roi Pépin que saint Pierre, en le sacrant, lui a confié les intérêts de son Église, que c'est pour la défendre que Dieu l'a choisi, par sa prescience, de toute éternité. Il n'oublie pas surtout la donation faite à saint Pierre par le roi et ses fils. Fulrad n'a pas encore passé les Alpes, que Vilcaire, évêque de Nomente, part avec un second message pour la cour de France. « Le Roi des rois, écrit » le pape, ne vous a soumis tant de peuples que pour » relever la sainte Église; car s'il l'eût voulu il eût pu la » défendre d'une autre manière. C'est pour vous éprouver » qu'il nous a commandé d'aller vers vous. Le Prince » des Apôtres garde votre promesse, et si vous ne l'accomplissez, il la représentera au tribunal de Dieu de» vant qui seront inutiles les excuses les plus ingénieu» ses[2]. » Bientôt après le comte Tomaric et l'évêque

1. *Codex Caroli*, *Ep.* VII.
2. *Ibid.*

Georges d'Ostie sont chargés d'une troisième lettre, où il retrace tous les ravages des Lombards, le pillage des temples et des monastères, le viol des religieuses, l'incendie des fermes de l'Église, la destruction de ses vignes, le massacre des enfants et des femmes, la captivité des hommes[1]. Mais, malgré tant de messages, les étendards de Pépin ne paraissaient pas encore, et le siége ne se ralentissait pas, le danger devenait tous les jours plus terrible. C'est alors que, las de parler au nom de saint Pierre, il imagina de le faire parler lui-même. Ce fut le Prince des Apôtres qui écrivit cette fois par la main du pape. Il assurait à ses fils de France que, s'il était mort corporellement, il vivait toujours en esprit, que c'était bien lui, le fondement de l'Église, qu'ils entendaient, que toute l'armée céleste leur ordonnait de le secourir. Il leur promettait le paradis s'ils obéissaient, il les menaçait des feux éternels, s'ils laissaient tomber son sépulcre dans les mains des Lombards[2].

Voilà où en était l'esprit humain, l'intelligence des hommes de ce temps. Étienne savait bien que c'était une fiction, mais Pépin en était-il dupe? Je n'ose ni l'affirmer ni le nier; mais aux yeux des peuples cela passait pour vrai. Les ordres de saint Pierre furent exécutés. Pépin revint en Italie. Astolphe montra la même faiblesse. Il restitua l'exarchat de Ravenne, la marche d'Ancône, le duché de Rome, et Pépin les remit, dit-on, à saint Pierre[3], en vertu des droits que lui donnait la victoire,

1. *Cod. Car.*
2. *Ibid.*, p. 92.
3. Eginhard, ann. 756.

au mépris de ceux qu'alléguait l'empereur d'Orient, à la face même de ses ambassadeurs. Copronyme avait connu la première expédition et les sentiments de Pépin; et c'est sous les murs de Pavie qu'un de ses envoyés était venu le trouver pour réclamer ces provinces au nom de leur maître légitime. Il y comprenait évidemment la ville et le duché de Rome, en disant que le pape était son sujet, et qu'il ne pouvait sans trahison accepter les États de son souverain. De pareilles prétentions ne pouvaient être justifiées que par une armée et par une victoire. Pépin ne leur opposa qu'un froid mépris. « Rome et l'exar-
» chat, dit-il, m'appartiennent par droit de conquête, je
» ne vous les rendrai pas, parce que vous êtes un héréti-
» que et que vous les souilleriez des abominables erreurs
» des Grecs. Il me convient de les donner au pape; et je
» verserai la dernière goutte de mon sang pour les lui conserver. » L'acte de donation fut dressé sur-le-champ, signé par Pépin, par ses deux fils, par des évêques et des barons de France.

Ces faits, racontés par Anastase le Bibliothécaire[1], ont été contredits pour la plupart, comme tous les récits de ce temps. On a contesté même la donation de Pépin. On a dit qu'elle n'était pas plus vraie que celle de Constantin, et il est temps peut-être de démontrer quelle était la différence des deux; d'examiner enfin la première. Remarquons d'abord qu'aucun des Papes dont nous venons de raconter l'histoire ne s'est appuyé sur cette donation de Constantin, qu'ils ne l'ont jamais mentionnée dans les empiètements successifs qui les ont élevés à une si haute

1. *Vita Steph.*, III, p. 87.

puissance. L'abandon de Rome par les Césars est un argument sans valeur, puisqu'ils avaient des préfets dans la ville éternelle. On en trouve dans tous les temps. Nous avons eu l'occasion de citer Prétextat, qui l'était sous Valentinien I[er], et qui aurait préféré l'évêché de Rome à la préture. Nous en retrouvons sous Odoacre, sous Théodoric, sous les exarques de Ravenne. Le second et le troisième Grégoire se regardent constamment comme sujets de l'empereur. C'est à l'empire et non à eux qu'ils font restituer les provinces conquises par les Lombards. Les images des empereurs régnants sont placées dans les églises et les palais de Rome, la monnaie est frappée à leur coin. C'est seulement en 740 que l'image de Grégoire III y est substituée, c'est à cette même époque qu'on n'admet plus celles des empereurs dans les palais. Les lettres des Papes sont sans cesse datées des années du règne des Césars. Le sénat romain continue ses bassesses même sous les exarques, et reconnaît les empereurs d'Orient ; la domination impériale dans Rome se manifeste par tous les actes qu'on y reçoit ou qu'on y signe jusqu'au pontificat d'Étienne III. C'est vers ce temps, c'est entre les années 756 et 776 que la prétendue donation de Constantin fut fabriquée par Isidore Mercator ; et Muratori pense que ce fut à l'instigation du pape, pour insinuer à Pépin et à Charlemagne l'idée d'en faire autant [1]. La première objection qui se présente à l'esprit, c'est que la donation de Pépin aurait été inutile, si celle de Constantin avait existé.

1. Muratori, liv. I[er], p. 26.

Mais il suffit de la lire telle qu'elle est rapportée par le moine Gratien dans la compilation qu'il a publiée sous le nom de *Décret*, pour être convaincu de la fausseté de ce document. On y parle de satrapes, on y fait dire par Constantin que la puissance impériale, comme terrestre est au-dessous de l'Église romaine. On lui fait donner à saint Pierre son diadème, sa couronne, sa mître, toutes choses qui n'en signifient qu'une seule. Il remet au Prince des Apôtres sa dignité impériale, le commandement de sa cavalerie, la ville de Rome, toutes celles de l'Italie et même de l'Occident. Il se démet de sa domination sur tous ces pays en faveur de saint Pierre, parce qu'il n'est pas juste qu'un empereur terrestre garde le moindre pouvoir dans les lieux où Dieu a établi le chef de la religion chrétienne. Et ce même Constantin qui se démet de tout, a jusqu'à la fin de sa vie gouverné toutes ces villes et ces provinces. Il á dicté des lois à l'Église. Il a constamment démenti toutes les absurdités que lui prête un impudent faussaire. Il existe cependant deux copies de cette prétendue donation. Celle qui est, dit-on, conservée dans les archives du Vatican, n'est pas aussi stupide que celle de Gratien. Mais elle contient assez d'impertinences pour être traitée d'apocryphe. Rome l'imposa cependant à la crédulité publique depuis le neuvième siècle jusqu'au quinzième. Ce fut alors seulement que Laurent Valla employa toutes les formes de son acerbe critique à ruiner cette invention du moyen âge que venaient d'accréditer encore les conciles de Bâle et de Florence. Il traita son auteur de scélérat, d'imposteur et d'ignorant stupide; et souleva contre lui le pape Eugène IV et tout

le sacré collége, qui le forcèrent à se réfugier à la cour de Naples.

Des critiques moins violents ont cherché plus tard à éclaircir l'origine de cette œuvre de l'ambition romaine; et le président Hénault a peut-être approché de la vérité en l'attribuant à l'interprétation exagérée des édits et de la munificence de Constantin en faveur de l'Église. On sait en effet que cet empereur donna des sommes considérables à saint Pierre, on peut même dire qu'il assigna son palais de Latran pour résidence à l'évêque de Rome et qu'il permit aux ecclésiastiques d'acquérir et de posséder. Cette permission n'était pas nouvelle. Avant Dioclétien, les évêques et les prêtres avaient accepté une grande quantité de donations immobilières. Cet empereur et Maximien son collègue avaient ordonné la confiscation de ces domaines ecclésiastiques, et l'ordre avait été exécuté partout, excepté dans les Gaules, où Constance Chlore n'avait point souffert cette spoliation de son clergé. Il est étonnant de voir révoquer cet édit de Dioclétien par Maxence, mais Constantin ne fit que convertir en droit perpétuel cette tolérance de l'ennemi des chrétiens. Le clergé usa de cette permission avec une avidité si désordonnée que, trente ans après, Valentinien se vit forcé de la réprimer. Les veuves et les orphelins étaient impitoyablement dépouillés. Le nouvel édit fait même entendre que l'adultère et le libertinage y contribuaient plus que la piété. Saint Jérôme s'en plaint luimême. Théodose fut obligé de renouveler l'édit en 390 et ne fut pas plus écouté que Valentinien. Telle était la scandaleuse multiplicité de ces acquisitions, que saint

Chrysostôme et saint Augustin en firent plus tard le sujet de leurs sermons et de leurs homélies. Ce dernier refusait obstinément toutes les donations qu'on faisait à son Église d'Hippone. L'usage de ces biens devint un autre scandale. Les pauvres étaient oubliés. Il fallut leur assurer par un nouveau décret le quart des revenus ecclésiastiques. Mais les édits de Marcien, d'Anastase, de Justinien encouragèrent de plus en plus tous ces coureurs d'héritages.

Rome prit une large part à cette immense curée. Elle possédait des domaines dans toutes les parties du monde, en Asie, en Grèce, en Sicile, en Afrique, dans les Gaules, et surtout dans les environs de Rome. Nous avons vu Grégoire Ier correspondre avec les administrateurs de ces domaines et régler l'emploi de leurs revenus. Nous avons vu des empereurs qui les saisissaient, d'autres qui les restituaient au saint-siége; les rois lombards s'emparaient souvent de ceux qui étaient à leur portée et les rendaient dès qu'ils étaient battus. Eginhard et les autres chroniqueurs confondent souvent ces domaines avec les provinces où ils sont situés; et cette confusion a pu tromper ou servir les historiens de l'Église. C'est seulement à l'ensemble de ces possessions que Rome dut appliquer le nom de *patrimoine de saint Pierre*, comme faisaient toutes les Églises. On appelait patrimoines de saint Apollinaire, de saint Ambroise, de saint Asprème, les domaines de Ravenne, de Milan et de Naples. Il est évident que celui de Rome était le plus considérable, cela devait être; mais, comme l'ont remarqué les auteurs de l'*Histoire universelle* [1], les écrivains modernes ont eu

1. Liv. IV, note du chap. XVIII, p. 561.

tort de dire que l'Église de Rome avait possédé les Alpes Cottiennes, la Sicile, la Calabre, les duchés de Spolette et de Bénévent, la Toscane et la Campanie. Elle n'avait que des fermes considérables dans toutes ces provinces; et le pape Étienne III est le premier qui les aurait acquises, si la donation de Pépin était plus vraie que celle de Constantin. Nous en dirons plus tard notre pensée quand nous en serons à celle de Charlemagne.

Mais il est probable que le pape se crut autorisé par cet acte de Pépin à prendre une sorte de souveraineté sur Rome, puisque nous le voyons donner le gouvernement de Ravenne à son archevêque sous le titre d'exarque[1]. Pierre de Marca le nie[2]; il prétend au contraire que les Papes, respectant la légitimité des Césars, n'avaient eux-mêmes gouverné que sous le titre d'exarques jusqu'à l'année 876. Et quelle était donc cette légitimité? Y avait-il alors un seul roi légitime dans le monde? L'empereur Copronyme n'était que le fils d'un usurpateur. L'empire d'Occident avait péri sous le glaive d'Odoacre, de Théodoric et de Clovis. Si Bélisaire et Narsès en avaient repris une partie, les Lombards l'avaient reconquise par le droit du plus fort, qui était le seul droit de l'époque. Depuis la destruction de l'exarchat par Astolphe, ces provinces étaient au premier occupant. Pépin ne les avait point enlevées à l'empereur d'Orient, mais au vainqueur de l'exarque. Et dès que leur conquérant les cédait au pape, Étienne III y avait autant de droits

1. Gibbon, ch. XLIX, p. 342.
2. Liv. XIII, p. 55.

que le César de Byzance. Ajoutons que si les peuples avaient été consultés, il est hors de doute que l'Italie entière aurait appartenu dès ce moment à l'évêque de Rome, puisque dans leur révolte contre Léon l'Isaurien ces mêmes peuples lui en avaient offert la souveraineté; et dans nos idées modernes ce serait une légitimité incontestable. Le gouvernement du pape à titre d'exarque ne peut être soutenu. Étienne III ne l'aurait point accepté d'un César, qui dans ce moment même persécutait les adorateurs des images dont les Papes commandaient l'adoration. Copronyme avait assemblé, en 754, un concile de trois cent trente-huit évêques qui traitaient ce culte d'idolâtrie, et qui considéraient l'empereur régnant comme le successeur des Apôtres d'un Dieu qui avait proscrit les idoles. Ce concile venait de déclarer anathèmes les adorateurs ce qu'il appelait des créations de l'art exécrable de la peinture et de la statuaire. Copronyme avait lui-même promulgué ces décrets sur les places publiques de sa capitale, et l'on voudrait qu'Étienne III eût accepté la lieutenance d'un empereur qui le condamnait lui-même! Ce ne serait pas seulement méconnaître son ambition. Ce serait une insulte à sa dignité.

Mais à quoi s'arrêter dans ce chaos? J'en suis réduit à dire que, dès l'année 756, le pape pouvait se croire au nombre des souverains temporels du monde au même titre que tant d'autres usurpateurs ou fondateurs de dynastie, et conformément à la maxime que Zacharie avait trouvée pour justifier l'usurpation de Pépin le Bref, car le pape gouvernait de fait et depuis longtemps Rome et son duché. C'est lui qui réparait les murailles de sa ville,

qui en soutenait les siéges. C'est à lui qu'on déclarait la guerre, c'est lui qui négociait, qui stipulait pour les Romains. Cependant Astolphe parut vouloir protester encore; mais il mourut dans cette même année 756, d'une chute de cheval, ou d'un coup de flèche, ou bien d'un coup de dent de sanglier, tant il est difficile de bien préciser les moindres événements de cette époque. Ce fut encore un usurpateur qui s'assit sur le trône des Lombards, au préjudice de Ratchis, frère aîné d'Astolphe, qui était sorti du cloître pour revendiquer sa couronne. Le pape Étienne prit le parti de Didier, duc d'Istrie, contre le roi légitime, par la raison qu'à l'imitation de son frère, ce roi aurait sans doute retenu les villes de Secchia, de Faenza, d'Ancône et de Ferrare, que malgré la donation de Pépin, Astolphe n'avait pas encore rendues à l'évêque de Rome. Les *Annales* d'Éginhard sont muettes là-dessus; Anastase seul le raconte; et, chose étonnante, qui n'aide pas à l'éclaircissement de cette histoire, ce bibliothécaire du Vatican fait rendre ces villes, non pas au pape ni à l'empereur, mais à la république des Romains. L'usurpateur Didier ne fut pas plus commode que Ratchis l'eût été sans doute. Il ne voulut pas reconnaître la cession de l'exarchat à l'évêque de Rome. Il envoya un archevêque à Ravenne pour en disputer la possession à celui qu'Étienne avait nommé; et ce pape ayant cassé l'élection du Lombard, Didier fit crever les yeux à deux légats romains qui se trouvaient à sa cour.

Le pape Étienne III ne connut point ces brutalités de l'ingrat qu'il avait soutenu. Il était mort le 25 avril 757; et Paul, son frère, lui avait succédé. Mais ce

n'est plus à Constantinople que celui-ci a fait part de son élection. C'est à Pépin qu'il a écrit, et la confusion recommence. Il promet fidélité au roi de France. Il lui demande la continuation de sa protection ; mais pourquoi ce serment de fidélité si Pépin l'a fait souverain ? D'autres questions vont venir. Pourquoi ce même pape date-t-il encore ses lettres de l'année du règne de l'empereur qui est à Constantinople ? il donne ainsi raison à Pierre de Marca et à ses contradicteurs. L'abbé Fleury en conclut que le pape se regardait toujours comme sujet de César, il en donne pour preuve que le sénat et le peuple romain ne parlaient pas du pape comme d'un maître dans leurs lettres au roi de France, et seulement comme d'un pasteur et d'un père [1]. Mais je demanderai à l'abbé Fleury comment ce même pape exerce à l'égard de Ravenne la qualité d'exarque que Copronyme ne lui avait certes pas conférée, et qu'il ne prenait qu'en vertu de la donation de Pépin ? Pourquoi d'ailleurs ce titre subalterne, si le roi de France lui a donné la puissance suprême ? Bossuet n'éclaircira point ces questions. Il dit bien que jamais l'Église romaine n'avait reçu un plus beau présent, et il infirme ainsi la donation de Constantin, dont il ne parle point. Il dit seulement que cet empereur donna la paix à l'Église et la combla d'honneurs. Et ce présent magnifique que donne à Rome la piété de Pépin, quel est-il ? ce n'est point l'exarchat, ce n'est point la Pentapole ni l'Émilie. Ce sont les quatre villes enlevées par les Lombards, c'est de ces villes seules que parle Bossuet.

1. *Cod. Car.*, *Epist.* XXXVI.

Copronyme et ses successeurs se regardèrent longtemps encore comme les maîtres légitimes de l'Occident. Mais il est heureux que ce tyran n'y pût exercer qu'une puissance imaginaire. Il continuait le cours de ses persécutions. Il punissait partout les adorateurs des images, que le pape ne pouvait sauver ni défendre. Paul lui écrivait, lui envoyait des légats pour le prier d'épargner ces malheureux et de revenir à la foi de l'Église romaine. Cet indigne César se moquait de ses remontrances ; et l'on peut se rendre compte du nombre de ses victimes, puisqu'une seule prison de Constantinople renfermait trois cent quarante-deux moines mutilés ou aveuglés par les ordres de ce monstre... Le pontificat de Paul dura dix ans, sans qu'on puisse en rien déduire pour ou contre son autorité souveraine. Il mourut le 21 juin 767; et de sanglants désordres profanèrent ses obsèques. Un certain Constantin, frère de Toton duc de Néri, lui fut substitué, quoique laïque, par la violence d'une faction. Toton entra dans Rome avec une armée, fit proclamer son frère et força l'évêque Georges de Préneste de le tonsurer, de l'ordonner et de le sacrer. Il écrivit immédiatement au roi Pépin et non à l'empereur de Constantinople. Mais Pépin ne fit aucun cas des lettres de cet intrus, et pendant ce temps, une nouvelle faction, appuyée par le roi des Lombards, s'empara de Rome et fit élire, le 29 juillet 768, un prêtre du nom de Philippe qui s'empara immédiatement du palais de Latran. Les chefs mêmes de cette faction nouvelle furent mécontents de ce dernier choix. Ils renvoyèrent ce Philippe à son monastère de Saint-Vit, et, rassemblant le clergé, le sénat et le peuple, ils firent

procéder à une élection régulière. Les suffrages se réunirent sur un prêtre sicilien nommé Eugène qui fut le quatrième de ce nom. Toton fut massacré, on creva les yeux à un autre de ses frères, on fit subir à Constantin des tortures inouïes; et Sergius, un des chefs de la faction triomphante, alla rendre compte de cette élection au roi de France.

CHAPITRE XIII

CHARLEMAGNE

768 à 858

Pépin n'existait plus : Charlemagne avait commencé son règne par reprendre toutes les traditions de l'empereur Constantin. Il avait débuté par un acte de suprématie ecclésiastique. Il ne voyait que des sujets dans les évêques et il se croyait en droit de leur dicter des lois. Son *Capitulaire*[1] leur défend de porter les armes, de répandre le sang des hommes, de chasser avec des chiens et des oiseaux. Il leur enjoint de visiter les diocèses pour donner la confirmation, de ne pas laisser mourir les fidèles sans sacrements. Il trace une quantité de règles qui rentrent dans le domaine de l'autorité spirituelle... Sergius obtient de lui que douze évêques français se rendent à Rome pour assister à un concile que le nouveau pape a convoqué. Ce concile, ouvert au mois d'avril 769 et présidé par Étienne IV, débute par la condamnation de son compétiteur Constantin, que sa colère n'abandonne qu'à la mort. Ce concile défend qu'à l'avenir on élise un laïque. Il casse les ordina-

1. Tome Ier, p. 489.

tions faites par l'intrus. Il renouvelle enfin les décrets qui commandent l'adoration des images, et frappe d'anathème le concile tenu à Constantinople par Copronyme et les Iconoclastes. La politique seule occupa les derniers jours d'Étienne IV, et l'on remarquera que depuis longtemps les évêques de Rome n'avaient plus d'autre souci. Il apprit que, pour se fortifier contre sa domination temporelle, l'empereur et le roi des Lombards recherchaient l'alliance du roi de France. Didier offrait sa fille Ermengarde à Charlemagne, et Copronyme demandait pour son fils la main de Gisèle, fille de Pépin. Étienne IV fit tous ses efforts pour contrarier ce double mariage, mais il ne réussit qu'à moitié. Charlemagne ne fit point une impératrice de sa sœur; il épousa seulement la princesse lombarde; et Didier, qui n'avait pas ignoré l'opposition et les intrigues du pape, s'en vengea par l'assassinat des deux chefs de la faction qui l'avait mis sur le saint-siége. Étienne IV n'honora point son pontificat et remplit à peine les fonctions de ce suprême sacerdoce. C'est Charlemagne qui veille sur les évêques de son royaume, qui les châtie ou les récompense suivant leurs mérites, qui juge leurs différends et leur impose des règles de discipline. Les violences des Lombards absorbaient tous les moments du pape Étienne; mais c'est Adrien, son successeur, qui eut la gloire d'anéantir par les armes de Charlemagne le royaume qui, depuis deux siècles, tourmentait les Papes et l'Italie.

Ce fut une grande joie pour Adrien quand il apprit que Charlemagne avait répudié Ermengarde. Il prévit une rupture entre les deux royaumes et ne douta pas

un moment que la victoire ne restât à la France. Quand Didier vint lui présenter les deux fils de Carloman et le prier de sacrer ces deux princes, Adrien n'hésita pas à manifester sa politique par un refus, à braver la colère du roi des Lombards. Didier, en effet, ne garda plus de mesures, marcha sur Ravenne, prit les places qui se trouvaient sur son passage, méprisa les ambassadeurs et les remontrances du pape, ravagea la marche d'Ancône et vint menacer la ville de Rome. Informé par Adrien de toutes ces entreprises, Charlemagne pria vainement Didier de respecter le repos du pape ; et blessé enfin de l'intention qu'avait eue le roi des Lombards de lui opposer les deux fils de son frère, il descendit du haut des Alpes en octobre 773, et vint mettre le siége devant Pavie. Ce siége dura six mois; et le jour de Pâques étant venu, Charlemagne en laissa la direction à son oncle Bernard pour aller visiter Rome et rendre ses devoirs à saint Pierre. Il fit ce voyage avec sa femme Hildegarde, ses fils et une magnifique escorte de barons et d'évêques. Adrien lui prodigua tous les honneurs que Pépin avait rendus à Étienne. Le sénat, les magistrats, les nobles allèrent le saluer à trente milles de Rome. Les enfants l'attendaient en avant des portes avec des palmes dans les mains et chantant des hymnes à sa louange. Le pape le reçut sous le portique de sa basilique ; et le roi, prenant la droite sur lui, s'avança vers l'autel de Saint-Pierre. J'entre dans ces détails historiques pour établir que si les Papes et leurs avocats ont pris pour un témoignage d'infériorité les quelques pas que Pépin aurait faits à pied à côté du cheval de l'évêque de Rome, celui-ci, en laissant la droite à

Charlemagne, lui rendait un hommage équivalent; et la seule chose qu'on puisse en conclure, c'est que chacun des deux faisait envers son hôte un simple acte de politesse.

C'est dans l'église de Saint-Pierre que Charlemagne confirma, dit-on, la donation de Pépin: on aurait dû dire que c'était une donation nouvelle et bien plus étendue encore. Mais on ne la trouve nulle part, malgré les copies dont Anastase nomme les signataires. C'est lui qui étend prodigieusement cette prétendue donation. Il y comprend les provinces de Luna, de Mantoue, de Parme, de Toscane, la Vénétie, l'Istrie, l'île de Corse, les duchés de Bénévent et de Spolette... La Chronique du monastère de Saint-Clément est moins ridicule. Elle réduit aux deux duchés la générosité de Charlemagne. Sigonius n'y ajoute que la Sabine et une partie de la Toscane et de la Campanie. Pierre de Marca parle de la Campanie entière, des Abruzzes et même de la ville de Naples. Pierre Giannone, qui a publié en 1723 une histoire de cette ville, fait seulement restituer au pape les domaines particuliers qu'il possédait dans la province napolitaine; et c'est, encore une fois, la seule chose qu'on puisse admettre dans toutes ces donations, malgré l'excommunication lancée par la cour de Rome contre le trop véridique Giannone. Eginhard, qui ne quittait pas son maître, ne parle ni de cette donation nouvelle ni de la confirmation de la première; et ce silence aurait dû empêcher les historiens anglais de croire à cette confirmation [1], sur la foi de Laurent de Mosheim, écrivain

1. *Hist. univ.*, tom. XXXII, p. 515.

protestant dont Gibbon reconnaît cependant la bonne foi [1]. Ce même Gibbon, tout protestant qu'il est lui-même, croit à cette donation, mais il suppose qu'elle était seulement verbale, se fondant à cet égard sur l'opinion de Lefèvre de Saint-Marc qui l'avait consigné dans son *Abrégé chronologique de l'histoire d'Italie.*

Toutes ces contradictions auraient pu disparaître, si on avait voulu examiner la conduite ultérieure de Charlemagne et la situation politique où il laissa l'Italie. Disons d'abord que Charlemagne aurait donné ce qui ne lui appartenait point encore, puisque le siége de Pavie n'était pas terminé. C'est à son retour que cette ville se rendit et que Didier lui céda tous ses États, pour aller s'enfermer et mourir dans le monastère de Corbie. Adalgise, son fils, se réfugia à la cour de Constantinople, où il intrigua vainement toute sa vie pour se faire rendre l'héritage de son père. La veuve et les fils de Carloman, dont Didier avait voulu se servir, avaient déjà été pris dans Vérone et relégués dans un autre cloître. Le royaume d'Alboin et de Luitprand fut anéanti; et Charlemagne joignit au titre de roi des Français celui de roi d'Italie que les derniers rois Lombards s'étaient adjugé. Ce titre lui fut conféré par Thomas, archevêque de Milan, qui ceignit son front de cette couronne de fer qui s'est reproduite de nos jours. C'est sous le titre de roi d'Italie que son secrétaire Eginhard nous le représente dès ce moment dans ses *Annales*, et ce témoignage contemporain ne saurait être démenti par aucun autre. C'est en

1. Gibbon, ch. XLIX.

cette qualité qu'il administre, qu'il juge, qu'il gouverne dans Rome même [1]. Les honneurs qu'il y reçoit du chef et des dignitaires de l'Église ne l'éblouissent point assez pour lui faire abandonner les prérogatives de la couronne. Il se réserve la nomination des évêques, il leur défend de se faire sacrer sans son approbation, il se fait proclamer protecteur du siége apostolique, mais en définitive il ne lui donne rien, puisque le pape ne fait pendant sa vie aucun acte de souveraineté temporelle. Trois ducs lombards sont laissés en possession des duchés de Frioul, de Spolette et de Bénévent que le libéral Anastase comprend dans sa prétendue donation. Le moine Sigebert affirme en outre que Charlemagne jouit dès ce moment du droit d'élire les Papes, que ce droit lui fut concédé par Adrien. Baronius le nie, il accuse Sigebert de mensonge, il cite un capitulaire de Charlemagne qui donne ou rend au clergé et au peuple la liberté de cette élection. Mais si ce capitulaire était réel, il confirmerait l'assertion de Sigebert, car Charlemagne n'avait pas besoin de donner aux Romains un privilége qu'ils exerçaient depuis qu'il y avait des évêques à Rome. Le Père Sirmond et Pierre de Marca ont contesté cet édit à Charlemagne et ils l'attribuent à Louis le Débonnaire. La jouissance du premier aurait donc duré tout le temps de sa vie. Mais elle n'a point existé. Il n'y a eu qu'une élection de pape pendant la vie de Charlemagne, et ce roi n'y a contribué en rien.

Mais le pape Adrien vivait encore; et l'on chercherait vainement dans les chroniques ce qu'il faisait des quatre

1. Bossuet, *Discours sur l'Hist. univ.*, an. 774.

villes qu'on lui aurait rendues. Étaient-elles des enclaves du royaume d'Italie que Charlemagne gouvernait en maître? Le pape se bornait-il à en toucher les revenus? L'histoire ne nous a transmis aucun acte de sa souveraineté, tandis que ceux du roi sont cités à profusion. Adrien eut pendant ce temps le bonheur d'apprendre que, le 14 septembre 775, Constantin Copronyme avait terminé son exécrable règne de trente-quatre ans; mais il espéra vainement que Léon Charare, son fils et son successeur, abandonnerait la secte des Iconoclastes. Après quelques apparences d'orthodoxie, le nouvel empereur reprit les allures de son père. Deux images, trouvées dans le lit de sa femme Irène, servirent de prétexte à de nouvelles barbaries; mais sa mort y mit un terme en 780, et Constantin Porphyrogenète prit la place de son père sous la régence de cette même Irène, dont l'avénement donna au pape l'espoir de rétablir en Orient le culte des images. Il n'eut pas le temps de s'en occuper. Des révoltes éclataient de toutes parts autour de lui. Pendant que les Saxons, les Bavarois et les Bretons occupaient toutes les armées de son puissant protecteur, les ducs lombards essayaient de reconquérir leur indépendance. Rotgand, duc de Frioul, et Hildebrand, duc de Spolette, s'étaient proclamés souverains. L'archevêque Léon de Ravenne avait suivi leur exemple. Il avait levé une armée, et s'était emparé du duché de Ferrare, des principales villes de l'Émilie, alléguant de son côté une donation particulière de Charlemagne [1].

1. *Cod. Car.*, *Epist.* LI, LII, LIV.

Ce roi revint du fond de la Saxe. battit le duc de Frioul, lui fit trancher la tête, et nomma un comte français pour gourverner sa province. Hildebrand n'attendit pas le vainqueur, il se soumit et se fit pardonner sa rébellion. La mort de l'archevêque de Ravenne termina la sienne, et Charlemagne reparut à Rome pour faire sacrer ses deux fils. Il sentit que son royaume d'Italie avait besoin de la présence perpétuelle d'un monarque; et ce n'est point au pape qu'il décerna cette royauté. C'est à son fils aîné Pépin qu'il la conféra sans rien perdre de son autorité suprême. Son second fils Louis fut fait en même temps et aux mêmes conditions roi d'Aquitaine. Le pape, comme l'Italie, y gagna quatre ans de tranquillité; et une autre consolation lui vint de l'Orient. Les remords d'un patriarche agonisant et les conseils de son successeur Taraise avaient décidé l'impératrice Irène à convoquer un concile pour terminer la querelle des images. Elle en avertit Adrien et le pria d'y assister par lui-même ou d'y envoyer des légats. Des messages pareils avaient été adressés en même temps aux patriarches de Jérusalem et d'Alexandrie. La réponse de l'évêque de Rome fut d'abord assez humble pour un successeur d'Agapet et du pape Constantin[1]. Il se prosterne aux genoux du jeune empereur comme s'il était présent; il le supplie de rendre aux images le culte qu'ordonne l'Église romaine. Mais il demande qu'on lui rende ses patrimoines de Grèce et d'Orient, ainsi que la consécration des évêques qu'il prétend lui avoir été enlevée par Copronyme, et qu'en

1. *Conciles*, t. VII, p. 106.

réalité il n'a jamais exercée. Il invoque l'exemple de Charlemagne qui lui a rendu les villes et châteaux volés par les Lombards au patrimoine de saint Pierre ; et les partisans de la donation devraient se déclarer condamnés par ces paroles de celui-là même à qui elle aurait été faite ; et c'est en effet ainsi qu'on doit entendre cet acte de la munificence impériale. Adrien s'étonne enfin que Taraise ait encore pris le titre de patriarche universel qui lui donnerait la primauté sur l'Église de Rome, et le revendique pour lui-même. Tout cela prouve que chacune des deux Églises maintenait toutes ses prétentions, et que les Grecs persistaient à ne pas reconnaître la supériorité des Latins. Adrien passa néanmoins sur ces détails, et fit partir des légats pour Constantinople, reconnaissant ainsi le droit de convocation dont avaient usé l'empereur et sa mère.

Une sédition d'Iconoclastes, qu'Irène eut quelque peine à réprimer, l'engagea à choisir la ville de Nicée pour cette réunion d'évêques; et c'est là que, le 24 septembre 787, fut ouvert ce concile qui fut le septième des œcuméniques. Les légats de Rome y furent nommés avant le patriarche de Constantinople qui semblait abandonner ainsi son titre d'universel. C'est lui cependant qui exposa l'objet de cette assemblée, mais en lisant la lettre du pape il eut soin d'oublier les passages relatifs à ce titre et au patrimoine de l'Église romaine[1]. Taraise craignait, dit-on, que les reproches du pape n'eussent blessé et dispersé les Orientaux, et les légats n'en réclamèrent point la

1. *Conciles*, t. VII, p. 122 et suiv.

lecture. Le concile qu'avait tenu Copronyme fut cassé sans la moindre opposition; et tous les évêques iconoclastes vinrent l'un après l'autre abjurer leurs doctrines, suivant l'usage constant de ces perpétuels imitateurs de la croyance impériale. Le culte des images fut rétabli, mais pas tout à fait comme l'entendait l'évêque de Rome. On décida qu'elles seraient honorées en mémoire et pour l'amour des personnages qu'elles représentaient. On donna à cet hommage le nom de culte relatif, d'adoration ou salutation honoraire, qu'on opposait, suivant les expressions de l'évêque de Meaux[1], au culte suprême, à l'adoration de latrie, laquelle était réservée à Dieu seul par le concile; et le pape se contenta de cette décision, qui n'était au fond qu'une explication de sa propre doctrine. Mais les évêques de la Gaule ne pensèrent pas comme le chef de leur Église et n'adoptèrent point la formule du concile. Leurs relations avec le saint-siége s'étaient relâchées à tel point qu'ils connaissaient à peine sa véritable opinion sur les images. Ils se bornaient à les considérer comme de simples ornements, et ne permettaient pas qu'on les adorât. Les termes équivoques de culte relatif, d'adoration honoraire offusquaient leur intelligence. L'approbation du pape leur fit croire qu'il avait accepté l'opinion des Grecs, ou leur révéla peut-être qu'il avait ordonné ce culte dont ils ne voulaient point. Une protestation fut en conséquence dressée par eux, consentie par Charlemagne au nom et par l'autorité duquel elle fut publiée[2]. Les évêques

1. *Discours sur l'Hist. univ.*
2. *Lib. Carol.*

d'Orient y étaient fort maltraités, et malgré l'approbation du pape on refusait de reconnaître et d'adopter la décision du concile. Les évêques français allaient même jusqu'à s'étonner de n'avoir pas été appelés, reproche d'autant plus remarquable que jusque-là le pape seul avait été invité à ces réunions orientales comme représentant de l'Église d'Occident, et que jamais ils ne s'étaient plaints d'un pareil oubli. Était-ce un commencement de ces libertés que reprenait l'Église gallicane, ou une précaution de Charlemagne contre l'abus que les Papes pouvaient faire de ses concessions? Cette dernière version serait autorisée par l'étrange serment qu'avant la première entrée de Charlemagne dans Rome, le pape et le roi avaient prêté de n'avoir aucun mauvais dessein l'un contre l'autre [1]. L'abbé Fleury ne veut voir dans cette opposition qu'une preuve de la prévention des Latins contre les Grecs. Mais Adrien devait en être blessé; et il le fit voir dans sa réponse au roi de France quand Angilbert, abbé de Centule, lui eût apporté ce manifeste. Il lui rappelle dans une longue lettre tout ce que les Grégoire ont décidé. Il nomme douze Papes qui ont fait faire des images pour leurs églises, il le prie de se souvenir que douze évêques français ont assisté au concile de Rome qui en a ordonné le culte.

Ce n'est point la lettre d'un Agapet ni d'un Gélase. Adrien ménage un conquérant qui le protége, qui est son unique appui, le maître absolu de l'Occident, le maître de Rome, le guerrier dont l'épée lui est nécessaire,

1. *Hist. univ.*, liv. IV, ch. XVII.

à l'heure même où il lui écrit. La rébellion était toujours flagrante en Italie. C'est maintenant le duc de Bénévent Aréchis, le souverain de ce même duché qu'Anastase a compris dans la donation : il s'est soulevé contre le roi d'Italie, et ni Pépin ni Adrien ne peuvent réprimer sa révolte. C'est Charlemagne qui revient, qui force le rebelle à demander la paix, à payer un tribut annuel à son fils Pépin. Le roi ne rentre en France que pour donner un nouveau témoignage de sa puissance spirituelle. Il convoque un concile à Francfort pour examiner de nouveau la question des images. Les légats du pape y assistent, et les évêques y viennent en foule de toutes les parties de l'Occident. C'est Charlemagne qui préside; c'est sous ses auspices que les Pères de ce concile rejettent, méprisent et condamnent l'adoration des images, que ne cesse d'approuver l'Église de Rome. Il prononce encore en matière de foi à propos d'une hérésie qui a surgi en Espagne. L'évêque Félix d'Urgel y soutenait que Jésus-Christ n'était selon la chair que le fils adoptif de Dieu, et sa doctrine était approuvée, propagée par les archevêques de Prague et de Tolède. Ce dernier, nommé Elipand, ne la soumit point au pape, mais à Charlemagne. Le roi prit cependant l'avis d'Adrien; mais ce fut le concile de Francfort qui condamna cette hérésie. On doit conclure de ces faits que Charlemagne se considéra toujours comme l'évêque des évêques ; et le pape se gardait bien de lui dire qu'il franchissait la limite des deux puissances. Il n'eut point au reste le temps de répondre à la sentence rendue par ce concile contre les images. La mort termina ce pontificat de vingt-trois ans, en décembre

795; et Charlemagne honora la mémoire d'Adrien par une épitaphe latine qui renfermait une belle oraison funèbre, et qu'on a depuis attribuée au moine Alcuin. Il n'y a rien dans ces trente-huit vers qui laisse percer la plus faible idée d'une puissance temporelle. Charlemagne l'appelle le père de l'Église, l'honneur de Rome, la gloire du Christ, le pasteur du troupeau chrétien, mais c'est tout. Il se plaît à unir les noms d'Adrien et de Charles, mais lui est roi, le pape n'est que père.

Léon III fut élu le 25 décembre, jour même des funérailles d'Adrien, et ses légats furent chargés de présenter à Charlemagne l'étendard de la ville de Rome et les clefs de saint Pierre, en le priant d'envoyer un de ses grands en Italie pour recevoir le serment de fidélité que lui devaient les Romains. C'est Angilbert, abbé de Centule ou Saint-Riquier, qui fut chargé de cette mission, et qui porta au nouveau pape une grande partie des trésors que le roi avait conquis sur les Avares. Il est probable que les insignes que le pape avait envoyés au roi furent rapportés à Rome, car ils servirent souvent à ce même usage; mais il est difficile de ne pas y voir l'hommage d'un sujet à son souverain. La donation en souffrira, mais les faits incontestés sont des arguments sans réplique, et celui-là ne sera pas le dernier.

Une révolte domestique mit en péril les jours de Léon III. Deux parents du pape Adrien, nommés Pascal et Campule, avaient vu avec déplaisir le successeur qu'on lui avait donné, et s'en étaient vengés en coupe-jarrets. Le 25 avril 799, des assassins apostés par ces misérables

près du monastère de Saint-Sylvestre, surprirent Léon III à la tête d'une procession, le renversèrent de cheval; et Pascal et Campule se jetèrent sur lui pour lui crever les yeux. Il put échapper à cet horrible supplice, si fréquent dans ces temps de barbarie; mais on l'entraîna dans le monastère de Saint-Érasme; et il y eût péri sans doute si ses amis n'avaient pris les armes, et ne l'avaient arraché pendant la nuit au cachot où on l'avait enfermé. Winigise, duc de Spolette, courut à son secours, l'emmena dans son palais; et c'est de là qu'il partit pour aller demander justice à Charlemagne. Ce roi le reçut à Paderborn, en Saxe, au moment où lui arrivaient les accusations que les ennemis de Léon avaient inventées pour justifier leur guet-apens. Charlemagne le consola, lui promit une prompte vengeance et le renvoya en Italie avec une brillante escorte de comtes et d'évêques. Dix d'entre eux furent désignés par lui pour juges de cet étrange procès; il suivit de près ses commissaires, et fut reçu en souverain par le clergé et le pape qui allèrent au-devant de lui jusqu'à Nomente. Léon jura dans l'église même de Saint-Pierre qu'il n'avait commis aucun des crimes dont on l'accusait. Les preuves furent reconnues impossibles, et Pascal et Campule furent punis comme de vils calomniateurs.

La reconnaissance de Léon III amena un de ces événements qui sont longtemps l'entretien du monde, qui font époque dans l'histoire; et celui-ci a donné lieu à bien des commentaires et des prétentions diverses. Les historiens contemporains rapportent le fait sans y ajouter le moindre corollaire, et ils laissent le champ libre aux

interprétations. Ils disent donc que le jour de Noël, 25 décembre 800, le roi étant allé entendre la messe à Saint-Pierre, fut couronné inopinément par le pape, que le peuple se mit à crier : « A Charles Auguste, couronné de » la main de Dieu, grand et pacifique empereur des Ro- » mains, vie et victoire ! » que le pape se prosterna sur-le-champ à ses pieds, le reconnaissant pour roi des Romains et conséquemment pour son maître [1] ; qu'enfin il répandit l'huile sainte sur son front, et renouvela le sacre du jeune Pépin comme roi d'Italie. Le peuple était évidemment dans le secret du pape ; et il serait fort étonnant que Charlemagne l'eût ignoré. On le fait cependant protester qu'il n'en savait rien ; que, si on l'avait instruit du dessein du pape il n'eût point paru dans la basilique. Bien des écrivains ecclésiastiques et autres n'ont point admis cette ignorance. Ils affirment que ce titre était l'objet de son ambition, qu'un synode de Rome avait même déclaré que c'était la seule récompense digne de lui, qu'il avait dit lui-même qu'il attendait cette dignité impériale comme le prix de sa munificence. A ces auteurs on oppose le témoignage contemporain d'Eginhard, qui déclare positivement que le roi était loin de souhaiter cette dignité, et celui du moine de Saint-Gall, qui avait consulté beaucoup de comtes et de prélats du temps de Charlemagne. Les anecdotes ridicules dont ce moine assaisonne ses récits l'ont justement discrédité. Mais dans les faits historiques on peut lui accorder une certaine créance. C'est d'après lui que, sans le nommer, Fleury

1. Eginhard ; Théophile, moine de Saint-Gall.

prête à Charlemagne la crainte de mécontenter les Grecs en sollicitant ou acceptant l'empire. D'autres ont dit que c'est pour cela qu'il s'était borné d'abord au titre de patrice. Je n'ai point parlé de ce titre, parce qu'il est évident que Charles avait été sacré roi d'Italie et qu'il y paraissait toujours en roi. Mais qu'avait-il à craindre de ces Césars dégénérés qui tremblaient alors devant des califes, qui ne pouvaient plus envoyer un soldat en Italie, et dont il recevait presque des hommages? On pourrait tout concilier, ce me semble, en donnant au regret qu'exprimait Charlemagne d'avoir été surpris par Léon III, une interprétation plus naturelle. Il devait se plaindre de cette surprise, mais par la raison que le pape s'était hâté de lui poser la couronne sur la tête, pour l'empêcher de la prendre lui-même sur l'autel où elle était sans doute déposée, car sans cela il faudrait faire apparaître cette couronne par une sorte d'escamotage. Cette version est d'autant plus vraisemblable que dans l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, où en présence des seigneurs et des évêques il associa son fils Louis à l'empire, il lui ordonna de prendre la couronne sur l'autel et de se couronner lui-même, pour faire voir qu'il ne la tenait que de Dieu.

Quoi qu'il en soit, Charlemagne et le pape devaient être impatients de mettre fin à cette fausse position que leur avaient faite les événements. L'empire d'Occident était sans maître. Le pape n'avait plus rien à espérer de Constantinople, et le grand nombre de peuples réunis sous le sceptre de Charlemagne, ne pouvaient obéir qu'à un empereur. Mais que devient la donation? Que devient la puissance temporelle d'un pape qui adore le roi des

Romains qu'il vient de sacrer[1], le souverain d'une ville qu'on prétend lui avoir été donnée à lui-même? Que devient même son autorité spirituelle, quand oubliant sa foi dans les images, il adopte pour souverain le roi même qui vient d'en faire condamner le culte par un concile! Quel est enfin le supérieur des deux? Concluons encore une fois qu'il y a folie à chercher dans ce chaos des arguments pour établir ou infirmer les priviléges du saint-siége; et que Gibbon a raison de dire que tous ces détails sont enveloppés dans la nuit la plus obscure.

La position de Charlemagne est la seule qui n'ait plus rien d'équivoque. Après quatre cent vingt-quatre ans d'invasions et de guerres civiles, la puissance impériale se relevait en Occident. Elle prenait l'Église sous sa protection, comme l'avait fait Constantin et sans nul doute avec les mêmes priviléges. Ce n'est point le pape qui fait punir Pascal et Campule, qui règle les affaires ecclésiastiques et civiles de Rome. C'est Charlemagne[2]. L'exercice de la justice est la plus haute marque de la souveraineté. Vit-on jamais le maître d'un État implorer celle d'un autre pour faire punir deux de ses sujets? Six ans auparavant ce prince avait fait décider par son concile de Francfort que si les évêques et les métropolitains ne pouvaient terminer les procès qui s'élèveraient entre les clercs, les parties lui seraient renvoyées à lui-même; et il usait de cette prérogative. On peut souvent penser que le pape n'était à ses yeux que le

1. Sigonius.
2. Eginhard, an. 801.

métropolitain de sa province, car les évêques de France, de Lombardie et d'Allemagne relevaient plutôt de son trône que du saint-siége. C'est par son ordre et en son nom que, l'année précédente, l'archevêque Arnon, nommé par lui métropolitain de Bavière, parcourait la Germanie pour convertir les peuples et instituer des évêques. Il consultait cependant le pape dans ce qu'on appelait les causes majeures, comme dans l'affaire des chorévêques. Mais c'est lui qui ordonne la suppression de cette espèce de coadjuteurs qui empiétaient sur les droits des titulaires [1]. C'est lui qui défend à ceux-ci et aux prêtres de combattre à la tête de leurs peuples, et qui leur enjoint de rester dans leurs églises pour attirer sur ses armes les bénédictions du ciel. Ni Adrien Ier ni Léon III n'avaient gêné Charlemagne dans le fréquent exercice de la puissance spirituelle; et quant à la puissance temporelle qu'aurait dû leur conférer la donation prétendue de leur bienfaiteur, elle était en quelque sorte démentie par les lettres de Léon III qui, après l'inauguration du nouvel empire, étaient datées des années du règne de Charlemagne.

Cette nouvelle date apposée aux lettres pontificales devait nécessairement interrompre les rapports du pape avec les empereurs et les patriarches de Constantinople, où de grands événements s'étaient passés, sans que Léon III eût l'air de s'en occuper. L'exécrable Irène avait fait mourir son fils Constantin Porphyrogenète, et avait régné seule pendant cinq ans. Son zèle pour le rétablisse-

1. *Conciles*, t. VII, ch. XLII; Fleury, liv. XLV, ch. XXV.

ment du culte des images a fait excuser ses crimes par le cardinal Baronius. Mais ils furent punis par sa déposition. Il est vrai que Dieu aurait pu se servir d'un autre bras que celui de Nicéphore Logothète qui ne valait pas mieux. Son usurpation ne fut qu'une horrible ingratitude et son règne une longue suite d'injustices et de cruautés. Léon III ne se mêla point de ces crimes. Il ne se mit en rapport qu'avec Théodore Studite, une des victimes de ce Nicéphore, et qui s'était plaint à lui, comme au successeur de saint Pierre, de quelques hérésies tolérées dans l'Orient. Mais la réponse de Léon III n'est point parvenue jusqu'à nous et nous ne pouvons savoir s'il reprochait à ce patriarche de s'arroger encore le titre d'évêque universel. Le pape était du reste fort modéré, timide même dans ses décisions canoniques. Cette modération éclata surtout quand Charlemagne lui députa l'évêque de Worms et l'abbé de Corbie pour lui demander si le Saint-Esprit procédait du Fils comme du Père. L'Église de France l'avait décidé ainsi; et les mots *filioque* avaient en conséquence été ajoutés par quelques évêques. Après une conférence tenue à Rome, Léon III déclara que, si on l'eût consulté avant d'insérer ces mots dans le Symbole, il aurait conseillé de s'en abstenir. Mais il reconnaît avec raison l'inconvénient d'une suppression qui serait une décision canonique, et il propose, sans l'ordonner, de cesser peu à peu de chanter ou de lire le Symbole, comme le seul moyen d'abolir cette coutume sans préjudice de la foi [1]. Cette réserve de Léon III,

1. *Conciles*, t. VII, p. 1194.

opposée à tant de décisions hautaines de ses prédécesseurs, atteste que ce pape ne prétendait pas à la domination tyrannique des consciences; et l'orgueil excessif, que certains historiens lui reprochent, serait démenti par cette modération, s'il n'avait substitué le baisement de ses pieds à celui de ses mains dans les hommages que lui rendaient les fidèles [1]. Il en est même qui ont vu dans ce changement une preuve de sa souveraineté temporelle. J'ai montré ce qu'était cette souveraineté.

Constantinople était revenue d'elle-même aux croyances de l'Église romaine, sans qu'il eût provoqué ce retour qui ne fut d'ailleurs que momentané. L'empereur Nicéphore avait été pris et décapité dans une bataille contre les Bulgares. Son fils Staurace avait été déposé et rasé en 813 par son gendre Michel Curopalate; et ce Michel, se trouvant par hasard orthodoxe, avait permis à son patriarche de Constantinople de correspondre avec l'évêque de Rome. C'était cependant un étrange catholique. Il faisait couper la tête aux Manichéens que Staurace avait protégés. Mais cela n'a point empêché les écrivains ecclésiastiques de célébrer sa libéralité, sa douceur, sa magnificence; et c'est précisément de ce massacre d'hérétiques que le loue son contemporain Théophane, par la singulière raison qu'il leur était impossible de se repentir [2]. Ce Michel, battu la même année par les Bulgares, fut déposé, rasé à son tour et remplacé par Léon l'Arménien, l'un de ses généraux, qui fit des eunuques

1. Desmarets, *Tab. des Papes*, p. 57.
2. Théop., p. 439.

des deux fils de son maître. Ce cinquième Léon rompit encore une fois avec Rome en protégeant ouvertement les Iconoclastes et en chassant et persécutant les évêques qui persistaient à adorer les images.

C'est pendant cette persécution que mourut Charlemagne, le 28 janvier 814. Son testament renfermait une clause qu'il est difficile de concilier avec la donation qu'on lui attribue, puisqu'il nomme *sa ville de Rome* au nombre des vingt et une métropoles de son empire dans la distribution qu'il leur fait des deux tiers de ses meubles. Cologne et Mayence y sont mentionnées au même titre avec Milan et Ravenne. Un Mémoire, daté de 814 comme ce testament, nous donne une triste idée de la situation de l'Église de France. Les évêques et les comtes se disputaient leurs biens et leurs vassaux. Ils étaient sans cesse divisés d'intérêts. Les évêques et les abbés s'immisçaient dans toutes les affaires domestiques. Ils accroissaient leurs domaines par tous les moyens possibles, promettant le paradis ou menaçant de l'enfer, opérant des confiscations à l'aide de faux témoignages, dépouillant enfin les familles à leur profit. Charlemagne demande si c'est ainsi qu'ils entendent quitter le monde et si cette cupidité est conforme aux commandements de Jésus-Christ[1]. Le pieux monarque s'y plaint encore de personnes viles qui remplissaient les monastères, dont les abbés, disait-il, préféraient le nombre à la qualité. Ce Mémoire semblait prévoir les désordres qui devaient s'en suivre sous un roi faible, et le règne de Louis le Dé-

1. *Capit. d'interrogations*, p. 478.

bonnaire ne justifiera que trop ce pressentiment. Les cinq conciles d'Arles, de Reims, de Mayence, de Châlons et de Tours essayent en vain d'arrêter ces scandales et beaucoup d'autres par des règlements qui ne sont pas exécutés et qu'on sera longtemps obligé de renouveler. Je n'en parle que pour répéter qu'ils furent assemblés par la seule autorité de Charlemagne, et que tous les canons en furent soumis à son approbation suivant l'ordre qu'il en avait donné [1].

Nous devons préciser à notre tour quelle était à la mort de ce grand homme la situation de la papauté. Sa puissance temporelle était nulle, son autorité spirituelle fort amoindrie, ou ramenée si l'on veut aux conditions que Constantin lui avait faites et que Grégoire le Grand avait respectées. Elle était reconnue en droit, mais négligée souvent par les Papes eux-mêmes et plus souvent enfreinte par les évêques. On voit l'évêque de Rome plus occupé de se soustraire à la domination des Césars d'Orient, qu'à combattre la rivalité de ses patriarches. En transmettant l'Empire au roi des Français, il n'a fait en définitive que changer de maître. On ne sait au juste ni ce qu'on lui a donné de territoire, ni comment il en a joui. Les quatre villes que j'ai si souvent mentionnées ont été désignées de deux manières; et elles sont tellement dispersées dans l'Ombrie, dans le Ferrarais, dans la marche d'Ancône, dans l'exarchat de Ravenne qu'il est impossible d'en faire une principauté quelconque, et de leur donner un souverain unique. Ce

1. Fleury, liv. XLVI, ch. II.

beau présent, comme dit Bossuet, ne peut comprendre que les revenus de ces villes, car les provinces où elles sont situées sont, pendant le même temps, soumises à des maîtres divers.

Les derniers jours du pape Léon III furent troublés par une conspiration nouvelle, mais elle fut déjouée par sa prudence; et les conspirateurs furent envoyés au supplice. Louis le Débonnaire apprit avec quelque étonnement cet acte de justice. Il chargea son neveu Bernard, nouveau roi d'Italie, d'aller à Rome pour s'en informer; et le pape fut obligé de s'en justifier. Il envoya même un évêque et un duc au nouvel empereur pour lui expliquer la nature et le châtiment de cette conspiration[1], et donna une preuve de plus contre son autorité temporelle. Il termina enfin son pontificat de vingt années, le 12 juin 816; et le premier acte de son successeur Étienne V, fut de faire prêter serment à l'empereur Louis par le peuple et par le clergé de Rome. C'est la seconde fois que se renouvelle cette cérémonie; et il est probable que les choses se passaient ainsi pendant la domination des Césars d'Orient. C'est donc seulement comme père spirituel des Romains que le pape était encore considéré; et c'est à ce titre que Louis voulut honorer Étienne V quand ce pontife vint le voir à Reims. Mais il ne fléchit pas les genoux devant lui comme l'ont écrit les historiens de l'Église. L'anonyme connu sous le nom de l'Astronome, et qui pouvait être présent à cette entrevue, dit seulement que le roi reçut avec vénération le vicaire

1. L'Astronome, an. 815.

du bienheureux saint Pierre, qu'il l'aida à descendre de cheval et lui donna la main pour le conduire à l'église [1]. « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur, » dit l'empereur. « Béni soit celui qui nous a fait voir un nouveau » David, » répondit le pape, et ils prièrent ensemble après s'être embrassés. Étienne V s'en retourna après l'avoir sacré, et ne reparut à Rome que pour y mourir le 22 janvier 817.

Pascal I[er], fils de Bonose, lui succéda deux jours après, et il paraît qu'il n'attendit point l'approbation de l'empereur pour se faire sacrer. Léon III en avait fait autant du vivant de Charlemagne, sans que l'histoire nous ait dit ce qu'en avait pensé le souverain qui venait d'imposer cette obligation à tous les évêques. Pascal envoya des légats en France pour s'excuser sur la violence que lui avaient faite le clergé et le peuple; et s'il faut en croire Mézeray et dom Bruys, l'empereur Louis, blâmant la précipitation du nouveau pape, enjoignit aux Romains de ne pas renouveler cette atteinte à la majesté impériale. Les écrivains ecclésiastiques prétendent au contraire que, par son fameux capitulaire *ego Ludovicus*, l'empereur affranchit les Papes de cette confirmation [2]. Mais cette assertion est démentie par l'histoire qui rapporte plusieurs actes de soumission à cette règle invariable par les successeurs de Pascal. Il y a dans ce capitulaire des articles bien plus importants. C'est là qu'on trouve une quatrième donation, qui confirme celles de Pépin et de Charlemagne, et dont les principales clauses sont traitées

1. L'Astronome.
2. Pagi, an. 962.

de suspectes par l'abbé Fleury lui-même [1]. On y comprend la Sicile qui était encore au pouvoir de l'empereur d'Orient, et ce pourrait bien être une interpolation du onzième siècle. Mais on y lit encore que l'empereur Louis donne au pape la ville et le duché de Rome. Les trois premiers donateurs ne l'avaient donc pas cédée! et c'est par là cependant qu'ils auraient dû commencer. Quel besoin avait-on d'ailleurs de ces renouvellements, si les premières donations étaient réelles? citerait-on une autre puissance qui fit ainsi confirmer de siècle en siècle son titre de possession? Ne détruisait-on pas ainsi ce qu'on prétendait confirmer? N'accusait-on pas un sentiment de doute et d'incertitude sur le droit qu'on s'attribuait; et les étranges contradictions qu'on lit dans ces actes ne sont-elles pas des témoignages de leur fausseté ou de leurs altérations postérieures? Ni Eginhard ni l'Astronome, seuls historiens du temps, ne parlent de ce capitulaire; et la narration du second, purgée des sortiléges et des prodiges dont les moines assaisonnaient tous leurs récits, a un grand caractère d'authenticité. Que signifiait enfin cette quatrième donation de la ville éternelle, quand on y lit encore que l'empereur se réserve la domination de cette même Rome et de ses habitants, quand surtout on le voit exercer cette souveraineté à l'égard du pape lui-même?

Selon Mézeray, qui a tort de ne jamais citer ses autorités, Pascal était fort importuné de cette domination française et cherchait sans cesse à s'en affranchir quoi-

1. Fleury, liv. XLVI, ch. XXVI.

qu'il eût tout récemment couronné dans l'église de Saint-Pierre le jeune Lothaire, roi d'Italie, que son père venait d'associer à l'empire. C'est ainsi qu'il aurait fait décapiter le primicier Théodore et le nomenclateur Léon, comme trop dévoués à la France [1]. Le bruit en vint à l'empereur, et avant même que les légats du pape vinssent l'excuser de cet attentat, Louis fit partir deux commissaires pour informer contre ce prétendu souverain de Rome. Pascal et d'autres évêques s'en expliquèrent comme sujets de l'empire. Ils se purgèrent par serment du meurtre qu'on leur imputait, le rejetèrent sur des inconnus que Pascal ne voulut point nommer, et Louis parut se contenter de ces faibles excuses par une suite de cette bonté qui causa plus tard de grands malheurs, mais qui ne détruisit pas les soupçons des ennemis du pontife. Louis le Débonnaire suivait ainsi les traditions de son père. Il s'occupait de la réforme des monastères, en leur donnant des règles qu'il ne soumettait pas à l'approbation de Rome, en veillant à la réparation des églises, au payement des dîmes, à la consécration des évêques, dont l'élection était toujours laissée au peuple et au clergé des diocèses. Le pape semblait ne s'occuper que de l'éternelle querelle des images. Il faisait d'inutiles remontrances à l'empereur Léon l'Armenien qui ne cessait d'en persécuter les adorateurs. La mort violente de ce César suspendit cette persécution, et l'indifférence de Michel II dit le Bègue laissa d'abord une entière liberté à toutes les opinions. Mais il reprit bientôt les

1. L'Astronome, an. 823.

sanguinaires allures d'un féroce iconoclaste, et Pascal, reconnaissant son impuissance, abandonna les catholiques d'Orient aux caprices de la tyrannie.

A la mort de Pascal II et à l'avénement d'Eugène II en 824, se réveillèrent les soupçons de l'empereur Louis sur la fidélité des Romains. Lothaire se rendit en Italie par ordre de son père. Il se plaignit du meurtre des amis de la France, du mépris qu'on faisait de ceux qu'on ne tuait pas, de la partialité criminelle des prêtres et des magistrats de Rome [1]. Aucune satisfaction ne lui fut donnée sur les deux premières plaintes, mais Eginhard et l'Astronome racontent que l'examen du dernier grief révéla une infinité d'abus et d'extorsions. Après avoir reçu le serment des Romains et du pape, Lothaire fit justice de tous ces abus. Les biens et l'argent extorqués par les juges furent rendus à leurs propriétaires. Le pape lui-même fut condamné à rendre au monastère de Farse dans la Sabine les terres que lui avaient enlevées ses prédécesseurs. Lothaire régla enfin par une constitution l'administration de la justice, l'élection des souverain-pontifes, leur juridiction sur les ducs et les juges, les comptes qu'ils avaient à rendre tous les ans au pape et ensuite à l'empereur. Le pape y semble être sans cesse associé à l'autorité impériale, mais c'est elle qui domine seule dans une clause mentionnée par l'Astronome et négligée par l'abbé Fleury, en vertu de laquelle l'empereur se réservait le droit d'envoyer des commissaires pour rendre la justice aux Romains [2]. Un

1. L'Astronome, an. 824.
2. *Ibid.*

autre article de la constitution porte expressément que le pape élu ne sera désormais consacré qu'après avoir prêté serment entre les mains d'un commissaire impérial. Sur quoi fonder, après tous ces exemples, d'abord l'indépendance absolue des Papes et plus tard leur désastreuse autorité sur les couronnes? Comment concilier cette constitution de Lothaire avec le capitulaire de son père? Remarquons en définitive que depuis un siècle les Papes reconnaissaient leur véritable caractère en rendant à César ce qui était à César. Ils souffraient même assez souvent que les rois se mêlassent de ce qui était à Dieu.

Louis le Débonnaire suivit l'exemple de Charlemagne dans la question des images. Instruit cependant que son père n'avait pu s'entendre avec le pape Adrien, il crut devoir demander à Eugène II s'il ne convenait pas de faire encore examiner cette question par les évêques de France. Cette démarche de Louis lui était suggérée par Michel le Bègue qui avait prié son collègue d'Occident d'intervenir dans ce débat. C'était une lueur de bon sens. Mais il n'est pas inutile de faire remarquer la suscription de cette lettre orientale ; elle était adressée au roi des Francs et des Lombards nommé par eux empereur. C'était une demi-protestation qui n'arrêta point le fils de Charlemagne : il envoya donc demander au pape Eugène s'il consentait à ce nouvel examen ; et, sur sa réponse affirmative, Louis convoqua à Paris les évêques de l'empire. Ce synode, auquel n'assista aucun légat de Rome, s'ouvrit au mois de novembre 825, et ne donna pas plus raison au pape que ne l'avait fait le concile de Francfort sous Charlemagne. Le *livre carolin* de cet em-

pereur y fut pleinement approuvé. Le second concile de Nicée et celui de l'Iconoclaste Copronyme furent condamnés. On y décide qu'il est également blâmable de briser et d'adorer des images. On n'oblige personne d'en avoir, mais on ne le défend à personne. On déclare enfin que les images ne nuisent à rien pourvu qu'on ne leur rende aucun culte religieux. Ces décisions sont envoyées à Louis le Débonnaire pour être approuvées; et cet empereur écrit au pape pour l'engager à les approuver lui-même et à s'unir à lui pour les faire accepter par l'empereur de Constantinople.

Il est étrange que la réponse d'Eugène II ne soit pas plus connue que celle d'Adrien. Il est impossible que le pape n'en ait pas conféré avec les évêques de Sens et d'Orléans envoyés à Rome par l'empereur; et il est inconcevable qu'on ne trouve aucune trace de cette conférence. Elle n'a pu être supprimée que par ceux qui avaient intérêt à faire disparaître ce dissentiment des évêques de France avec le saint-siége, et ce témoignage important des libertés de l'Église gallicane qui persista longtemps dans la même doctrine, sans cesser d'être en communion avec l'Église romaine. Il fut même tenu un concile à Rome dans l'année suivante, sans qu'il fût question de cette affaire. On n'y parle que de l'ignorance des clercs, de prêtres qui font l'usure ou qui vont à la chasse, d'évêques qui volent le bien des paroisses, du dérèglement des moines, de femmes qui passent le dimanche à danser ou à chanter des chansons déshonnêtes. Mais des images pas un mot, et Eugène II mourut le 27 août 827, sans qu'on pût savoir ce qu'il avait pensé du synode de Paris. Valentin,

son successeur, ne gouverna l'Église que cinq semaines, et la vacance du siége dura plus que son pontificat. Grégoire IV avait bien été élu; mais suivant la constitution du roi Lothaire, on n'osa point le consacrer avant l'arrivée du commissaire envoyé par l'empereur Louis pour recevoir son serment de fidélité et celui des Romains [1]. Le nouveau pape ne fit pas plus connaître son opinion sur la question des images. Ils semblaient tous craindre de heurter celle des évêques et de l'empereur de France. L'évêque Claude de Turin s'était cependant prononcé pour les Iconoclastes; il avait hautement attaqué la doctrine de l'Église de Rome. L'Écossais Dungall, qu'on disait appartenir au monastère de Saint-Denis, avait fait grand bruit en le réfutant. Grégoire IV gardait un silence qui contrastait avec les habitudes des anciens Papes. Il était même indifférent aux plaintes des orthodoxes d'Orient que traquaient et tourmentaient les sicaires de Michel le Bègue et de son digne fils Théophile.

Sa conduite pendant la criminelle révolte des fils de Louis le Débonnaire, fut celle d'un esprit faible et variable qui se laissait dominer par les événements. Il perd l'occasion de faire du saint-siége le médiateur des discordes royales et se montre partout au-dessous de sa mission. Il décide d'abord qu'en vertu des canons de l'Église, l'impératrice Judith ne peut être séparée de son mari, et il semble plus tard embrasser le parti de Lothaire qui l'a proscrite. Il vient en France dans l'intention de réconcilier le père et les enfants; et il montre une telle partialité pour les

1. L'Astronome, an. 828.

rebelles, que les évêques du parti de l'empereur le menacent de l'excommunier lui-même s'il témoigne la moindre velléité de les condamner. Il a peur même d'être déposé par eux; et quand le factieux Vala relève son courage, il passe de la faiblesse à l'insolence [1], en leur écrivant sous la dictée de ce moine rebelle qu'ils doivent lui obéir plutôt qu'à l'empereur. Il assiste en Alsace, dans un lieu que l'histoire a flétri du nom de *Champ du Mensonge*, à la première humiliation de ce malheureux prince, il souffre qu'on s'y serve de son autorité pour prononcer la déchéance d'un empereur; et, peu de jours après, il reprend le chemin de Rome, désolé, dit-on, des affronts que les enfants ont fait subir à leur père. Mais l'usage qu'on a fait de son autorité le console facilement de ce chagrin. Il saisit cette occasion d'élever la puissance ecclésiastique au-dessus de la royauté, dans une lettre qu'il adresse aux évêques de France; et quand l'empereur Louis est rétabli, il craint les effets de sa témérité. Il s'adresse à cette même puissance qu'il a voulu abaisser, et lui demande un décret qui appartiendrait évidemment à l'autorité ecclésiastique, puisqu'il s'agit de fixer au 1er novembre la fête de tous les Saints. Les évêques rebelles se montraient plus opiniâtres dans leurs atteintes à la puissance séculière. Maîtres de l'esprit des peuples, ils les armaient contre le maître de l'empire, et justifiaient tous les attentats des enfants de leur souverain. Ces prélats qui tremblaient et rampaient tous sous le glaive de Charlemagne, abusaient maintenant

1. *Conciles*, t. VII.

de la faiblesse de Louis et se dégradaient par la rébellion. L'insolent Agobard, archevêque de Lyon, lui conteste le droit de se défendre en l'accusant hautement d'avoir pris les armes contre ses enfants et ses sujets. Ces indignes ministres de Jésus-Christ imposent à leur empereur une pénitence humiliante, lui dictent, lui font lire une confession de ses prétendus crimes, oubliant le seul dont il était coupable, c'est-à-dire une clémence stupide envers des factieux mitrés qu'il aurait dû châtier en maître; et ce n'est point cette portion criminelle du clergé français que le pape réprime, c'est le clergé fidèle qu'il traite de présomptueux, de menteur, d'insensé. Et ces bons, ces dignes évêques ont raison de lui répondre « qu'il n'a pas le droit de se mêler de leurs » diocèses, qu'ils ont comme lui le pouvoir de lier et de » délier, et qu'ils se moquent de ses anathèmes. »

Grégoire IV meurt enfin dans les premiers jours de 844, sans avoir relevé le saint-siége de l'humiliation que vient de lui faire subir l'Église gallicane, et je ne saurais partager l'admiration de Platine qui le loue d'avoir su maintenir les grands dans leur devoir. Sa conduite en France est un éclatant démenti d'un pareil éloge. C'est pendant la durée de son pontificat que le règne des Iconoclastes finit à Constantinople, mais il n'y eut pas la moindre part. L'empereur Théophile étant mort en 842, le jeune Michel III avait recueilli son héritage sous la tutelle de sa mère Théodora et de trois régents. Peu de temps après, Manuel, l'un des trois, tomba malade, et comme il avait grande peur de mourir, les moines de Stude, qui étaient les plus fervents adorateurs des images,

vinrent l'assurer qu'il guérirait, s'il voulait promettre d'en entreprendre le rétablissement. Il le promit, et dès qu'il fut guéri, ces moines ne manquèrent pas de lui rappeler sa promesse. Il proposa au conseil de régence de lever l'interdiction. Ses deux collègues s'associèrent à son zèle; l'impératrice, qui avait toujours rendu un culte secret aux images, adopta cette proposition, et moitié par ruse, moitié par violence, cette régente assura le triomphe des moines studites. C'est donc par l'impératrice Théodora que finit cette longue querelle, et le calme soudain qui s'en suivit a fait croire qu'on était las de s'égorger pour elle.

Serge II succéda à Grégoire IV malgré l'opposition d'un diacre nommé Jean qui ameuta la populace, et qui fut livré par elle dès que la noblesse romaine accourut pour défendre le nouvel élu. On prit ce prétexte pour l'introniser avant d'attendre les ordres de l'empereur. Ce n'était plus le malheureux Louis. Ses enfants se disputaient son héritage; et le pape espérait sans doute s'affranchir de sa servitude à la faveur de cette anarchie. Mais Lothaire qui, dans le partage de l'empire, avait enfin conservé l'Italie et le titre d'empereur, ne toléra point cet oubli de ses droits. Il ordonna à son fils Louis qu'il avait fait roi d'Italie, de marcher sur Rome avec une armée et une vingtaine d'évêques chargés d'examiner l'élection du pape; et c'est en ravageant le pays que cette armée arriva sous les murs de la ville éternelle. Le bibliothécaire Anastase raconte ici une bravade de Serge II qui, arrêtant, selon lui, le roi à la porte de la basilique, lui aurait dit: « Si vous venez ici pour le

» salut de l'Église, cette porte vous sera ouverte ; si non, » je ne le permettrai pas. » Ce serait un étrange contraste avec les honneurs que le pape lui avait rendus à son arrivée. Serge II souffrit au contraire que les vingt évêques fissent un examen sévère de son élection ; et il ne fut reconnu qu'après la décision de ce synode étranger, que le même Anastase appela plus tard une cabale contre l'Église universelle de Rome. Le roi reçut alors le serment de fidélité à l'empereur son père et fut à son tour couronné par le pape.

L'Église était menacée d'un grand fléau. Depuis quatre ans les Sarrasins d'Afrique et d'Espagne avaient passé la mer et débarqué en Italie. Ils venaient même ravager les environs de Rome, piller les églises qui étaient hors de ses murs, malgré les troupes de France qu'ils avaient battues dans quelques rencontres, et ils ne se retiraient sur leurs vaisseaux que gorgés de butin. C'est au milieu de ces dévastations que finit le court pontificat de Serge II, et qu'il fut remplacé le 27 janvier 847 par le Romain Léon IV, qui craignit d'abord de renouveler la faute de son prédécesseur. Mais, après deux mois et demi d'attente, la crainte des Sarrasins fit passer outre ; et, après avoir protesté qu'ils ne prétendaient pas déroger à leurs devoirs envers l'empereur, qu'ils appelaient leur maître après Dieu [1], les Romains se décidèrent à sacrer le nouveau pape sans attendre davantage le consentement de Lothaire. La réponse de cet empereur n'est pas connue. Il commençait à se repentir de ses attentats, il se livrait à

1. Anast., *in Léon* IV.

ces exercices de pénitence et de piété qui lui firent préférer plus tard la vie monastique aux splendeurs de l'empire. Mais son fils Louis fit assez d'actes de souveraineté pour que le saint-siége ne pût rien arguer de son silence au bénéfice de l'autorité pontificale. Léon IV n'était pas disposé d'ailleurs à lui rien contester. Les affaires religieuses se multipliaient de son temps sans qu'il s'en mêlât ; et il en était cependant qui auraient soulevé des tempêtes sous un Jules ou un Damase. Un concile tenu à Mayence par l'ordre de Louis le Germanique, présidé par l'archevêque Raban, établit des règles qui touchaient à l'administration des sacrements ; et ces règles ne furent soumises qu'à l'approbation de ce roi. Une hérésie qui aurait agité tout l'Orient et ranimé jadis toutes les prétentions de l'Église romaine, troubla la Gaule et la Germanie sans que Léon IV parût s'en occuper.

Le moine Gothescac prêchait cependant une doctrine qui n'était autre que la fatalité des Musulmans. « Les » hommes, disait-il, naissent prédestinés au bien comme » au mal ; et c'est en vain qu'ils travaillent à changer ce » qui a été d'avance arrêté par Dieu. » Il renversait ainsi toutes les lois de la morale et de la justice humaine, et proclamait l'inutilité de la prière comme l'impuissance de la vertu. C'est encore l'archevêque Raban qui le fit condamner par un second concile de Mayence, présidé cette fois par Louis le Germanique, et qui le renvoya à Hincmar, archevêque de Reims, comme à son chef spirituel, pour le faire punir. Gothescalc brava cette condamnation ; et un synode assemblé à Quiercy le condamna à

la prison et au fouet sans le corriger. Du fond de son cachot il soutint son hérésie, et demanda à prouver la vérité par l'épreuve de l'eau bouillante. Nous arrivons ainsi à ces jugements de Dieu qui sont la plus absurde des turpitudes du moyen âge. Hincmar ne sait plus s'il doit l'excommunier, et ce n'est pas au pape qu'il le demande. C'est de Prudence, évêque de Troyes, c'est du vieux Raban qu'il implore les lumières en lui envoyant une réfutation des écrits de l'hérétique. L'évêque Prudence se déclare au contraire pour Gothescalc, et s'étaye des paroles de saint Augustin sur la grâce. Ratramne, moine de Corbie, vient aussi à son aide; Loup, abbé de Ferrières, écrit enfin en sa faveur. Hincmar s'adresse alors au docteur Jean Scot, surnommé Érigène, et Pardule, évêque de Laon, a également recours à cet Irlandais. Jean Scot rejette la prédestination des réprouvés, mais il admet celle des élus. Le diacre Florus de Lyon s'indigne de cette distinction assez singulière, il admet la double fatalité et l'impuissance du libre arbitre sur la grâce. Son archevêque Amolon condamne l'une et l'autre de ces prédestinations, et blâme surtout la brutalité de Gothescalc à l'égard de ses adversaires. Rémy, qui pendant cette dispute succède à l'archevêque de Lyon, blâme au contraire la barbarie avec laquelle on a traité ce pauvre moine. Les deux partis s'appuient sur saint Augustin, mais Hincmar de Reims ne trouve la confirmation de sa doctrine que dans le livre intitulé *Hypognosticon* qu'il attribue à l'évêque d'Hippone, et l'Église de Lyon lui prouve à son tour, comme on l'a reconnu depuis, que ce livre n'est pas de saint Augustin. Le dix-

septième siècle verra renaître la même querelle à propos de Jansénius, et il en sera troublé comme le neuvième. Mais c'est en vain que la France et la Germanie en sont agitées, le pape Léon IV n'est ni provoqué ni tenté d'intervenir [1].

Une autre dispute s'éleva sur le tombeau de l'archevêque Ebbon, qu'un concile de Thionville, présidé par Louis le Débonnaire, avait déposé en 835 de son siége de Reims. Après sept ans de prison, Lothaire, dont il avait soutenu la révolte, l'avait rétabli; et sans égard pour la décision canonique qui l'avait frappé, l'archevêque avait ordonné des prêtres et des diacres. Ces ordinations n'ayant pas été reconnues par le plus grand nombre des évêques de France, après la mort de celui qui les avait faites, ceux qui les avaient reçues portèrent l'affaire devant un concile de Soissons, qui fut assemblé en 853. Condamnés par ce concile, ils en appelèrent, non pas au saint-siége, comme le voulait l'ancien concile de Sardique, comme dix Papes l'avaient exigé, mais au roi Charles le Chauve qui fit révoquer la sentence du synode de Soissons, et les fit admettre à la communion de l'Église. Léon IV se prononça contre cette intervention de la puissance royale dans une affaire purement canonique. Il refusa d'approuver la réintégration de ces prêtres; mais il n'osa soutenir une lutte contre le roi de France, qui, depuis Charlemagne, était plus puissant que le pape dans l'Église gallicane; et la décision de Charles le Chauve fut exécutée malgré la défense du saint-siége.

1. Fleury, liv. XLVIII, ch. XLI; liv. XLIX, ch. V.

Il ne montra pas plus de fermeté contre le Breton Nominoé qui bouleversait la jùridiction de la métropole de Tours. Ce Nominoé s'était révolté contre Charles le Chauve, et s'était fait roi de Bretagne par la force de son épée. Il avait ordonné à quatre évêques de consacrer son usurpation, et ces évêques s'y étant refusés, il les avait accusés de simonie. Il ne les calomniait pas; et Connoyon, abbé de Redon, se rendit à Rome par son ordre pour solliciter leur déposition. Léon IV blâma la simonie, mais il répondit que l'affaire ne le regardait point, et il la renvoya au métropolitain de Tours comme au chef spirituel des évêques bretons. C'était parfaitement conforme aux règles canoniques; il agissait dans cette nouvelle affaire comme il avait agi dans la première, et il est fâcheux que ses successeurs n'aient pas persisté dans cette réserve. Le métropolitain de Tours ayant approuvé le refus qu'avaient fait ses suffragants de sacrer l'usurpateur, Nominoé fit casser les quatre évêques par un synode de prêtres, d'abbés et de seigneurs, créa trois évêchés nouveaux, affranchit tous les siéges bretons de la juridiction métropolitaine de Tours, érigea le siége de Dol en métropole [1]; et Léon IV ne soutint ni les protestations de l'archevêque, ni les droits de Charles le Chauve, ni les prérogatives du saint-siége.

Il fit voir la même indifférence pour les convertisseurs du Danemark et de la Suède; il ne prenait à cœur que les affaires de sa province d'Italie; et encore ne faisait-il rien sans l'approbation de l'empereur Louis, fils de

1. Daru, *Histoire de Bretagne*, t. I, liv. II.

Lothaire. Celui-ci tint même un concile à Pavie pour réformer les abus qui dégradaient l'Église. Il venait de temps en temps administrer la justice dans le palais même du pape. Léon IV ne s'occupait que de l'embellissement de sa ville. Il y renferma les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul, il entoura de fortifications l'ancienne ville de Centumcelles, qu'il nomma Léopolis; et c'est après avoir consacré ces ouvrages, dont le premier prit le nom de cité Léonine, qu'il finit son pontificat et sa vie le 17 juillet 855. Sa succession fut vivement disputée. Le clergé de Rome et les évêques voisins élurent le Romain Benoît; et deux officiers de l'empereur Louis, appelés par un évêque d'Eugubio nommé Arsène, lui opposèrent un prêtre du nom d'Anastase que Léon IV avait excommunié. Il y eut des violences de part et d'autre. Mais la fermeté du clergé et du peuple l'emporta sur les intrigues d'Arsène. L'empereur Louis donna tort à ses officiers, et Benoît III fut intronisé le 1er septembre de la même année.

Comment se fait-il que, dans les quarante-trois jours qui séparent la mort de Léon IV et l'avénement de Benoît, intervalle si bien rempli d'ailleurs par les troubles que nous venons de raconter, des chroniqueurs, des historiens même aient trouvé le moyen de placer les deux ans et demi du prétendu pontificat de la papesse Jeanne? J'ai refuté ailleurs ce conte ridicule que les protestants se sont amusés à accréditer. Et il n'a pu se soutenir que par cet excès de crédulité dont le peuple de tous les temps a donné le triste exemple. Benoît III n'eut pas d'autre prédécesseur que Léon IV, mais il ne fit pas

plus de bruit dans le monde. Il fut visité par le roi de Wessex Ethelvalfe, qui, dès son retour en Angleterre, fit décréter par les autres rois et par les évêques, que la dixième partie des terres appartiendrait au saint-siége pour l'indemniser des pertes que lui faisaient éprouver les Sarrasins [1]. Il est probable qu'il ne s'agissait que du dixième des revenus, et le pape Benoît pouvait sans scrupule accepter ces dons d'un prince pieux et dévoué à l'Église romaine. Mais c'était un trait de sordide avarice que de recevoir en même temps les dons d'un misérable qui souillait le trône de Constantinople par des impiétés inouïes et par d'ignobles saturnales. Ce Michel III faisait habiller un bouffon en patriarche, d'autres saltimbanques vêtus en évêques, mêlés à des évêques véritables et à l'empereur lui-même, le suivaient montés sur des ânes, jouaient avec les vases sacrés, faisaient communier les passants avec du vinaigre et de la moutarde [2], et le calice d'or qu'acceptait le pape de cet infâme avait figuré peut-être dans ces parades impies. Les évêques de France montraient alors plus de dignité. Louis le Germanique ayant passé le Rhin pour détrôner son frère Charles le Chauve, les évêques des provinces de Reims et de Rouen lui écrivirent pour le rappeler à ses devoirs de frère et de roi. Ils lui tinrent un langage aussi ferme que modéré, tel que les ministres de Dieu auraient dû toujours le tenir aux puissants de la terre ; et l'archevêque Hincmar, qui passe pour l'auteur de cette

1. Fleury, liv, XLIX, ch. XXIX.
2. *Ibid.*, liv. XLIX, ch. XVII; Gibb., ch. XLVIII.

admonition, s'y montre l'égal de nos grands orateurs du grand siècle qui, pénétrés de leurs devoirs envers l'autorité royale, et de ceux de leur ministère, savaient remplir leur mission céleste sans s'exagérer les droits qu'elle leur donnait.

CHAPITRE XIV

NICOLAS Ier. — PHOTIUS

858 à 870

Nous venons de voir la preuve que les évêques du neuvième siècle étaient plus instruits que ceux dont le pape Agathon avait, cent ans auparavant, déploré l'ignorance et la grossièreté; mais ils avaient seuls profité des lumières que Charlemagne avait essayé de répandre sur le monde. Tout en les maintenant dans sa dépendance, il les avait associés à l'administration de l'empire en les admettant dans les parlements qu'il avait l'habitude de rassembler; et quand le sceptre eût passé dans les mains débiles de son fils, l'ascendant qu'ils avaient pris sur le peuple et sur les grands les avait rendus pour ainsi dire les maîtres de l'État. La révolte des enfants du Débonnaire fut sinon suscitée, du moins envenimée et prolongée par leur ambition. Le partage de cet empire, sa division entre plusieurs princes, les querelles sanglantes des enfants et des petits-fils du Débonnaire, leur piété mal entendue, la faiblesse de leur caractère avaient produit la rapide et fatale décadence d'une race qui s'était annoncée avec autant d'énergie que d'éclat. Charles le Chauve, déposé par l'archevêque de Sens, ne se plaignait de cette sentence que parce qu'il n'avait été ni entendu

ni jugé par une réunion d'évêques, en ajoutant qu'il s'était toujours soumis à leurs corrections paternelles : et si les rois de ce temps ne tenaient pas tous le même langage, ils montraient tous la même faiblesse. Une dévotion exagérée les poussait jusqu'à l'oubli de leur dignité. Louis le Germanique croyait devoir se justifier aux yeux des évêques d'avoir passé le Rhin à la tête de son armée, et leur demandait pardon de cette offense. Lothaire II, roi de Lorraine, les regardant comme des médiateurs entre Dieu et les hommes, en concluait sottement que la dignité épiscopale était supérieure à la sienne. Les évêques abusaient de cette faiblesse : encouragés qu'ils étaient par les oppresseurs mîtrés de Louis le Débonnaire, ils disposaient des trônes; et le despotisme qu'ils exerçaient envers les rois leur faisait souvent oublier leur dépendance du saint-siége. Nous l'avons vu dans la querelle des images, dans la révolte de Gotheścalc et dans celle du Breton Nominoé, l'autorité des Papes n'était pas plus écoutée que leurs décisions canoniques. Il fut heureux pour la papauté que les évêques de France et même d'Italie fussent partagés en factions politiques, que malgré leur toute-puissance individuelle, aucun d'eux ne fût souverain. Les faibles liens qui les attachaient encore à l'évêque de Rome auraient été brisés peut-être au profit d'un patriarche français.

Mais il leur vint un maître, et ce fut Rome qui le leur donna dans le successeur de Benoît III, qui mourut le 10 mars 858. Ce nouveau pape se nommait Nicolas, c'était un Romain que les trois derniers pontifes s'étaient plu à élever, qu'ils logeaient dans leur palais; et Benoît III

l'avait associé à l'administration de l'Église. Il avait vu et déploré sans doute leur obéissance presque passive à l'autorité royale, leur respect aveugle pour les priviléges des métropolitains, leur soumission aux décrets des conciles; et cette observance des lois de l'Église parut être à ses yeux la ruine de la papauté. Il reprit sur-le-champ les traditions des Jules et des Damase, leur ambition, leur orgueil, pliant quelquefois sous les forts, mais impitoyable envers les faibles et les timides, et soutenant alors avec arrogance les prétendues prérogatives de son siége. Le moine Reginon disait de lui, vingt ans après, qu'il commandait en roi aux princes de la terre, comme s'il eût été le maître de l'univers; et ce moine le louait de cette audace, qui devint par la suite des temps si désastreuse pour les rois et pour les peuples. Des affaires graves lui arrivèrent de tous les points de l'empire, et son intraitable fierté les aggrava encore. Celles qui ne l'étaient point devenaient importantes par son orgueilleuse intervention. Je ne suivrai point l'ordre des temps en racontant les incidents de son pontificat. Je les diviserai pour les faire mieux comprendre. Sa vanité se manifeste dès son avénement. L'empereur Louis, son maître, se trouvant à Rome le jour de son installation, le fit asseoir à sa table; mais deux jours après, Nicolas étant allé le visiter dans sa résidence hors de Rome, Louis vint au devant de lui à pied, et le pape souffrit que le roi menât son cheval par la bride. Sigonius ajoute même que Louis eut la faiblesse de lui baiser les pieds, et le fier Nicolas dut sentir tout le parti qu'il pouvait tirer de cet acte d'humilité.

Mais avant d'attaquer les rois. il essaya son autorité sur les évêques de France et commença par le plus puissant de tous, par l'archevêque Hincmar qui venait d'humilier Louis le Germanique, en imposant des conditions honteuses à l'absolution que ce roi avait mendiée. Ce n'est point cette témérité que Nicolas fut tenté de blâmer. Mais Hincmar avait pris la défense d'un curé débauché que Rothade, évêque de Soissons, avait chassé de son église; il avait puni cet évêque en le déposant lui-même, et ne tenant pas compte de l'appel que Rothade avait adressé au saint-siége, il l'avait fait jeter en prison. Un grand nombre d'évêques avait pris parti pour Hincmar, des synodes l'avaient approuvé, Charles le Chauve lui-même lui prêtait son appui [1]. Nicolas n'hésita point en présence de cette coalition puissante. Il prit la défense de l'évêque Rothade et força son métropolitain Hincmar de le rétablir sur le siége de Soissons. Il était dans son droit, et c'était justice. Mais c'est dans les considérants de sa décision que son ambition se manifeste. Il y cite pour la première fois des maximes tirées des *Fausses Décrétales;* et comme les Papes se sont longtemps servis de ce recueil pour étayer leurs prétentions, il est important d'en faire connaître l'origine et la fausseté. Ces Décrétales étaient l'œuvre de ce même moine qui avait, dit-on, fabriqué la donation de Constantin, de cet Isidore Mercator, dont le nom même est regardé comme apocryphe, et qu'on suppose avoir vécu dans les dernières années du huitième siècle. C'est du moins vers 811 que Riculphe, archevêque de Mayence, les rapporta

1. *Ann. Bertini*, 855; *Opusc.* d'Hincmar.

d'Espagne avec le livre des canons recueillis par Isidore de Séville. Ces fausses décrétales étaient une suite de prétendues lettres canoniques que les Papes des premiers siècles auraient signées, depuis saint Clément jusqu'à Grégoire le Grand; et les pontifes du moyen âge y ont trouvé des armes pour s'affranchir de l'autorité des conciles, de celle des rois, et pour s'ériger en juges suprêmes de toutes les affaires ecclésiastiques. La fausseté de ces lettres a été démontrée plus tard par le cordelier Pagi et par les critiques les plus orthodoxes et les plus respectables. Mais elles ont autorisé bien des décisions qu'on prend encore pour des arguments et des articles de foi; et c'est à Nicolas qu'on impute le premier usage de ces lettres, dont il est possible qu'il ignorât la fausseté.

Après Hincmar vint le tour du roi de Lorraine Lothaire II; et rien ne fait mieux connaître que cette affaire les mœurs du temps, l'incontinence et la faiblesse des rois, la témérité des évêques et la puissance renaissante des pontifes romains. Ce Lothaire, fils de l'empereur de ce nom, mêlait la vie la plus débauchée à la piété la moins contestable. Il avait épousé, en 856, la jeune Thietberge, fille d'un comte Bozon ou d'un duc Hubert, allié de Charles le Chauve; et l'année suivante, il l'avait chassée de son lit pour vivre avec des courtisanes. Une de ces courtisanes, nommée Waldrade, avait fini par le dominer; et pour se donner le droit de l'épouser, Lothaire avait accusé la reine d'un commerce incestueux avec son propre frère Hubert, qui était devenu abbé de Saint-Maurice, dans le Valais. Thietberge avait réclamé le ju-

gement de Dieu; et son champion était sorti sain et sauf d'une chaudière d'eau bouillante. Le succès de cette épreuve avait contrarié les amours de Lothaire, et il résolut de confondre sa femme par ses propres aveux. Gonthier, archevêque de Cologne, Theutgaud, archevêque de Trèves, et plusieurs autres entrèrent dans ce complot et s'en firent les instruments. Mézeray prétend que Theutgaud était l'oncle et Gonthier le frère de Waldrade. Les *Annales de Saint-Bertin* la font au contraire nièce d'un certain Luitfried, conseiller de Lothaire. Mais quoique Mézeray ne cite aucune autorité contemporaine, sa version acquiert quelque vraisemblance par l'acharnement que mirent les deux archevêques à tourmenter la malheureuse Thietberge. Leurs interrogatoires, leurs sermons, leurs menaces la contraignent à s'avouer coupable d'inceste; et cet aveu passe pour véritable quand on la voit s'échapper du monastère où on l'a enfermée pour se réfugier auprès de son frère Hubert. Ce n'était point dans l'abbaye de Saint-Maurice. Hubert en avait été chassé par l'empereur Louis, roi d'Italie, et il avait trouvé un asile à la cour de Charles le Chauve, qui lui accordait une protection manifeste. Dès son arrivée chez ce roi, Thietberge en appela au pape. Elle déclara qu'on lui avait arraché un faux aveu, et se rendit enfin à Rome pour demander justice de tant d'iniquités.

Lothaire la fait suivre par l'archevêque Theutgaud. Il implore l'appui de son oncle Louis le Germanique pour balancer celui que Charles le Chauve prête à la reine; et sollicite du pape la convocation d'un concile composé des évêques des trois royaumes. Nicolas se hâte d'écrire

aux trois souverains pour leur enjoindre d'envoyer à Metz chacun deux évêques, et il fait partir deux légats pour assister à ce synode, avec l'ordre formel d'en présenter les décrets à son approbation. Mais l'archevêque Theutgaud a devancé les légats. Il annonce à Lothaire que cette convocation est une vaine formalité, que le pape lui est hostile; et Lothaire rassemble bien vite huit évêques de ses propres États à Aix-la-Chapelle, le 18 avril 862. Il leur manifeste ou simule un grand repentir de ses adultères; mais il avoue naïvement qu'il ne peut se passer de femme, et supplie ces huit évêques de lui permettre d'en prendre une. Theutgaud rendit témoignage de sa pénitence, mais on voulut examiner à fond cette affaire. Deux évêques trouvèrent que l'inceste du frère et de la sœur était véritable, mais qu'il avait été commis avant le mariage, que par conséquent il n'y avait point adultère, que Lothaire n'avait pas le droit de répudier Thietberge et qu'il devait la garder [1]. Les six autres ne furent point de cet avis. Ils reconnurent l'inceste et l'adultère, cassèrent le mariage et permirent à Lothaire d'épouser Waldrade, en se fondant sur un commentaire de saint Paul attribué à saint Ambroise, qui, en interdisant les secondes noces aux femmes adultères, n'appliquait pas cette défense aux maris. En conséquence de cette décision, Lothaire épousa sa maîtresse et la fit couronner reine de Lorraine.

Nicolas s'indigne que le roi n'ait attendu ni la réunion de son concile de Metz, ni la permission du saint-siége.

1. *Conciles*, Tom. IV, p. 747.

Il ordonne aux évêques désignés de s'assembler de suite et somme Lothaire de comparaître à leur tribunal. Charles le Chauve, protecteur de Thietberge, s'unit à la colère du pape, et signifie au roi son neveu que, s'il n'obéit pas à cette sommation, il ne communiquera plus avec lui. C'était trop pour Lothaire, qui ne pouvait ni quitter sa maîtresse, ni se brouiller avec Rome. Il déclara se soumettre, il comparut devant le concile de Metz, mais il eut l'adresse de corrompre ses juges, et fit ratifier son mariage avec Waldrade par le concile, attendu que les juges sacrés d'Aix-la-Chapelle n'avaient pu se tromper. Il leur prouva même que ce mariage avait une cause antérieure de légitimité. Il déclara pour la première fois que son père l'avait fiancé et marié d'abord à cette même Waldrade, avec une dot de cent familles de serfs, qu'il avait cohabité légitimement avec elle pendant toute la vie de l'empereur Lothaire, mais qu'à la mort de son père il avait cédé aux instances du frère de Thietberge, qui l'avait menacé de bouleverser son royaume. Voilà des excuses bien indignes d'un roi. Mais il en résultait que Thietberge était la concubine; et l'évêque de Metz Adventius se fit l'éditeur de ce conte dans un Mémoire destiné à être mis sous les yeux du pape. Les archevêques Gonthier et Theutgaud osèrent l'apporter eux-mêmes à Rome avec les actes des conciles de Metz et d'Aix-la-Chapelle. Nicolas, quoique certain de la corruption des juges de Lothaire, sut contenir son indignation, il fit même entendre aux deux archevêques qu'il les trouvait excusables. Mais quand il eut assemblé un certain nombre de prélats italiens, le pape ne voulut

rien examiner, ni rien entendre, ni reconnaître le concile d'Aix-la-Chapelle, cassa la décision de celui de Metz, le qualifia de lieu de prostitution, de fauteur d'adultère; il déclara criminelle la double union du roi de Lorraine. Il ne prononça point d'anathème contre lui, mais il dit « qu'on ne pouvait donner le nom de roi à celui » qui ne savait pas gouverner les appétits de son corps » par une règle salutaire, et qui, par une faiblesse dé» pravée, cédait plutôt à leurs mouvements illicites. » Il excommunia les deux archevêques, il les dépouilla de toute fonction épiscopale, lança la même excommunication contre tous ceux qui conserveraient la moindre relation avec eux. Il déposa en même temps ceux des évêques juges qui ne se repentiraient pas de leur faute. Les deux légats furent condamnés comme traîtres; et l'un d'eux, Rodoalde de Porto, s'enfuit de Rome pour se dérober à sa vengeance. Il fit enfin signifier cette décision aux évêques de la Gaule, de l'Italie, de l'Allemagne, et principalement au vieil Hincmar de Reims.

Gonthier et Theutgaud ne se soumirent point à cette sentence; ils coururent à Bénévent, se présentèrent à l'empereur Louis comme des ambassadeurs de Lothaire, indignement méconnus par le pape, et le supplièrent de venger son frère d'une si haute injure. L'empereur les crut et marcha sur Rome avec son armée, laissant sur son passage des traces de pillage et de dévastation. Ses soldats envahissent la ville, et rencontrant près de Saint-Pierre une procession que le pape Nicolas avait ordonnée pour prier le ciel d'apaiser la colère impériale, ils se ruent comme des forcenés sur les prêtres et sur le

peuple, les frappant sans pitié, renversant les croix et les bannières, et dans ce sanglant désordre est brisée la croix dans laquelle la mère de Constantin a renfermé celle de Jésus-Christ. C'est après cette attaque sacrilége que les deux archevêques écrivirent sans doute à leurs frères de Lorraine pour leur rendre compte de leur mission et de ses suites. « Ne vous effrayez pas, leur disaient-ils, des choses fâcheuses qu'on pourra vous » raconter de nous. Les embûches de nos ennemis ne » prévaudront pas contre notre roi, malgré que le sire » Nicolas, qui se dit pape, qui se proclame apôtre des » apôtres, qui se fait empereur de tout le monde, ait » voulu nous condamner à l'instigation de ceux qu'il » favorise. A l'aide du Christ, il a trouvé des résistances » à sa folie, et n'a pas eu médiocrement à se repentir de » ce qu'il avait fait[1]. » Ce sont ces dernières paroles qui font à mes yeux la date véritable de cette lettre, qui se ressent de l'indépendance à laquelle s'étaient accoutumés les évêques de la Gaule. Mais le soldat qui avait brisé la croix de sainte Hélène étant mort deux jours après ce désordre, le peuple et peut-être l'armée prirent cette mort pour une punition céleste. L'impératrice, effrayée, fit prier le pape de venir les trouver; et la superstition assura son triomphe. Louis ordonna à Gonthier et à Theutgaud de retourner en Lorraine dans l'état de dégradation où le pape les avait maintenus[2]. Mais avant de partir ils se vengèrent de leur puissant ennemi.

1. *Ann. Bert.*, an 864.
2. *Ibid.*

Pendant leur séjour à Bénévent, ils avaient dressé un violent manifeste, dont l'abbé Fleury a adouci les expressions que Lesueur a peut-être exagérées. Mais il y a assez de violence dans le texte que donnent les *Annales de Saint-Bertin*, pour que Baronius y ait trouvé la « griffe » de Satan et le plus puant des venins qu'ait vomi l'or- » gueil des hommes[1]. »

« Écoute, sire pape Nicolas, disent les deux archevê- » ques, tu nous as condamnés par ta seule volonté et » fureur tyrannique; mais ta sentence maudite, étran- » gère à toute bénignité, à toute charité fraternelle, » n'est point acceptée par nous. Nous te rejetons avec » tous nos frères comme un avorton maudit. Nous ne » voulons plus te recevoir dans notre communion; et » puisque tu as dit anathème à ceux qui n'observent pas » les préceptes apostoliques, tu t'es séquestré toi-même » de toute communion avec l'Église, en t'élevant au- » dessus d'elle, et dont tu te rends indigne par l'enflure » de ton orgueil[2]. » Gonthier remit ce manifeste à son frère Hilduin, qui alla le présenter au pape; et Nicolas ne voulant pas même y toucher, Hilduin courut le déposer sur le tombeau de saint Pierre, accompagné d'une troupe de soldats qui dispersèrent à coups d'épée les gardiens qui avaient voulu lui disputer l'entrée de la basilique. Une copie de ce manifeste devança les deux archevêques dans le royaume de Lothaire; mais Theutgaud n'en soutint pas la violence. Il se considéra comme

1. Baronius, *Ann. Ecclés.*, an. 865.
2. *Annales Bertini*, an. 864.

légalement déposé et ne parut point dans son église. Gonthier brava le pape jusqu'au bout, il officia dans sa cathédrale de Cologne; mais les défections se révélèrent de toutes parts; l'évêque Adventius de Metz se repentit du Mémoire dans lequel il avait soutenu le premier mariage de Waldrade, et obtint son absolution. D'autres se soumirent après lui. Lothaire lui-même manifesta ses remords par des lâchetés. Il chassa de son église l'archevêque qui avait défendu sa cause et lui donna un successeur de sa pleine autorité, violant ainsi les lois ecclésiastiques tout en obéissant au pape qui le condamnait. Il chargea Ratolde, évêque de Strasbourg, d'aller porter à Rome de fausses excuses et de vaines promesses. Mais il ne se sépara point de Waldrade. Les réponses de l'heureux Nicolas furent empreintes de tout l'orgueil que ces bassesses devaient lui inspirer. Celle qu'il fit à l'évêque Adventius révèle surtout sa secrète pensée sur les rois du monde[1]. « Vous dites que vous êtes soumis » au prince, parce que l'apôtre a dit que le roi était » au-dessus de tous. Vous avez raison. Mais prenez » garde que ces rois le soient véritablement, voyez s'ils » se conduisent bien eux-mêmes, s'ils gouvernent bien » leurs sujets. Voyez s'ils sont princes justement, autre» ment il faut plutôt les tenir pour tyrans et leur résis» ter au lieu de se soumettre et de s'engager dans la » nécessité de favoriser leurs vices. Obéissez-leur à cause » de Dieu, comme le commande l'apôtre, et non pas » contre Dieu-même. » Il ne dit pas positivement qu'il

1. *Conciles*, t. VIII, p. 487.

peut déposer les rois, mais il est impossible de ne pas l'inférer de ses paroles; il se fait l'arbitre de leur légitimité, de la manière dont ils gouvernent et prêche ouvertement la révolte contre ceux qu'il lui plaît d'appeler tyrans ou rebelles à Dieu. Certes il serait à souhaiter qu'il y eût une puissance au-dessus des rois pour les maintenir dans les voies de la justice, mais cette puissance ne peut se trouver sur la terre. Celle qui s'en est mêlée a fait voir tout ce qu'il y avait de dangereux et d'arbitraire dans l'interprétation et dans l'application de ces maximes. Elle a moins agi dans l'intérêt des peuples que dans l'intérêt de son ambition, et sa justice a été souvent faussée par des considérations qui n'ont d'importance qu'aux yeux du prêtre.

Mais les rois de ce temps, les indignes héritiers de Charlemagne étaient prêts à tout souffrir du sacerdoce : ils craignaient de s'exposer aux humiliations que les évêques et les moines avaient fait subir à Louis le Débonnaire, et n'étaient plus que les esclaves de la puissance ecclésiastique sous l'impérieux despotisme d'un pape qui avait éprouvé leur faiblesse. Ils avaient beau s'humilier devant lui, ils n'étaient jamais assez bas. Si Charles le Chauve et Louis le Germanique s'excusent de n'avoir pu envoyer des évêques à un concile de Rome, sous prétexte qu'ils étaient obligés de surveiller les pirates normands qui infestaient alors nos rivages et nos fleuves, le fier Nicolas leur répond que c'est aux guerriers de veiller et aux évêques de vaquer à la prière. Si l'empereur Louis le presse de rétablir Gonthier et Theutgaud dans leurs siéges, il le refuse en lui reprochant

de n'avoir jamais pris intérêt aux maux de l'Église; il écrit aux évêques de rappeler aux rois leurs serments et leurs devoirs, de ne pas oublier que ces rois ont été confirmés par l'autorité du saint-siége, que c'est le pape qui leur a ceint l'épée, qui a posé la couronne sur leur front. Il justifie ainsi les pressentiments de Charlemagne. Il ordonne à ces rois de forcer Lothaire à lui obéir. Son légat Arsène, aussi altier que lui, va de l'un à l'autre pour leur transmettre ses paroles hautaines. Il va trouver Lothaire à Francfort, et lui dit de choisir entre Thietberge et l'anathème : il lui ramène cette reine et le force à lui rendre Waldrade pour qu'il la conduise à Rome. Elle s'échappe des mains de ce légat avant de passer les Alpes, et Nicolas l'excommunie; il l'annonce aux rois, aux évêques et leur enjoint de ne pas souffrir qu'elle retourne vers Lothaire. Elle le rejoint cependant, et son royal amant ne peut résister à ses larmes. Il invente de nouveaux moyens pour arriver à son divorce avec Thietberge; il la tourmente, il la force par de mauvais traitements de solliciter elle-même sa retraite de la cour. Mais quand elle dit au pape qu'elle désire finir ses jours dans un cloître, « vous mentez, répond-il » avec insolence, ce n'est pas vous qui parlez, c'est votre » indigne époux. » Et il excommunie Lothaire [1], il lui défend de venir à Rome à moins qu'il ne se fasse absoudre. Si Thietberge persiste dans sa résolution en lui manifestant des craintes pour sa vie, « il vaut » mieux, répond-il, que vous receviez la mort que de

1. *Conciles*, t. VIII, p. 501.

» tuer votre âme par le mensonge. » Il la renvoie à son mari et commande à Lothaire de la traiter en tout comme sa femme.

Ce roi était coupable sans doute, mais le pontife allait trop loin dans sa colère. On se prend à souhaiter quelque chose de plus qu'un Charlemagne, l'indignation invoquerait même un Julien. Mais les rois se soumettront longtemps à cette tyrannie. Deux siècles plus tard, Robert de France la subira par piété, et Philippe-Auguste y sera forcé par l'intérêt même de sa couronne et de ses peuples.

Un autre adultère est venu se mêler à ce procès interminable. Ingeltrude, fille du comte Matfrid, avait quitté le comte Bozon son époux pour vivre avec un amant. Nicolas la somme de comparaître devant un concile de Milan; et sur son refus, il l'excommunie. Il menace encore ce même Lothaire qui l'a reçue dans ses États, il châtie les évêques qui hésitent à la persécuter. Ses principes de morale n'étaient pas cependant invariables. Il ne craignait pas même de se contredire, pourvu que la contradiction profitât à son autorité. Judith, fille de Charles le Chauve, avait quitté son père pour suivre son amant Baudoin, comte de Flandres. Le roi l'avait maudite, les évêques de France l'avaient excommuniée. Nicolas prit sa défense et contraignit Charles le Chauve d'unir les deux amants qui avaient méconnu son autorité paternelle. C'est que dans l'un comme dans l'autre cas, il y avait un roi à humilier et des évêques à soumettre. Tout pliait donc en Occident sous sa volonté suprême : la résistance de Lothaire n'était plus que la mutinerie d'un enfant gâté qu'on veut priver de sa

poupée. Sa désobéissance ne pouvait aller jusqu'à la rébellion; ses oncles l'auraient contenu et détrôné peut-être. Un seul homme pouvait lutter contre Nicolas : c'était le vieil Hincmar. Cet archevêque de Reims était devenu par son savoir et par son austérité l'oracle de la Gaule, on le consultait de toutes parts, ses opinions dominaient les conciles et devenaient presque toujours des décisions canoniques. Mais son respect pour le saint-siége comprimait toutes les velléités d'indépendance qu'auraient pu lui inspirer son crédit et sa renommée. Tant que Rome n'avait pas prononcé, il l'éclairait par les conseils de son expérience; son langage était même sévère, il y mettait parfois une roideur que Nicolas n'avait pas toujours tolérée. Mais dès que le pape avait décidé, Hincmar se soumettait sans murmure, à moins que Rome ne vînt attenter aux priviléges de son Église. Il n'était pas sujet de Lothaire; il n'avait à le blâmer ni à le défendre, quand surtout l'archevêque Gonthier se soumettait lui-même et sollicitait la grâce du pape dont il avait bravé les anathèmes jusque dans l'église de Saint-Pierre.

L'Orient était plus difficile à dompter, il n'y avait point là une multitude de rois qu'on pût opposer l'un à l'autre, et Rome avait plus d'une fois éprouvé que sa puissance y dépendait de la volonté de l'empereur. Elle n'y avait été reconnue que par alternatives; et depuis cinquante ans l'attention des Papes avait été détournée de ces contrées par l'ambition d'acquérir en Occident une puissance temporelle. Léon l'Arménien avait détruit le culte des images sans que Rome y eût pris garde, et

l'impératrice Théodora l'avait rétabli sans que le saint-siége eût pris seulement la peine de l'en remercier. Ses relations avec Constantinople furent renouées à l'occasion de deux patriarches qui se disputaient le siége de la capitale; et cette lutte, tournant au profit d'un ambitieux opiniâtre, amena le schisme des deux Églises, sans que les quatre ou cinq Papes que cet esprit rebelle rencontra sur son chemin, eussent d'autre tort que d'avoir soutenu contre lui le droit et la justice. Un saint homme du nom d'Ignace occupait le siége patriarchal de Byzance depuis l'an 847. C'était le dernier des fils de Michel Curopalate qu'avait détrôné Léon d'Arménie, et ses malheurs comme ses vertus lui avaient attiré la vénération de tout l'Orient. La cour seule le détestait, parce qu'il n'avait pu tolérer les orgies sacriléges de Michel le Bègue et les débauches du patrice Bardas, oncle de ce nouveau Caligula. Ce misérable adultère, il y en avait alors sur presque tous les trônes du monde, ne put supporter la rigidité apostolique du saint patriarche. Il le fit chasser de son siége et lui substitua de lui-même un officier du palais qui avait pris part sans doute aux saturnales impériales. C'était le fameux Photius, illustre par son savoir, plus illustre encore par son ambition et par sa fourberie. Il triompha d'abord de l'opposition de quelques évêques, qui le traitaient de schismatique, par une déclaration d'orthodoxie, et fut sacré le jour de Noël 858, après avoir passé en moins d'une semaine par tous les grades de la hiérarchie sacerdotale.

Ces évêques ne tardèrent point à se repentir de leur servile complaisance. Dès qu'il fut en possession de son siége, Photius se mit à persécuter les partisans du ver-

tueux Ignace, à le tourmenter lui-même pour lui arracher son abdication. Ce furent cinq années de tortures inouïes. Le malheureux patriarche fut traîné de prison en prison, d'exil en exil, rappelé souvent par un rival impitoyable suivant les besoins de son ambition et renvoyé dans les déserts à la merci des sicaires qui se faisaient un jeu de son supplice. Les partisans de cet infortuné pontife osèrent en vain manifester leur ressentiment par l'excommunication de son persécuteur. Soutenu par Bardas et par Michel III, Photius prononça la même sentence contre Ignace et ses adhérents, et les fit bannir de Constantinople. Les murmures éclatèrent de toute part. La plupart des évêques orientaux montrèrent quelque ténacité dans leur résistance aux volontés impériales; et c'est alors que dans l'espoir de fortifier son usurpation, Photius se souvint qu'il y avait à Rome une autorité dont l'Orient avait quelquefois reconnu la puissance. Il se doutait cependant que le pape ne lui passerait pas toutes ses violences, et se crut assez adroit pour les dissimuler. Il envoya une profession de foi que Nicolas trouva parfaitement orthodoxe; il affecta une humilité profonde, se présenta comme une malheureuse victime de la vénération publique, et parla surtout de la déposition d'Ignace comme d'une àbdication volontaire. L'empereur Michel s'associa facilement à cette fourberie. Il confirma toutes les assertions mensongères de son favori; et une ambassade solennelle de quatre évêques, présidée par le protospataire Arsaper, oncle de Photius, vint à Rome chargée de présents magnifiques pour le tombeau de saint Pierre.

Jamais l'Orient n'avait rendu un plus grand hommage au chef de l'Église romaine. Mais, il faut le dire à la louange de Nicolas, ce pape n'en fut point ébloui au point de lui sacrifier la justice. Étonné de ne voir aucun envoyé d'Ignace, il en conçut des soupçons qui comprimèrent sa joie; et il est probable que l'indiscrétion de quelque membre ou valet de cette ambassade lui révéla ce qui s'était passé à Constantinople. Il ajourna sa décision sous prétexte d'informations plus précises. Il chargea Rodoalde, évêque de Porto, qui étai rentré en grâce, et Zacharie, évêque d'Anagnie, d'accompagner les envoyés de Michel à Byzance et leur ordonna de lui faire savoir tout ce qu'ils pourraient apprendre. Il écrivit par eux à l'empereur et à Photius; il leur fit sentir qu'il en savait plus qu'on n'avait voulu lui en dire, en se plaignant qu'on eût déposé Ignace sans consulter le saint-siége et surtout qu'on lui eût donné un laïque pour successeur. Cette réminiscence de toutes les prétentions des Papes fit prévoir à Photius que son usurpation ne serait pas confirmée par celui qu'il avait eu l'imprudence de prendre pour arbitre, et il essaya de tromper, d'intimider ou de séduire ses légats. C'était un aveu secret de son impuissance à triompher des oppositions qui éclataient autour de lui. Il fit d'abord cerner les deux évêques italiens par des espions pour empêcher la vérité de pénétrer jusqu'à eux, leur défendit de communiquer avec la cour, les menaça de la prison, et, reconnaissant l'inutilité de la violence, il les corrompit enfin par ses libéralités. Il assembla alors, après huit mois de délais, un concile de trois cent dix-huit évêques, auquel les lé-

gats assistèrent et que voulut présider l'empereur lui-même pour imposer aux récalcitrants. Le malheureux Ignace fut amené sous l'habit d'un simple moine, mais il y montra toute la dignité d'un patriarche. Il déclara aux envoyés de Rome qu'il ne les reconnaîtrait pas pour juges s'ils ne chassaient à l'instant du concile l'usurpateur de son siége. Il élevait ainsi l'évêque romain au-dessus de tout ce qui était présent. Mais sa voix et celles de ses amis furent étouffées par les clameurs des serviteurs de la cour. Photius eut même l'effronterie d'attaquer l'élection d'Ignace qu'il avait respectée pendant dix ans, et il fit paraître de faux témoins, au nombre de soixante-douze exigé pour la condamnation d'un évêque[1]. La déposition d'Ignace fut alors régulièrement prononcée par la majorité de ce concile; et les deux légats souscrivirent cette indigne sentence, qui fut suivie d'un redoublement de barbarie à l'égard du malheureux qu'elle frappait.

Ces légats crurent pouvoir tromper le pape à leur retour à Rome. Ils lui rapportèrent de nouvelles lettres dans lesquelles Photius renouvelait ses faux semblants d'humilité et d'obéissance. Mais Ignace avait enfin trouvé le moyen de tromper ses surveillants; et un message, remis de sa part à Nicolas par un moine, lui fit connaître toute la vérité. L'indignation l'emporta cette fois sur la prudence; et la tolérance devenait impossible. Elle aurait peut-être évité le schisme des deux Églises, mais dans l'ignorance de l'avenir, sous l'influence des iniquités du

1. Nicetas, p. 1206.

moment, celui qu'on prenait pour juge aurait manqué à toutes les lois de la justice s'il n'eût condamné l'auteur de tant d'infamies. Le pape Nicolas désavoua ses légats [1]; il écrivit à Photius qu'il ne pouvait le reconnaître pour patriarche, qu'Ignace ne pouvait pas être déposé, qu'un laïque ne pouvait pas être évêque. Il oubliait l'épiscopat de saint Ambroise, mais il n'oubliait pas les prétentions, les conquêtes de son siége, les prérogatives d'un patriarche universel. Il reprochait en même temps à l'empereur d'avoir prêté la main à cette intrusion d'un laïque, d'avoir autorisé des calomnies, attesté des accusations iniques. Instruit plus tard que Photius falsifiait ses lettres, qu'il inventait et faisait lire de fausses réponses, le pape convoqua un concile à Rome, le fit excommunier et déposer, et frappa du même anathème tous ceux qui seraient tentés de le soutenir. La sentence fut envoyée à tous les évêques d'Orient avec l'ordre de la lire dans toutes leurs églises. Mais ces évêques ne savaient peut-être plus ce que c'était qu'un pape de Rome. Le titre de patriarche universel que persistait à prendre le possesseur du siége de Byzance avait dû les maintenir dans cette ignorance, et après quarante ou cinquante ans d'abstention, il n'y avait plus sans doute un seul évêque qui se fût mis en rapport avec l'Occident.

Ce qui se passait dans le même temps en Bulgarie les détournait même de la pensée de Rome. Le roi Bogoris, catéchisé par sa sœur, avait embrassé la religion chrétienne, et un évêque était venu de Constantinople pour

1. Nicolas, *Epist.* XI.

le baptiser, quoique cette province appartînt à la juridiction romaine comme une dépendance de l'Illyrie. Cet évêque lui avait donné le nom de Michel qu'un ministre de Jésus-Christ aurait dû avoir en horreur, et pour reconnaître ce bienfait et prouver sa conversion, le Bulgare avait fait couper la tête à cinquante-deux seigneurs que ce baptême avait révoltés. L'annaliste de Saint-Bertin fait ici intervenir des miracles qui épouvantent les rebelles, et fait battre tout un peuple par quarante-huit gardes [1]. L'histoire contemporaine reprend les habitudes de Grégoire de Tours, et s'éloigne de plus en plus des Éginhard et des Nithard qui lui avaient imprimé un caractère plus philosophique. Il paraît que la sœur de Bogoris lui parla de l'évêque de Rome, car il s'empressa d'envoyer des présents à saint Pierre pour le remercier de la victoire que Dieu lui avait donnée. Il demanda des évêques et des prêtres à Louis le Germanique et au pape; et ces évêques allèrent se heurter en Bulgarie avec ceux que Photius y envoyait de son côté. Bogoris préféra les Romains, chassa les envoyés de Photius, et le retour de ses évêques coïncidant avec l'arrivée de la sentence du concile de Rome, fit éclater toute sa fureur. Il fit dire aux porteurs de cette sentence que l'empereur n'avait que faire d'eux et leur commanda de s'en retourner vers celui qui les avait envoyés. Il assembla les évêques et les abbés de la province de Constantinople, les légats des patriarches orientaux, les sénateurs byzantins, et fit présider cette es-

1. *Annales. Bertini*, an. 866.

pèce de concile par l'empereur Michel et par Basile le Macédonien qui venait d'être associé à l'empire. Le pape Nicolas y fut accusé de toutes sortes de crimes, excommunié, déposé, déclaré incapable de toute fonction sacerdotale [1]. Pour opposer une autorité temporelle à celle de Rome, le concile reconnut le roi Louis comme empereur d'Italie, donna à sa femme Ingelberge les noms d'Augusta, de nouvelle Pulchérie, les priant en même temps de chasser l'évêque de Rome et de lui signifier sa déposition. Une lettre synodale, adressée par Photius à tous les Orientaux, traite les Latins d'impies, de sacriléges, de démons sortis des ténèbres de l'Occident pour altérer la pureté de la foi. Que manquait-il à ces violences, à ces prétentions pour équivaloir à celles de Rome? la sanction de la force. Mais le châtiment de ces folies vint du concile même qui les avait autorisées. Le César Basile, menacé de mort par Michel le Bègue, le fit tuer par ses propres gardes, pendant qu'il était ivre, le 24 septembre 866, et il voulut rendre grâces à Dieu du succès de son parricide. Mais il trouva Photius sur la porte de Sainte-Sophie, il fut repoussé par ce patriarche comme assassin de son bienfaiteur; et celui qui s'était élevé si haut par le crime et la perfidie, fut puni du seul acte de vertu qu'il eût fait pendant sa vie. Basile se vengea par l'exil du patriarche et par le rappel de son prédécesseur. Les évêques d'Orient repassèrent de Photius à Ignace comme ils avaient passé d'Ignace à Photius, et un message de l'empereur Basile partit immédiatement pour Rome.

1. Nicetas, p. 1223; *Conciles*, t. VIII, p. 1388.

Le pape Nicolas n'eut pas le bonheur de connaître ce singulier triomphe de l'Église romaine. J'aime à croire qu'il eût repoussé l'hommage d'un prince qui avait fait du cadavre de son maître le premier degré de son trône; mais il était mort le 13 novembre 867 et il avait légué cette grande affaire à son successeur Adrien II. Celui-ci était fils d'un évêque nommé Talare. Il était marié lui-même, et avait une fille de sa femme Stéphanie. C'était la troisième fois que le peuple le désignait pour pape, et il fallut l'arracher de l'église de Sainte-Marie-Majeure pour le porter au palais de Latran. On l'aurait même consacré le même jour, si les officiers qui gouvernaient dans Rome au nom de l'empereur Louis, n'avaient forcé tout ce peuple d'attendre les ordres du souverain. Ce fut trois ou quatre mois après son avénement qu'il reçut les lettres de Basile le Macédonien à Nicolas et qu'il apprit le rétablissement du patriarche Ignace. Celui-ci, dans l'excès de sa joie, oubliait toutes les prétentions de son siége, il reconnaissait la primauté de celui de Rome; il invoquait son autorité pour réparer les maux de l'Église, et, justement flatté de cet hommage, le nouveau pape se hâta de le féliciter. Il compara au roi Salomon un empereur dont le règne devait, à la vérité, mériter cet éloge, mais qui n'était connu encore que par le meurtre d'un César et d'un patrice. Il convoqua un concile pour donner plus d'éclat à l'humiliation des Grecs et plus d'autorité à ses décisions. Deux envoyés de Constantinople lui apportèrent deux volumes richement reliés en or et en argent, qu'on avait saisis dans les bagages de Photius et qui renfermaient tous les actes de son propre concile

ainsi que l'anathème qu'il avait lancé contre le pape Nicolas. Le métropolitain Jean de Sylée, en Pamphilie, jeta ces livres à terre en disant : « Vous avez été maudits » à Constantinople, soyez encore maudits à Rome. » Le spataire Basile Pinecas les foula sous ses pieds, les perça de son épée en s'écriant qu'ils étaient l'œuvre du diable. Ces deux envoyés traitèrent de conciliabule l'assemblée dont ces livres contenaient les impiétés. Ils allèrent jusqu'à renier la signature que l'empereur y avait apposée. Ils alléguèrent que Michel le Bègue l'avait contrefaite. Ils le chargèrent seul de toutes les iniquités dont Basile avait été le complice [1].

Un pape plus adroit ou plus prudent qu'Adrien II se serait contenté de cette éclatante réparation. Mais le digne successeur de Nicolas Ier voulut pousser plus loin le triomphe de son siége. Il ne lui suffisait pas qu'on reniât, qu'on annulât l'excommunication d'un pontife romain, il fallait qu'on se repentît d'avoir eu l'audace de la prononcer. « Le pape, disait Adrien, juge tous les » évêques et n'est jugé par personne; si Honorius l'a été, » c'est qu'on l'avait d'abord convaincu d'hérésie. » Il ne voyait point dans son orgueil que c'était un jugement et que cette espèce d'exception détruisait le principe. Il casse enfin le prétendu concile de Constantinople. Il jette aux flammes les livres de Photius. Il renouvelle l'anathème dont les Orientaux eux-mêmes ont frappé le persécuteur d'Ignace. Il excommunie tous ceux de ces évêques qui ne rentreront pas dans la communion romaine,

1. *Conciles* t. VIII, p. 1087.

il décharge l'empereur Basile de tous les torts qu'on lui a prêtés, et le reçoit au nombre des Césars catholiques. Trois de ses légats suivent les envoyés de Constantinople et reçoivent les plus éclatants hommages. Des officiers de l'empereur vont les attendre à Thessalonique, d'autres les reçoivent à Selymbrie. Quarante chevaux de l'écurie impériale les transportent eux et leur suite. Le clergé, le peuple, la cour même les saluent aux portes de la capitale. Le triomphe est complet. L'empereur Basile les reçoit dans la salle dorée. Il se lève à leur approche, prend les lettres du pape d'une main respectueuse et les baise ainsi que les légats qui l'ont apportée. « L'Église » de Rome est notre mère, dit-il, et tout l'Orient atten- » dait son jugement. Rétablissez ici la paix et la con- » corde. — Telle est notre mission, répondent les envoyés » d'Adrien, mais nous n'admettrons personne à cette » paix, qu'il n'ait signé une déclaration dont nous avons » pris la formule dans les archives du saint-siége. »

La méfiance de l'empereur se réveille. Il veut savoir quelle est cette formule. On la lui montre et il l'accepte. Un nouveau concile est assemblé à Constantinople, le 5 octobre 869. Mais on a dit à tort que les légats l'avaient présidé [1]. Ils y siégent comme toujours avant le patriarche; et pendant les cinq premières séances aucun évêque ne se place au-dessus d'eux. Mais c'est le patrice Bahanes qui le préside, et dès la sixième session l'empereur vient le présider lui-même. C'est le patrice qui a vérifié tous les pouvoirs, même ceux des légats, et qui en

1. Heydeg., *Hist. des Papes*, III.

a proclamé la validité. C'est lui qui, en présence de César, interroge d'abord les uns et les autres. Bientôt les interrogations sont faites par les Romains, par les officiers impériaux, par les sénateurs qui font partie du concile, par tous ceux qui doutent, qui veulent connaître les faits et leurs circonstances; mais c'est Bahanes qui domine toujours ce long interrogatoire, qui fait introduire les accusés et les témoins que le concile veut entendre. On interroge ainsi les évêques qui ont condamné Ignace, les faux témoins qui l'ont accusé, tous ceux qui, à divers titres, ont servi à l'usurpation de Photius. Mais pourquoi toutes ces formalités et cette instruction nouvelle, dès que le pape a prononcé? Son jugement n'est donc pas sans appel, puisque ses légats souffrent ce nouvel examen et qu'ils y prennent part? ce devait être une inconvenance aux yeux de Rome, une insulte à son autorité suprême. De qui vient-elle? Est-ce de l'empereur ou de ses évêques? n'importe, les faits parlent et il n'est pas possible de les nier.

Photius est appelé à son tour; mais on a beau l'interroger, il garde un profond silence, il montre un mépris insultant à ceux qui prétendent le juger. Pressé par tous, par César lui-même, il répond enfin que Dieu l'entend sans qu'il parle. L'anathème est encore une fois prononcé contre lui et ses adhérents. On casse les ordinations qu'il a faites. On défend de conférer l'épiscopat à un laïque. L'empereur souffre même qu'on interdise l'institution d'un évêque par la seule autorité du prince et l'intervention des laïques dans l'élection des évêques, à moins qu'ils n'y soient appelés par l'Église. On défend

aux puissances séculières de déposer les patriarches, de rien faire contre l'honneur qui leur est dû. On décrète qu'à l'avenir les évêques n'aviliront plus leur dignité en allant au-devant des gouverneurs des provinces, en se prosternant devant eux. On rejette avec horreur, le prince présent, ceux qui prétendent qu'on ne peut tenir de concile qu'en présence du prince. On rappelle les impiétés de Michel le Bègue, on les condamne, on impose une pénitence publique aux complices de ces saturnales. On reconnaît la main des légats de Rome dans la plupart de ces canons qui élèvent le sacerdoce au niveau de l'empire, qui enlèvent aux princes de la terre les prérogatives dont ils ont toujours joui ; et Basile les souscrit sans hésiter, sans faire des réserves dans l'intérêt de sa dignité impériale. Il n'a paru occupé que d'une idée : c'est d'assurer l'union et la paix de l'Église. Il le dit et redit dans le concile et hors du concile. Il embrasse en larmoyant tous les clercs qui viennent à résipiscence, qui désertent la cause de Photius.

Les légats étaient satisfaits, mais avaient-ils tant raison de l'être? Si le pape s'était borné à casser le synode de Photius, s'il avait renvoyé les parties devant les évêques de la province de Constantinople, c'eût été conforme aux lois de l'Eglise ; mais il avait tout jugé, il avait prononcé sur tout, et il permettait qu'on revisât son jugement ! Il faut que les historiens de l'Église aient ajouté ou retranché quelque chose dans leurs récits. Quel était d'ailleurs ce concile byzantin, ou plutôt cette assemblée de sénateurs et d'officiers de l'empire qui souffraient ainsi qu'on les exclût à l'avenir de ces

réunions ? On n'y voit d'abord que dix-huit évêques. Les patriarches d'Alexandrie, de Jérusalem, d'Antioche s'y font représenter par des légats, sous prétexte que les Musulmans régnent dans leurs provinces. Après quatre mois de durée, on parvient à réunir cent deux évêques ; tandis que celui de Photius contre Ignace en a compté trois cent dix-huit. Photius devait connaître les sentiments des deux cent seize prélats qui s'étaient abstenus. Son attitude en était la preuve. C'était celle d'un audacieux intrigant qui se riait de sa condamnation, et qui conservait l'espoir d'une réhabilitation prochaine. Ceux de ses partisans qui s'étaient rendus au concile avaient bravé ses ennemis avec une insolence remarquable. Deux d'entre eux s'étaient même opposés à la lecture du formulaire de Rome. Un autre avait proclamé que les conciles étaient au dessus de l'évêque romain et de tous les patriarches. Il citait des hérétiques justifiés par Rome et que l'Église n'avait jamais absous. Il concluait que Photius reconnu par un concile, n'avait pas pu être rejeté par un pape. Un troisième avait excommunié en face des légats ceux qui avaient dit anathème à Photius. D'autres avaient déclaré qu'ils étaient fatigués de signer tant de décisions contradictoires et qu'ils ne voulaient plus en souscrire. Les préventions contre Rome se manifestaient dans tous les discours. Les sénateurs montraient une contenance équivoque. Ils paraissaient obéir à regret aux injonctions de leur maître. Le légat de Jérusalem affectait de donner le titre de patriarche universel à l'évêque de Constantinople. L'empereur lui-même confondait celui de Rome avec les autres patriar-

ches de l'Église et leur attribuait à tous la même infaillibilité. Toutes ces manifestations hostiles sont constatées par les procès verbaux que l'abbé Fleury a soigneusement copiés[1].

Dès le lendemain même de ce concile, une conférence provoquée par les affaires de la Bulgarie avait rompu l'accord qui venait d'être signé. Le roi Bogoris-Michel, fatigué du dissentiment des deux Églises qui se disputaient la juridiction spirituelle de ses États, avait demandé à cette assemblée quel était le siége auquel ses sujets devaient se soumettre. L'empereur avait, en conséquence, réuni les trois légats du pape, ceux des trois patriarches de l'Orient et le patriarche Ignace. Les Romains avaient montré dans cette conférence un orgueil insupportable. Ils pouvaient soutenir sans doute que le territoire actuellement occupé par les Bulgares était compris dans cette Illyrie qui avait toujours été soumise à la juridiction de l'évêque de Rome, et que par conséquent les Bulgares devaient obéir à l'autorité de l'Église romaine. Mais la dispute s'était échauffée au point de faire éclater tout l'orgueil du saint-siége. Ses envoyés en étaient venus à soutenir que le pape ne reconnaissait pas ses inférieurs pour juges, qu'il avait le droit de juger toute l'Église; qu'il en déciderait seul à leur retour et qu'en définitive il mépriserait leurs avis s'ils lui étaient contraires. Cette impertinence qui infirmait en quelque sorte les actes du concile auquel ils venaient d'assister, qui en condamnait même la convocation, excita d'assez violents murmures. Les Orientaux répondirent que tout

1. Fleury, liv. LI, ch. XXVII-XLVI.

était décidé, que, si le siége de Thessalonique avait appartenu à la juridiction romaine, toute la province était soumise à l'empire d'Orient, et qu'en bonne justice c'était au patriarche de Constantinople d'imposer des règles canoniques aux évêques de la Bulgarie. Ils rétrécissaient ainsi la juridiction de Rome, au moment où ils venaient en quelque sorte de souscrire à son omnipotence. Les légats en frémirent de colère. « Nous cassons, » dirent-ils, cette décision si précipitamment rendue par » des juges que nous ne reconnaissons pas; » et tout à coup, apostrophant le vénérable Ignace, un des trois Romains lui dit que Rome lui avait rendu son siége, qu'elle était sa protectrice et qu'il serait ingrat s'il en violait lés priviléges. Il lui défendait d'envoyer un seul prêtre en Bulgarie et de se mêler en rien de cette Église. Il lui remit en même temps une lettre d'Adrien II qui contenait cette défense. Ignace aurait pu s'étonner de la promptitude avec laquelle cette lettre était arrivée. Mais il se contenta de répondre qu'il la lirait plus tard et qu'il avait besoin de se consulter, ajoutant qu'il n'était ni assez jeune pour se laisser surprendre, ni assez vieux pour radoter. L'empereur ne dissimula point son mécontentement de la tournure qu'avait prise cette conférence; et la décision de ce comité émana vraisemblablement de son autorité suprême. Il n'y considérait le pape que comme un patriarche égal aux autres, et cette contestation n'étant à ses yeux qu'un procès engagé entre les évêques de Rome et de Constantinople, il le faisait juger contre le pape lui-même par les trois légats de Jérusalem, d'Alexandrie et d'Antioche.

La suprématie de l'Église romaine était ainsi remise en question. Tout ce qu'avait cru gagner Adrien II était perdu par son excessive vanité, par son inconcevable maladresse; et Photius insultait en même temps au concile qui venait de le condamner par les plus violentes protestations. Il reprochait aux trois Latins d'avoir employé l'épée de l'empereur pour fermer la bouche à ses amis. Il donnait à ses juges les noms de Caïphe et de Pilate, il traitait les légats d'esclaves d'Ismaël, d'ennemis de Jésus-Christ, leur concile de brigandage de Barbares, leurs lettres de blasphèmes impies, leurs anathèmes de jeux d'enfants, de mensonges. « Cette peine » terrible, disait-il, est désirable par les gens de bien » quand elle est prononcée par les ennemis de la vérité, » par les persécuteurs de l'innocence. » Il connaissait trop bien les Orientaux pour ne pas mêler à des injures qui répondaient à leur inimitié pour Rome, les sarcasmes que leur inspiraient souvent certains usages de l'Église occidentale, comme de se nourrir de sang et de viandes étouffées, d'observer le jeûne mosaïque du samedi, de se permettre le lait et le fromage pendant la première semaine du carême, de réserver aux seuls évêques l'onction du saint chrème. Il était trop éclairé pour ne pas sentir le ridicule de ces reproches. Mais il avait besoin de flatter les préjugés de son clergé. Il reprochait même aux prêtres latins l'horreur du mariage, quoiqu'il sût très-bien que le pape actuel était époux et père. Un dissentiment plus sérieux séparait les deux Églises, et il ne manqua point de le rappeler. Les Latins avaient ajouté, comme on l'a vu, au Symbole de Nicée que le

Saint-Esprit procédait du Fils comme du Père, tandis que les Grecs le faisaient procéder du Père seul. Nous avons dit que les Papes n'avaient point voulu d'abord de cette adjonction, de ce *filioque* introduit dans le Symbole par un synode espagnol, que Charlemagne et les évêques de France avaient contraint les Papes à l'adopter ; et, comme l'a observé Gibbon, de tels articles de foi ne laissent pas de possibilité d'accommodement. Tous ces écrits de Photius devaient être connus des trois légats de Rome avant leur départ de Constantinople. Il n'était pas homme à les cacher. Les légats ne pouvaient se dissimuler d'ailleurs ce qu'il y avait eu de malveillance dans la décision qui avait suivi la conférence relative aux Bulgares. Ils devaient connaître les motifs de cette décision impériale. Ils savaient trop bien ce qui s'était passé entre le concile et la conférence ; les évêques grecs s'étaient avisés de craindre que Rome n'abusât au préjudice de l'Église d'Orient des canons qu'ils avait souscrits, ils avaient prié l'empereur d'obtenir de la complaisance des légats la restitution de leurs signatures ; celui-ci, désespérant de les ravoir, avait fait envahir le domicile des légats pendant leur absence, et ses émissaires avaient enlevé une partie de ces professions de foi. Celles qui avaient échappé à ce larcin pouvaient suffire à l'orgueil d'Adrien, mais ses légats avaient voulu tout emporter. Ils avaient couru chez l'empereur avec les deux envoyés de Louis d'Italie qui se trouvaient en même temps à Constantinople. Ils en avaient appelé à son honneur, à sa piété, ils avaient déclaré qu'ils ne pouvaient s'en retourner sans rapporter à Rome les abjurations individuelles

de tous ceux des Orientaux qui s'étaient repentis d'avoir contribué à la déposition d'Ignace. Basile s'était décidé à les rendre, et cette faiblesse, que lui avaient reprochée ses évêques, l'ayant irrité contre ces mêmes légats qui la lui avaient arrachée, il les avait blessés à leur tour par la décision qui avait soumis l'affaire des Bulgares au jugement des patriarches de l'Afrique et de l'Asie.

Les trois légats étaient cependant repartis, et un écuyer de l'empereur les avait accompagnés jusqu'à Dyrrachium. Mais à peine furent-ils en mer, que des pirates esclavons fondirent sur leur vaisseau et s'emparèrent de toutes ces abjurations, de tous les actes du concile de Constantinople. Ces pirates n'avaient que faire de ces documents, et il est difficile de ne pas croire qu'ils avaient été apostés par ceux qui avaient intérêt à les faire disparaître, à les dérober à la connaissance de l'évêque de Rome. Mais celui-ci les avait déjà reçus par une autre voie. Anastase le Bibliothécaire et son collègue Suppon étaient les deux envoyés de Louis d'Italie dont j'ai parlé. Cet Anastase avait pris copie des actes du concile, des abjurations des évêques d'Orient, et il les avait remis au pape Adrien avant l'arrivée de ses légats. Ce pontife put croire à l'entière soumission des Orientaux. Il y fut encore autorisé par de nouvelles lettres d'Ignace et de Basile qui, malgré tant de tergiversations, lui paraissaient persister dans leur déférence pour son autorité. Ses légats étant arrivés dans l'intervalle, il se plaignit que l'empereur eût si mal pourvu à la sûreté de leur retour, il reprocha à Ignace d'avoir osé sacrer un évêque pour la Bulgarie. Il enjoignit à cet évêque de

cesser ses fonctions sous peine d'anathème. Il ne montra aucune indulgence pour les évêques dont il avait connu le faux repentir. Il ajouta qu'il n'avait qu'une parole, qu'il ne ressemblait pas aux prélats d'Orient qui s'étayaient, disait-il, des canons des conciles quand ils leur étaient favorables, et qui les méconnaissaient lorsqu'ils leur étaient contraires. Mais ses ordres comme ses prières ne changèrent point les nouvelles dispositions de l'empereur et de son patriarche. L'orgueil d'Adrien II et de ses légats avait porté ses fruits. Malgré ses commandements et ses anathèmes, un archevêque grec fut établi chez les Bulgares. Une légion de moines y vint à sa suite; et l'anéantissement de la juridiction romaine dans cette contrée fut le prélude du schisme qui devait succéder à cette domination passagère du souverain-pontife de l'Occident.

CHAPITRE XV

ABAISSEMENT DU SAINT-SIÉGE
PUISSANCE DES ÉVÊQUES

871 à 955

Adrien II fut encore moins heureux dans ses luttes contre les rois de France et de Germanie, car il n'y eut pas même ici une apparence de soumission. Ces rois témoignaient un profond respect pour le successeur de saint Pierre, mais dès que leur ambition était contrariée par le saint-siége, ils reprenaient toute leur indépendance et se jouaient des anathèmes et des menaces. Lothaire seul sacrifiait constamment sa dignité à sa passion pour Waldrade. Il sollicitait sans cesse la permission de se rendre à Rome, espérant vaincre par ses prières l'obstination du pape. Il suppliait son frère Louis d'Italie d'intervenir en sa faveur; mais il n'obtint enfin cette permission que pour subir des humiliations nouvelles, des pénitences honteuses; et il est probable qu'au mépris de ses serments il aurait essayé de reprendre sa maîtresse, si la mort n'était venue le délivrer de ses tourments et de ses lâches palinodies. Il était criminel sans doute; mais son crime, assez commun à cette époque et même dans tou

les temps, devait tout au plus lui attirer les reproches du sacerdoce. Ce qui allait plus loin que les admonitions, les menaces de vengeance divine, était un abus. Du temps de François Ier, de Henri IV et de Louis XIV, les successeurs d'Adrien et des évêques auraient été fort mal venus s'ils avaient osé parler de déposition et d'anathème, et traiter ces rois comme on traitait le pusillanime Lothaire.

Ses oncles se montrèrent enfin moins indignes du diadème. L'ambition et l'intérêt leur rendirent le courage de résister aux empiètements du saint-siége; et c'est à propos de la succession du roi de Lorraine, leur neveu, que se manifesta leur résistance. Adrien II se posa d'abord en arbitre des couronnes. Il écrivit à Charles le Chauve et à Louis le Germanique pour leur enjoindre de respecter les droits du frère de Lothaire, de l'empereur Louis qui combattait en ce moment pour la défense de l'Italie contre les Sarrasins. Ses lettres furent impérieuses, insolentes même. Il en adressa en même temps aux seigneurs de France et de Germanie pour leur ordonner de soutenir les droits de l'héritier légitime, aux évêques pour les engager à s'opposer à l'usurpation des deux rois. Il nommait Hincmar de Reims son délégué spécial pour empêcher cette usurpation; et toutes ses lettres finissaient par des menaces d'excommunication. On abusait alors de ces armes spirituelles que les anciens chefs de l'Église n'employaient qu'avec une sage réserve. Mais ni Charles le Chauve, ni les évêques de Lorraine, ni le vieil Hincmar lui-même n'eurent égard à ces menaces. Charles, appelé à Metz par ces évêques, y fut couronné par leurs mains, sans attendre Louis le Germanique qui avait élevé

les mêmes prétentions que son frère [1]. Il les fit valoir plus tard, et comme il avait des armes plus réelles que les foudres de l'Église, Charles le Chauve fut contraint de lui faire une large part de l'héritage, et lui céda toutes les provinces qui bordaient la rive gauche du Rhin. Le protégé d'Adrien II fut complétement oublié dans ce partage, et ce pape eut beau s'en plaindre à tous par des légats et par des messages empreints de la plus violente colère. La réponse d'Hincmar à celui qui le concernait est d'une fermeté remarquable. Le despotisme de Nicolas et d'Adrien avait fatigué sa vieillesse, lui avait fait sentir le danger d'une soumission absolue aux ordres de la papauté, qu'il avait loyalement soutenue tant qu'elle avait respecté les droits de l'épiscopat. Il y distingue parfaitement les priviléges du sacerdoce et ceux de la couronne.
» Vous me rendez à tort, dit-il, responsable de ce qu'ont
» fait les évêques lorrains. Je ne suis pas leur métropoli-
» tain et je n'ai pas le droit de régler leur conduite. Vous
» voulez que je refuse la communion au roi que mes
» conseils n'ont point arrêté... Je ne vois pas comment je
» pourrais, sans péril de mon âme et de mon Église,
» éviter la compagnie et la présence d'un roi dans les
» États duquel sont situés mon diocèse et ma province.
» Jamais les Papes ni les saints évêques n'ont évité de
» paraître devant les tyrans et les princes hérétiques, et
» de leur parler quand ils en avaient besoin. Qui défendra
» les évêques contre les Normands et leurs autres enne-
» mis? Leurs prières ne peuvent y suffire et les secours

1. *Ann. Bertini*, an. 869.

» des rois leur sont indispensables. L'empereur d'Italie » est trop loin pour les assister, et les évêques lorrains » ont pris celui qui pouvait le faire. Il ne leur convient » point d'ailleurs de disposer d'un royaume temporel. » Ils savent que si vos prédécesseurs ont réglé l'Église, » l'État appartient aux rois. Ils pensent que ce serait » abuser de la puissance épiscopale que de les retrancher » du nombre des chrétiens, qu'on ne peut enfin priver » personne de la vie éternelle à moins qu'il ne la perde » par ses propres péchés. Un évêque de Rome n'est pas » le dispensateur des couronnes de l'Europe. Jamais la » France ne recevra ses maîtres de la main d'un pape. Des » anathèmes déraisonnables, lancés par des motifs pu- » rement politiques, n'alarment point les rois de France. » Ils savent résister aux entreprises du pape, toutes les » fois qu'il voudra être pape et roi tout ensemble [1]. »

Cette lettre était dictée par la raison même. Elle fixait la limite des deux puissances qui n'auraient jamais dû la franchir. Elle renfermait la juste critique des prétentions du saint-siége, et Bossuet l'a justement louée dans sa *Défense du Clergé gallican* [2]. Charles le Chauve avait aussi retrouvé quelque énergie pour soutenir les droits de la royauté; et une circonstance nouvelle vint lui offrir une autre occasion d'opposer ces droits aux prétentions de l'évêque de Rome. Parmi les évêques de son royaume se trouvait un esprit indocile et rebelle. C'était Hincmar de Laon, neveu de l'archevêque de Reims, dont

1. Hincmar, *Opusc.*, t. II, p. 689.
2. Liv. VI, ch. XXIII.

les violences et les exactions étaient un sujet de scandale[1]. Le roi l'avait traduit devant la justice séculière, pour le vol de quelques domaines; et sur son refus de comparaître, Charles le Chauve l'avait dépouillé de ses biens ecclésiastiques. Le vieil Hincmar avait pris sur ce point la défense d'un neveu dont il avait souvent blâmé les désordres, et il avait obtenu que l'affaire fût portée devant la justice ecclésiastique. Mais l'évêque de Laon n'avait paru au concile de Douzy que pour déclarer qu'il en appelait au pape, et au sortir de cette assemblée, il commit tant de folies que le roi le fit jeter en prison. Une soumission apparente l'en fit sortir. Mais il ne profita de sa liberté que pour se plaindre au pape de la tyrannie royale; et comme Adrien II ne cherchait qu'une occasion de se venger d'un roi qui avait envahi la Lorraine au mépris de ses défenses, il lui ordonna de lui renvoyer Hincmar de Laon et dégorgea sa bile par un torrent d'injures. Il traita le roi de France de parjure, de tyran perfide, de dissipateur des biens ecclésiastiques. Il s'étonna dans une seconde lettre que le roi murmurât contre ses corrections. C'était de la folie; et le pape Adrien aurait dû être corrigé de ses violences par le peu de succès qu'elles avaient eu dans les deux empires. Charles le Chauve lui donna une nouvelle leçon. Il s'étonna à son tour qu'on le crût capable de supporter de pareils outrages et de se rendre à ce point indigne de porter une couronne. Puis venant à l'affaire d'Hincmar, « nous » admirons, disait-il, où vous avez trouvé qu'un roi,

1. *Ann. Bertini*, an. 871.

» obligé de corriger les méchants et de punir les crimi-
» nels, doive envoyer à Rome un coupable condamné
» selon les règles. Vous nous obligez de vous répondre
» que nous autres rois de France, nés de race royale
» n'avons point passé jusqu'à présent pour les lieutenants
» des évêques, mais pour les seigneurs de la terre.
» Feuilletez les livres de vos prédécesseurs, vous n'y trou-
» verez pas de lettre pareille. Ne nous envoyez donc
» plus de commandements et de menaces d'excommuni-
» cation contraires à l'Écriture. Épargnez-nous enfin de
» semblables messages si vous voulez que nous vous
» rendions le respect qui vous convient [1]. » Voilà le langage que les rois auraient dû toujours tenir. Mais dans la longue lutte du sacerdoce contre l'empire la victoire passait toujours du côté de l'audace, et c'est par là que les Papes ont fini par l'emporter sur les rois. Ce temps n'était pas encore venu. La force était cette fois du côté de l'empire. Le maladroit imitateur de Nicolas Ier fut contraint de fléchir. Il répondit qu'il n'avait voulu juger Hincmar que suivant les canons. Il excusa la dureté de ses lettres, il loua la libéralité, la justice du roi, la protection qu'il accordait aux églises et aux monastères, il l'assura enfin que, si Dieu disposait de l'empereur Louis, il ne voudrait plus que lui pour chef, pour patrice, pour roi, pour empereur, pour défenseur de l'Église [2]. Il fut enfin aussi humble qu'il s'était montré hautain quand il avait cru trouver un

1. Hincmar, t. II, p. 1.
2. *Epist.* XXXIV.

second Lothaire dans le roi de France. C'est par cet acte de contrition qu'il termina son pontificat au mois de novembre 872; et l'on pouvait dire alors que le saint-siége était rentré dans les conditions de son établissement.

Jean VIII fut le successeur d'Adrien II et ne fut point tenté d'en renouveler les entreprises. On a dit de lui que c'était une femme sous l'habit d'un homme, mais il faut avouer aussi que sa position en Italie était à peine tolérable. Les Sarrasins étaient partout; ils y possédaient des villes, ils pillaient les campagnes, et leurs ravages s'étendaient parfois jusqu'aux portes de Rome. Les ducs et les comtes de la Pentapole et de l'exarchat de Ravenne, qui constituaient seuls ce qu'on appelait encore l'empire d'Occident, le troublaient sans cesse par des révoltes que l'empereur ne réussissait pas toujours à réprimer. On avait vu le duc Lambert de Spolette entrer dans Rome à main armée, rançonner les grands et les riches, les églises et les monastères, livrer la ville entière au pillage. L'empereur Louis l'en avait puni, mais le duc Adalgise de Bévévent avait été plus heureux. Il avait appelé les Grecs à son secours, et un patrice, venu de l'Orient avec quelques troupes pour soutenir ce rebelle, avait exigé qu'il se déclarât vassal de l'empereur de Constantinople et que les Bénéventins lui payassent le tribut qu'ils avaient payé jusques-là aux empereurs français. Si l'on se rappelle que six ans à peine s'étaient écoulés depuis que Basile le Macédonien avait donné ce titre d'empereur à Louis, on verra encore une fois quelle confiance pouvait inspirer aux Occidentaux ce qui leur venait de l'Orient. Le pape

avait tout à craindre des gouverneurs des provinces qui l'environnaient. Celui de Naples avait chassé son évêque, et s'était si bien moqué des anathèmes du saint-siége, que, pour avoir la paix, le pape avait été forcé de les rétracter; et malgré cette absolution, il avait encore fallu que Louis assemblât sa petite armée pour mettre ce gouverneur à la raison.

La mort de Louis vint accroître les embarras de Jean VIII. Ce prince ne laissait point d'héritier, et le pape ne savait à qui offrir ce singulier empire, moins étendu que la prétendue donation de Louis le Débonnaire. Il n'eut pas même le désir de la faire valoir à son profit, il lui eût été impossible d'en soutenir la prétention. Il lui fallait un protecteur, et, comme l'a observé Mézeray[1], il ne voulait pas d'un souverain qui résidât en Italie et qui lui pesât sur les épaules. C'est pour cela qu'il repoussait les enfants de Louis le Germanique et de Charles le Chauve, et qu'il se tourna vers ce dernier parce qu'il était plus à portée de le secourir dans sa détresse. Le Père Maimbourg[2] prétend que le roi y avait pensé avant le pape, que Charles avait déjà gagné par ses présents les sénateurs et les magistrats romains, qu'il avait fait même de grandes promesses à Jean VIII. Cette version résulterait du récit de l'annaliste de Saint-Bertin qui devait le savoir un peu mieux que les historiens modernes. Cet annaliste raconte en effet qu'en apprenant la mort de son neveu Louis d'Italie, Charles le Chauve avait

1. Tom. I, p. 533.
2. *Décadence de l'Empire,* liv. I.

passé les Alpes, qu'il avait battu deux armées et deux fils de Louis le Germanique qui voulaient aussi s'emparer de ce petit empire, et que plusieurs seigneurs étaient venus au devant de lui avant que Jean VIII l'eût invité à se rendre dans la capitale romaine. Ce serait donc à tort que les historiens du saint-siége auraient fait dire à ce pape qu'il l'avait jugé digne du sceptre impérial, qu'il l'avait élevé à la dignité et à la puissance de l'empire, qu'il l'avait décoré du titre d'Auguste [1]. Jean VIII aurait tout simplement accepté le nouvel empereur des mains de la victoire. Mais il l'aurait couronné dans Saint-Pierre; et par une coïncidence assez souvent renouvelée, c'est encore le jour de Noël qu'aurait eu lieu ce couronnement.

Louis le Germanique s'était vengé pendant ce temps sur le royaume de France, malgré la défense que le pape lui avait faite d'y entrer. Mais les prières des évêques eurent plus d'ascendant sur son esprit, et il regagna la Germanie sans attendre que son frère vînt le chasser. Charles le Chauve put donc séjourner en Italie et faire confirmer son titre d'empereur par d'autres autorités que celle du pape. Les seigneurs et les évêques de la Toscane et de la Lombardie, assemblés à Pavie par son ordre, déclarèrent que Jean VIII avait eu tout au plus le droit de lui soumettre l'exarchat et la Pentapole, et le nommèrent seigneur et protecteur des deux provinces, promettant d'observer tout ce qu'il leur ordonnerait pour l'utilité de l'Église et de l'État. Dès sa rentrée en France, il voulut avoir également la confirmation des

1. *Conciles*, t. IX, p. 295.

grands de son royaume. Il en assembla à Pontyon les évêques et les seigneurs et leur fit ratifier les actes de Pavie et ceux même de Rome[1]. La coopération du saint-siége à cette élection impériale est fort amoindrie par toutes ces ratifications; et c'est sans doute pour en détruire l'effet, que Jean VIII fit une nouvelle assemblée de nobles et d'évêques pour confirmer encore une fois cette élection, en ajoutant que Charles le Chauve ne l'avait point sollicitée, que le sénat, le clergé et le peuple romain l'avaient souhaitée comme lui, et en lançant un nouvel anathème contre les ministres du diable et les ennemis de l'Église qui voudraient s'y opposer. Ces paroles étaient à l'adresse du roi Carloman qui, après la mort de Louis le Germanique son père, s'était empressé de marcher sur l'Italie pour en disputer l'empire à son oncle qui y arrivait presque en même temps par la Savoie. Il paraît qu'au jour de son couronnement Charles le Chauve avait promis au pape de le secourir contre les Sarrasins, et que Jean VIII, pressé de tous côtés par leurs bandes, l'avait fait sommer par deux légats de tenir sa promesse. Les historiens du saint-siége n'ont pas manqué de rédiger cette sommation à leur manière. Suivant eux, le pape aurait fait dire à l'empereur : « N'oubliez pas de qui vous » tenez l'empire et ne nous forcez pas de changer de » sentiment. » Ce changement n'était guère possible; et ce langage serait bien fier pour un tel pontife. Mais, d'après ce que racontent Sigonius et Mézeray, le pape pouvait alors le tenir sans crainte. Charles le Chauve

1. Fleury, liv. LII, ch. xxxiv; *Conciles*, t. IX, p. 284.

n'était déjà plus ce monarque altier qui avait si énergiquement soutenu les priviléges de la royauté dans la lettre que nous avons donnée plus haut. Sigonius affirme avec raison qu'il n'était plus que le vassal et le feudataire du saint-siége; et Mézeray prétend que, de souverain Charles s'étant rendu sujet, tenait à honneur de porter le titre de conseiller d'État du pape. Jean VIII de son côté démentait lui-même sa jactance, en s'avançant jusqu'à Verceil au devant de l'empereur. Ils revinrent ensemble à Pavie dont l'armée de Carloman occupait déjà le territoire; et la rencontre de ces trois grands personnages eut un dénoûment si burlesque, qu'il est difficile de le raconter sans y mêler un profond mépris pour ces ignobles caractères. Une terreur panique s'empara tout à la fois du pape, de Charles le Chauve et de Carloman. Ils eurent tous peur les uns des autres. Le premier s'enfuit vers Rome, Carloman se sauva en Allemagne, et l'empereur vers le mont Cenis, tandis que l'impératrice Richilde gagnait à la hâte Saint-Jean-de-Maurienne avec le trésor de l'empire. Certes l'annaliste de Saint-Bertin a raison d'attribuer cette triple fuite à la miséricorde divine, car il serait impossible de lui trouver une autre explication.

J'ai négligé à dessein une entreprise malheureuse de la part de Jean VIII contre les métropolitains de la France. L'insubordination des évêques lui avait suggéré l'idée d'instituer un vicaire général sous le titre de primat des Gaules et de la Germanie, et il avait désigné l'archevêque de Sens Ansegise pour remplir ces fonctions. Charles le Chauve, qui tendait à réunir tous ces sceptres

dans sa main, adopta une idée qui rendait une sorte d'unité aux diverses parties de l'empire de Charlemagne; il déclara que ce décret du pape était irréfragable, et dans le concile de Pontyon il fit donner à Ansegise un siége à côté des légats et au-dessus de tous les évêques. Mais il avait compté sans eux et sans leurs métropolitains. Le vieil Hincmar protesta contre cette nomination, contre la volonté de l'empereur lui-même, alléguant que cette primatie était contraire aux canons du concile de Nicée, et s'emporta jusqu'à répéter la nouvelle maxime de Rome que les rois n'avaient pas le pouvoir de régler les affaires ecclésiastiques. Un seul évêque osa soutenir la primatie. Tous les autres refusèrent de la reconnaître, et montrèrent en cela plus de prévoyance que le pape; car, dans les honteux et sanglants désordres qui dégradèrent la papauté pendant le dixième siècle, il est probable que le primat de Sens serait devenu le chef de l'Église.

La mort de Charles le Chauve, qui fut empoisonné par son médecin, laissa le pape à la merci des ravageurs de l'Italie. Le duc de Naples Sergius avait fait alliance avec les Sarrasins, et Jean VIII n'avait pu se délivrer d'eux qu'en se soumettant à un tribut annuel de vingt-cinq mille marcs d'argent. C'était une grande honte pour le saint-siége que d'être tributaire des ennemis de la chrétienté, et ce ne fut pas la seule qu'accepta ce malheureux pontife. Ce même duc Sergius avait été renversé par son frère Athanase, évêque de Naples, qui lui avait fait crever les yeux. Jean VIII félicita ce barbare d'avoir aimé Dieu plutôt que son frère et d'avoir arraché un œil qui le scandalisait selon, le précepte de l'Évangile, exé-

crable jeu de mots qui révélait en lui une lâche cruauté. Il ne le louait pas d'avoir puni le chrétien qui s'était fait l'allié des Musulmans, mais d'avoir enlevé Naples à la puissance séculière pour y établir un évêque, un homme de la maison du Seigneur. Athanase était nommé par lui duc de Naples à la place de sa victime[1]. Cette lettre n'a pas besoin de commentaire. Celle qu'il écrivait au patrice Grégoire était moins fière et ne décélait que sa détresse. Il suppliait ce lieutenant de l'empereur d'Orient de faire croiser dix galères dans les environs d'Ostie pour arrêter les Sarrasins qui débarquaient sans cesse sur ces parages. Cette demande, transmise à Constantinople, remit le pape en relation avec Basile le Macédonien. Cet empereur lui fit part des troubles que causaient encore les intrigues de Photius et le pria de lui envoyer deux de ses légats pour y mettre ordre. C'était encore une ouverture dont le saint-siége aurait pu profiter, si le mauvais génie qui avait constamment rebuté ces avances de l'Église grecque, n'avait encore réveillé la vanité romaine dans l'esprit d'un pape que l'Occident avait abreuvé d'humiliations. Il envoya deux légats à Constantinople, comme le demandait l'empereur Basile, mais au lieu de flatter Ignace, il se rappela les prêtres que ce patriarche avait envoyés en Bulgarie, et lui renouvela les défenses d'Adrien II en lui enjoignant de rappeler ces prêtres, de ne faire aucun acte de suprématie chez les Bulgares, sous peine de déposition et d'anathème. Il écrit à ces prêtres de sortir immédiatement d'une pro-

1. *Epist.* LXVI.

vince qui appartient à la juridiction romaine, au roi de Bulgarie pour l'engager à se séparer des Grecs, sous peine d'encourir lui-même les excommunications dont il les a frappés ; et ce pontife qui fait ainsi le maître dans un empire dont il implore l'assistance, ne l'est pas même dans son palais, et va être forcé de chercher un refuge en France.

Ce Lambert, duc de Spolette, qui avait déjà pillé Rome, y était revenu accompagné de plusieurs comtes de la province. Ils se disaient les lieutenants et l'avant-garde du roi Carloman qui avait naguère réclamé le titre d'empereur d'Italie. Ils la conquéraient en son nom et y comprenaient même la ville de Rome. Ils y étaient entrés sans résistance ; ils avaient chassé pèlerins et moines de la basilique de Saint-Pierre, bravé les anathèmes de Jean VIII et fait prêter serment à Carloman par les nobles et par le peuple. Le pape s'était échappé de leurs mains, et gagnant un des ports voisins, il s'était embarqué pour Gênes après avoir commandé aux métropolitains de Milan et de Ravenne de se rendre dans la Gaule avec tous leurs suffragants pour y tenir un concile universel. A peine arrivé en Ligurie, il écrit aux trois fils de Louis le Germanique, au roi de France Louis le Bègue pour les prier d'assister à ce concile et d'y amener tous les prélats de leurs royaumes. La ville de Troyes est designée pour cette assemblée. Mais ni les rois ni les évêques d'Allemagne n'y paraissent. Il n'y est suivi que par trois Italiens ; et ceux de France ne montrent pas un grand empressement. Il n'en arrive que vingt-six, et ce concile universel ne se compose que du pape et de vingt neuf prélats. Le

premier soin de Jean VIII est de faire confirmer les anathèmes qu'il a lancés contre les ennemis et les spoliateurs de l'Église. Cette déférence, qui montre quelque défiance de sa puissance spirituelle, enhardit l'orgueil de nos évêques. Ils veulent connaître par écrit les causes de ces excommunications. C'était un reste de la rancune que leur avait laissée son projet de primatie gauloise. Le lendemain ils se montrèrent plus dociles. Ils proclamèrent l'Église de Rome comme la sainte mère, la maîtresse de toutes les Églises; mais en retour des anathèmes qui frappaient les profanateurs de la ville éternelle, ils lui firent signer la condamnation des ravisseurs et dévastateurs de leurs propres domaines [1].

Ces dénominations injurieuses étaient appliquées aux grands du royaume qui leur disputaient leurs fiefs à main armée. Ils s'arrogent le droit de les citer devant leurs conciles. Ils veulent qu'on les traite eux-mêmes avec toute sorte de respects. Pour mieux abaisser les puissances séculières, ils leur interdisent de s'asseoir devant eux, à moins qu'ils ne l'ordonnent. Ils leur défendent sous les peines les plus sévères d'attenter aux biens des Églises, d'usurper ou solliciter des abbayes. On ne laisse aucun refuge aux excommuniés, on les déclare incapables de toute dignité, et Louis le Bègue n'a pas même la pensée de s'opposer à ces empiétements du sacerdoce. C'est qu'il venait d'éprouver cette puissance et celle des seigneurs qui avaient voulu s'opposer à son avènement. Il avait fallu que l'impératrice Richilde lui apportât le testament de

1. *Ann. Bertini.*

son père et l'épée que Charles le Chauve avait reçue du saint-siége, pour les forcer à le reconnaître pour roi. Quoique déjà sacré par le vieil Hincmar, il voulut l'être encore par le pape. Il le fut le 7 septembre 878. Mais Jean VIII refusa de couronner la reine Adélaïde parce qu'une première femme du roi vivait encore. C'est le seul acte de rigueur dont on puisse le louer. Il en vint enfin au but de son voyage, mais les secours matériels qu'il sollicitait étaient moins faciles à obtenir. Il eut beau commander aux évêques de le suivre en Italie avec leurs vassaux, et dire à Louis le Bègue qu'il était le ministre de Dieu contre les méchants, qu'il portait le glaive pour frapper les ennemis de Dieu; le roi et ses évêques répondirent qu'ils avaient besoin de leurs soldats pour combattre les Normands, pour arrêter leurs incursions. Ils ne lui accordèrent que des larmes et des prières contre les Sarrasins dont ils n'avaient rien à craindre. Louis le Bègue, qui lui en voulait sans doute du refus qu'il avait fait de couronner la reine, ne lui témoigna d'intérêt qu'en ordonnant aux évêques d'aller défendre leur père. Mais ils suivirent son exemple plutôt que ses ordres. Agilmar, évêque de Clermont, fut le seul qui obéit à ce double commandement[1]. Le pape se plaignit même de la tiédeur du métropolitain de Milan qui avait à peine plaidé sa cause dans le concile. Il n'eut à se louer que du comte Boson d'Arles, qui assura son retour en Italie et qu'il récompensa par le titre de son fils adoptif. Les évêques de Provence y ajoutèrent celui de roi l'année

1. Jean, *Epist.* CXXV; *Conciles*, t. IX, p. 239.

suivante, attribuant ainsi à tous les dignitaires de l'Église le droit de disposer des couronnes.

J'ai parlé de leur fiefs, de leurs vassaux, de leur lutte contre les seigneurs de France. Il est nécessaire d'expliquer cet immense accroissement de la puissance sacerdotale, et de remonter aux derniers temps de la race mérovingienne. C'est alors que les évêques avaient commencé à lever des soldats et à guerroyer, puisque le premier édit de Charlemagne le leur défend. Mais toutes ces défenses n'avaient plus de valeur, dès que la main des rois ne se faisait plus sentir; et la faiblesse de Louis le Débonnaire, les ménagements de Charles le Chauve n'avaient fait qu'aggraver les désordres que Charlemagne avait voulu réprimer. Les rois ne savaient plus calmer la mutinerie des seigneurs qu'en leur concédant de nouveaux priviléges; les fiefs héréditaires se multipliaient de tous les côtés. Leurs possesseurs prenaient le titre de princes; et sans cesse armés les uns contres les autres ne prenaient conseil que de leur force. Les concessions royales, les usurpations particulières n'avaient de règle que la convenance de ceux qui en profitaient. Les domaines ecclésiastiques comme ceux des nobles trop faibles pour les défendre, passaient alternativement de la noblesse au clergé et du clergé à la noblesse. Il n'y eut plus un évêché sans terres, ni plus d'évêque sans titre et sans puissance féodale. Mais l'accord des seigneurs n'était que momentané; la lutte finie, chacun rentrait dans son égoïsme, tandis que la coalition des évêques était permanente, et qu'eux seuls constituaient un ordre. Leurs fréquentes assemblées renouaient et raffermissaient

le lien qui en faisait une formidable puissance. Ils combattaient à la tête de leurs vassaux, et au lieu de leur rappeler que l'Église abhorrait le sang, nous venons de voir le pape lui-même invoquer leur belliqueuse assistance. De la puissance spirituelle que personne n'essayait plus de leur disputer, ils en étaient venus à exercer une juridiction temporelle sur les laïques. Ils les citaient devant leurs synodes, et leur imposaient des lois. Leur action était incessante, opiniâtre sur les mœurs, sur l'État et sur les personnes. On pouvait dire alors l'Église de France plutôt que le royaume. Ils s'étaient mêlés pour la plupart aux seigneurs qui avaient marchandé leur obéissance à Louis le Bègue: et dès que la noblesse l'eût reconnu pour roi, ils le ressaisirent comme évêques et marchandèrent à leur tour son couronnement. Ils lui firent jurer le maintien de leurs doubles privilèges, la conservation de leurs biens et de leurs dignités civiles. Cette déclaration faite à tous en général ne leur suffit pas encore. Chacun d'eux en voulut une à part qui assurât la protection royale à son église particulière. On daigna enfin stipuler pour le peuple en faisant promettre au roi l'observation des lois établies par ses prédécesseurs [1]. A ce prix chaque évêque promit à son tour de le servir, de le conseiller, de lui garder la foi qu'il devait à son seigneur. C'est à ces conditions qu'il avait été sacré par l'archevêque de Reims. Les évêques de France étaient enfin plus puissants dans leurs diocèses et dans leurs domaines que ne l'était le pape dans sa ville éternelle où il n'avait

1. *Ann. Bertini*, an. 877.

pas un soldat pour le défendre, et à la mort de Louis le Bègue, le 10 avril 879, ses enfants, trop jeunes pour empêcher le pillage et le démembrement du royaume, n'eurent d'autorité que ce qu'il plut aux évêques et aux seigneurs de leur laisser.

Pendant ces événements, les légats de Jean VIII étaient arrivés à Constantinople, et ils avaient été fort surpris de retrouver sur le siége patriarchal ce même Photius que Rome avait tant de fois condamné, et dont l'empereur Basile voulait se délivrer par leur entremise. Cet ambitieux avait conservé de nombreux amis, et les plaintes qu'il poussait du fond de sa prison trouvaient des échos dans toutes les églises d'Orient. Son esprit, fécond en ressources, en vint à flatter une des petitesses de l'empereur. Tous les parvenus se ressemblent; leur origine leur pèse, et à leurs yeux c'est un grand service que de la changer. Par une fausse généalogie, que Gibbon a cependant l'air de croire véritable, Photius fit descendre ce paysan macédonien d'une branche des Arsacides, qui, pendant quatre siècles, avaient occupé le trône d'Arménie. Basile tout fier de venir du fameux Tiridate, rendit ses bonnes grâces au savant qui avait découvert cette descendance; et le patriarche Ignace étant mort peu de temps après, eut pour successeur le rival qui avait troublé sa vie. Huit ans de prison n'avaient changé ni le caractère ni les passions de Photius, ne lui avaient inspiré que des idées de vengeance. Il se remit à persécuter les partisans et les créatures de son prédécesseur. Il livra les plus opiniâtres à la brutalité de Léon Catacale, son beau-frère et capitaine de ses gardes; il attaqua la mémoire des papes Ni-

colas et Adrien. Il affecta beaucoup de déférence pour le pape régnant, mais il le trompa encore par ses artifices et corrompit ses légats à force de largesses. Tous les auteurs de cette comédie firent assaut de mensonges. Jean VIII n'avait pas d'autre but que d'obtenir le secours d'une flotte; et il se montra docile pour le souverain qui la lui avait accordée. Il donne à Photius le titre de très-saint, et Photius lui rend celui de père spirituel, de pape œcuménique. Jean VIII le gronde bien un peu d'avoir repris son siége sans le consulter, et Photius lui répond qu'il y a été forcé par tous les évêques et ceux-ci confirment cette prétendue violence par leur témoignage. Zacharie, évêque de Chalcédoine, pousse même l'imposture jusqu'à louer la modération du persécuteur effronté des amis d'Ignace. Les légats de Rome lui disent que c'est vers lui qu'ils ont été envoyés, quoiqu'à leur départ de l'Italie ils fussent loin de se douter de son rétablissement. Il serait trop long de raconter toutes les vertus que Photius s'attribue, et que s'empressent de reconnaître les trois ou quatre cents évêques qui l'écoutent. Il falsifiait les lettres des absents pour prouver aux légats qu'il était reconnu de tout l'Orient, et celles du pape pour montrer aux Orientaux qu'il était avoué sans réserve par l'Église romaine. Il obtint ainsi tout ce qu'il voulut, la confirmation de son rappel, sa justification, la condamnation des conciles qui l'avaient condamné lui-même, la délégation de l'autorité romaine dans l'Orient; et le pape, de son côté, n'obtint rien de ce qu'il demandait d'essentiel, ni l'interdiction d'élever des laïques à l'épiscopat, ni l'obligation de prendre les patriarches dans le clergé de

Constantinople, ni la renonciation de ces patriarches à la juridiction de la Bulgarie. Le concile byzantin répondit que c'était une question de limites, que cela regardait l'empereur, et promit seulement ses bons offices auprès de Basile. On fit même une attaque directe à l'Église latine en renouvelant la défense de rien ajouter au Symbole de Nicée. On proscrivait ainsi la procession du Saint-Esprit que reconnaissaient les évêques de la Gaule : et les légats du pape y souscrivirent; et Jean VIII lui-même traita plus tard les partisans du *filioque* de transgresseurs de la parole de Dieu, de corrupteurs de la doctrine de Jésus-Christ. Mais la fin de sa lettre est un témoignage du peu d'autorité qu'avait alors le siége de Rome. « Il » n'y a pas peu de difficulté, dit-il à Photius, à ramener » les évêques de la Gaule à ce sentiment et de changer si » tôt un usage de cette importance affermi depuis tant » d'années. Ne contraignons personne à quitter cette ad- » dition faite au Symbole, exhortons-les peu à peu à re- » noncer à ce blasphème; travaillez avec nous à les ra- » mener par la douceur [1]. »

Nous avons vu que l'Église orientale avait été vingt fois remuée de fond en comble pour des mots moins importants que celui-là, et la philosophie doit sans doute déplorer ces désastreuses disputes. Mais n'oublions pas que le pape se dit l'arbitre de la foi, le conservateur de la doctrine des apôtres, et demandons-nous s'il devait tolérer ainsi dans la Gaule ce qu'il appelait ailleurs une corruption de la doctrine de celui dont il se disait le vi-

1. Fleury, liv. LIII.

caire. Léon III avait montré la même tolérance aux envoyés de Charlemagne qui lui avait soumis cette même question; mais il n'avait point infligé aux défenseurs du *filioque* des qualifications qui lui auraient enlevé le droit de le permettre. Jean VIII ne montrait qu'une lâche complaisance pour les deux partis, et c'était dire à Photius: Fais de moi ce que tu voudras. Ce patriarche n'y manqua point. Le pape lui avait ordonné de demander miséricorde au concile pour ses vieux péchés, et Photius lui répondit que ceux-là seulement qui avaient mal fait devaient demander miséricorde. Il maintint les évêques grecs en Bulgarie, où Jean VIII prétendait rétablir la juridiction de l'Église latine. Il fit mettre en prison le légat Marin qui lui apporta plus tard les répliques du pape et qui refusait de souscrire à l'abrogation des conciles qui l'avaient condamné. Il écrivit enfin aux évêques français qui persistaient à altérer le Symbole de Nicée.

Jean VIII était moins touché de cette altération que des invasions et des menaces des Sarrasins. La flotte de Basile leur avait fait éprouver des pertes. Mais leur nombre augmentait tous les jours; et telle était leur puissance que l'évêque de Naples Athanase avait fait alliance avec eux pour conjurer leurs ravages. Le pape s'indigna d'un traité pareil. Il excommunia un prélat qui se faisait l'allié des infidèles; et ne le releva de cette excommunication qu'en lui imposant la condition de lui envoyer les chefs des Sarrasins après avoir égorgé tous les soldats. C'était une barbarie bien inutile; et il y avait presque de la folie à ordonner ce qu'un malheureux

évêque était hors d'état d'accomplir [1]. Mais le pape n'avait pas d'autres armes. Il lui restait seulement une couronne impériale que Louis le Bègue avait oublié ou dédaigné de réclamer comme un héritage de son père; et Jean VIII l'offrit au roi d'Allemagne pour l'engager à venir le défendre. Charles le Gros vint la prendre le jour de Noël 881. Il reçut le serment des Romains et n'envoya point de secours, malgré les instances du pape qui ne cessait de lui reprocher son ingratitude. Certes, si les quatre donations avaient été réelles, ces deux ou trois Papes les avaient bien souvent rétrocédées à qui les avait voulues. Mais que pouvaient-ils faire de cette propriété si précaire? Les évêques mêmes d'Italie se moquaient des commandements du pape. Anspert, archevêque de Milan, sommé cinq fois de comparaître devant un concile, n'avait obéi à aucune de ces citations. Excommunié par le pape, il n'en continuait pas moins ses fonctions épiscopales. Il instituait des évêques malgré les défenses de Rome, et Jean VIII avait fini par céder pour être en paix avec lui [2]. L'archevêque de Ravenne avait montré la même résistance aux sommations du pape; et celui-ci les avait révoquées sans que le rebelle se fût humilié. Le peuple de Capoue avait chassé son évêque Landulfe dont le pape avait cependant autorisé l'ordination, et mis à sa place un laïque marié du nom de Landenulfe; mais ce laïque était le frère du gouverneur de Capoue qui combattait contre les Sarrasins, et Jean VIII, qui avait tant soutenu

1. *Conciles*, t. IX, p. 336.
2. *Epist.* CCLVI.

contre Photius l'interdiction des laïques, donna un nouveau démenti à l'infaillibilité en autorisant le sacre de Landenulfe. Plusieurs évêques, appuyés par le puissant abbé de Montcassin, s'étant révoltés contre cette décision, le pape partagea en deux l'évêché de Capoue pour satisfaire les deux partis [1]. Charles le Gros, le nouvel empereur, ayant nommé l'évêque Optandus au siége de Genève, Jean VIII s'était empressé de le consacrer. Mais l'archevêque de Vienne Otram avait bravé à la fois l'empereur et le pape en repoussant cet étranger d'une église dont il était le métropolitain, et en ajoutant que le roi d'Arles Boson avait seul le droit de confirmer l'élection d'un évêque de Genève. Cité par le pape devant un concile de Rome, excommunié comme les autres, il se joua de la citation et de l'anathème, et Jean VIII aurait cédé sans doute si la mort ne l'eût délivré de ce nouvel embarras. Qui dirait que la papauté ne comptait que quinze années depuis la mort de Nicolas? Mais si elle avait dégénéré à ce point, la puissance épiscopale s'était considérablement agrandie. Toute l'ambition, toute l'opiniâtreté des anciens évêques de Rome avaient passé dans l'esprit de tous les dignitaires de l'Église. Les anciens Papes avaient tenté de dominer les rois et ils en avaient été souvent punis. Les évêques du neuvième siècle étaient les maîtres des rois comme des peuples.

Le vieil Hincmar abusait de la faiblesse des fils de Louis le Bègue. Ces rois de France ayant fait élire un évêque du nom d'Odacre pour le siége de Beauvais, un

1. *Epist.* CCXLVIII.

concile assemblé à Fismes par Hincmar avait prononcé l'indignité de cet évêque. Ces rois, justement offensés de cet outrage, avaient soutenu que les élections leur appartenaient comme tous les bénéfices et qu'ils en disposaient à leur volonté. Hincmar se révolta contre cette prétention si souvent justifiée, il dit qu'elle avait été dictée par l'enfer et par le serpent. Il leur rappela la distinction que le pape Gélase avait faite des deux puissances, le serment qu'ils avaient prêté au jour de leur sacre, il soutint l'irrégularité de l'élection d'Odacre, le déclara simoniaque et leur signifia au nom de Jésus-Christ et des apôtres de ne point s'opposer à une élection nouvelle [1]. Louis III se souvint un moment qu'il était roi. Il répondit au vieil archevêque « qu'il se jouait un » peu trop de la volonté royale, que s'il avait affaire à » son égal il userait de tout son pouvoir pour maintenir » sa dignité, mais qu'il méprisait un sujet qui prétendait » l'amoindrir. » Le sujet n'en devint que plus hardi, et sa réplique ne fut qu'une longue impertinence. « Ce n'est » pas le roi, dit-il, qui l'a choisi pour gouverner l'Église. » C'est au contraire lui et ses confrères qui l'ont élu pour » gouverner le royaume. Vous n'avez de puissance, » ajoutait-il, que celle qui vous vient d'en haut, et vous » croyez à tort m'intimider. Si j'ai péché en consentant » à votre élection, punissez-moi dans cette vie afin que » Dieu ne m'en punisse point dans l'autre. Si vous persistez à nous imposer Odacre, faites-le venir devant les » évêques de la province avec ceux qui l'ont élu, et nous

1. Hincmar, *Epist.* XII.

» verrons s'il est entré dans la bergerie par la porte. Mais » qu'il apprenne, s'il ne vient pas, que nous irons le » chercher quelque part qu'il soit, et nous le déposerons » comme usurpateur d'une Église, et nous excommunie- » rons avec lui tous ceux qui voudront le soutenir. » Ainsi ce n'est pas en vertu de leur naissance que les fils de Louis le Bègue sont montés sur le trône. C'est par le choix des évêques; et l'excommunication d'Odacre suit de près cette insolente réplique; et le roi de France ne peut le soutenir sur son siége. Hincmar triomphe de la royauté. Il met en action la maxime du pape Gélase, il donne aux successeurs de Jean VIII des exemples dont ils n'abuseront que trop; et les rois, dépouillés de leur autorité, abandonnés par les peuples à la domination sacerdotale, seront pendant des siècles à la merci du premier téméraire qui occupera le saint-siége.

Ce ne sera point Martin II qui reprendra le gouvernement de l'Église de France. C'est encore le vieil Hincmar qui trace des règles de conduite pour les évêques à l'égard des rois. Mais cet archevêque mourut le 21 décembre 882 en fuyant devant les Normands, et reconnut sans doute la vérité de ce qu'il avait écrit au pape Adrien II sur le besoin qu'avaient les évêques d'une puissance séculière qui pût les défendre. Martin II ne signala son pontificat de quatorze mois que par le renouvellement de l'excommunication de Photius, dont il avait reconnu la mauvaise foi, pendant que, sous le nom de Marin, il avait exercé la légation de Constantinople. Cette condamnation fut encore renouvelée par Adrien III qui prit la place de Martin le 1er mars 884; et

Bruys [1] suppose que, pour mieux témoigner la haine qu'il portait à ce patriarche, ce pape autorisa enfin l'addition du *filioque* au Symbole de Nicée. C'était plutôt pour ménager et ramener les évêques de la Gaule, mais il avait moins de ménagements pour les rois. Il ordonna qu'à l'avenir les Papes seraient intronisés sans attendre l'approbation d'un empereur qu'ils regardaient comme leur créature [2]. Il décréta en même temps qu'à la mort de Charles le Gros l'empereur ne serait plus choisi que parmi les seigneurs italiens. Ce décret fut fertile en dissensions et en désordres; ces seigneurs étaient nombreux et tous aspiraient à cette domination suprême qui n'était au fond qu'un titre sans valeur. Les plus mutins et les plus puissants étaient les petits ducs de Toscane dont la faction dominait déjà dans Rome au point d'avoir fait élire les deux derniers Papes. Charles le Gros protesta contre ce décret, et ne pouvant se rendre lui-même en Italie pour le faire révoquer, il y envoya une bande de Bavarois qui fit plus de mal au pape et aux Romains que les Sarrasins et les seigneurs. Adrien III mourut au milieu de ces désordres le 20 juillet 885; et il fallut employer la violence pour contraindre Étienne VI à prendre le fardeau de la papauté. La famine désolait la ville et les greniers étaient vides comme le trésor de Saint-Pierre. Étienne VI pourvut à la nourriture du peuple aux dépens de son patrimoine qu'il sacrifia tout entier à ce noble usage. Il crut devoir encore une fois excommunier Pho-

1. *Hist. des Papes*, t. II, p. 177.
2. Platine, *Adrien* III.

tius; et ce patriarche se serait joué comme toujours des inutiles vengeances de Rome, si la mort de Basile le Macédonien n'eût changé sa fortune. Léon VI, surnommé le Philosophe, reconnaissait en secret l'autorité du pape, et il débuta par le venger de Photius en exilant ce patriarche et en nommant à sa place son propre frère Étienne Syncelle. Il s'empressa de l'annoncer à l'évêque de Rome, et comme son frère avait reçu le diaconat de Photius, il crut devoir prier le pape d'absoudre tous les prêtres que ce patriarche avait ordonnés. L'évêque Stylien, métropolitain de Néocésarée, écrivait en même temps au pape pour réclamer son indulgence à l'égard de ces mêmes prêtres. Il lui rappelait que Rome avait dans un temps reconnu elle-même celui qui les avait ordonnés. « Ayez pitié, ajoutait-il, ayez pitié d'un peuple » qui a été autorisé par vos propres légats à tolérer » Photius et que votre rigueur réduirait au désespoir. » Cette humilité, cette marque de respect aurait dû satisfaire Étienne VI; mais il était écrit que la vanité des Papes nuirait toujours à l'établissement de leur suprématie sur les Orientaux. Il voulut que les évêques des deux partis envoyassent des députés à Rome, ajoutant que l'Église romaine était le modèle de toutes les autres et que ses décrets devaient être éternellement en vigueur. Et de quel prétexte appuyait-il cette exigence? c'est que l'empereur Léon avait dit que Photius avait abdiqué, tandis que l'évêque Stylien assurait qu'il avait été chassé, et pour savoir à quoi s'en tenir sur un fait aussi insignifiant, il demandait qu'on vînt le plaider devant lui. Les Orientaux en furent blessés, ils mirent trois ans

à répondre et ce n'est pas lui qui reçut leur message.

La mort de Charles le Gros, qui avait un moment réuni tout l'empire de Charlemagne, jeta Étienne VI dans de nouvelles perplexités. Arnoul, bâtard du roi de Germanie Carloman, s'était emparé de cette couronne, et d'autres ambitieux aspiraient à celle de France, au préjudice du troisième fils de Louis le Bègue qui fut plus tard Charles le Simple. Cet enfant était une faible ressource contre les Normands qui étaient venus assiéger Paris; et le comte Eudes, qui avait défendu cette capitale, avait été couronné par l'assemblée de la nation. Les seigneurs de la haute Bourgogne n'avaient point ratifié cette élection et s'étaient donné leur duc Raoul pour roi. Le fils de Boson était le seul qui eût joui du bénéfice de l'hérédité. Le pape Étienne ne s'était point mêlé de ces successions, il avait assez des seigneurs italiens. Le duc de Frioul Bérenger s'étant fait couronner en Lombardie, le pape lui avait opposé Gui de Spolette, frère de ce Lambert qui avait pillé deux ou trois fois la ville de Rome; et Bérenger vaincu s'était réfugié dans la Germanie auprès d'Arnoul le Bâtard. Étienne n'avait pas eu le temps de profiter de la victoire que son protégé avait remportée, la mort l'enleva peu de jours après, le 7 août 891. C'était pourtant un homme supérieur à son siècle, et l'histoire doit le louer d'avoir prêché contre les enchantements et les maléfices, et d'avoir condamné les épreuves par le fer rouge et par l'eau bouillante.

Son siége fut disputé par deux intrigants qui avaient, quinze ans auparavant, conspiré ensemble contre le pape Jean VIII; et l'on ne saurait trop s'étonner qu'une place

entourée de tant de périls, pût être un objet d'ambition. On le concevrait, si la piété, le désir de relever la papauté y entraient pour quelque chose. Mais ces nobles motifs n'animaient pas les deux concurrents. L'un était un prêtre nommé Sergius, fils du nomenclateur Grégoire, l'autre était Formose, évêque de Porto, qui, envoyé jadis en Bulgarie par Nicolas I[er], n'avait pensé qu'à son élévation. Déposé par Jean VIII, il avait été rétabli par Martin II à qui son savoir l'avait rendu nécessaire; et c'est lui qui l'emporta, malgré les canons qui défendaient les translations d'un siége à un autre, et dont ses implacables ennemis s'appuyèrent pour le tourmenter même au delà du tombeau. Ces canons avaient été cent fois violés, et j'oserai dire qu'ils auraient dû faire une exception en faveur du siége de Rome. Dès que le pape avait été reconnu comme chef de l'Église, tous les évêques de la chrétienté auraient dû coopérer à son élection. Ce n'était point sans danger, je le sais, les vacances en seraient devenues fort longues; et, dans ce temps de désordres, il était urgent d'y pourvoir; mais il n'en était pas moins ridicule que le peuple et le sénat de Rome, unis à quelques évêques du voisinage et au clergé de la ville, imposassent un chef spirituel à toutes les Églises. L'élection faite par les cardinaux de tous les pays est fondée sur le principe que je pose, et il est étonnant qu'avant l'institution de ces grands dignitaires, ce principe n'ait pas été invoqué par les évêques ou tout au moins par les métropolitains.

C'est le pape Formose qui, dès les premiers jours de son avènement, reçut la réponse des Orientaux à la lettre

d'Étienne VI. Elle lui fut apportée par une députation qui vint lui expliquer la contradiction que le pape avait remarquée entre les paroles de l'empereur Léon et celles de l'évêque Stylien. C'est que les amis de Photius considéraient sa déposition comme une abdication volontaire, tandis qu'aux yeux des orthodoxes il n'avait jamais passé pour évêque. Mais les deux partis n'en réclamaient pas moins l'indulgence du pape pour les clercs ordonnés par l'intrus. C'était encore une reconnaissance formelle de la suprématie romaine, et en même temps un démenti donné aux historiens qui datent du patriarchat de Photius le schisme définitif des deux Églises. Mais, fidèle aux traditions ou aux instincts du saint-siége, Formose ne répondit encore que par un trait de vanité. Il fit partir quatre légats pour Constantinople avec ordre de n'accorder de grâce qu'à ceux qui l'imploreraient en reconnaissant leur faute par écrit [1]; et cette nouvelle imprudence refroidit de plus en plus le zèle du peu d'Orientaux qui tenaient à l'unité de l'Église. La promotion de Gui de Spolette à l'empire en avait été une autre; elle avait mécontenté Arnoul de Germanie, qui, tout en soutenant le faible Bérenger, ambitionnait le titre d'empereur pour lui-même. Formose s'était encore aliéné le roi Eudes de France qu'avaient voulu déposer quelques seigneurs dirigés par le nouvel archevêque de Reims; il avait pris parti pour le successeur d'Hincmar, et avait écrit à Eudes pour l'exhorter à réprimer son ambition. Mais ce roi, qui venait de battre les Normands, n'était pas disposé à céder

1. *Conciles*, t. IX, p. 428.

à l'opposition du pape et de l'archevêque. Il avait défait l'armée de Charles le Simple et forcé ce roi de quatorze ans de se réfugier dans les États du bâtard Arnoul. L'archevêque Foulques avait eu son tour. Eudes avait pillé son diocèse, assiégé sa ville et Foulques implorait en vain les secours spirituels de Formose. Cet exemple encourageait les seigneurs de France à se ruer sur les évêques dont ils détestaient la rivalité. Ceux de Langres avaient déposé et aveuglé le leur. Baudouin de Flandres faisait fouetter les clercs par ses soldats. L'archevêque de Sens était chassé de son siége. Une foule d'autres se plaignaient de la barbarie des barons. Les domaines ecclésiastiques étaient mis au pillage; des laïques disposaient des évêchés; des prêtres, délivrés de la tyrannie des évêques, se mariaient à des courtisanes. Le comte Géraud d'Aurillac, plus pieux que les autres, avait fondé un monastère, mais il ne trouvait nulle part des moines assez réguliers pour le peupler. Le pape, assiégé par tant de doléances, ne répondait que par des consolations, par des excommunications qui n'arrêtaient rien, et il y mêlait des lamentations sur ses propres malheurs, car il n'était pas même maître de la ville de Rome.

Les marquis de Toscane y dominaient en despotes. Une faction puissante y assurait leur tyrannie. C'était elle qui avait fait élire Martin II et Adrien III, qui avait opposé à Formose l'indigne Sergius, parent des seigneurs toscans; et il n'avait pas suffi d'un empereur pour rassurer ce pape. Il avait associé Lambert de Spolette au chétif empire de Gui son frère; mais Gui, étant mort l'année suivante, ce Lambert avait trahi le pape pour s'allier à

la faction de Sergius plus puissante que tout son empire. Formose avait imploré le secours d'Arnoul de Germanie. Ce bâtard était devenu le plus important des princes carlovingiens, le seul soutien de cette race dégénérée. Il venait de gagner sur la Dyle une grande bataille contre les Normands; il avait forcé Eudes à laisser la plus belle part de la France à Charles le Simple; imposé son fils naturel Zuentibold au trône de Lorraine. L'appel du pape répondait à son ambition secrète, qui se jouait des espérances du malheureux Bérenger qu'il avait recueilli à sa cour. Il défit aisément le faible Lambert, le dépouilla de la couronne impériale, s'empara de la ville de Rome sur Angeltrude, sa mère, et sur les marquis de Toscane, ses alliés, et se fit couronner par Formose en 896. Les Romains le saluèrent empereur, lui prêtèrent serment de fidélité, et il repartit pour l'Allemagne après avoir fait couper la tête d'une cinquantaine de factieux.

Formose n'en eut pas plus de puissance, et j'en dirai autant de tous les pontifes qui vont se succéder dans la chaire de saint Pierre et qui pour la plupart seront indignes de l'occuper. Les conciles sont au-dessus d'eux, les métropolitains sont les véritables chefs des évêques de leurs provinces et défendent leurs juridictions contre les Papes eux-mêmes. Les rois carlovingiens les prennent pour conseillers dans leurs affaires temporelles et montrent un respect servile pour leurs décisions. Les doctrines des Damase et des Gélase ne sont plus mises en pratique que par les évêques de France, et surtout par l'archevêque Foulques qui, suivant les traditions d'Hincmar, écrit des insolences à son roi. A l'annonce d'une alliance de

Charles le Simple avec les Normands, Foulques lui en témoigne son indignation. « Il vaudrait mieux que vous ne » fussiez pas né, lui dit-il, que de régner par le secours du » diable; sachez que si vous le faites, je ne vous serai » jamais fidèle, je détournerai de votre service tous ceux » que je pourrai; et, me joignant à tous les évêques mes » confrères, je vous condamnerai à un anathème éter- » nel. » Sous l'influence de cet archevêque, les prélats avaient repris leur ascendant sur cette multitude de despotes dont les victoires d'Arnoul et la mort du roi Eudes avaient rompu la coalition.

Qu'étaient les Papes auprès de ces puissants évêques? Créatures et jouets des seigneurs d'Italie, ils n'étaient occupés qu'à mendier la protection du souverain qui s'élevait au-dessus des autres, et lui livraient en échange et leur peuple et leur ville et le prétendu patrimoine de saint Pierre et le vain titre d'empereur que personne n'était plus en état de porter. Qu'était le successeur de Formose, ce Boniface VI que Baronius lui-même traite de scélérat? Que dire de cet infâme Étienne VII qui le remplace? Comment qualifier ce misérable instrument de la faction des marquis de Toscane, qui fait déterrer le cadavre de Formose, l'interroge au milieu d'un concile, le dépouille des ornements pontificaux, lui fait trancher la tête et fait jeter ses restes dans le Tibre? Un autre nommé Romain fait repêcher son cadavre et lui rend un tombeau. Son successeur Théodore II rétablit les clercs ordonnés par Formose. Jean IX achève de réhabiliter sa mémoire et fait bannir cet infâme Sergius qui a tourmenté sa vie. Mais quelle occupation pour un chef de l'Église? Ce

Jean IX mérite cependant quelques éloges pour avoir montré son respect pour l'autorité séculière. Le concile qu'il tient en 900, condamne les Papes qui se feront couronner à l'avenir sans attendre les ordres de l'empereur et la présence de ses commissaires. Il fallait qu'il fût bien convaincu de sa faiblesse, pour faire cette concession à ce pauvre Lambert qui, après la mort d'Arnoul, avait battu son compétiteur Bérenger et repris le titre d'empereur. C'est cependant lui qui avait autorisé ce concile de Rome, que Jean IX n'aurait pas convoqué sans cela, tandis que les métropolitains de la Gaule ne cessaient d'en tenir à volonté. C'est encore ce fantôme de César qui préside le concile de Ravenne dont les canons constatent la pitoyable situation de l'Église et de l'empire. On n'y parle que de pillages, d'incendies, d'usurpations que cet empereur n'a pas la force de punir. On y dit nettement que le pape n'a pas le moyen d'allumer des cierges et de payer ses serviteurs.

A la mort de Lambert, l'invasion des Hongrois vient ajouter encore aux malheurs de l'Italie. Les seigneurs, battus, poursuivis par ces barbares, sont réduits à appeler Louis, fils de Boson roitelet de Provence, et le font couronner empereur par Benoît IV, successeur de Jean IX. Ce Louis est battu par Bérenger qui lui fait crever les yeux et se rétablit pour la troisième fois. Léon V, qui succède à Benoît, est renversé quarante jours après par son chapelain Christophe, qui est détrôné à son tour par l'éternel Sergius, le protégé et le parent des marquis de Toscane. Il prend le nom de Serge III; fait condamner encore une fois la mémoire de Formose et

persécute ceux qui l'ont soutenu. Un caprice de l'empereur d'Orient renoue les relations de Constantinople avec le saint-siége. Léon le Philosophe, ayant pris une quatrième femme malgré son patriarche Nicolas le Mystique, demanda l'approbation du saint-siége et celle des trois autres patriarches de l'Orient. Serge III lui envoya des légats, mais soupçonnant ce qu'ils venaient faire à Constantinople, le patriarche Nicolas refusa de les voir. Il se jeta aux pieds de l'empereur pour le supplier de ne pas souiller la dignité impériale, de songer qu'il y avait dans le ciel un souverain plus puissant que lui qui punissait les crimes de la terre. Léon, fatigué de ses remontrances, le fit exiler avec les évêques qui le soutenaient dans son opposition ; et les légats de Sergius, moins difficiles que ce digne patriarche, célébrèrent les quatrièmes noces de l'empereur Léon.

Nicolas fut rétabli par Alexandre, frère et successeur du prétendu philosophe, devint le tuteur de Constantin Porphyrogénète, et se plaignit au pape Sergius de la conduite de ses légats, avec lesquels il confondait à tort tous les évêques d'Occident. Sergius ou Serge III ne reçut point cette lettre. Ce misérable, que Baronius a déclaré le plus méchant des hommes[1], mourut en 910 après avoir déshonoré le saint-siége par son commerce impudique avec la courtisane Marozie, fille d'un marquis de Toscane et d'une autre courtisane nommée Théodora. Serge III en avait eu un fils qui sera bientôt le pape Jean XI[2]. Ce fut Anastase III qui reçut la lettre du patriarche Nicolas et

1. *Ann. Ecclés.*, an. 908.
2. Luitprand, liv. II.

qui n'eut pas plus le temps de lui répondre que son successeur Landon. Le siége de Rome fut donné par la sœur de Marozie à son amant Jean X, qu'elle avait déjà fait nommer archevêque de Ravenne, et qu'elle fit transférer à Rome pour ne plus en être séparée. Et c'est dans ce temps que ces misérables flétrissaient la mémoire de Formose pour le punir d'avoir changé d'Église! Quel peuple! quel clergé et quels Papes! On a nommé ce temps le siècle de fer et de plomb, on aurait dû l'appeler le siècle de boue. Ces pontifes étaient cependant reconnus et sollicités par l'Orient. Nicolas le Mystique s'était réconcilié avec le peu de prélats qui avaient autorisé les quatrièmes noces de Léon le Philosophe, et il avait envoyé un message à Jean X pour le prier de ratifier cette réconciliation. Constantin Porphyrogénète, ou plutôt sa mère et régente Zoé, s'associait à son patriarche pour rendre cet hommage au saint-siége. Ils ignoraient sans doute les désordres de ceux qui l'occupaient, mais s'ils les savaient, c'était un grand témoignage de soumission qu'ils rendaient à la chaire de saint Pierre. Un scandale de la même nature était donné en même temps par deux évêques de France et par le clergé de Reims, qui, pressés par les armes d'Hébert, comte de Vermandois, avaient élu pour archevêque un enfant de cinq ans, cinquième fils de ce comte; et Jean X avait confirmé cette absurde élection. Marozie en délivra Rome en le faisant étouffer sous un oreiller par le laquais de son mari, Gui de Toscane[1]; et comme le fils qu'elle avait eu de Serge III

1. Frodoard, an. 928.

était encore trop jeune, elle laissa passer Léon VI et Étienne VIII sur le saint-siége. Je ne puis cacher cependant un éminent service rendu par Jean X en Italie. S'il fut un mauvais pape, il fut un assez bon guerrier ; car il défit les Sarrasins en bataille rangée et fit passer au fil de l'épée tous ceux qui n'avaient pu se rembarquer. Léon VI voulut être bon pape, on l'en punit par un assassinat. Étienne VIII fut tenté de l'imiter, la mort ne lui en laissa pas le temps ; et Rome fut enfin au bâtard de Marozie qui avait atteint sa vingt-cinquième année et qui porta le nom de Jean XI ; c'était en 931. Il se montra digne de son origine et fut puni comme il le méritait. Mais les criminels de ce temps n'étaient châtiés que par des hommes plus criminels encore. Albéric son frère, fils incestueux de Marozie sa mère, leur enleva la ville de Rome et les fit enfermer dans le château Saint-Ange, où Jean XI finit ses jours. Albéric resta maître de Rome et de l'élection des Papes. Fleury fait supposer qu'il s'en passa pendant trois ans[1]. Léon VII, Étienne IX, Martin III et Agapet II furent ses créatures. Frodoard exalte la sagesse et l'esprit du premier ; le second s'étant rendu odieux au peuple ou à son protecteur, fut défiguré à coups de sabre ; le troisième essaya vainement de réformer les mœurs des moines et du clergé ; le pontificat du quatrième ne fut signalé que par le couronnement de Bérenger II, fils d'un marquis d'Ivrée et d'une fille du premier Bérenger. A sa mort, le saint-siége fut donné à un enfant de douze ou de dix-huit ans, le 9 janvier 955. C'é-

1. Liv. LV, ch. XIV.

tait un petit-fils de l'impure Marozie, fils de ce même Albéric qui l'avait emprisonnée : il se nommait Octavien. Son père l'avait associé au gouvernement de Rome ; et par son élection comme pape il réunit les deux puissances sous le nom de Jean XII. C'est le premier exemple d'un changement de nom et d'un pape véritablement souverain de Rome. Mais, selon Maimbourg [1] il ne changea point de vie. Ce fut aussi un monstre d'impureté ; et Baronius, qui lui refuse le titre de pape légitime, n'y voit qu'un comédien qui jouait le rôle de pontife suprême.

1. *Décadence. de l'Empire*, t. I, p. 60.

CHAPITRE XVI

CÉSARS ALLEMANDS

956 à 1049

Ce fut cependant cet indigne Jean XII qui fit une nouvelle révolution dans l'empire d'Occident en transférant à la race de Witikind un titre que la race de Charlemagne n'avait pas su conserver. Ce titre était depuis trop longtemps déshonoré par cette foule d'aventuriers que nous avons vus; et Gibbon a raison de regarder comme un interrègne cet espace de soixante-quatorze ans. Il fut relevé par Othon, duc de Saxe, fils de Henri l'Oiseleur, que les Saxons avaient créé roi d'Allemagne. Othon avait considérablement agrandi ses États aux dépens des Français, des Esclavons, des Danois et autres nations voisines, quand les seigneurs lombards, fatigués de la tyrannie du second Bérenger, l'appelèrent en Italie. Deux légats du pape arrivèrent en même temps à sa cour pour implorer également son assistance [1]. Mais ce n'était pas sans quelque méfiance de la part de Jean XII, puisque, avant de se mettre en route, Othon promit de lui conserver la vie, les membres et la dignité pontifi-

1. Luitprand, *Hist.*, VI, ch. VI.

cale. Ce serment est rapporté tout au long par Baronius [1]; mais les uns le lui font prêter avant son départ d'Allemagne, les autres avant son entrée dans Rome. Il jure d'élever de tout son pouvoir l'Église apostolique et son chef, de lui rendre tous les domaines qui lui appartiennent, de ne tenir aucun plaid dans Rome, de n'y prendre sans l'avoir consulté aucune décision qui dépendrait de ses priviléges ou de ceux du peuple, ajoutant que les fidèles qu'il préposerait au gouvernement de l'Italie donneraient protection et sûreté à l'Église et à la personne du pape. Arrivé en Lombardie en 961, ceint de la couronne de fer par ses évêques, il marcha l'année suivante vers Rome à la tête de son armée, se donna ou se fit donner les titres de César et d'Auguste, et reçut la couronne impériale des mains de cet infâme Jean XII qui lui prêta serment de fidélité avec l'intention de le trahir à l'instant même. Othon fit cependant reproduire et confirmer les donations prétendues de Pépin et de Charlemagne; et ce décret d'Othon est le premier de ce genre qui ait quelque authenticité. Il comprend la ville et le duché de Rome, des villes de Toscane, l'exarchat, la Pentapole, les duchés de Bénévent, de Spolette, des places de Lombardie et de Campanie, l'île de Corse et la Sicile, si Othon la reprend des mains des Sarrasins [2]. Cette donation fut écrite en lettres d'or, souscrite par huit évêques d'Allemagne, par cinq comtes et plusieurs évêques d'Italie. Mais elle fut accompagnée de bien des restrictions

1. *Ann. Ecclés.*, liv. II, p. 442.
2. *Ibid.*, an. 962; Fleury et autres.

qui rendent fort incertaine la souveraineté temporelle du pape sur ces provinces. On y remarque d'abord cette protection de ses lieutenants et gouverneurs qu'Othon lui promet, et ces gouverneurs sont établis dans les pays qu'il cède au saint-siége. On stipule que le pape élu ne sera sacré qu'après avoir juré entre les mains des commissaires impériaux de respecter les droits de tous; que d'autres commissaires rendront compte de la manière dont les ducs et les magistrats exerceront la justice; que si le pape ne peut remédier aux abus, il souffrira que l'empereur y remédie; et l'acte finit par ces mots : « Sauf en » tout notre puissance et celle de notre fils et de nos des- » cendants.» Fleury a raison de dire que par cette clause l'empereur se réservait la souveraineté et la juridiction en dernier ressort sur tous les pays contenus dans cette donation; et il ajoute que l'histoire le fera voir[1].

Quelle qu'elle soit cependant, cette munificence aurait dû arrêter l'ingratitude de Jean XII, mais il tenait à ne manquer d'aucun vice. Il viola son serment peu de jours après l'avoir prononcé, releva le courage de Bérenger, appela son fils Adalbert à Rome et signa avec lui un traité d'alliance contre l'empereur qu'il venait de couronner. Othon l'apprit des nobles romains qu'indignait cette infamie, et revint à Rome pour la punir. Mais Adalbert et le pape s'en échappèrent, et il fut réduit à faire déposer Jean XII par un concile. Quarante évêques y assistèrent. Othon s'informa des crimes de Jean XII et on en cita d'horribles : le palais de Latran rempli de courti-

1. Fleury, liv. LVI, ch. I.

sanes; son commerce avec une concubine d'Albéric, son père; l'ordination dérisoire d'un diacre dans une écurie; l'évêché de Todi donné à un enfant de douze ans; la mutilation d'un prêtre, le meurtre d'un autre; la célébration de la messe sans communion; une santé portée publiquement au diable; l'invocation de Vénus et de Jupiter en jouant aux dés [1]. Othon ne pouvait y croire... Il fait demander par l'historien Luitprand, évêque de Crémone, si les évêques présents confirment ces accusations. Tous se lèvent pour les attester. Il pousse l'indulgence jusqu'à écrire à l'accusé pour savoir s'il les avoue; et Jean XII ne lui répondant que par des anathèmes, il fait prononcer sa déposition par le concile. Quel est le supérieur des deux? Baronius le sait bien; mais il ne veut pas que cela soit. Il se révolte contre un concile qui a osé déposer un pape et en nommer un autre dans la personne de Léon VIII. Les plus grands crimes à l'entendre ne peuvent justifier une pareille audace. Le pape, dit-il, ne peut être jugé que par Dieu, toute justice est foulée aux pieds par cette action téméraire [2]. Laissons déclamer ce fanatique ultramontain et poursuivons. Othon Ier n'en a point fini avec Jean XII. A peine a-t-il renvoyé les trois quarts de son armée dans l'Ombrie, qu'il est forcé de repousser avec le reste les attaques d'Adalbert et d'un pape plus soldat que prêtre. La sanglante leçon qu'il leur donne est encore perdue. Othon croit en vain qu'il a assuré le repos de Rome. Dès qu'il en est sorti, Jean XII

1. Luitprand, liv. VI, ch. VII.
2. Bar., an. 963.

y rentre, à la faveur d'une noblesse inconstante que ses présents ont gagnée. Il met l'antipape Léon en fuite, et poussant la dérision jusqu'à se conformer aux règles dont il se joue, il assemble un concile composé des mêmes prélats qui l'ont condamné dans l'autre. Ils se dégradent presque tous en prononçant son absolution et l'excommunication de celui qu'ils avaient mis à sa place [1]. Le barbare fait couper la main droite à un diacre, le nez et la langue à un officier de son rival, et n'arrête le cours de ses vengeances que lorsque Dieu le châtie par la main d'un mari qui le surprend dans les bras de sa femme.

Othon revient après sa mort, pour punir la trahison des Romains, qui ont abandonné son antipape. Ils ont même consacré un diacre, qui, suivant l'exemple de Jean XII, a changé son nom en celui de Benoît V; et tentent de résister à l'armée impériale. Mais la famine les force à capituler, à implorer la clémence du vainqueur, qui se montre digne du titre de Grand que l'Allemagne lui a déjà décerné. Léon VIII est rétabli sur son siége par ceux-là même qui venaient de le déposer. C'est pour la seconde fois qu'ils se démentent, qu'ils imitent les palinodies des Orientaux. Un archidiacre du nom de Benoît a même l'impudence de demander à Benoît V comment il avait eu l'audace d'accepter le pontificat; et il était de ceux qui l'avaient nommé. Benoît V est forcé de se soumettre; il se jette aux pieds de Léon qui le dégrade et l'exile à Hambourg. Devenu pape légitime, Léon VIII ne

1. Sigebert, *Chronic.*; Baronius.

sait comment témoigner sa reconnaissance à l'empereur. Il lui confère ainsi qu'à ses héritiers le droit de nommer les Papes, les archevêques et les évêques. Les auteurs de l'*Histoire universelle* se servent seuls du verbe nommer. L'abbé Fleury et Bruys disent : établir. L'un et l'autre révoltent Baronius, le Père Pagi, Muratori et tous les ultramontains. Ils nient la concession. Mais il y a des témoignages plus rapprochés que les Fleury, les Sigonius et les Saint-Marc. Le savant Gratien écrivait deux siècles après. Yves de Chartres était plus près encore; il parle de la concession, et comme il se prononce fortement contre elle, il faut croire qu'elle a existé. On peut ajouter le témoignage du moine Sigebert de Gemblours. Baronius le récuse. C'est ce moine, dit-il, qui l'a inventée pour soutenir les droits de l'empereur Henri IV contre Grégoire VII. Mais Luitprand[1] enfin était contemporain d'Othon. Il est l'historien du temps et c'est un évêque. Le pape Léon VIII rappelait d'ailleurs qu'Adrien avait concédé le même droit à Pépin et à Charlemagne. D'autres souverains en ont usé. On ne peut nier que les trois Othon l'aient exercé pendant trente-six ans de règne. Ce précédent est gênant pour les partisans de l'omnipotence des évêques de Rome. Voilà un pape qui l'abdique en faveur de l'empire, qui anéantit la conséquence qu'on a voulu tirer du couronnement des souverains. Mais ce couronnement n'a pas une aussi grande portée; car il faudrait attribuer à l'archevêque de Reims le droit d'élire et de déposer les rois de France. Que se passe-t-il

1. Ch. VI.

de plus important dans cette cérémonie? quels sont les serments qu'on y prête? Le roi ou l'empereur jure de protéger l'Église; le pape jure fidélité à l'empereur. Protége-t-on son supérieur? Est-ce à un inférieur qu'on fait serment de fidélité? qu'on se rapporte à la parole de Jésus-Christ. Parle-t-il d'un César créé par lui? non, il le prend là où il est et comme il est. Tournez et retournez la parole divine, vous n'y trouverez pas un sens qui justifie les prétentions des ultramontains. Leur seul titre est la lâcheté des rois qui les ont tolérées; et l'histoire ecclésiastique sera bientôt remplie de ces funestes exemples.

Mais, une année après cette concession, au mois d'avril 965, elle est respectée par le clergé de Rome. A la mort de Léon VIII, ils envoient deux députés à Othon pour le prier de choisir un pape; et il leur en laisse la liberté à la condition d'en user en présence de deux évêques qu'il nomme pour ses commissaires[1]. Jean, évêque de Narni, est unanimement élu et prend le nom de Jean XIII. Son repos ne fut pas de longue durée. Les Romains eurent encore une velléité d'indépendance. Ils se révoltèrent contre l'empereur, et ne pouvant entraîner le pape dans leur rébellion, ils le bannirent de Rome. Cette offense fut bientôt punie. Othon revint, et sa clémence était justement lassée; il fit pendre douze des principaux rebelles. Il y eut des atrocités mêlées à cet acte de justice. Les ossements du comte Rofrède, chef de la conjuration, furent déterrés par son ordre et

1. Fleury, liv. LVI, ch. XI.

jetés dans la boue. Jean XIII fut plus cruel encore envers le préfet de Rome qui fut livré à sa vengeance. On le tortura de mille manières. Il fut fouetté, emprisonné, promené sur un âne dans les rues de Rome et banni enfin de l'Italie. L'empereur, avant de partir, fit couronner son fils Othon par le pape, et il est probable qu'il ne croyait pas lui donner par là le droit de disposer des diadèmes. Il eut en même temps l'idée de marier ce même fils à la fille de Romain le Jeune, empereur d'Orient, et Luitprand fut envoyé par le pape à Constantinople pour demander la main de la princesse. Romain Porphyrogénète n'y régnait déjà plus. Nicéphore Phocas avait exilé ses fils et usurpé le trône. Ce nouveau César trouva étrange que la lettre du pape fût adressée à l'empereur des Grecs; il s'indigna qu'un Allemand eût diminué son empire en prenant le titre d'empereur des Romains. Il répondit par des perfidies dont cet Allemand se vengea par de nouvelles victoires. Cette ambassade n'essuya que des mépris et des injures. Luitprand raconte lui-même que son compagnon et lui furent traités d'esclaves mystiques, de gueux couverts de haillons. Ils furent mis en prison, et ne furent admis à l'audience du patrice Christophe que pour être abreuvés d'injures. Cet ennuque ne voulut pas même donner le nom de pape à un homme qui avait, disait-il, communiqué avec un sacrilége et un adultère tel que Jean XII. « Votre pape, » ajouta Christophe, est un impertinent de ne donner à » notre maître que le titre d'empereur des Grecs. Ne » sait-il pas que lorsque Constantin transféra l'empire à » Byzance, il emmena tout le sénat et la noblesse ro-

» maine, qu'il ne laissa à Rome que des esclaves, des » pêcheurs et une vile populace. Votre pape est indigne » de recevoir des lettres de l'empereur. Le curopalate lui » répondra, et s'il ne se corrige, dites-lui qu'il est perdu » sans ressource. » Christophe se vantait, et l'armée grecque envoyée à Naples expia cette impertinence; mais elle montra le peu de cas que l'Église d'Orient faisait alors de celle qui prétendait toujours la dominer, et il faut avouer que les peuples d'Occident donnaient un grand exemple de constance en tolérant les scandales qui souillaient alors la capitale et le chef de leur Église.

Ces scandales se renouvelèrent à la mort de Jean XIII et d'Othon le Grand; Benoît VI fut assassiné en 973, l'année même de son avénement, par le tribun Crescentius, chef du parti opposé à l'empereur. Il était fils du pape Jean X et de Théodora, et rêvait le rétablissement de la république romaine à condition d'en être le dominateur suprême, suivant l'usage de la plupart des modernes imitateurs de l'antique Brutus. Un misérable du nom de Francon, qui l'avait poussé à ce parricide, fut imposé au saint-siége sous le nom de Boniface VII par la faction du tribun. Cette faction était celle des comtes de Tusculum, cadets de cette maison de Toscane qui avait longtemps disposé de Rome et de la papauté. Ces comtes partageaient avec Crescentius le gouvernement de la ville. Mais on ne sait quel motif les porta à se débarrasser de ce même Boniface, leur complice. Il y a une telle confusion dans les annalistes de ce temps que la suite même des Papes en est fort incertaine. Il est seulement avéré que Boniface VII fut déposé et chassé par

ceux qui l'avaient fait élire, qu'il emporta le trésor de saint Pierre à Constantinople; mais nous l'en verrons revenir pour commettre de nouveaux sacriléges. Crescentius et les comtes de Tusculum lui donnèrent pendant son absence deux successeurs qui prirent les noms de Domnus II et de Benoît VII. Celui-ci était de leur famille. Et c'est pendant son pontificat qu'eut lieu le voyage de l'empereur Othon II et de l'impératrice Théophanie, cette fille de Romain le Jeune, que Jean Zimiscès, assassin et successeur de Nicéphore Phocas, lui avait accordée.

Que croire maintenant de cet horrible festin pendant lequel Othon II aurait fait massacrer les principaux chefs de la faction qui lui disputait l'autorité dans Rome? aucun contemporain n'a parlé de ce guet-apens. C'est seulement deux siècles après qu'on le trouve dans les vers léonins du *Panthéon* d'un Godefroy de Viterbe, secrétaire et chapelain de trois Césars d'Allemagne; et il n'a pas d'autre authenticité que d'avoir été répété par Sigonius et par le Père Maimbourg. Mais la prolongation des jours de Crescentius est un puissant argument à opposer à ce massacre. C'est lui qu'on aurait dû tuer avant tous les autres, et cependant il continue à gouverner Rome sous le titre de consul pendant vingt autres années. Il y eut pourtant des lacunes dans son gouvernement, puisqu'à la mort d'Othon II, nous voyons l'impératrice Théophanie commander en Italie et dans Rome comme tutrice de son fils Othon III. Crescentius se cachait sans doute dans ces intervalles, mais dès que cette cour assez vagabonde retournait en Allemagne, le

consul reparaissait à Rome dans la plénitude de sa puissance. Le pape Jean XIV fut nécessairement élu pendant le séjour de Théophanie, dont le mari l'avait déjà nommé chancelier d'Italie. Mais son pontificat ne dura que quatre mois. Boniface VII avait quitté Constantinople dès qu'il avait appris la mort d'Othon II; et la faction de Crescentius le replaça sur le saint-siége qu'il déshonora par de nouveaux crimes. Dieu ne l'y souffrit que pendant onze mois; mais ces derniers jours de son exécrable vie furent signalés par un nouveau parricide. Il fit mourir Jean XIV de faim dans les cachots du môle Adrien. Et si l'on doutait de la participation de Crescentius au rétablissement de ce misérable, il suffirait de dire que cette forteresse était la demeure du consul et qu'elle n'était connue alors que sous le nom du château de Crescentius avant de prendre celui de Saint-Ange. On dit que Boniface VII fut assassiné par ses propres domestiques; mais on ne peut attribuer l'élection de son successeur Jean XV à la faction de son protecteur, car, peu de jours après, ce nouveau pape s'enfuit de Rome pour échapper à la vengeance de Crescentius. Il alla se réfugier en Toscane dans un domaine de l'Église. Mais la faction n'eut pas le temps d'en nommer un autre. Othon III et sa mère revenaient d'Allemagne; et au seul bruit de leur retour, Crescentius s'était hâté de rappeler ce pape impérial et de le retablir dans le palais de Latran.

Il est triste de n'avoir à raconter que des assassinats, des sacriléges, des révolutions purement politiques, dans une histoire consacrée au développement de la puissance des Papes. On ne sait où et comment il auraient trouvé

le temps d'exercer leur autorité spirituelle. L'Église allait partout d'elle-même : en France, en Allemagne, en Angleterre, les évêques seuls soutenaient la foi et l'existence de la papauté en parlant au nom de celui qui en était revêtu. Quant à leur puissance temporelle, par où les Papes pourraient-ils prouver qu'ils l'ont exercée après la donation d'Othon le grand? quel acte d'autorité pourrait-on citer dans les provinces comprises dans cette donation? On n'y voit que des gouverneurs et des troupes allemandes. Ils ne sont pas même maîtres de Rome. Ils n'y sont que les sujets de l'empire ou les esclaves de la faction opposée. Un document de la plus haute importance va nous peindre leur honteuse situation, et ce sont des évêques français qui nous la feront connaître. La France avait changé de dynastie. La race capétienne y avait succédé à celle de Charlemagne, et les évêques avaient pris une grande part à cette révolution, sous la direction de l'archevêque de Reims Adalbéron. Hugues Capet avait été couronné par lui, mais il restait un faible rejeton des Carlovingiens dans la personne du duc Charles de Lorraine, que soutenait un assez bon nombre de seigneurs mécontents. A la mort d'Adalbéron, Hugues Capet avait donné le siége de Reims à l'évêque Arnoul, frère naturel de Charles, dans l'espoir de rompre cette coalition. Mais Arnoul l'ayant trahi pour se rallier au parti de son frère, Hugues les avait battus dans plusieurs combats, et les deux frères s'étaient réfugiés dans la ville de Laon. Un concile avait déposé l'archevêque Arnoul; mais l'usurpateur qui avait dépouillé un roi, ne se crut pas assez fort pour dépouiller un dignitaire de

l'Église. Capet demanda au pape de confirmer la déposition d'Arnoul, qu'il appelait un nouveau Judas, titre injurieux que les deux Carlovingiens lui auraient rendu s'il avait été vaincu. Les suffragants de Reims écrivirent en même temps contre leur archevêque, et prièrent le pape d'autoriser sa déposition.

Ce témoignage de respect pour l'évêque de Rome de la part d'Hugues Capet était d'autant plus étonnant, qu'il avait assisté comme duc de Paris au couronnement d'Othon le Grand, et qu'il avait vu sur le saint-siége un jeune homme méprisé de tous et un clergé sans mœurs et sans puissance. Mais les évêques de France avaient tant d'autorité qu'il devait en supposer une fort grande dans le chef de toutes les Églises. Jean XV fut peu touché de cette déférence. Prévenu par un envoyé du comte Herbert de Vermandois qui restait fidèle à la maison de Charlemagne, il reçut fort mal les envoyés de l'usurpateur. Il leur interdit l'entrée du palais et les renvoya sans daigner répondre aux lettres qu'ils lui avaient apportées. Hugues Capet et ses évêques se passèrent de son autorisation. L'évêque Anselin lui ayant livré la ville de Laon et les deux Carlovingiens, il fit juger Arnoul par un synode assemblé à Reims, le dépouilla de son siége et lui substitua l'abbé Gerbert, qui devait être pape sous le nom de Sylvestre II.

Ce synode acquit une grande célébrité par le discours qu'y prononça un autre Arnoul, évêque d'Orléans, et que je devrais transcrire en entier pour montrer l'état de l'Église de Rome et les priviléges que l'épiscopat de France avait conservés. Mais en l'abrégeant, j'aurai soin

de ne rien oublier d'essentiel. Le vieil Arnoul proteste d'abord de sa vénération pour le saint-siége. Mais il ne pense pas qu'on en viole les prérogatives en jugeant un évêque suivant les anciens canons : « Que Rome est à » plaindre, ajoute-t-il, elle qui après avoir produit tant » de grandes lumières, répand aujourd'hui des ténèbres » aussi monstrueuses ! Nous avons vu autrefois des Léon, » des Grégoire, un pape Gélase, un pape Innocent. Qu'a- » vons-nous vu de nos jours ? Un Jean XII plongé dans de » sales voluptés, conspirant contre son bienfaiteur Othon, » mutilant ses adversaires ; un Léon VIII détrônant, » exilant son compétiteur ; un Boniface VII, le plus » méchant de tous les hommes, couvert du sang de son » prédécesseur, faisant mourir en prison le grand pape » Jean XIV. Est-il ordonné que tant d'évêques distin- » gués par leur science et leur vertu, seront soumis à de » pareils monstres, vides de science humaine et divine » et couverts d'infamies aux yeux des hommes ? C'est » notre faute ; c'est que nous ne cherchons que nos » intérêts et non ceux de Jésus-Christ. C'est qu'on » met dans le premier siége de l'Église celui qui ne » mériterait pas la dernière place du clergé. Et quel est » cet homme assis sur un trône éclatant d'or et de pour- » pre ? C'est un antéchrist assis dans le temple de Dieu » et se montrant comme Dieu lui-même. S'il n'a ni charité » ni science, c'est une idole ; et le consulter, c'est con- » sulter le marbre. C'est en Belgique, c'est en Germanie » qu'il faudrait chercher d'excellents évêques plutôt qu'à » Rome où tout est vénal, où les jugements se vendent » au poids de l'or. Si quelqu'un dit comme Gélase qu'il

» juge toute l'Église et ne peut être jugé lui-même, qu'on » mette à Rome un pape dont le jugement ne puisse » être réformé. Mais quand il n'y a personne qui étudie, » de quel front osent-ils enseigner ce qu'ils n'ont point » appris? Si on peut tolérer l'ignorance dans un simple » évêque, elle est intolérable dans un pape qui doit juger » de la foi, des mœurs, de la conduite des évêques, en un » mot de l'Église universelle. Damase a dit dans sa lettre » aux Africains que les causes des évêques, que toutes » les grandes affaires devaient être portées aux Papes. » Nous l'avons fait. Celle-ci lui a été portée par nous et » par notre prince; et on a donné au pape toute la liberté » de s'instruire et de juger. Nous ne jugeons que parce » qu'il ne veut pas le faire lui-même; et qu'il nous faut » absolument un évêque. » Arnoul d'Orléans rappelle alors les causes qui peuvent être portées devant les conciles provinciaux, les canons qui autorisent leur convocation sans l'intervention des Papes. Il infirme enfin leur autorité, si elle se trompe, par ces paroles remarquables contres lesquelles l'infaillibité a peine à se soutenir : « Nous avons, dit-il, porté cette cause devant lui, qu'il » prononce! Si son jugement est juste, nous le recevrons » en paix. S'il ne l'est pas, nous n'oublierons pas que » l'apôtre ordonne de ne pas écouter même un ange contre » l'Évangile. Si Rome se tait, consultons les lois, car » où nous adresserons-nous puisque Rome semble abandonnée de tout secours humain et divin et s'abandonner » elle-même? Depuis la chute de l'empire d'Occident, » elle a perdu les Églises d'Alexandrie et d'Antioche, » l'Europe même commence à la quitter. L'Église de

» Constantinople s'est soustraite à sa domination, celle » d'Espagne ne connaît pas ses jugements. C'est donc cette » révolte dont parle l'apôtre, non-seulement des nations » mais des Églises, qui annonce l'approche de l'anté- » christ. » Et le vénérable évêque d'Orléans conclut qu'il ne faut plus consulter que les canons pour juger le coupable.

Ce discours, arrangé peut-être par Gerbert qui se fit l'historien de ce synode, est le plus fort qu'ait produit l'Église gallicane; et on s'étonne en le lisant que la papauté ait pu sortir de l'abîme où elle était tombée, et triompher du mépris que lui avaient attiré les vices et l'ignorance des vingt Papes que nous venons de rencontrer. Mais Jean XV montra qu'elle était plus puissante qu'on ne le disait. Il n'approuva ni la déposition d'Arnoul de Reims ni l'élection de Gerbert. Il interdit tous les évêques qui y avaient coopéré. Gerbert résista vainement. Il eut beau dire que le jugement de Rome n'était pas plus puissant que celui de Dieu, que si le pape péche contre un de ses frères et n'obéit pas à l'Église, il doit être regardé comme un païen; il eut beau répéter, en écrivant à l'évêque de Strasbourg, que le silence du pape ne saurait préjudicier aux lois établies, qu'il valait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Hugues Capet écrivit vainement, avec plus de respect qu'il ne l'avait fait jusqu'alors, qu'on n'avait rien fait contre Sa Sainteté, il l'engagea vainement à venir s'entendre avec lui. Jean XV ne bougea ni ne recula. Il chargea un légat d'aller déposer Gerbert dans un concile. Il désigna la petite ville de Mouson dans le diocèce de Reims. Les

évêques de France, convaincus de la légalité de leurs actes, dédaignèrent de s'y rendre. Il n'en vint que trois de l'Allemagne avec l'archevêque de Trèves. On ne pouvait dire à qui resterait la victoire. Gerbert, sûr de ses juges, comparut à Mouson, il se justifia de toutes les accusations dont il était l'objet; et le légat Léon n'osa le déposer. Il prétexta que cette assemblée était trop peu nombreuse; et les évêques présents en convoquèrent une autre dans la métrople de Reims, après s'en être entendus avec le duc Godefroy de Lorraine qui avait assisté à ce synode. Ces évêques conseillèrent à Gerbert de suspendre ses fonctions jusqu'au jugement; il hésita quelque temps, mais il céda à leurs instances. Le légat Léon sentit de son côté que la violence aurait tout perdu, et il s'en remit au temps et à la ruse. Hugues Capet et Jean XV ne virent point la fin de cette querelle.

Ce dernier mourut au mois d'avril 996 sans avoir obtenu la liberté d'Arnoul, que le roi retenait en prison pour prouver au pape que s'il respectait ses décisions spirituelles, il ne voulait pas lui sacrifier les prérogatives de la royauté. Le peuple et le clergé de Rome obéissaient en même temps aux lois établies par Othon le Grand, en demandant à l'empereur Othon III la permission de se donner un pape; et l'empereur leur désigna son propre neveu Brunon qui, malgré son âge de vingt-quatre ans, était déjà évêque de Verdun. Les Romains s'empressèrent d'obéir. Brunon fut élu, et prit le nom de Grégoire V. Othon III le suivit de près et se fit couronner par lui le 25 mai 996. Sa prévoyance lui conseilla de se défaire de Crescentius qui avait troublé les jours de Jean XV. Mais l'imprudence

du jeune pape implora malheureusement la clémence de son oncle pour ce rebelle, et il ne tarda point à s'en repentir. Dès que l'empereur eut repassé les Alpes, Crescencius souleva le peuple contre un pape allemand, se fit réélire consul, dictateur même de la république romaine, chassa Grégoire V de Rome, et vendit le saint-siége à un moine nommé Philagathe qui était déjà évêque de Plaisance. Tout était vénal à Rome comme l'avait dit l'évêque d'Orléans. Ceux qui achetaient la papauté vendaient les palliums et les décisions canoniques; et Jean XV était cité comme un simoniaque dans toute l'Europe qui ne respectait pas moins en lui le successeur de saint Pierre. Philagathe prit le nom de Jean XVI, mais cet antipape ne le garda pas longtemps. Othon III revint, et prit d'assaut le château Saint-Ange avec Crescentius et son évêque. Ils furent promenés tous deux sur un âne, le visage tourné vers la queue, châtiment fort usité à Rome depuis un siècle, mutilés et tués par la populace, ou par l'ordre de l'empereur, car l'histoire est tellement embrouillée qu'il est difficile de connaître exactement les événements de cette époque. Bayle a dit à ce sujet, que s'il se hasardait à condamner ceux qui rapportent un fait de certaine manière, on ne manquerait pas de témoins à lui opposer. Quoi qu'il en soit, Rome fut délivrée de son tyran et Grégoire V reprit possession de son siége en 998.

C'est lui qui renoua l'affaire de l'archevêché de Reims. Hugues Capet était mort; et son fils Robert, trop docile envers Rome, avait mis l'archevêque Arnoul en liberté. Le légat Léon travaillait sourdement contre Gerbert, et

le concile de Reims ne fut pas même tenu. C'est le roi Robert et le pape Grégoire V qui terminèrent ce différend. Abbon, abbé de Fleury, fut leur intermédiaire. Envoyé à Rome par le roi, il en rapporta l'ordre de rétablir Arnoul et de chasser Gerbert. Les évêques de France, qui avaient montré tant d'énergie, se laissèrent enlever leurs priviléges. Arnoul reprit son siége par le seul ordre du pape, et Gerbert s'enfuit à la conr d'Othon III qui lui donna l'archevêché de Ravenne. Grégoire V obtint ainsi une grande victoire en faisant reconnaître par le clergé de France, qu'un évêque ne pouvait être déposé, même sur sa propre confession, sans le consentement de Rome. Si cet évêque en avait appelé au saint-siége, le pape eût été dans son droit, suivant le concile de Sardique. Mais l'appel n'avait pas été fait, et les lois de l'Église ne permettaient pas au pape de s'en mêler, tandis que le concile de Nicée autorisait les évêques qui avaient déposé Arnoul. L'opiniâtreté de l'évêque de Rome triompha non-seulement de l'Église gallicane, mais de l'Église entière; et le cardinal Baronius n'a point manqué de célébrer le triomphe du saint-siége en accablant le futur pape Gerbert des injures les plus grossières [1]. La fortune de celui-ci n'en fut pas plus interrompue que les libertés de l'Église gallicane qui prit souvent d'éclatantes revanches et que défendirent plus tard, à propos de cette même affaire, Pierre de Marca et le célèbre Arnauld. L'opinion même des contemporains la soutenait encore, comme l'atteste la *Chronique* de Raoul Glaber, qui, en vagabon-

1. *Ann. Ecclés.*, p. 991 et suiv.

dant d'un monastère à l'autre, avait pu la recueillir dans ses courses. « Quoique le pontife romain, écrivait-il cinquante ans après, reçoive plus d'hommages que les autres parce qu'il a obtenu les honneurs du siége apostolique, il n'a pourtant jamais le droit de transgresser en rien les règles canoniques; car chacun d'eux, comme pontife d'une Église orthodoxe, comme époux de sa propre Église, y représente individuellement le Sauveur, et aucun d'eux en général ne doit entreprendre insolemment sur le diocèse d'un autre évêque [1]. » Telle était l'opinion du onzième siècle, mais il n'en est pas moins vrai de dire que tous les empiètements du saint-siége devenaient, par leur continuité, des arguments, des principes, des dogmes même, dont les Papes se servaient pour augmenter sans cesse leur puissance.

Grégoire V ne s'en tint pas à l'humiliation des évêques de France; il attaqua leur roi lui-même, ce Robert dont il avait éprouvé la faiblesse; et quoique né prince, il prit plaisir à humilier la royauté. Robert avait épousé Berthe de Bourgogne, sa cousine et sa commère; c'était un crime aux yeux de l'Église. Mais les évêques de France l'avaient toléré, l'archevêque de Tours leur avait donné la bénédiction nuptiale, et Robert pensait que le rétablissement d'Arnoul de Reims lui vaudrait l'absolution du pape. Il paraît qu'Abbon son délégué l'avait trahi à Rome et desservi auprès de Grégoire. Ce n'était pas un bon humain que cet abbé de Fleury-sur-Loire. Les chroniques lui prêtent d'assez grandes violences; et Grégoire V n'était que

1. Raoul Glaber, liv. II, ch. IV.

trop disposé à suivre ses conseils. Il fit casser le mariage du roi de France par un concile de vingt-huit évêques italiens, en présence de l'empereur Othon III. Il excommunia les deux époux et tous les évêques qui les avaient autorisés. La résistance de Robert donna lieu à un nouvel empiètement, et c'est la première fois qu'on entend parler d'un interdit jeté sur un royaume. Cet acte de Grégoire V est aux yeux de la raison comme de la politique une injustice atroce, une monstruosité inouïe. Dans quelle loi divine pouvait-il puiser une mesure qui punissait tout un peuple pour le crime d'un roi? Et quel crime! je ne veux point l'examiner, mon siècle ne le comprend plus. Je m'attache aux conséquences de cet acte sauvage : les temples abandonnés, le sacrifice suspendu, les images, les vases sacrés dans la poussière, recouverts d'un voile noir comme les autels; les morts sans sépulture, les mariages célébrés dans les cimetières; et ces horreurs sont infligées à tout un peuple qui n'a outragé ni le ciel ni l'Église, qui n'a violé ni la loi ni les mœurs! Et sur quel principe est fondée cette odieuse invention d'un fanatique! Ce pape allemand prétend-il forcer le peuple de se mettre en révolte ouverte contre son souverain? Mais alors c'est le parjure qu'il conseille, c'est la guerre civile qu'il provoque, c'est le bouleversement d'un empire, l'anarchie, le régicide qu'il ordonne, car le peuple de France était façonné pour cette rébellion. Esclave d'une superstition ridicule, il approuvait la sentence dont son roi était frappé. Robert fut abandonné même par ses domestiques, les deux qui lui restèrent ne touchaient rien de ce qu'il avait touché, ils jetaient aux chiens ce qu'ils

desservaient de sa table [1]. Les moines comptaient trop bien sur la crédulité de ce peuple pour ne pas accroître ses terreurs par un miracle. Ils publièrent que la reine Berthe avait engendré un monstre avec une tête et des pattes d'oie, et le peuple crut à cette invention d'un fanatique[2].

C'était assez pour illustrer un pontificat. Grégoire V mourut le 18 février 998, et Gerbert parvint à cette dignité. Après sa déposition de l'archevêché de Reims, il avait obtenu, comme je l'ai dit, le siége de Ravenne de l'amitié d'un empereur dont il avait été le précepteur, et c'est encore à la faveur d'Othon III qu'il dut son élévation. Baronius a écrit qu'il était indigne d'occuper un siége qu'il avait diffamé. D'autres, comme Platine, font intervenir le diable dans son élection en l'accusant de magie comme tous ceux qui s'occupaient alors de science. Un Jacobin polonais qui vint à Rome dans le seizième siècle pour continuer les *Annales* de Baronius, crut devoir le défendre de ces ridicules accusations; mais il poussa trop loin sa complaisance en lui créant une généalogie qui, par le roi d'Argos Temenus l'Héraclide, le faisait remonter jusqu'à Hercule et à Jupiter. Ce paysan d'Aurillac, qui ne se doutait pas d'avoir eu de pareils ancêtres, prit tout bonnement le nom de Sylvestre II et fit voir par le premier de ses actes que les souvenirs de Reims troublaient sa conscience. Mais il ne parla plus qu'en pontife suprême. La condamnation d'Arnoul n'a été révoquée

1. Mézeray, t. II, p. 53.
2. Pierre Damien, *Epist.* V.

que faute d'avoir été autorisée par le pape, mais comme il avait commis quelques excès, il n'en faut pas moins qu'il soit absous par le saint-siége à qui seul appartient de faire grâce à ceux qui sont tombés[1]. En conséquence, il le remet en son premier état, puis il lui permet de prendre le pallium, d'exercer les fonctions épiscopales, permission qu'Arnoul n'avait pas attendue; il l'autorise enfin à sacrer les rois de France et les évêques de sa province. Il s'efforce ainsi de conserver comme pape le privilége que le saint-siége a acquis à ses dépens, en dissimulant ou palliant les torts qu'il pouvait avoir eus lui-même dans son opposition. Il fit ensuite renouveler par Othon III les donations des trois rois carlovingiens, qu'avait déjà confirmées son aïeul, pour montrer encore une fois que le saint-siége n'était jamais sûr de cette acquisition; et il avait d'autant plus raison que la maison de Toscane ne tarda pas à lui disputer même sa capitale.

Le joug étranger pesait dès ce temps aux Italiens, qui l'ont cependant supporté pendant sept à huit siècles de plus. Othon III revint à Rome, mais trop faible pour réprimer cette sédition. Le petit nombre de ses troupes fut un encouragement pour les factieux; il fut assiégé dans son palais, et il y eût péri sans doute, si la pitié d'un des Toscans et les secours du duc Henri de Bavière ne l'eussent fait évader[2]. Il y rentra peu de temps après, châtia les chefs de la révolte et se retira au château de Paterne, dans le duché de Spolette, vers les derniers mois de

1. Sylv. *ad Arnulp., Epist.* II.
2. Muratori, t. VI, p. 5.

l'an 1001. C'est là, dit-on, que par esprit de piété, il ne prit plus que le titre de serviteur des Apôtres; et les ultramontains, qui profitent de tout, en ont conclu plus tard qu'il faisait ainsi l'aveu que le titre d'empereur ne lui donnait d'autre qualité que celle d'avoué ou de défenseur de l'Église romaine. S'il en est ainsi, c'était à lui de prêter serment au chef de cette Église. Pourquoi donc les Papes lui juraient-ils fidélité? Othon III ne survécut pas longtemps à cet acte d'humilité chrétienne, il mourut dans les bras de Sylvestre le 13 janvier 1002; et, comme tous les événements de ce temps, sa mort fut attribuée à diverses causes. La version la plus dramatique est celle que Gibbon a adoptée, en disant que la veuve de Crescentius se donna le plaisir de venger son mari en empoisonnant l'empereur dont elle avait fait son amant [1].

C'est pendant le pontificat de Sylvestre II que Robert de France, voyant la détresse où l'interdit avait jeté son peuple, se soumit à l'autorité du saint-siége en renvoyant la reine Berthe. Mézeray raconte qu'avant de s'y résoudre il avait fait un voyage à Rome pour fléchir le pape, et qu'il y avait perdu ses peines et ses prières. Sylvestre fut implacable, il laissa agir l'interdit, cette mine inventée par Grégoire V pour faire sauter les rois et les empires. C'était un grand levier que la cour de Rome venait de trouver pour soulever le monde; et il ne fallait ni force ni génie pour le manier. La simple volonté d'un homme y suffisait; le fanatisme des peuples faisait le reste. Encore deux ou trois règnes et l'usage ou l'abus qu'en feront

1. Gibb, ch. XLIX.

les Papes sera fécond en désordres, en bouleversements de toute espèce; et il faudra pour le détruire le travail incessant de huit siècles.

On a fort exagéré les qualités de Sylvestre II. Il était versé dans toutes les sciences de son temps, il montrait plus de respect que ses prédécesseurs pour les conciles, et ne décidait rien que sur leur avis. Mais comment concilier ses paroles d'archevêque et ses sentiments de pape? Que dire de son étrange, de sa brutale sentence contre le vicomte de limoges? Ce vicomte, nommé Guy, sollicitait de l'évêque d'Angoulême la jouissance de l'abbaye de Brantôme, et, sur le refus de l'évêque, il l'avait jeté dans une prison. L'appel de ce captif devait, suivant toutes les lois, être porté devant le roi de France; mais Robert étant excommunié, c'est au pape que l'évêque demanda justice. Le vicomte fut mandé à Rome; et il eut la faiblesse d'obéir à la sommation d'un pape qui s'établissait de sa propre autorité juge criminel d'un seigneur laïque. Un de ses prédécesseurs avait rêvé cette monstruosité, mais on n'avait jamais exécuté ce décret. Sylvestre II l'osa et sa sentence fut d'une révoltante barbarie. Il ordonna que le coupable serait attaché au cou de deux chevaux indomptés, que son corps traîné sur la terre, brisé, déchiré, serait jeté à la voirie, et il ne donna qu'un sursis de trois jours pour l'exécution de cet arrêt. L'évêque qui en fut chargé fut heureusement plus doux que le pape. Il eut horreur de tant de cruauté et se sauva de Rome avec le vicomte [1]. Comment qualifier cet acte d'un

1. Mézeray, t. II, p. 55.

vicaire de Jésus-Christ? Avait-il le droit de commencer une pareille procédure, de rendre un pareil jugement, prélude de ce qui attend les rois eux-mêmes dans le siècle qui vient à peine de s'ouvrir? Ah! si, comme l'ont prétendu les moines, il y avait du diable dans la vie de ce pape, c'est dans ce jugement qu'il faut le chercher, plutôt que dans son avénement et dans sa mort, comme l'ont fait ses ennemis. C'est au diable, disent les uns, qu'il s'était donné pour être pape. C'est le diable, disent les autres, qui le fouette jusqu'au sang et le fait mourir sous son fouet. Un troisième ajoute que ses os s'entre-choquaient dans sa tombe quand un pape devait mourir. Un quatrième, compilateur d'une chronique belge, dit que c'était une chose avérée que dans ce même cas sa tombe jetait des larmes. Voilà comment les moines du moyen âge écrivent l'histoire! voilà les conservateurs des trésors littéraires de l'antiquité! On ne sait quels sont les plus stupides, ou de ces chroniqueurs ou de leurs panégyristes.

Sylvestre II mourut le 12 mai 1003 et fut remplacé par Jean Sick ou Sicco qui passa cinq mois sur la chaire apostolique sous le nom de Jean XVII, et la laissa le 19 mars 1004, à Jean Phaïsan qui prit le nom de Jean XVIII. Celui-ci régna cinq ans sans honte et sans gloire, fut très-respectueux pour les conciles, et eut le bonheur d'apprendre que l'Église de Constantinople était unie à l'Église romaine, que le nom du pape était cité à la messe comme celui du patriarche, sans que l'histoire nous ait fait connaître comment et par qui s'était opéré ce rapprochement. Serge IV, son successeur en 1009, montra une grande charité pour les pauvres, un grand zèle pour

l'Église; et, à sa mort, en 1012, reparut le faction des marquis de Toscane, qui firent élire un fils du comte de Tusculum leur parent, pendant qu'une autre faction élisait un autre évêque du nom de Grégoire. Le premier l'emporta d'abord et prit le nom de Benoît VIII. Mais la faction opposée ayant repris le dessus, il s'enfuit en Allemagne et courut implorer l'assistance de Henri de Bavière, nouveau roi des Germains. Benoît VIII parut devant ce monarque dans tout l'appareil de la puissance pontificale, et il obtint de la piété de ce prince beaucoup plus qu'il n'osait espérer lui-même. Cette alliance d'un roi dévot et d'un pape ambitieux fut fatale à la royauté et procura de grands avantages au saint-siége. Henri II suivit Benoît VIII en Italie, et la seule annonce de son arrivée suffit pour réduire les Romains qui, toujours mécontents de leurs maîtres, étaient toujours prêts à les changer. Ils se hâtèrent de chasser leur antipape Grégoire; et Benoît recompensa la piété de son royal protecteur en lui ceignant la couronne impériale.

Les détails de ce nouveau couronnement doivent être remarqués parce qu'ils furent de nature à accréditer cette opinion fatale que les Papes seuls pouvaient décerner le diadème. Pour même faire sentir en quoi il différait des précédents, résumons en peu de mots ce qui s'était passé jusqu'alors. J'ai déjà dit que Charlemagne avait senti toute la portée de cet acte, que pendant tout son règne il s'était efforcé d'en atténuer les effets. Il n'attendit pas les ordres de Rome pour associer son fils à l'empire, et pour anéantir les conséquences du couronnement par le pape ou par un évêque, il lui ordonna de

prendre lui-même cette couronne. Louis le Débonnaire montra dès son avénement qu'il avait compris son père, et il agit comme maître de Rome en châtiant une révolte du peuple romain. Il continua cette tradition en léguant le titre d'empereur à son fils Lothaire, mais il l'affaiblit en ne lui laissant qu'une mince partie de l'empire. Lothaire partagea avec son fils Louis II la puissance impériale, mais il la diminua encore et il y eut en France et en Allemagne des rois plus puissants que l'empereur, qui n'était plus rien dès qu'il ne réunissait pas tout dans ses mains. Louis II étant mort sans héritiers, les exemples de ses aïeux furent perdus. Le pape Jean VIII se hâta de couronner Charles le Chauve, et Louis le Germanique son frère aîné eut le tort de le souffrir. Il fit croire au pape que c'était à lui seul de décerner cette couronne. Louis le Bègue n'osa ni la prendre ni la demander [1], et le pape n'eut point envie de l'offrir à un prince aussi faible de corps et d'esprit. Il oublia même les droits héréditaires de la maison de France pour l'adjuger à Charles le Gros, le dernier des fils de Louis le Germanique. Cet empereur étant mort, nous avons vu cette couronne passer sur la tête de quelques seigneurs italiens qui ne pouvaient que la dégrader, avant qu'Othon le Grand lui fît l'honneur de la convoiter. On dut croire qu'elle allait reprendre toute sa dignité, quand on vit cet empereur faire justice des trahisons de Jean XII, et se faire même accorder le droit d'élire les souverains-pontifes. Mais son fils Othon II, associé de son vivant à l'empire, le soutint

1. *Hist. univ.*, t. LXXIX, p. 186.

avec moins d'éclat, et sa veuve Théophanie eut tort d'attendre qu'il plût au pape de la conférer à son fils Othon III, que, dès la mort de son époux, cette fille d'un César byzantin aurait dû déclarer empereur. Mais enfin les plus faibles de tous ces princes avaient reçu le serment de fidélité des Papes qui les couronnaient, et conservé le droit de confirmer leur élection, quand ils ne la faisaient pas eux-mêmes. Le dévot Henri II, que le saint-siége a eu raison de canoniser pour avoir avili cette dignité à son profit, lui porta le coup de grâce en déposant sur l'autel de Saint-Pierre la couronne royale qu'il tenait de l'hérédité, pour ne garder que celle dont le pape l'avait gratifié. Il en abandonna toutes les prérogatives, le droit d'élection et de confirmation; il affranchit même les Papes du serment de fidélité qu'ils lui prêtaient. C'est au contraire Benoît VIII qui se fait prêter ce serment à lui-même et à ses successeurs par cet Henri II de Bavière dont la dévotion obscurcissait la prévoyance et qui abdiquait sa dignité[1]. M. de Saint-Marc a nié ce serment dans son *Abrégé chronologique*[2], mais il était bien loin de l'événement. Tout ce que j'en dirai, c'est que le pape et l'empereur étaient capables l'un de l'exiger, l'autre de le faire. Muratori démontre aussi la fausseté du diplôme par lequel Henri II aurait renouvelé les donations[3], mais il y a tant de ces prétendus renouvellements que Baronius aurait pu se passer de celui-là. Ce qui est plus sûr, c'est l'opinion du temps, recueillie et résumée dans

1. Dithmar, *Chron. Sax.*, liv. VII.
2. Tom. II, p. 970.
3. Tom. VI, p. 45.

ces mots par Raoul Glaber : « Il est juste et convenable,
» dit-il, il est nécessaire à la conservation de la paix
» qu'aucun prince n'ose saisir le sceptre de l'empire ro-
» main, ne puisse usurper le tire et le pouvoir d'empe-
» reur, si le pape de l'Église romaine ne l'a choisi d'avance
» comme digne de commander à la république et ne lui
» a remis entre les mains les insignes de l'empire[1]. »
Qu'aurait dit Constantin si quelqu'un lui eût prédit ce résultat de ses bienfaits? Glaber raconte alors que le pape présenta à Henri II un globe surmonté d'une croix et entouré de pierres précieuses. Ce globe n'était pas chose nouvelle. On en voyait de pareils sur quelques médailles des Césars. Mais Glaber voit dans ces pierres les vertus dont le pouvoir suprême doit être orné, et dans la croix le symbole de la protection divine.

Tout le pontificat de Benoît VIII fut conforme à ce début. Si l'on peut douter encore de la puissance royale de ce pape, on ne peut plus mettre en doute son indépendance de toute autorité séculière. Il fit même acte de roi guerrier en repoussant les Sarrasins des bords de la Magra à la tête des évêques et seigneurs d'Italie. Il appela les chevaliers normands à chasser les Grecs de la province de Naples. Il alla chercher lui-même son empereur pour les y aider, mais il combattit avec moins de succès les vices de son clergé. Le concile qu'il tint à Pavie est le centième témoignage de l'incontinence, de la vie fastueuse et licencieuse de ses prêtres et de ses diacres. Il prononça contre eux des peines sévères qui ne les corrigèrent pas. Les laïques y étaient mêlés comme

1. Glab., liv. I.

complices ou victimes des clercs. Benoît VIII a la bonté de faire approuver ces canons par son César. Mais que pouvait-on attendre d'un clergé qui vivait toujours dans les camps? Pendant la guerre de Naples, une des ailes de l'armée d'Henri II était commandée par le patriarche d'Aquilée, l'autre par l'archevêque de Cologne[1]. Par contre, des seigneurs se faisaient moines, et l'empereur lui-même en eut envie. Le roi de France Carloman avait déjà donné cet exemple. Mais Henri II trouva un évêque et un abbé qui voulurent bien reconnaître qu'il fallait autre chose que des prêtres pour mener le monde. L'évêque Haimon de Verdun dit à Richard, abbé de Saint-Vannes, chez qui l'empereur s'était retiré : « Ne le retenez » pas ou vous perdrez tout l'empire. » L'abbé l'interrogea sur sa vocation, et lui faisant prononcer le vœu d'obéissance absolue : « Je vous reçois, lui dit-il, pour moine, et » vous ordonne de gouverner l'empire que Dieu vous a » confié et d'assurer son salut en y faisant régner la jus» tice. » Cet abbé Richard était la plus sage des hommes de ce temps. L'empereur lui obéit et reprit sa couronne. Robert de France dégradait la sienne en faisant brûler cinquante prétendus Manichéens, et en allant s'humilier à Rome aux pieds d'un pape qui était en ce moment le véritable souverain de l'Europe.

Benoît VIII mourut le 10 juillet 1024, et les comtes de Toscanelle, ses parents, retinrent à force d'argent la papauté dans leur famille, en faisant élire son frère qui n'était pas même dans les ordres. Il prit le nom de

1. Leo Ostiensis, liv. II, ch. xi.

Jean XIX et donna la couronne impériale à Conrad le Salique, successeur de Henri II. Le saint-siége ne lui dut aucun autre avantage. Il fut même tenté de vendre le titre d'évêque universel au patriarche Eustache qui avait eu la fantaisie de l'acheter du siége qui le lui contestait. Le vieux Basile, empereur de Constantinople, l'y avait autorisé; et il fallait que le César et l'évêque eussent un grand respect de la papauté pour ne pas lui enlever ce titre et une pauvre idée des Papes pour les croire capables de le céder à prix d'or. Le moine Glaber raconte le fait avec une sainte indignation. Il peint l'étrange éblouissement du pape et de son clergé à l'aspect des riches présents que déployent devant eux les envoyés de Constantinople. Il parle d'un synode secret où allait se consommer ce honteux marché. Il fait intervenir un abbé de Dijon nommé Guillaume dont les sévères remontrances font reculer la cupidité de Jean XIX. Glaber se plaint en même temps de l'insolent trafic que faisaient les Romains de la chaire apostolique, et qu'ils pensaient couvrir en dépouillant les Papes de leurs noms de famille pour leur donner celui de quelque pontife célèbre, comme s'ils voulaient, dit-il, honorer par un nom d'emprunt un homme qui n'était pas assez distingué par son propre mérite[1]. Grâce au Père Guillaume, comme l'appelle l'annaliste, les ambassadeurs de Basile s'en retournèrent comme ils étaient venus; et le patriarche Alexis, moins scrupuleux que son prédécesseur Eustache, n'en agit pas moins comme chef spirituel des Églises d'Orient

1. Glab., liv. IV, ch. I.

en réunissant tous les métropolitains à Constantinople pour remédier aux désordres qui déshonoraient ces Églises. C'étaient des rébellions d'évêques contre leurs chefs, des pillages de revenus, des usurpations de biens temporels et de monastères. Alexis rédigea une constitution qui ne corrigea personne; et il ne songea pas même à la faire approuver par un pape dont son prédécesseur avait reconnu l'autorité. Les Romains ne le respectaient pas davantage. Jean XIX fut chassé de Rome par une révolte, et l'empereur Conrad fut obligé d'accourir en Italie pour forcer les séditieux à le reprendre.

Sa mort ayant suivi de près son rétablissement le 8 novembre 1033, les comtes de Toscanelle profitèrent de la soumission des rebelles et de l'éloignement de Conrad pour leur imposer un pape de douze ans. C'était le plus grand scandale qui eût encore signalé leur puissance. Cet enfant était le neveu des deux derniers pontifes, le fils du comte Albéric, chef de cette faction. Il prit le nom de Benoît IX; et dès les premiers jours de son adolescence, il commença cette vie infâme qui le fit haïr et mépriser de toute la chrétienté. Que pouvait un pareil pape pour réprimer les révoltes qui éclataient de toutes parts en Italie? Conrad, que menaçaient toutes ces rébellions, reconnut bientôt qu'elles étaient fomentées par les évêques, surtout par l'archevêque de Milan Aribert. Il fit arrêter ce prélat avec les évêques de Verceil, de Crémone et de Plaisance; mais les mécontentements redoublèrent de fureur. L'archevêque s'échappa de sa prison, fortifia sa ville de Milan et fatigua l'empereur par sa résistance. Les Romains s'en mêlèrent. Ils chassèrent

le misérable qui souillait la chaire apostolique. Mais Conrad prit sa défense, le ramena dans sa capitale et lui fit prononcer l'excommunication de l'archevêque de Milan. A ces rébellions qui renaissaient à chaque instant, vint s'unir une peste qui décima l'armée et la famille de l'empereur, et qui l'emporta lui-même. Sa mort laissa le champ libre à l'indignation publique, que ne cessaient de provoquer les débauches de Benoît IX. Ses parents ne purent le soutenir contre la faction opposée que dirigeait un consul du nom de Ptolémée qui prétendait descendre de quelque bâtard d'Auguste. Chassé par cette faction, qui lui substitua l'évêque de Sabine sous le nom de Sylvestre III, Benoît IX rentra dans Rome peu de jours après avec les Toscans qui s'étaient renforcés de quelques bandes d'aventuriers; et préférant sa vie licencieuse à un pontificat toujours contesté, il le vendit à un second antipape qui se nomma Jean XX. Sa retraite ne fut pas de longue durée. L'ambition ou le besoin d'argent l'en fit ressortir. Il reconquit le palais de Latran sur celui qui l'avait acheté, et s'accommodant bientôt avec ses deux compétiteurs, il partagea et dissipa avec eux les revenus de l'Église. Il y eut alors trois papes à Rome, ou comme dit l'abbé de Vallemont un monstre à trois têtes dans la chaire apostolique. Benoît IX à Latran, Jean XX à Sainte-Marie-Majeure et Sylvestre III dans la basilique de Saint-Pierre. Mais ce désordre ne fut que momentané. Les provinces du royaume chrétien refusèrent d'entretenir de pareils scélérats. Ils n'eurent plus même les aumônes que déposaient les pèlerins sur le tombeau de saint Pierre. Elles étaient immédiatement enlevées par les voleurs dont

Rome était peuplée; et la disette enfin les contraignit tous les trois à vendre leur singulière papauté à l'archiprêtre Gratien qui se nomma Grégoire VI, et qui, reconnaissant au bout de vingt mois l'impossibilité de réparer ces désordres, résigna volontairement sa couronne pontificale, pendant qu'un concile assemblé à Sutri examinait s'il l'avait régulièrement acquise.

C'est le fils de Conrad, Henri III dit le Noir, qui avait assemblé ce concile. Il prenait en main l'honneur du saint-siége. Il avait flétri dès son avénement le trafic que faisaient de toutes les charges ecclésiastiques les évêques de la Gaule, de l'Italie et de l'Allemagne. La richesse des prélats avait porté ses fruits; elle avait produit le faste et le faste à son tour poussait à l'accroissement obligé des revenus. Henri III profitait de cet abaissement du pontificat pour ressaisir les priviléges que le faible Henri II avait sacrifiés à une dévotion mal entendue. Le peuple et le clergé de Rome, interpellés par lui, ayant répondu qu'il n'y avait pas un prêtre de leur Église qui fût digne de la papauté, il nomma lui-même l'évêque de Bamberg Suidger qui prit le nom de Clément II dans les premiers jours de 1047[1]. Mais ces empereurs n'avaient que des éclairs de dignité, des caprices d'indépendance. La dévotion les ramenait d'eux-mêmes à la servitude. Henri III commit la même faute que ses devanciers, en se laissant couronner par sa créature. Clément II ne passa que neuf mois sur le saint-siége; et pendant que les députés de Rome allaient demander à l'empereur la permission d'élire l'ar-

1. Leo Ostiensis; Othon de Freisingen.

chevêque Halinard de Lyon, les comtes de Toscanelle reparurent dans Rome avec leur pape Benoît IX. Le rétablissement ne fut pas long. Cet indigne pape et son parti s'enfuirent devant quelques impériaux qui ramenaient un élu de l'empereur à Rome. Halinard avait refusé de se rendre aux vœux des Romains; et Henri III leur envoyait l'évêque de Brixen Poppon qui avait pris le nom de Damase II. Comme il mourut au bout de vingt-trois jours, on accusa Benoît IX de l'avoir fait assassiner; et s'il faut en croire le Père Maimbourg[1], ce misérable essaya une quatrième fois de se rétablir. Mais le clergé romain ne voulait plus de cet infâme, et une nouvelle députation alla demander encore un pape à Henri III. La preuve de cette déférence des évêques d'Italie et du clergé de Rome est dans une vacance de six mois qu'aucune faction n'osa remplir. L'empereur assembla cette fois dans la ville de Worms les prélats et seigneurs d'Allemagne et fit élire dans cette diète son parent Brunon qui occupait le siége de Toul depuis vingt-deux ans. Celui-ci hésita longtemps et il est aisé de le concevoir. Il pria, jeûna, et n'accepta enfin qu'à la condition de faire ratifier son élection par le peuple et le clergé de Rome. Les scrupules de cette espèce étaient rares; et je doute de cette acceptation conditionnelle, car ceux qui la racontent prétendent qu'il n'en prit pas moins les ornements pontificaux et le nom de Léon IX. Mais cette version est encore problématique et je l'expliquerai dans le chapitre suivant.

1. *Décad. de l'Emp.*, liv. III.

CHAPITRE XVII

HILDEBRAND

1049 à 1085

Jamais la puissance séculière n'avait trouvé une meilleure occasion pour recouvrer tous les priviléges qu'elle avait successivement abandonnés. La papauté, le sacerdoce même étaient avilis par deux siècles de désordres, de discordes et d'usurpations. Les Italiens étaient las de guerres civiles. Le clergé romain avait perdu sa fierté; il avait accepté et défendu contre des Papes indigènes les quatre ou cinq Allemands qu'il avait plu aux empereurs de lui envoyer. Il ne fallait qu'un homme pour achever cette restauration de l'empire. Cet homme manqua; et il en vint un, au contraire, du côté du sacerdoce qui, comptant sur la piété superstitieuse des peuples, faillit le rétablir dans toute son autorité. Cet homme était le célèbre Hildebrand, Italien de naissance, fils selon les uns d'un charpentier nommé Bonisson et selon les autres de l'illustre famille d'où sortirent plus tard les comtes de Pétiliane. Tous s'accordent à le faire naître à Soane, ville de Toscane, vers l'an 1013. Il acheva son éducation sous Odilon, abbé du Cluny, prit l'habit de ce monastère et fut chargé bientôt d'aller dé-

fendre à Rome les intérêts de son ordre. Il y devint l'ami de Grégoire VI, et à la retraite de ce pape, il s'indigna de voir un laïque allemand donner sans opposition des souverains-pontifes à l'Église. Cette indignation fit sa destinée; l'affranchissement complet de la papauté, sa domination universelle devinrent la pensée de sa vie entière. Il était abbé de Cluny quand se tint la diète de Worms, et c'est là sans doute qu'il rencontra l'évêque de Toul que l'empereur venait de créer pape. D'autres prétendent, comme je l'ai dit tout à l'heure, que ce pape arriva à Cluny dans toute la pompe d'un pontife romain. Mais j'adopte l'opinion des auteurs de l'*Histoire universelle*[1]. Il semble plus naturel qu'Hildebrand l'ait pris à Worms au milieu de ses incertitudes et lui ait conseillé de se rendre à Rome en simple pèlerin pour solliciter les suffrages de ses électeurs légitimes, au lieu d'accepter honteusement la papauté des mains d'un laïque. Brunon suivit ce conseil, soit qu'il ait été donné à Worms ou à Cluny. Les Romains, avertis par Hildebrand, s'empressèrent de proclamer le nouveau pape, et c'est alors seulement qu'il dut prendre le nom de Léon IX, le 12 février 1049.

Ce pape, charitable et désintéressé, se montra tout différent des simoniaques dont il avait accepté l'héritage. La passion de réformer les abus introduits dans toutes les églises en fit un voyageur infatigable. Il tint la même année des conciles à Rome, à Pavie et à Reims, malgré l'opposition du roi de France Henri Ier, qui s'étonnait avec juste raison qu'un évêque de Rome vînt faire des actes

1. Liv. XXIV, ch. I.

de souveraineté dans son royaume. Nos rois partageaient encore avec le pape et les évêques le droit de convoquer et même de présider les conciles, et jouissaient surtout du droit de les autoriser ou de les défendre dans leurs États. Mais les conseils d'Hildebrand dirigeaient Léon IX, et le concile de Reims n'en fut pas moins tenu. Le pape fit interpeller tous les évêques présents et les força de se purger du crime de simonie dont ils étaient tous accusés. Il s'en trouva d'adultères qu'on déposa sur-le-champ. Tous les absents furent réputés simoniaques et excommuniés. On n'excepta pas même ceux qui suivaient le roi à la guerre, et ils étaient plus nombreux que ceux qui assistaient au concile. On renouvela les défenses de Charlemagne contre les clercs qui portaient les armes ; on condamna les laïques qui dépouillaient et usurpaient les églises ; on rechercha les incestueux et les adultères et on les chargea d'anathèmes. La tyrannie sacerdotale alla même jusqu'à interdire à Beaudoin, comte de Flandres, de donner sa fille au duc Guillaume de Normandie. Le roi de France était comme non avenu. Léon IX partit de Reims pour se rendre à Mayence où il avait indiqué un quatrième concile, et Henri III y assista avec les seigneurs allemands sans lui demander compte de cette convocation. C'est pendant ces voyages que, témoin de la faiblesse des rois, de la docilité des peuples, de l'enthousiasme qu'excitait la présence d'un pape, Hildebrand crut reconnaître la facilité d'imposer le joug du saint-siége à cette foule de princes et de nations, à travers lesquelles Léon IX se promenait en souverain Ce pape vint enfin en Italie tenir d'autres conciles contre

l'hérésiarque Bérenger qui, renouvelant les erreurs de Jean Scot sur l'Eucharistie, était persécuté et condamné par des antagonistes qui n'en savaient pas plus que lui. On excommunia par la même occasion les femmes qui se prostituaient à des prêtres dans l'enceinte de Rome. Les fréquents voyages de Léon IX étaient toujours signalés par d'utiles réformes, par d'éclatantes conversions, et l'on s'étonne que la ville de Rome, troublée depuis des siècles par les factions, demeurât dans une tranquillité profonde pendant les longues absences de son évêque. On attribuait ce calme au besoin qu'avaient les seigneurs de Toscane d'aller défendre leurs terres contre les Normands de Naples. Ces aventuriers ravageaient aussi les terres de l'Église, et Léon IX alla demander des troupes à l'empereur pour les chasser de l'Italie. Il eût mieux fait d'accepter l'hommage qu'ils voulaient lui faire de leurs conquêtes et de les recevoir comme feudataires. Leur courage eût débarrassé la papauté de ces comtes turbulents qui s'étaient rendus maîtres de Rome et qui avaient tant de fois disposé du saint-siége en faveur de tant de Papes indignes. Mais ces Toscans et les Allemands le détournèrent de cette sage pensée, et il eut le double tort de croire à leur supériorité et de se mettre à leur tête en menaçant les Normands de les passer au fil de l'épée s'ils ne mettaient bas les armes. Les Normands lui répondirent par une éclatante victoire. Ses Italiens et ses Allemands cédèrent au premier choc; et, forcé de se livrer lui-même aux vainqueurs, il fut surpris de ne recevoir que des respects et des hommages au lieu des humiliantes représailles qu'il avait à craindre. Les Nor-

mands tombèrent à ses pieds, lui demandèrent sa bénédiction, lui laissèrent le choix de la ville où il voudrait être détenu, et l'escortèrent pieusement jusqu'à celle de Bénévent qu'il avait désignée. Des chrétiens moins respectueux lui firent un crime d'avoir pris les armes et de contrevenir ainsi aux décrets du concile de Reims qu'il avait présidé lui-même. Mais le moine Herman Contract, qui attribua sa défaite et sa captivité à un châtiment céleste, aurait pu dire tout aussi bien qu'en lui donnant une leçon, le ciel lui avait préparé un beau triomphe.

C'est pendant son séjour forcé à Bénévent que lui vinrent des lettres d'Orient dont sa vanité dut être flattée. Par l'une, le patriarche d'Antioche lui faisait part de sa promotion, et il y avait longtemps que les évêques grecs se dispensaient de cet usage ; par une autre, l'empereur Constantin Monomaque lui témoignait un vif désir de terminer le différend des deux Églises. Il y en avait malheureusement une troisième qui ne lui était pas adressée. Elle était du patriarche Michel Cerularius qui se plaignait à l'évêque de Trani dans la Pouille de la persistance des Latins à observer des pratiques condamnées par l'Église grecque. Cette lettre, interceptée et traduite par l'évêque Humbert, fut apportée à Léon IX, et elle influa beaucoup trop sur ses réponses qui ne furent point de nature à rétablir la paix qu'on lui demandait. Il loua le patriarche d'Antioche d'avoir reconnu la primauté du saint-siége, quoique cet évêque n'en eût pas dit un mot et qu'il eût seulement repris l'usage qu'ils avaient tous de se faire part de leur élection.

il l'exhorta à soutenir la dignité de son siége qui est, disait-il, le troisième du monde, rabaissant ainsi la fierté de celui de Constantinople qui, en s'attribuant le second rang, avait fait descendre au quatrième le patriarcat d'Antioche [1]. Il écrit à Michel Cerularius pour lui reprocher l'audace qu'il a eue de blâmer les coutumes de l'Église latine, de prétendre enseigner un siége qui a été instruit par saint Pierre lui-même, et de juger un pontife que personne n'a le droit de juger. Pour attester sa prééminence, il redit ce qu'un seul pape avait dit avant lui: « Qu'il a reçu de Constantin le Grand la puissance et la » dignité impériale, pour que celui à qui Dieu a donné » l'empire du ciel ne fût point sujet à l'empire de la » terre. » Il reproduit ainsi une prétention cent fois démentie par les faits. Il reproche à Michel Cerularius de s'entêter à prendre le titre de patriarche universel que Rome n'a jamais voulu lui accorder, de soumettre ainsi à son patriarcat les deux qui le priment; de faire fermer dans l'Orient les églises latines qui veulent s'y établir; de vouloir gouverner même celles de l'Italie qui sont encore soumises à son empereur [2]. Il prie Constantin Monomaque de réprimer les entreprises de son patriarche qui se prétend le chef de ceux d'Alexandrie et d'Antioche et qui étend ses persécutions sur les monastères et les prêtres orientaux dévoués à l'Église de Rome; il n'oublie pas de redemander les domaines qu'elle possédait en Orient et qu'on lui a enlevés depuis deux siècles.

1. Léon IX, *Epist. V.*
2. *Epist.* VI.

Ainsi à chaque avance que le désir de la paix inspire à l'empereur de Constantinople le saint-siége répond par des récriminations et des prétentions qui rendent la paix impossible. Léon IX n'en fit pas moins partir trois légats pour la négocier, mais le caractère de ces trois ambassadeurs n'était pas de nature à la conclure. L'évêque Humbert, qui les présidait, répondit d'abord aux reproches du patriarche Michel par d'acerbes et violentes critiques des coutumes orientales. Michel en fut indigné et refusa de communiquer avec les auteurs de ce manifeste, malgré les prières de l'empereur; et l'évêque Humbert sortit de Constantinople après avoir posé sur le maître-autel de Sainte-Sophie un acte qui renfermait l'excommunication du patriarche [1]. La colère de Michel est à son comble; mais il la comprime et feint de se rendre; il prie l'empereur de rappeler les légats et médite leur assassinat dans sa basilique même. Constantin Monomaque pénètre son dessein, il empêche les légats de se rendre à Sainte-Sophie, il les fait repartir pour les dérober à la vengeance d'un patriarche qu'il n'a ni le courage ni la force de punir de cet infâme complot. Ce prompt départ excita une émeute que l'empereur eut quelque peine à réprimer; et pour l'irriter contre son évêque, Humbert lui fit remettre une copie du décret d'excommunication qu'il avait déposé sur l'autel de Sainte-Sophie. Le texte en est d'autant plus curieux à connaître que de cette époque plutôt que de Photius date la séparation des deux Églises. On y loue d'abord

1. *Conciles*, t. IX, p. 1457.

l'orthodoxie de l'empereur et de sa cour. « Mais, quant à » Michel, ajoute le légat Humbert, à Michel abusivement » nommé patriarche et à ses fauteurs, il sèment les plus » fatales hérésies. Ils vendent les dons de Dieu comme » simoniaques ; ils font des eunuques comme les Valé» siens et les admettent à l'épiscopat comme les disciples » d'Arius. Ils rebaptisent des gens baptisés comme les » Donatistes; ils disent que, hors de l'Église grecque, il » n'y a plus dans le monde ni Église de Jésus-Christ, ni » vrai sacrifice, ni vrai baptême. Comme les Nicolaïtes, ils » permettent le mariage aux ministres de l'autel. Comme » les Sévériens, ils maudissent la loi de Moïse; comme » les Macédoniens, ils ont retranché du Symbole que le » Saint-Esprit procède du Fils; comme les Nazaréens, » ils gardent les purifications judaïques, ils refusent le » baptême aux enfants qui meurent avant le huitième » jour et la communion aux femmes en couches; ils ne » reçoivent pas aux sacrements ceux qui se coupent la » barbe et les cheveux comme fait l'Église romaine; » comme les Manichéens, ils prétendent que tout ce qui » a du levain est animé. » C'est cette question des *azymes* ou du pain sans levain qui avait servi de prétexte à cette ambassade; mais les griefs des deux Églises revivaient plus amers à chacune de leurs relations, et le légat Humbert, après cette série de reproches dont la plupart étaient ridicules, finissait par l'excommunication « du » téméraire qui, au mépris du saint-siége, persistait à » se donner le titre de patriarche universel. »

Michel Cerularius ne laissa point ce manifeste sans réplique. « Des hommes impies, dit-il, sortis des ténèbres

» de l'Occident, sont venus dans notre pieuse ville d'où » les sources de la foi se sont répandues par tout le » monde, et ont entrepris de corrompre la saine doctrine » par la diversité de leurs dogmes, jusqu'à mettre sur la » sainte table un écrit portant anathème contre nous et » contre ceux qui ne se laissent pas entraîner à leurs » erreurs; ils ont supposé qu'ils étaient envoyés par le » pape, mais ils sont venus d'eux-mêmes et ont fabriqué » des lettres de ce pape comme le prouve la fausseté de » leurs sceaux. » Il les accuse alors d'avoir comploté ce voyage avec le patrice Argyre qui commandait dans la Pouille au nom de l'empereur d'Orient. Il leur reproche de n'avoir pas voulu revenir dans Sainte-Sophie, et finit par les excommunier eux-mêmes au nom de douze ou quinze évêques qui se trouvaient à Constantinople. Il rend compte à Pierre d'Antioche de tout ce qui s'est passé, et il ajoute de nouvelles accusations contre les légats et les prêtres latins, comme de s'embrasser avant la communion, de porter des anneaux à leurs doigts, d'aller à la guerre, de souiller leurs mains du sang des hommes, de remplir de sel la bouche des enfants qu'ils baptisent, de ne pas honorer les reliques des saints, de rejeter le levain du pain sacré, d'avoir enfin l'orgueil insupportable de prétendre les instruire. Un autre passage de cette lettre incrimine particulièrement les trois légats, et ses accusations n'étant que trop justifiées par leurs insolences, il en résulte que ces ministres de conciliation avaient tout fait pour la rendre impossible. « Ils » se sont présentés, dit-il, devant l'empereur avec un air, » un habit, une démarche d'une arrogance extrême,

» portant des croix et des bâtons à la main. Mais qui
» pourrait exprimer leur insolence, leur vanité, leur
» effronterie à mon égard? Ils ne me dirent pas une
» parole; ils ne me firent pas la moindre inclination
» de tête, ne voulurent pas même me rendre le salut
» accoutumé. » Ce n'était pas une raison pour les assassiner; et les légats, qui avaient bien quelques reproches à se faire, pouvaient lui rendre les noms de faussaire et de scélérat qu'il leur donnait. Michel s'étonnait enfin que les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem eussent mis le pape Léon IX dans les sacrés dyptiques de leur Église.

Ce dernier reproche et beaucoup d'autres attestent que, si la suprématie de l'évêque de Rome n'était pas entièrement établie en Orient, son siége y avait acquis une certaine puissance, une grande vénération; et que, sans la maladroite vanité des Papes et de leurs légats, leur ambition serait parvenue au but qu'elle voulait atteindre. Le patriarche d'Antioche se défendit cependant d'avoir mis le pape dans ses dyptiques, quand la première Église d'Orient ne l'avait point mis dans les siens. C'était ce même évêque qui avait fait part de son élection à Léon IX, et sa réponse prouvait qu'il n'avait fait que suivre l'usage de l'Église primitive. Mais il n'approuva point son confrère de Constantinople dans toutes les accusations qu'il portait contre l'Église latine; il traitait de ridicules la plupart de ces griefs; il n'y en avait selon lui que deux d'importants : la procession du Saint-Esprit et l'interdiction du mariage des prêtres. Il lui conseillait d'abandonner le reste et même la question des azymes; il

l'engageait à considérer tout le mal que leur schisme avait déjà fait au monde, et à faire toutes les concessions légitimes pour y mettre un terme. Michel était trop violent pour suivre ces conseils. L'orgueil des légats l'avait blessé et il les accabla de nouvelles injures. Il ne voulut rien abjurer ni rétracter. Rome, de son côté, ne révoqua point sa sentence ; et l'on peut, comme dit Gibbon, dater de cette époque la séparation des deux Églises.

Léon IX ne connut pas le triste résultat des folies de son ambassade, que le Père Maimbourg qualifie de belle chose. Il était mort pendant cette négociation, le 19 avril 1054, et il s'en était suivi une vacance d'une année. Les Romains, plus soumis à la puissance impériale que leurs évêques, n'osèrent pas élire un pape sans la permission de l'empereur Henri III. Mais ils choisirent pour leur député l'homme qui méditait l'affranchissement de Rome et l'humiliation des puissances temporelles. Hildebrand était devenu le chef de la faction opposée aux comtes de Toscanelle sans être pour cela dans la dépendance de l'empire. Il accepta la mission qui lui était confiée, mais avec l'intention secrète de ne pas donner cette marque de déférence à celui qu'il prétendait dépouiller du droit d'élection. Il s'empara des évêques et abbés qu'il trouva rassemblés à Mayence; et, sans égard pour les droits dont le clergé de Rome avait joui jusqu'alors, oubliant qu'il avait conseillé à Léon IX de respecter ce privilége, il fit élire un pape par le clergé d'Allemagne. Pour ménager cependant la susceptibilité impériale, il choisit Gebehard, évêque d'Eichstadt, parent et ministre de Henri III, qui ne s'en souciait pas plus que cet

évêque[1]. Mais il eut l'art de vaincre leur résistance, et pour calmer les scrupules de ses commettants, il leur fit croire que le nouveau pape était du choix de l'empereur. Gebehard arriva à Rome le 13 avril 1055 et fut intronisé sous le nom de Victor II. Il suivit en tout les traces de son prédécesseur. Hildebrand prit cependant une plus large part au gouvernement de l'Église. Il suppléa le pape dans les conciles de Lyon et de Tours où Bérenger rétracta son hérésie. Victor II usurpait en même temps les priviléges des moines de Montcassin, en leur imposant un abbé dans la personne de Frédéric, frère de Godefroy duc de Lorraine. Ce Frédéric le remplaça l'année suivante sur le saint-siége et prit le nom d'Étienne X, sans qu'on sache s'il avait sollicité et attendu l'approbation de l'empereur.

Ce n'était plus Henri le Noir. C'était son fils Henri IV, enfant de huit ans qui n'était encore que roi de Germanie sous la tutelle de l'impératrice Agnès sa mère. Étienne essaya de lui enlever l'empire et de le faire conférer à son propre frère Godefroy, qui guerroyait en Italie et qui venait d'épouser Béatrix de Toscane, veuve du marquis Boniface. Mais ce complot échoua comme l'envoi d'une nouvelle ambassade à Constantinople. Étienne y avait paru sous son nom de Frédéric à la suite de l'évêque Humbert; et le souvenir des injures qu'il y avait subies tourmentait sa vanité. Mais ses légats en auraient essuyé de plus cruelles. Michel Cerularius avait entraîné la cour et les provinces dans le parti du

1. Leo Ostiensis, XXII.

schisme, et le nouveau César Isaac Comnène y subissait le joug de ce tout-puissant patriarche. Les légats d'Étienne X ne passèrent point la mer. La nouvelle de sa mort les trouva encore à Bari, et ils revinrent à Rome pour prendre part à la lutte de deux concurrents.

Étienne, avant de mourir, avait fait promettre au clergé de Rome de ne pas élire de pape avant le retour d'Hildebrand qu'il avait envoyé en Allemagne auprès de l'impératrice. Mais les comtes de Toscanelle étaient rentrés dans la ville sainte; et, profitant de l'absence de leur puissant adversaire, ils avaient fait élire à force d'argent leur parent Jean Mincius, évêque de Velletri, qu'ils avaient baptisé du nom de Benoît X. Les évêques du voisinage et le clergé de Rome, indignés de cette élection simoniaque, s'étaient enfuis avec le fameux Pierre Damien, évêque d'Ostie, et fortifiés d'Hildebrand qui les avait rejoints à Sienne, ils avaient élu l'évêque de Florence Gérard sous le nom de Nicolas II, après avoir prononcé la déposition de la créature des comtes de Toscanelle. Benoît n'avait pas désiré le fardeau de la papauté. Il s'empressa de le déposer; et le nouveau pape entra dans Rome sous la conduite d'Hildebrand et du duc de Lorraine, le 10 janvier 1059. Il s'occupa sur-le-champ de réformer les abus qui déshonoraient son Église et de conjurer les périls qui la menaçaient. Dans un concile de cent treize évêques assemblé à Rome, il fit décider que les Papes seraient choisis à l'avenir par les cardinaux, confirmés par le clergé et le peuple; et Hildebrand souffrit encore qu'on ajoutât : sauf l'approbation de l'empereur. Ce titre de *cardinal* avait été pris d'abord

par les titulaires des trente-six paroisses de Rome sous le pontificat de Pascal, au commencement du IXe siècle. On avait ensuite donné ce nom aux chanoines des grandes cathédrales de l'Italie. Étienne IX avait grandement accru leur autorité en les réduisant à sept; et une lettre de Pierre Damien, qui fut nommé le premier des sept, nous dit qu'ils furent dès lors appelés les évêques de Latran parce qu'ils avaient droit d'y officier à la place du pape. On leur donna encore le nom de *collatéraux* comme étant ordinairement à côté du Saint-Père, et celui d'*hebdomadiers* comme servant tour à tour par semaine [1]. Un canon de ce même concile fait connaître la triste situation de l'Italie, en frappant d'anathème ceux qui pillaient les femmes, les pèlerins et les pauvres à soixante pas des églises et à trente des chapelles. Le pape et ses officiers n'avaient pas la puissance de poursuivre plus loin les brigands qui infestaient les villes et les campagnes. Ils s'assuraient seulement dans les lieux où ils remplissaient leurs saintes fonctions.

L'hérésiarque Bérenger, traqué de ville en ville, vint encore renouveler son abjuration dans ce concile; il y brûla même ses livres. Mais, à peine sorti de Rome, il reprit le cours de ses publications en dépit des anathèmes qui le poursuivaient. Rome avait de plus redoutables ennemis dans les chevaliers normands qui, après avoir délivré Naples des Sarrasins, considéraient cette province comme leur conquête. Nicolas II eut l'art de leur persuader que, par ses protecteurs ou par lui-même, il avait

1. Pierre Damien, liv. II, *Epist.* I.

assez de puissance pour les chasser, ou pour les maintenir par sa seule protection. Ils consentirent à faire légitimer leurs larcins par l'investiture du saint-siége. Richard obtint ainsi la principauté de Capoue; Robert Guiscard, les duchés de la Pouille et de la Calabre; et ils se soumirent à un tribut annuel en se reconnaissant vassaux de l'Église de saint Pierre. Les évêques de France et d'Allemagne qui avaient fait des rois, en avaient donné l'exemple au pape; mais il poussa plus loin cet empiétement, et se fit seigneur suzerain avant d'être bien sûr d'être souverain lui-même. Ainsi la papauté accroissait toujours ses prérogatives; et les paroles de Léon IX étaient mises en pratique par Nicolas II. La soumission de l'archevêque et du clergé de Milan par le cardinal Damien fut le dernier succès de ce pontificat qui finit en juin 1061. Mais cette soumission ne fut que momentanée. Les comtes de Toscanelle ne pouvaient souffrir que l'élection des Papes leur fut enlevée par la faction d'Hildebrand. Ils s'unirent aux évêques de Lombardie qui redoutaient l'ambition de ce moine récemment nommé cardinal et archidiacre de l'Église romaine; et l'impératrice Agnès entra elle-même dans cette coalition. Hildebrand crut la prévenir en faisant envoyer une députation en Allemagne pour demander au nom des Romains l'autorisation d'élire un pape. Mais leur légat ne fut pas même reçu, et il revint à Rome avec ses lettres encore fermées. Hildebrand ne différa plus. Il fit élire Anselme, évêque de Lucques, qui prit le nom d'Alexandre II. Mais les comtes de Toscanelle et de Segni ne voulurent point le reconnaître. Ils entraînèrent

les évêques lombards en Allemagne, et firent entendre à la régente Agnès que les droits de l'empire étaient foulés aux pieds par le clergé romain. L'empire n'avait que faire dans ce conflit. Il n'y avait point d'empereur, Henri IV n'était que roi de Germanie; et la couronne impériale n'était pas encore transmise par héritage. Les coalisés, rassemblés à Bâle, n'osèrent pas même la décerner à leur royal protecteur. Ils le nommèrent seulement patrice des Romains, sans qu'un seul habitant de Rome assistât à cette diète; mais ils firent un pape dans la personne de Cadaloüs, évêque de Parme, qui prit le nom d'Honorius II et qui marcha sur Rome à la tête d'une armée impériale et avec le cortége des évêques et seigneurs italiens qui l'avaient élu. Hildebrand s'était fortifié contre cette ligue. Le nouveau duc de Toscane Godefroy de Lorraine avait armé pour le défendre. Il surprit les troupes de Cadaloüs, les mit en déroute; et ce rival d'Alexandre II ne fut plus qu'un antipape, une créature des évêques lombards qu'on traita hautement de simoniaques et de concubinaires. Cette défaite des troupes impériales fut fatale à l'impératrice. Les seigneurs étaient mécontents de la faveur qu'elle accordait à l'évêque d'Augsbourg, son ministre. L'archevêque Annon de Cologne ambitionnait la place de ce favori; il se mit à la tête des seigneurs, enleva le jeune roi à sa mère, et s'empara des rênes du gouvernement[1]. Un concile assemblé au château d'Othon par ses ordres, excommunia et déposa Cadaloüs, malgré l'opposition des évêques lombards et sur

1. Othon de Freisingen, liv. VI; Sigebert et autres.

une lettre du cardinal Damien, qui fit reconnaître Alexandre II comme pape légitime en affirmant qu'on n'avait en rien choqué les droits de la puissance séculière. On a élevé des doutes sur cette reconnaissance affirmée plus tard par Baronius [1]. Les auteurs de l'*Histoire universelle* disent au contraire que le roi Henri IV persista à reconnaître Cadaloüs; mais il n'est pas probable qu'un enfant de treize ans, privé des conseils de sa mère, ait montré cette opiniâtreté contre l'opinion de son nouveau tuteur. Annon, gardien des droits de la royauté comme ministre, et de ceux du sacerdoce comme archevêque, essaya de les concilier dans l'intérêt de la paix. Tout en déposant Cadaloüs, il conservait des scrupules sur l'élection d'Alexandre; et pendant un voyage qu'il fit à Rome l'année suivante, il demanda respectueusement à ce pape pourquoi il avait accepté le pontificat sans attendre le consentement de son maître, attendu, disait-il, que les rois étaient depuis longtemps en possession de ce droit. Mais il trouva en face de lui et à côté d'Alexandre II le chef de la faction pontificale, ce terrible Hildebrand qui lui répondit effrontément que les rois n'avaient aucun droit à l'élection des Papes. Ils mentaient tous deux, car Henri IV comme roi de Germanie n'avait aucune autorité sur Rome et ses pontifes, et l'archevêque Annon devait savoir que le titre d'empereur pouvait seul lui donner cette autorité. Hildebrand, de son côté, savait trop bien quel était le droit de la puissance temporelle; et cette croyance était si bien enracinée dans l'esprit du

1. *Gesta Pont.*, an. 1064.

peuple et du clergé que malgré l'abandon qu'Henri II avait fait de tous ses priviléges en faveur de la papauté, on avait repris à sa mort cette tradition de l'Église. Mais Hildebrand voulait l'affranchir de cette dépendance, et la minorité du roi de Germanie, la victoire de Godefroy ayant encouragé son audace, il laissa échapper cette maxime qui révélait ses intentions secrètes, à la première occasion qui lui en était offerte. Son altière réponse eût tout brouillé si la modération du pape Alexandre n'eût arrêté la réplique de l'archevêque de Cologne. Il fut touché du zèle que montrait ce ministre de Henri IV pour le rétablissement de la paix, et au grand regret d'Hildebrand, il consentit à convoquer un concile pour y démontrer la régularité de son élection. Ce concile fut ouvert à Mantoue, et les évêques lombards s'y rendirent. Alexandre II se purgea par serment du crime de simonie dont ces évêques l'accusaient et se fit enfin reconnaître de tous [1].

Mais il est difficile de concilier cette adhésion des évêques de Lombardie avec ce qui se passait à Milan, où la faction du pape et celle du roi se combattaient sans cesse. La première avait pour chef le diacre Arialde et le gonfalonier Herlambaud, ouvertement protégés par Hildebrand. La seconde était dirigée par Gui de Velate, nouvel archevêque, et par ses suffragants. Cet archevêque, soutenu par Henri IV, avait chassé Arialde de la ville de Milan, et sa nièce avait fait tuer ce diacre par des sicaires. Ces événements s'étaient passés à la

1. Baronius, *Gesta Pont.*, an. 1064.

vérité avant le concile de Mantoue. Mais ce concile n'avait point terminé ce schisme, puisque le fanatique Herlambaud avait été forcé de revenir à Rome en 1064, pour solliciter les secours spirituels du saint-siége contre un archevêque que ses armes n'avaient pu dompter. Ce gonfalonier remporta un décret dicté par Hildebrand et portant : « que les évêques, de quelque Église que ce fût, ne » l'étaient légitimement qu'autant qu'ils étaient établis » par le pape, et que ceux qui ne l'étaient que par l'élec- » tion du clergé et du peuple, par ordre même du roi, » n'étaient pas évêques légitimes. » C'était une nouveauté des plus hardies qui détruisait à la fois les priviléges de la royauté, ceux des métropolitains et des synodes provinciaux, et qui conférait aux Papes, avec la confirmation des évêques, tous les droits que renfermait à leurs yeux le titre éminent d'évêque universel dont ils étaient si jaloux. A la seule vue de ce décret, Gui de Velate, effrayé ou lassé, se démit de ses fonctions épiscopales. Mais par un reste d'opposition, ce n'est point au pape, c'est au roi Henri IV qu'il renvoya sa crosse et son anneau pastoral; et le roi, en les remettant au nouvel archevêque Godefroy, ouvrit cette interminable guerre *des investitures* qui lui causa tant d'affronts et de misères.

Excommunié sur-le-champ par le pape, Godefroy fut assiégé dans son château de Castiglione par les troupes d'Herlambaud, qui, rassemblant à la hâte des évêques et des clercs, fit élire le chanoine Otton à l'archevêché de Milan. Ce choix fut confirmé par le pape; mais la faction royale ayant repris le dessus, cet Otton fut chassé du palais épiscopal, et contraint de signer son abdication dans

la cathédrale même où il avait cherché un refuge. Henri IV fut indigné de cette faiblesse; il lui enjoignit de reprendre ses fonctions et ordonna aux évêques lombards de le sacrer. Après cet acte d'autorité dont Hildebrand et le pape n'avaient pu empêcher l'exécution, ce roi pouvait-il espérer qu'Alexandre II eût consenti à la répudiation de Berthe de Suze sa femme? On ne conçoit même pas que l'archevêque Annon, le censeur perpétuel du libertinage effréné de ce jeune roi, se soit chargé d'écrire à Rome pour faire approuver ce divorce [1]. Le pape envoya sur-le-champ Pierre Damien à Mayence pour s'y opposer. Ce cardinal effraya les seigneurs et les évêques qui l'avaient approuvé, et Henri IV fut contraint de garder sa femme. Il se vengea de la défection de ces évêques par des violences qui soulevèrent des rébellions; il vendit les évêchés, les bénéfices ecclésiastiques. On vit même dans un seul diocèse deux évêques qui avaient payé au roi le droit de s'y établir. Le pape s'indigna de ces scandales et poussa à son tour la violence jusqu'à citer le roi à son tribunal. C'était le premier exemple de cette énormité, qu'Henri IV aurait punie peut-être si les révoltes des seigneurs ne l'avaient retenu en Allemagne. Mais la mort d'Alexandre II, survenue le 20 avril 1073, arrêta les effets de cette étrange citation.

J'ai négligé bien des actes de ce pontificat, parce qu'il n'en résultait aucun autre empiètement sur les droits des souverains et des Églises. Il en est un cependant qui avait ce caractère, et qui fut suscité par l'ambition de Guil-

1. *Conciles*, t. IX, p. 1203.

laume le Bâtard, duc de Normandie. On sait qu'à la mort du faible Édouard le Confesseur, Harold, fils de Godwin, s'était emparé du royaume d'Angleterre, au mépris du serment qu'il avait fait au duc Guillaume de soutenir ses prétentions, mais avec l'assentiment tacite des Anglo-Saxons, qui dominaient alors le pays. Quoique fortifié par l'alliance de tous les souverains qui se partageaient la vieille Gaule, le duc de Normandie voulut l'être encore par l'autorité du saint-siége; et le pape Alexandre II, ou plutôt son conseiller Hildebrand, ne pouvait négliger cette occasion de ressaisir l'ancienne suprématie du saint-siége, sur ce qu'il appelait sa province de Bretagne. La demande de Guillaume fut accueillie avec une sorte d'enthousiasme. Harold fut déclaré usurpateur et parjure, frappé d'anathème comme tous ses adhérents, et le duc de Normandie, proclamé à Rome comme roi d'Angleterre, reçut une bannière bénite et une bague qui renfermait un cheveu de saint Pierre, comme les signes d'un vasselage futur à l'égard des successeurs de l'Apôtre. Alexandre II profitait ainsi de l'esprit superstitieux de son temps; mais il savait le combattre quand il gênait son autorité, et c'est ce qu'il fit en réprimant l'insolente rébellion de quelques moines de Toscane. Ces moines s'étaient révoltés contre l'évêque de Florence qu'ils accusaient de simonie; et le peuple, ameuté par leurs prédications, demandait à grands cris la déposition de cet évêque. Ces stupides factieux offrirent de prouver leurs calomnies par le feu; et au mépris de la condamnation qu'avait faite un pape de ces usages barbares, un moine du nom d'Aldobrandini subit cette épreuve ridicule. Il sortit sain et sauf d'un bûcher en-

flammé, et l'évêque fut déclaré simoniaque. Mais Alexandre II eut la sagesse de rejeter un pareil jugement, il suspendit l'évêque pour calmer la sédition, fit rentrer les moines dans leur couvent, et après un examen plus éclairé, il rendit l'évêque de Florence à son diocèse, malgré l'avis d'Hildebrand lui-même qui avait ouvertement soutenu les rebelles.

Nous arrivons enfin au pontificat de cet esprit intraitable qui rêvait l'humiliation des princes de la terre et qui, sous le nom de Grégoire VII, voudra faire plier les plus forts sans l'autorité du saint-siége. Nous avons vu naître cette prétention quarante ans après la retraite de Constantin le Grand. Nous l'avons vue se manifester d'abord par des maximes contraires à la parole de Jésus-Christ; ensuite par d'impérieux conseils, par des admonitions hautaines, par des anathèmes conditionnels ou comminatoires, puis par des excommunications réelles, comme celles de Louis le Débonnaire, par un interdit jeté sur un royaume au temps de Robert de France. Nous venons de voir un Nicolas II décerner des États à des aventuriers normands, un Alexandre II qui veut enlever l'élection des évêques aux rois et aux métropolitains, et qui ose citer un roi au tribunal de l'Église romaine. Nous allons voir des attentats plus énormes et plus désastreux de la part d'un pape qui ne craindra ni ne respectera rien de ce qu'on a respecté avant lui. Hildebrand avait rendu d'éminents services au saint-siége en le délivrant de la honteuse tyrannie des princes toscans qui l'avaient si longtemps infesté de tant d'ignobles créatures. Les cinq papes qu'il venait de donner à Rome étaient des

hommes d'un mérite éprouvé, d'une piété profonde, d'une vertu qui contrastait avec les vices des misérables qui les avaient précédés. L'honneur de la chaire apostolique était rétabli, son autorité n'était contestée ou bravée que par les évêques dont elle voulait réprimer les désordres; et ils étaient assez nombreux pour effrayer tout autre réformateur qu'Hildebrand. Mais ces évêques ne s'attaquaient qu'au pape dont ils redoutaient l'énergie, jamais à la papauté. La juridiction romaine était reconnue dans tout l'Occident, l'Espagne exceptée, où le rit mosarabique était encore adopté, malgré les efforts du cardinal Le Blanc, légat d'Alexandre II, qui n'avait pu y substituer le rit latin.

Mais ce n'était qu'une question de liturgie; des difficultés plus importantes se présentèrent à l'esprit d'Hildebrand au moment où l'acclamation populaire l'appela à régir le monde catholique. On peut même dire qu'il fut d'abord embarrassé de la situation qu'il s'était faite. Allait-il se conformer à l'arrogante maxime qu'il avait jetée à la face du ministre de Henri IV, ou suivre l'exemple de ses prédécesseurs à l'égard de la puissance temporelle? Personne autour de lui ne se posait cette question, et il est probable qu'il en était seul préoccupé. Quelle était d'abord la puissance dont il avait à réclamer l'autorisation? Il n'y avait plus d'empereur, Henri n'était que roi d'Allemagne. Mais depuis un siècle et plus, les Romains étaient habitués à voir venir ce diplôme du trône germanique; depuis le premier des Othons, vingt-quatre pontifes avaient reconnu ce privilége de l'empire; et les deux ou trois qui s'étaient abstenus s'en étaient excusés de

manière à confirmer le droit. « C'était, comme dit Gibbon, » une maxime de jurisprudence que le prince élu dans » une diète d'Allemagne acquérait au même instant les » royaumes subordonnés de l'Italie et de Rome! » Ce trône était alors occupé par un jeune prince qui avait agacé l'orgueil d'Hildebrand par ses folies et ses outrages. Mais c'était vers ce prince que se tournaient les alarmes de tous ceux qui redoutaient l'avénement du nouveau pontife. Les opposants clercs ou laïques assiégeaient déjà ce trône de leurs craintes et de leurs avertissements. Hildebrand ne l'ignorait pas, et il savait que pour frapper à coups sûrs, il fallait d'abord s'affermir sur ses pieds.

C'est de l'Allemagne qu'étaient venus les derniers antipapes et les derniers schismes qui avaient troublé l'Italie; et un nouveau rival que Henri IV lui aurait suscité eût embarrassé l'ambition d'Hildebrand. Les princes souverains pouvaient prendre parti pour celui qui aurait défendu les prérogatives qu'ils exerçaient eux-mêmes à l'égard de leurs évêques. Il lui importait donc que sa puissance ne pût être contestée, et il n'était pas homme à reculer devant cette pensée, que le roi dont il méditait l'humiliation était celui-là même qui pouvait seul rendre sa puissance incontestable. Une telle pensée aurait troublé une conscience étroite; elle ne suggéra peut-être à Hildebrand qu'un nouveau motif de se venger de l'obligation que lui imposait une odieuse coutume. Quoi qu'il en soit, ses députés partirent pour l'Allemagne, et je ne peux croire le trait d'audace que lui prête le protestant Spener [1]. Selon cet auteur, Hildebrand, suppliait le

1. Tom. I, liv. v, ch. iv.

roi de ne pas confirmer son élection, en lui déclarant que, s'il restait pape, il était résolu à le punir de ses crimes. Ce trait est démenti par sa dissimulation constante depuis le moment où il s'était décidé à reconnaître ce privilége de l'empire. Il a bien manifesté la résolution que Spener lui prête, mais dans une lettre confidentielle à Godefroy le Bossu, duc de Lorraine, que son mariage avec la comtesse Mathilde venait de faire comte de Toscane et dont il avait éprouvé l'amitié. Il y affecte même une douceur dont il était peu capable : il y dit qu'il avertira Henri IV de changer de conduite dans l'intérêt même de sa couronne, et que, s'il l'obtient, il en sera aussi joyeux que de son propre salut, mais que si Henri persiste, il n'est pas disposé à souffrir ses désordres. C'est ce que répétaient à ce même roi les prélats et les seigneurs qui redoutaient cette exaltation. Le malheur du roi vint de ne pas les croire. Il envoya le comte Ebérard à Rome pour éclarcir tout ce qu'on lui disait de l'orgueil et des intentions du nouveau pape, et ce comte fut séduit par les semblants d'humilité et de modestie dont s'enveloppait Hildebrand. Les honneurs extraordinaires dont cet ambassadeur fut environné consommèrent son aveuglement ; et, malgré les conseils qui auraient épargné bien des malheurs au monde chrétien, Henri IV signa cette désastreuse confirmation, ou plutôt l'arrêt qui allait le livrer lui-même à des humiliations inouïes.

Hildebrand, devenu Grégoire VII, ne tarda point à le détromper ; il était impatient de signaler son ingratitude. La seconde année de son pontificat commençait à peine, et dans le premier synode qu'il tint à Rome, il défendit

aux évêques, sous peine d'excommunication, de recevoir d'aucun laïque l'investiture d'aucun bénéfice, et prononça le même anathème contre les laïques qui oseraient la donner. C'était attaquer d'un coup tous les rois du monde catholique. Disons en peu de mots ce qu'était cette investiture. C'était une coutume ancienne, mais elle avait souvent changé de forme. Les rois et les seigneurs investissaient d'abord les prélats, comme les comtes et les chevaliers, en leur présentant une baguette ou un rameau; mais il paraît que, vers le dixième siècle, des clercs ayant procédé sans délai à leur consécration pour frustrer les droits de ceux qui leur conféraient une dignité ecclésiastique, les rois ordonnèrent qu'à la mort d'un évêque, sa crosse et son anneau leur seraient apportés, et que son successeur serait obligé de venir les prendre de leurs mains. On a voulu faire remonter cette manière d'investir un prélat à Louis le Débonnaire, mais il est plus certain qu'Othon le Grand fut le premier à faire usage de cette formalité; et comme l'approbation royale n'était pour le pape qu'une sorte d'investiture, l'anathème de Grégoire VII frappait en même temps le roi dont il l'avait reçue. Les révoltes des Saxons, des Thuringiens et des Bavarois contre Henri IV lui offrirent bientôt l'occasion de mêler sa politique aux affaires de ce royaume. Il se présenta comme arbitre entre les rebelles et leur maître, ou plutôt comme juge suprême de cette querelle; convoqua un concile en Allemagne, et désigna pour le présider les cardinaux d'Ostie et de Palestrine. Henri IV voulut enlever à ses ennemis l'appui du saint-siége, et, pour l'attirer à sa cause, il s'avança au-

devant des légats jusqu'à Nuremberg ; mais quelle fut sa surprise quand les dignes envoyés de Grégoire VII refusèrent de communiquer avec lui, s'il ne se faisait d'abord absoudre de l'anathème dont Alexandre II l'avait frappé pour le punir d'avoir vendu des bénéfices ecclésiastiques et de n'avoir point obéi à l'ordre de se rendre à Rome pour s'y purger de cette simonie ! L'impudence était grande puisque le pape avait communiqué lui-même avec ce prince en lui faisant part de son élection, en sollicitant son approbation, en faisant confirmer par lui les suffrages du peuple et du clergé romain ; et si la conduite des légats leur avait été dictée par le pape, je ne connais ni argument ni principe qui puisse l'en justifier. En approuvant une telle conduite, les avocats du saint-siége ont laissé croire que les Papes avaient une autre morale que celle qu'ils avaient mission d'imposer au reste des hommes. Mais ont-ils le droit d'incriminer la dissimulation de Henri IV qui, se voyant une terrible guerre sur les bras, et craignant d'être abandonné comme excommunié par un peuple superstitieux, se soumit à la plus honteuse pénitence pour obtenir son absolution ?

Ses évêques s'en indignèrent. Liémar, archevêque de Brême, légat né du saint-siége en Allemagne, s'opposa à la tenue du concile ; celui de Mayence et beaucoup d'autres soutinrent cette opposition : ils se déclarèrent supérieurs aux légats et alléguèrent que le pape seul pouvait ouvrir cette assemblée. Les deux légats furent obligés de repartir, mais Grégoire VII ne se tint pas pour battu. Il déposa l'archevêque Liémar. Il ordonna aux ministres, aux principaux officiers de la couronne de venir

à Rome se justifier d'avoir conseillé à leur maître la vente qu'il ne cessait de faire des bénéfices ecclésiastiques. Hildebrand croyait masquer par ces ménagements pour le prince la haine qu'il lui portait; mais cette nouveauté n'était qu'une atteinte de plus aux droits de la royauté. Dans un concile ouvert à Rome le 24 février 1075, il excommunia les cinq officiers qui n'avaient pas obéi à sa sommation; il suspendit ou déposa les cinq ou six évêques d'Allemagne et d'Italie qui avaient pris parti pour l'archevêque de Brême. Il renouvela l'anathème dont il avait déjà frappé Robert Guiscard et ses Normands qui s'étaient rués sur la marche d'Ancône, et dont sa colère n'avait point arrêté les incursions. Le roi de France Philippe était l'objet d'attaques plus virulentes. Hildebrand prêchait la révolte dans son royaume en écrivant aux évêques et aux seigneurs contre ce roi qu'il chargeait de tous les crimes, qu'il accusait de perdre ses États par son indulgence pour tous les vices dont ils étaient infestés. « Il ne mérite pas le nom de roi, leur disait-il, ce n'est » qu'un tyran qui se vautre dans l'infamie, qui excite ses » sujets au crime par son exemple [1]. » La tolérance des évêques n'est à ses yeux qu'une criminelle complicité. Il leur commande de se séparer du roi. Ils ne répondirent point à ces philippiques contre leur maître; mais ces mêmes lettres attaquaient leur incontinence, leur simonie, leurs adultères, leur enjoignaient d'abandonner leurs femmes et leurs concubines; et ils répondent alors par des injures; ils le traitent d'hérétique, comme contre-

1. *Epist.* V.

venant aux paroles de saint Paul sur le mariage, ajoutant qu'il était cruel de vouloir les forcer à vivre comme des anges, et qu'ils renonceraient plutôt à la prêtrise qu'à leurs femmes [1].

La naïveté de ces étranges justifications prouve que les colères de Grégoire VII n'étaient pas sans fondement; et s'il s'était borné à réprimer ces désordres au lieu d'y chercher un prétexte pour humilier les puissances de la terre, l'histoire le compterait au nombre des plus illustres réformateurs de l'Église. La juste sévérité de ses reproches lui attira plus que des outrages de la part des évêques d'Italie et d'Allemagne. Une vaste conspiration fut ourdie par l'archevêque de Ravenne, Guibert, ancien chancelier de l'empereur Henri III, qui aspirait à la papauté. Il se lia secrètement avec Cencius, préfet de Rome, factieux de profession, qui avait déjà soutenu l'antipape Cadaloüs contre Alexandre II, et que Grégoire VII venait de comprendre dans l'immensité de ses anathèmes. Pendant que le pape célébrait la messe de minuit, le 25 décembre 1075, dans Sainte-Marie-Majeure, une populace effrénée ramassée par Cencius, fondit sur l'église, arracha le pontife de l'autel, le traîna jusque dans le Vatican, et l'aurait assassiné peut-être si le peuple n'eût pris les armes et ne l'eût arraché des mains des séditieux. Grégoire retourna sur-le-champ à l'église et acheva tranquillement sa messe, pendant que les conjurés s'enfuyaient par les chemins de Ravenne.

Henri IV était prévenu de ce complot, et l'issue dut le

1. Lambert de Schaffembourg, an. 1074.

contrarier, car les légats de Grégoire le fatiguaient de leurs remontrances et de leurs intrigues. Vainqueur des Saxons et des Bavarois, il soutint ouvertement ceux de ses conseillers que le pape avait frappés de ses foudres; et Grégoire en vint à le citer lui-même à son tribunal, l'accusant de n'avoir pas rempli ses promesses, de protéger les simoniaques et les concubinaires, de garder des ministres condamnés par le saint-siége, et le menaçant de ses anathèmes s'il n'obéissait à cette étrange sommation. Le roi brave ces menaces, chasse les envoyés de Rome, et rassemble un concile à Worms, où les prélats, les abbés et les seigneurs d'Allemagne se rendent en foule. L'archevêque de Ravenne, Guibert, y arrive accompagné de plusieurs évêques de Lombardie et du cardinal Hugues Le Blanc, récemment excommunié pour ses débauches. Celui-ci apporte une histoire du pape fabriquée par le cardinal Bennon, où étaient accumulés tous les crimes imaginables, et cette assemblée, présidée par l'empereur lui-même, prononce la déposition d'Hildebrand comme usurpateur, apostat, criminel de lèse-majesté, préférant les adultères et les paillardises aux chastes mariages [1]. L'étrange décret de ce concile, dont je n'oserais citer toutes les expressions, est communiqué aux évêques de Lombardie et de la marche d'Ancône, qui jurent tous sur l'Évangile de ne plus reconnaître Grégoire VII pour pape. Henri IV écrit en même temps au peuple de Rome, au pontife lui-même et lui enjoint de quitter le saint-siége. Un clerc, Roland de Parme, a le courage de lui remettre

1. Lambert Schaffemb.

ces lettres au milieu d'un concile qu'il tenait à Rome; il traite le pape de loup ravisseur et somme les seigneurs et les prélats de se rendre auprès de Henri pour élire un autre pape. Roland eût payé de sa tête cette folle démarche, si Grégoire ne l'eût couvert de sa générosité. Sa violence ne tonna que sur le roi et ses conseillers. Il employa même un miracle pour mieux frapper les esprits, et montrant aux cent dix évêques qui l'entouraient un œuf où était gravé un serpent armé d'une épée et d'un bouclier, il s'écria qu'il fallait se servir du glaive de la parole pour frapper le serpent à la tête. Il excommunia le roi, le déclara indigne de recevoir la couronne impériale et délia ses sujets de leurs serments. Les mêmes anathèmes tombèrent sur les évêques d'Allemagne et de Lombardie. Ceux-ci le lui rendirent avec usure, et Guibert de Ravenne, les ayant rassemblés à Pavie, prononça à son tour l'excommunication de Grégoire.

Mais la puissance pontificale était déjà trop consolidée pour ne pas prévaloir contre tous ces conciles provinciaux. Plusieurs seigneurs et prélats reculèrent devant cet anathème de Pavie, et vinrent se jeter aux pieds du pontife. Les Saxons, excités par ses agents, levèrent de nouveau l'étendard de la révolte. Le duc de Souabe Rodolphe se déclara pour le chef de l'Église; les ducs de Bavière et de Carinthie entrèrent dans cette nouvelle ligue. Henri IV fut même abandonné par les seigneurs de sa cour, par les évêques de son royaume. Le 16 octobre, neuf mois après le synode de Worms, les mêmes hommes se rassemblèrent à Tribur, sous la direction des légats du pontife qu'ils avaient renié. On donna un an

au roi pour se faire absoudre sous peine d'être déposé; et ces rebelles lui signifièrent qu'ils transmettraient sa couronne à un plus digne, s'il ne se réconciliait avec le saint-siége. Ce prince, qui s'était héroïquement conduit dans soixante combats, fléchit devant cette coalition; et après avoir tenté de ramener les rebelles par des bassesses indignes d'un roi, après avoir accepté sur leurs instances l'arbitrage du pape qui le persécutait et l'avoir prié de se rendre à Augsbourg pour le juger, il prit tout à coup la résolution d'aller plaider sa cause lui-même. Craignait-il d'avoir à subir de trop grandes humiliations devant ses sujets révoltés ou dédaignait-il l'intervention de ces traîtres? Lambert de Schaffembourg, l'historien de ce drame, ne s'explique point là-dessus. Mais il raconte que, pendant que le roi était en route pour l'Italie, Grégoire en partait de son côté pour se rendre à Augsbourg. La comtesse Mathilde l'accompagnait comme partout. Cette comtesse était la fille du premier lit de Béatrix de Toscane qui avait, après son veuvage, épousé Godefroy de Lorraine. Béatrix était l'amie dévouée, la protectrice d'Hildebrand avant son pontificat. Mathilde avait grandi sous les yeux du cardinal, elle partageait tous les sentiments de sa mère. Elle avait épousé, par les conseils d'Hildebrand, le neveu de son beau-père; et devenue orpheline et veuve, maîtresse absolue de la Toscane, elle était restée attachée à Grégoire qu'elle ne quittait plus.

Les ennemis de Grégoire s'égayaient sur cette liaison. Le clergé allemand, sur la foi de ses propres dérèglements, supposait que le pape imitait son incontinence. Ce péché était alors fort commun et l'on citait peu d'ex-

ceptions; la supposition était naturelle; mais l'historien Lambert affirme que la piété seule avait formé cette liaison; qu'à cet égard la vertu de Grégoire était claire comme le jour. Je n'ai pas à éclaircir un fait qu'il est aussi difficile de réfuter que d'admettre, et je poursuis. Le pape et la comtesse avaient à peine franchi les limites de la Toscane, quand ils apprirent que le roi traversait la Lombardie. Ils ignoraient la révolution qui s'était opérée en Allemagne; ils ne savaient si Henri venait en roi ou en pénitent; et certes il lui était facile de reprendre son caractère et sa revanche. Les Lombards lui offraient une armée, et les Normands de Naples, à peine réconciliés avec le saint-siége dont ils craignaient fort peu les colères, n'auraient pas demandé mieux que de reprendre les armes. Henri pouvait surprendre Rome où la faction de Cencius grondait encore. Grégoire pouvait le craindre, et rien ne prouve qu'il en ait eu la peur. Mais Mathilde n'avait point la même assurance, et dans le doute elle entraîna le pape dans son château de Canosse, forteresse imprenable pour le temps et située sur un rocher dans les environs de Reggio. C'est dans cette citadelle que va se passer la scène la plus affligeante, la plus honteuse que l'histoire ait eu à raconter. Le plus grand roi du temps s'y présente; et c'est Mathilde qui le reçoit au pied de ses murailles, Mathilde, sa cousine germaine, l'intermédiaire naturelle entre les deux ennemis. « Je ne viens, » dit-il, que pour prouver mon innocence et pour solliciter ma grâce. » Mathilde court avertir le pape; les seigneurs, les princesses, les abbés qui sont autour de lui le supplient en faveur de Henri. « Je le veux bien,

» répond Grégoire, après une assez longue attente, mais » qu'il m'envoie sa couronne et les insignes de sa royauté, » qu'il désavoue son concile de Worms, qu'il se déclare in» digne de l'empire. » Ceux qui entendent ce langage arrogant ne peuvent croire que le roi accepte de pareilles conditions. Ils se jettent aux pieds de Grégoire, le supplient de se retracter. « Non, » dit-il; et le roi se soumet. Il arrive à la première enceinte de la forteresse, escorté de quelques seigneurs lombards qui ne cessent de lui offrir une armée et qui rougissent de sa lâcheté. « Qu'il laisse » son escorte et qu'il entre seul, » dit le pape; et il entre comme le pape l'ordonne. A la seconde muraille, on exige qu'il jette ses habits royaux; et il s'en dépouille, et il revêt une simple tunique de laine, et le voilà pieds nus, au mois de janvier, grelottant de froid, à jeun, comme un mendiant. Entrera-t-il enfin? non, il passera trois jours dans cette ignoble attitude. Le pape résiste aux prières de tout ce qui l'entoure. On ne conçoit ni la dureté de l'un ni la patience de l'autre. Les seigneurs vont jusqu'à traiter le pape de barbare; c'était en barbare qu'il fallait le traiter. Il s'en accuse ou s'en vante lui-même dans ses lettres, et Mathilde ne parait pas moins impitoyable. Il faut que l'abbé de Cluny tombe aux pieds de cette femme pour la prier d'être plus chaudement charitable. Elle cède, et le pape se laisse fléchir; mais c'est le quatrième jour... Jésus-Christ avait mis moins de temps à pardonner à Madeleine. Mais que lui font les paroles et l'exemple du Dieu dont il se dit le vicaire! La soumission des Allemands lui a fait connaître sa puissance, et il en abusera pour effrayer les autres

rois du monde que cet insolent parvenu trouve trop superbes. Il connaît même assez son siècle pour ne pas craindre de décourager le repentir. Qu'on en fasse honneur à sa politique, si l'on veut. Mais l'humanité, la charité, toutes les vertus apostoliques, il les ignore. Il se montre dans cette scène l'égal des Tibère et des Caligula: et ce n'est point dans l'intérêt de la religion. Il ment s'il le dit, ses historiens mentiront en le redisant. C'est dans l'intérêt seul d'une ambition humaine, recouverte d'un vernis religieux; et nous n'en avons point fini de toutes ces atrocités que le jésuite Maimbourg ne craint pas lui-même de blâmer. Il exige que le malheureux Henri jure de ne jamais songer à se venger, qu'il chasse ses ministres, qu'il suive en tout ce qu'ordonnera le saint-siége pour la réforme des abus. Grégoire impose les mêmes serments aux princes et aux seigneurs qui assistent à cette scène déplorable. On dit qu'ils en étaient indignés. J'en doute, car tous les clercs et laïques présents acceptèrent, comme leur maître, toutes les humiliations que le pape voulut leur infliger.

Grégoire monte alors à l'autel, il célèbre l'office divin pendant lequel l'officiant offre dix fois la paix aux fidèles. Il coupe l'hostie en deux, il en prend une part, et se tournant vers le peuple ; « J'ai été accusé, dit-il avec » une assurance étonnante, j'ai été accusé d'avoir usurpé » le saint-siége et de bien d'autres crimes. Que Jésus-» Christ soit mon juge, que ce pain sacré révèle mes at-» tentats ou mon innocence, et si je suis coupable qu'une » prompte mort m'en punisse ! » Il pouvait porter ce défi, il n'y avait rien là dont Jésus-Christ pût le punir; mais

Dieu n'avait-il que ces reproches à lui faire? Il prit enfin l'autre moitié de l'hostie et l'offrit au roi en lui enjoignant de répéter ses paroles avant de la prendre. Henri hésite; il avait raison, sa conscience devait lui reprocher bien des fautes, et il s'excuse sur l'absence de ses accusateurs. « Ils ne croiront pas, dit-il, ce qu'ils n'auront pas vu, et » je prouverai ailleurs leur imposture. » Hildebrand se contente de cette excuse : il le communie, il le fait asseoir à sa table, et le renvoie dégradé à ses sujets indignés; mais le fougueux pontife n'avait point deviné jusqu'où la piété des peuples pouvait soutenir leur patience. Cette dureté froidement calculée révolta ceux d'entre eux qui n'avaient point perdu tout sentiment d'honneur. Les peuples de la Lombardie et leurs évêques furent les premiers à faire éclater leur indignation contre la barbarie du pape et la lâcheté du roi [1]. Quand vint à Milan l'émissaire chargé par Grégoire d'annoncer l'absolution d'Henri, cet évêque fut accueilli par des huées et des éclats de rire. « Ton Hildebrand est un intrus, lui criait» on de toutes parts, il est excommunié lui-même; » et le peuple empêche le hérault d'achever sa proclamation. Ils ne veulent ni de Grégoire ni de Henri. Ils parlent de reconnaître le fils de l'un pour César et de substituer à l'autre un pape légitime. Henri se justifie par la contrainte que lui ont faite les Allemands eux-mêmes. Il retracte la promesse qu'on lui a arrachée de se soumettre au jugement d'un pape et d'un concile; il montre plus de haine que tous pour le pontife qui l'a humilié. Il les

1 Lambert Schafl., p. 251.

fléchit enfin, les rattache à sa cause et se voit bientôt à la tête d'une armée. L'Allemagne se divise en deux partis. Ceux que n'a point abrutis une dévotion exagérée partagent l'indignation des Lombards et demandent vengance des traitements infâmes qu'on a fait subir à leur roi. Ils s'arment pour le défendre. Les fanatiques au contraire, ceux qui ont livré à Rome leurs corps et leurs âmes, leur liberté, leur honneur, maudissent un souverain laïque qui ne veut plus se soumettre au jugement d'un pape. Ils s'assemblent à Forcheim dans la Franconie, sous la conduite de l'archevêque Sigefroy de Mayence; ils déposent leur maître et décernent sa couronne au duc de Souabe Rodolphe. Les seigneurs et les prélats y mirent des conditions qui répondaient à leurs intérêts particuliers. L'archevêque Sigefroy lui fit jurer de renoncer aux investitures, les seigneurs de consentir à l'abolition de l'hérédité, à leur laisser à l'avenir le choix de leur souverain. Grégoire VII avait d'autres pensées. Cette élection faite sans son consentement contrariait sa politique. C'était peu d'abattre les rois, il voulait avoir seul le droit de les créer. Il blâma la précipitation des Allemands, mais il les tint pendant trois ans dans l'incertitude sans décourager leur rébellion. Des écrivains judicieux ont prétendu que sous cette raideur pontificale, si conforme du reste à ses principes, se cachait une politique tout humaine. C'est que le parti de Henri IV lui paraissait alors le plus considérable, et que ses troupes le cernaient de toutes parts. Il était comme emprisonné dans un des châteaux de sa belle pénitente. Il ne pouvait, disait-il, passer en Allemagne ni rentrer à Rome : son caractère

en fut altéré. C'est la seule circonstance de sa vie où son orgueil et sa fermeté se soient démentis. C'est pendant ces angoisses que la comtesse Mathilde, voulant le fortifier contre ses ennemis et enlever peut-être à un roi excommunié l'héritage qui lui revenait de droit comme à son plus proche parent, fit don de tous ses biens à l'Église de Rome. La Toscane et l'Émilie, si souvent mentionnées dans les autres donations, entrèrent enfin dans le patrimoine de saint Pierre, et Grégoire VII et ses successeurs prirent place parmi les princes temporels qui se partageaient le monde. Il trouva peu de temps après le moyen de regagner sa capitale ; il y tint plusieurs conciles, où fut renouvelée l'excommunication de ses ennemis. Il y joignit celle de Nicéphore Botoniate qui venait d'enlever à Michel Ducas le trône de Constantinople, et qui ne s'inquiéta pas plus de ce trait de colère que les seigneurs et les évêques de Lombardie.

Ceux de France n'étaient pas plus dociles. Il s'y manifestait une recrudescence de liberté. Hugues, évêque de Die, qu'il y avait envoyé comme légat, se plaignait sans cesse des difficultés qu'il rencontrait dans l'exercice de ses fonctions. Le roi Philippe trouvait fort étrange qu'on vînt tenir des conciles dans ses États ; les archevêques de Tours, de Lyon et de Besançon, les évêques d'Orléans, de Beauvais, de Rennes et beaucoup d'autres tenaient fort peu compte des admonitions de ce légat qui appelait le premier de ces prélats l'opprobre et la peste de l'Église. Il réussissait pourtant à faire souscrire des canons contre les simoniaques, contre les laïques qui donnaient des investitures, et les prêtres qui les rece-

vaient. Mais personne ne se soumettait à ces défenses. Le trafic des bénéfices n'en était point arrêté ; et le légat se plaignait que le pape crût trop facilement au repentir des coupables et que son indulgence encourageât leur indocilité. L'abbé Fleury cite en effet de nombreux exemples de cette indulgence qui attestent une grande indécision de la part de Grégoire VII dans cette période de son pontificat. La défaite d'Henri IV à la bataille de Fladenheim, livrée en Saxe le 27 janvier 1080, mit un terme à son incertitude. Il s'empressa de reconnaître le roi Rodolphe, et se tournant avec la fortune contre un ennemi dont il croyait n'avoir plus rien à craindre, il se vengea par la violence de la contrainte où il avait vécu pendant trois années. Ce furent des accès de rage. Il dénonça le vaincu aux saints apôtres, il le maudit et mêla dans ses imprécations la pensée dominante de son pontificat, l'horreur des investitures laïques. « Faites connaître, disait-il à saint Pierre et à saint Paul, que si » vous pouvez lier et délier dans le ciel, vous pouvez » aussi sur la terre donner ou retirer les empires, les » royaumes, les principautés, les duchés, les marquisats, » les comtés et les biens de tous les hommes. »

Mais la fortune des armes y était bien pour quelque chose : et si la bataille de Fladenheim fut l'œuvre des apôtres, ils ne soutinrent pas longtemps leur favori. Henri IV se releva, et quarante-neuf évêques, assemblés à Brixen par ses ordres, exercèrent à leur tour le pouvoir de lier et de délier en déposant le pape lui-même, et mirent à sa place l'archevêque de Ravenne Guibert, qui prit le nom de Clément III. Le décret rendu contre

Hildebrand est comme les siens un tissu d'injures et de grossièretés. On lui répond dans sa langue ou plutôt dans celle de son temps. On n'oublie point l'accusation de magie, et je ne conçois pas que des écrivains du dix-huitième siècle aient cru devoir le laver d'un pareil crime. Cette revanche jeta Grégoire VII dans de nouvelles perplexités et lui fit sentir le besoin de se fortifier par des alliances. Il avait eu en 1073 quelques démêlés avec Guillaume le Conquérant, qui n'avait point voulu soumettre le royaume d'Angleterre à un évêque d'Italie; il le caresse maintenant et réclame son secours contre les ennemis de l'Église. Il se tourne vers les Normands qu'il a deux fois excommuniés. Il absout Robert Guiscard, duc de Sicile et de Calabre, qui se déclare pour la seconde fois vassal du saint-siége et jure de le défendre contre tous. Fier de ces alliances et du secours des troupes toscanes, Grégoire veut assiéger son compétiteur dans Ravenne. Il s'érige en prophète pour soutenir le courage des partisans de Rodolphe. Il prédit du haut de la chaire la mort de Henri IV et l'anéantissement de sa puissance; il en fixe le jour. Mais le prophète est démenti par l'événement. C'est Rodolphe qui meurt à la bataille de Mersbourg sur l'Elster le 15 novembre de la même année. Il y est tué par le jeune Godefroi de Bouillon, futur conquérant de Jérusalem; et Grégoire croit échapper au ridicule en publiant que sa prédiction de mort se rapportait à l'âme et non au corps de son ennemi. Par malheur pour Hildebrand, les troupes de Mathilde avaient été défaites le même jour près Mantoue; Henri IV courut en Italie pour achever le reste, pour introniser l'antipape Guibert, et anéantir une

donation qui le frustrait de son héritage. Les serviteurs du pape en frémirent, et le pressèrent de se réconcilier avec le vainqueur. Mais cette fois il se montra digne de lui-même. Au lieu de fléchir, il renouvela le décret de déposition dans un nouveau concile et se prépara à soutenir un siége.

Henri vint camper sous les murs de Rome. Il laissait l'Allemagne à la merci du nouveau rival que ses adversaires lui avaient donné dans la personne d'Herman de Luxembourg, pour s'attacher au principal auteur de ses tourments. Forcé par les Toscans de lever le siége, il revint quelques mois après et s'empara de la cité léonine. Mais l'inflexible pontife, retiré dans le château Saint-Ange, résista pendant trois ans à ses attaques. Le peuple le suppliait vainement de mettre un terme à ses souffrances. « Qu'il se soumette, répondait-il, et je l'ab-» soudrai. » L'opiniâtreté de Henri égala la sienne. Il s'empara enfin de la ville, il fit introniser son pape Guibert qui lui rendit bienfait pour bienfait en lui donnant enfin la couronne impériale. C'est seulement alors qu'il prit le titre d'empereur, et les historiens ont eu tort de le lui donner dès l'origine de sa puissance, quelque pénible qu'il soit de constater que les peuples attendaient cette consécration pour lui reconnaître cette éminente dignité. Grégoire VII, du haut de sa citadelle, se riait des actes et des menaces du nouvel empereur. Il attendait les secours de Robert Guiscard qui parut enfin au commencement de mai 1084 pendant que Henri avait couru en Allemagne pour combattre son compétiteur. Robert Guiscard emporta la ville d'assaut, ses soldats en achevèrent la dévastation, et Grégoire VII, ramené dans son palais, ne

régna plus que sur les murs de Rome. Les cœurs des Romains n'étaient plus à lui. Les vassaux de Mathilde étaient lassés ou vendus. Robert n'osa point attendre le retour de l'empereur et conseilla au pape de le suivre à Salerne. Il sortit de Rome au moment où les troupes impériales y rentraient aux acclamations du peuple : et pour un homme de ce caractère, ce devait être un supplice de toutes les heures que de fuir devant celui qu'il avait voulu abaisser, de chercher un refuge chez une nation étrangère, de voir ses décrets méconnus, ses anathèmes impuissants. Son dépit dut être grand; mais l'histoire n'a point cru, sur l'assertion calomnieuse du cardinal Bennon, que la vengeance l'eût emporté jusqu'à conseiller le crime d'un misérable qui avait tenté d'écraser l'empereur sous une pierre, dans l'église où ce prince allait prier tous les jours. Ce fut le crime d'un fanatique, et le peuple en fit justice.

Grégoire VII ne se vengea qu'à sa manière, lançant des foudres émoussés, fomentant en Allemagne des révoltes inutiles. Sa vie en fut abrégée. Il mourut à Salerne, le 24 mai 1085, au milieu des cardinaux qui s'étaient associés à sa fuite. Ses derniers moments ont été diversement racontés. Le moine Sigebert dit qu'avant de mourir il rétracta l'excommunication de son ennemi. D'autres affirment que pressé par les cardinaux de montrer à ses derniers moments une indulgence plus conforme à l'esprit de l'Église, il répondit qu'à l'exception de Henri et de l'antipape Guibert, il absolvait et bénissait tous ceux qui croyaient qu'il en avait le pouvoir; paroles ambiguës qui n'annonçaient pas une conviction bien profonde des

droits dont il avait abusé. On ajoute qu'au moment de rendre son dernier soupir il dit : « J'ai aimé la justice et haï » l'iniquité, c'est pourquoi je meurs en exil. » Oui sans doute, l'amour de la justice fut la première règle de son pontificat, car l'injustice régnait dans le monde sous les formes de la simonie, de l'incontinence, de la cupidité, de l'usurpation des couronnes et des bénéfices. Mais Dieu ne pouvait lui pardonner d'avoir voulu dépouiller les rois auxquels la parole divine lui commandait d'obéir, et son exil n'était qu'un châtiment mérité. Il eut beau dire dans ses lettres que les grands de la terre trafiquaient impunément des biens de l'Église, qu'on ne pouvait les corriger qu'en leur enlevant le pouvoir de le faire, que les rois entreprenaient sur le spirituel par l'investiture des évêques, que l'épiscopat étant un droit sacré ne pouvait être conféré par un laïque. Yves de Chartres et Waltran de Naumbourg lui répondaient avec raison qu'il fallait corriger les abus sans abolir les choses dont on abusait, sans attenter à un pouvoir qui n'était contesté que par ceux qui voulaient le détruire. Ils ajoutaient que les règlements ecclésiastiques n'étant pas de droit divin, étant par cela même sujets à être modifiés, ne pouvaient engager les puissances laïques; que, depuis l'acquisition de tant de biens temporels par les évêques, le prince était seul capable d'en confirmer la possession, d'en autoriser la jouissance. Et c'est là ce qu'il faisait en les investissant par la crosse et par l'anneau. Jusqu'à Grégoire VII cette investiture était pour ainsi dire incontestée; ce fut de sa part une entreprise fatale que de la disputer à la puissance laïque, et ses successeurs n'imi-

teront que trop son ambition et son opiniâtreté. Mais ils trouveront devant eux des souverains qui défendront leurs priviléges, et la puissance absolue rêvée par ce pontife ne sera point encore établie.

Hors la donation de la princesse Mathilde qui assura la puissance temporelle des évêques de Rome, le saint-siége ne dut à Hildebrand qu'une puissance partout contestée. Grégoire V qui avait jeté l'interdit sur le royaume de France avait obtenu plus d'obéissance. Les violences du pape trouvaient partout une vive opposition ; ses maximes étaient partout repoussées, ses sentences, même les plus justes, n'étaient presque jamais acceptées. Ses prétentions n'excitaient souvent qu'un silencieux dédain. Il prétendait, par exemple, que la Saxe avait été donnée à saint Pierre par Charlemagne, que l'Espagne lui appartenait avant les Sarrasins. Il s'étayait d'un prétendu diplôme de ce même Charlemagne, qu'il disait posséder dans ses archives, pour exiger les tributs de la France. Il menaçait les juges souverains de Sardaigne de donner leur île à un étranger s'ils persistaient à lui refuser le denier de saint Pierre. Deux rois se partageaient la Hongrie, il leur écrivit pour les engager à s'en remettre à la décision du saint-siége, qui, disait-il, était souverain de ce pays. Il élevait les mêmes prétentions sur la Dalmatie. Des auteurs modernes lui ont attribué l'excommunication d'un roi de Pologne nommé Boleslas II qui avait tué l'évêque de Cracovie pour se débarrasser de ses censures, mais ce fait n'est attesté par aucun de ses contemporains et Fleury déclare qu'il n'en a point trouvé la moindre trace. Sa prétention sur le Danemark est plus

authentique. Il écrivait au roi Suénon qu'il avait promis de donner son royaume à saint Pierre; mais Suénon paraît l'avoir gardé pour ses enfants. Un prince de Russie, nommé Démétrius, étant venu en pèlerinage à Rome, il le couronna de ses mains et lui fit déclarer qu'il tenait sa couronne du saint-siége; mais le père de ce prince régnait encore, et l'histoire n'a fait mention ni du père ni du fils.

Quant à la lettre adressée à l'évêque de Metz Hincmar et dans laquelle il veut justifier l'excommunication et la déposition des rois, elle n'est fondée que sur des assertions erronées ou de fausses interprétations des Écritures. Il cite des paroles dites par saint Pierre à saint Clément qui ne sont rapportées que dans le livre apocryphe des *Recognitions*. Il prend pour une déposition de roi la réponse de Zacharie à Pépin le Bref. Il affirme que saint Ambroise a déposé Théodose, et il conclut de ces faux exemples qu'il a eu le droit de déposer Henri IV, attendu que la royauté n'est qu'une invention de l'orgueil des hommes tandis que la papauté est d'institution divine. Mais en définitive personne ne resta soumis à sa tyrannie pontificale. Henri IV lui survécut dans la plénitude de la puissance dont il l'avait trois fois dépouillé. Aucun des abus, des vices de son temps ne fut réprimé par lui. Les désordres et les scandales qu'il n'avait cessé d'attaquer continuèrent à déshonorer le sacerdoce, l'empire et le monde. Othon de Frissingen le distingue à cet égard de ses contemporains, il dit qu'il enseignait par son exemple ce que commandait sa parole, et il en faut croire un historien qui était le petit-fils de l'empereur si

maltraité par le pape auquel il rendait cette justice. Mais il faut avouer que l'Europe lui dut trois legs funestes : la querelle des investitures, la rivalité des rois et des Papes, et les croisades dont il eut la première pensée, c'est-à-dire trois siècles de schismes, de guerres civiles, de guerres étrangères et de calamités de toute espèce.

Mais Rome a eu raison de l'honorer, de le canoniser même, car elle lui doit l'accomplissement de son vœu le plus cher. C'est lui qui, en lui ménageant la donation de la comtesse Mathilde, la seule qui ne puisse être contestée, c'est lui qui a investi le saint-siége de cette puissance temporelle qui complétait sa double autorité. Il est vrai qu'il n'en jouira pas de longtemps. Des guerres incessantes donneront la jouissance de ses domaines à une multitude de princes qui se disputeront l'Italie; mais aucun de ces compétiteurs ne pourra s'y fixer, et le titre du saint-siége ne périra point dans cette longue série d'usurpations et de défaites. Quand la civilisation aura amené le triomphe du droit, les Papes seront maintenus dans la possession de cette donation décorée du nom de *patrimoine de saint Pierre ;* et pour ébranler cet édifice de Grégoire VII, il faudra que tous les droits soient remis en question et que le monde soit renouvelé de fond en comble.

CHAPITRE XVII

URBAIN II. — CROISADES

1085 à 1137

Grégoire VII n'était pas sûr en mourant du succès de ses entreprises. Moins occupé de son salut que du soin de chercher à qui léguer son dangereux héritage, il avait désigné trois de ses plus zélés partisans aux cardinaux et au clergé de Rome. C'étaient Didier abbé de Montcassin, Othon évêque d'Ostie, et Hugues archevêque de Lyon. Didier était le plus opiniâtre des trois. Indigné que les rois d'Allemagne eussent donné des Papes à l'Église, il avait dit qu'il ne consentirait jamais à ce scandale, et avait secondé sur ce point la politique d'Hildebrand. Né des princes de Bénévent, il avait quitté les palais pour le cloître, et il était depuis vingt-neuf ans abbé de Montcassin, quand les Romains le traînèrent de force dans l'église de Sainte-Luce pour lui imposer la robe de pourpre et le nom de Victor III, qu'il n'accepta point encore. Il était retourné quatre jours après dans son abbaye, à la faveur d'une émeute suscitée par un lieutenant de Henri IV; et après avoir résisté deux ans entiers aux prières des évêques et des princes normands, il consentit enfin à revenir comme pape à Rome, où le rappelait

la comtesse Mathilde. Elle ne put cependant le maintenir que dans une moitié de la ville. L'antipape Clément III occupait toujours le Vatican sous la protection des troupes impériales; Victor III ne put officier dans l'église de Saint-Pierre dont ces troupes lui défendaient l'entrée, et il ne se crut pas même assez maître de ce qu'il possédait pour y tenir un concile. C'est à Bénévent qu'au mois d'août 1087 il assembla quelques évêques, et qu'il renouvela l'excommunication de l'empereur et de son antipape, celle des laïques qui conféraient les investitures et des clercs qui les recevaient. Ce furent là les seuls actes de son pontificat. Tombé malade pendant ce concile, il se fit transférer à Montcassin et mourut le 16 septembre après avoir présenté l'évêque d'Ostie à ses fidèles, comme le second héritier de la politique d'Hildebrand[1].

Il était difficile de réunir un assez grand nombre d'évêques pour faire cette élection. Les Allemands occupaient les villes du duché de Rome et tenaient la campagne. Peu de prélats étaient restés dans leurs diocèses; ceux des Romains qui demeuraient fidèles au parti de Victor les pressaient vainement de lui donner un successeur, la comtesse Mathilde les appelait en vain. Rome n'était pas assez sûre pour eux. Ils s'assemblèrent, mais à Terracine, et après six mois de vacance, le 8 mars 1088, ils accomplirent le dernier vœu de Victor en élisant l'évêque d'Ostie, qui prit le nom d'Urbain II. Il ne promit pas la paix au monde en déclarant aux seigneurs

1. Pierre Diacre, *Chron. de Montcassin*, ch. LXXIII.

et aux évêques d'Allemagne qu'il suivrait en tout les traces de Grégoire VII; mais sa modération démentit cette jactance, et il fut plus doux et plus grand que celui qu'il voulait imiter. Il débuta cependant par un acte d'énergie pontificale en signifiant au roi Alphonse de Léon et de Castille qu'il eût à remettre dans son siége de Saint-Jacques de Compostelle, l'évêque Don Diègue que ce roi en avait chassé. Ce ne fut point la seule affaire qui attira ses regards vers l'Espagne. L'invasion des Sarrasins avait jeté une grande perturbation dans les diocèses, et à mesure que les rois catholiques les refoulaient vers le midi, les Églises se relevaient d'elles-mêmes et réclamaient leurs anciennes juridictions. Urbain II ne fit pas droit à toutes ces réclamations. Il érigea la ville capitale de Tolède en primatie, rétablit la métropole de Tarragone, malgré l'opposition de l'archevêque de Narbonne qui lui avait enlevé ses suffragants, et obtint enfin la substitution du rit latin au rit mosarabique, par l'opiniâtreté de son légat Rainier, et par celle du roi Alphonse[1]. Le champion de ce monarque avait été cependant vaincu par celui du clergé toledan, dans deux épreuves par le duel et par le feu; mais il appela de ce jugement de Dieu à sa propre volonté et força le clergé et le peuple à chanter la messe en latin. Ce roi fut moins docile aux ordres du saint-siége dans l'affaire de Saint-Jacques, et le pape ne put jamais le contraindre à rétablir l'évêque qu'il en avait expulsé.

L'Italie et l'Allemagne étaient encore moins soumises.

1. Mariana, liv. IX, ch. XIX.

Urbain II n'avait pas même de résidence fixe. Rome était toujours partagée entre les deux pontifes; et le château Saint-Ange appartenait à son compétiteur. Après un court séjour à Montcassin, il avait traversé la Pouille pour se rendre en Sicile où vinrent le trouver des lettres de l'empereur Alexis Comnène qui l'invitait à se rendre à Constantinople pour régler la question des azymes. Mais cette nouvelle avance de l'Église d'Orient n'eut aucune suite. Des affaires plus importantes le retenaient dans l'Occident. Quelques évêques de l'Allemagne négociaient le repentir de Henri IV, et cet empereur manifestait le désir d'abandonner son antipape. Mais d'autres craignirent d'être les victimes de ce raccommodement et firent changer cette pacifique résolution. Ses troupes reprirent toute la ville de Rome, et le pape Urbain se réfugia à la cour de Toscane. C'est alors que pour fortifier son parti, il obtint l'alliance momentanée de la Bavière, en mariant la comtesse Mathilde au jeune Guelfe dont le père régnait sur ce duché. Elle avait quarante-trois ans, et le pape n'avait point à craindre qu'un héritier direct vînt disputer à saint Pierre cette riche succession. Ce mariage ne lui ramena point la victoire. Henri IV envahit la Lombardie, battit le jeune époux de Mathilde, s'empara de la forteresse de Mantoue; et le bruit de son invasion suffit aux Romains pour se rattacher à l'antipape. Urbain ne put d'abord s'en venger que par des anathèmes; mais bientôt après il s'attira de justes et de graves reproches en armant le fils contre le père. Les auteurs qui ont voulu en purger sa mémoire ont attribué à l'empereur des infamies et des brutalités qui auraient

révolté le jeune Conrad. Henri IV ne fut sans doute ni bon époux, ni bon père, ni bon maître. Mais il n'est pas possible qu'il ait voulu prostituer sa femme à son fils, et que la révolte du prince soit due à cette infâme proposition. La politique de Rome y suffisait. Plusieurs historiens accusent Urbain II de cette trahison[1] et les secours de Mathilde, la consécration de Conrad comme roi d'Italie par l'archevêque de Milan sont des preuves irrécusables. Le pape le vit même plus tard, le nomma le fils de l'Église romaine, et l'empereur fut réduit à chercher un asile dans une forteresse contre les armes de son fils.

Urbain II dirigea dès lors tous ses soins vers l'Église de France que divisaient toujours des questions de juridiction et des jalousies d'autorité. Le divorce du roi Philippe et son mariage avec Bertrade de Montfort auraient dû réunir les évêques dans une réprobation commune. Ils se partagèrent encore. Celui de Senlis bénit cette union adultère, et le célèbre Yves de Chartres la blâma ouvertement après avoir essayé d'en détourner le roi, qui le fit persécuter, piller et jeter en prison par le vicomte de son diocèse. Urbain II ordonne à l'archevêque de Reims d'aller trouver Philippe, de lui enjoindre de quitter sa maîtresse et d'employer le glaive spirituel pour l'y forcer. Le roi essaye d'opposer un concile à la colère du pape, et c'est dans la ville de Reims qu'il le convoque; mais peu d'évêques s'y rendent, tandis que l'archevêque Hugues de Lyon en assemble un autre dans la ville d'Autun, le 16 octobre 1094, pour frapper ce ma-

1. Berthold Constantiensis; Dodechinus, an 1093.

riage d'anathème. On y joignit, suivant l'usage, l'excommunication de l'empereur, de l'antipape et des investisseurs laïques. Philippe en fut ébranlé, il envoya des députés à Rome, promit ce qu'il n'avait pas l'intention de tenir; et malgré les sévères conseils d'Yves de Chartres, Urbain II, oubliant les traditions d'Hildebrand, lui accorda un délai d'une année.

Je remarquerai encore sa mansuétude à l'égard de Guillaume le Roux, roi d'Angleterre. C'était le fils de Guillaume le Conquérant qui avait constamment refusé de prêter serment à Grégoire VII, et le fils comprenait encore moins qu'un roi pût être le vassal d'un évêque d'Italie. Il se disait au contraire le maître des évêques et de leurs domaines. Il ne permettait pas qu'on remplît les abbayes et les siéges vacants, regardait leurs revenus comme siens. Les prêtres et les moines sollicitaient en vain la permission de se donner des chefs. « C'est moi qui » le suis, » répondait-il, et il parlait en roi; mais on profita d'une maladie grave pour dompter son avarice par la crainte de l'enfer; et sa peur fut si grande qu'il supplia le vénérable Anselme, abbé du Bec, d'accepter le siége primatial de Cantorbery. Mais il guérit et ce primat devint l'objet de sa haine. On fut obligé de lui remettre le pallium en cachette. Il ne put obtenir du roi ni la convocation d'un concile, ni l'élection d'un seul abbé. « Les abbayes sont à moi, » disait-il; et fatigué des remontrances du vertueux Anselme, il le mit dans la necessité de s'enfuir d'Angleterre, et d'aller chercher des consolations à la cour d'Urbain II. Anselme pria le pape de ne lancer contre son persécuteur ni anathème, ni interdit; le

pape comprit que tout le clergé d'Angleterre en serait puni, et le primat ne put y rentrer qu'à la mort de Guillaume le Roux.

Urbain était alors plus heureux en Italie. Il ouvrit le 1er mars 1095 le célèbre concile de Plaisance, et il s'y montra dans tout l'appareil d'un évêque universel. Il y vint deux cents évêques, quatre mille clercs et trente mille laïques. Aucune église ne pouvait les contenir, et ce fut dans une plaine que se tint cette assemblée. L'impératrice Adélaïde ou Praxède vint s'y plaindre des outrages de son époux Henri IV. Des ambassadeurs d'Alexis Comnène y parurent pour implorer les secours de l'Occident contre les Sarrasins; la sympathie des assistants répondit à leurs doléances. On parla même de cette croisade rêvée par Grégoire VII, mais les Italiens aimaient trop leur beau pays pour en changer. C'est à une nation plus belliqueuse qu'Urbain alla demander des armées. Après le renouvellement de toutes les excommunications de l'époque, il se rendit en France où les nombreux pèlerins qui revenaient de la Terre Sainte soulevaient déjà les esprits au nom du Saint Sépulcre. Pierre l'Ermite en arrivait. C'était un homme d'une grande vertu, et le renom de sa vie austère lui attirait la vénération des peuples. Il rapportait de Jérusalem les prières des malheureux moines que tourmentaient les infidèles. Urbain II le joignit à Clermont. Il y arriva porté pour ainsi dire par les populations qui l'accueillaient avec des transports de joie [1], malgré les anathèmes dont il me-

1. Guibert de Nogent.

naçait leur maître. Il ouvrit le concile le 18 novembre par cet acte de colère. Il y eut des protestations, mais sans effet, contre cet exercice d'un pouvoir absolu. Une seule pensée occupait tous les assistants. Le pape parut enfin dans la chaire. Il peignit avec éloquence la triste situation des chrétiens d'Orient et la cruauté de leurs bourreaux [1]; il appela tous les fidèles au secours de leurs frères; et tous ses auditeurs émus, transportés jetèrent cet immense cri de : Dieu le veut! Dieu le veut! qui retentit dans l'Europe entière.

« Eh bien! ce sera votre cri de guerre, » reprit le pontife, et il donna pour chef à cette multitude armée, l'évêque du Puy, Adhémar de Monteil. Les princes, les seigneurs, les évêques, les peuples, se levèrent de toutes parts : mais je n'ai point à raconter ce pieux soulèvement, ni les résultats glorieux et sinistres de cette irruption de l'Europe sur l'Asie. Il y eut aussi des motifs politiques. L'abbé Fleury le fait entendre; il rappelle un sermon d'Urbain qui tendait à détourner vers l'Orient cette ardeur guerroyante dont les seigneurs étaient animés; ces chevaliers turbulents, ces prélats belliqueux, toujours prêts à se révolter contre leurs suzerains ou à s'égorger les uns les autres. Tout était dans un si grand désordre, dit Guillaume de Tyr, qu'il semblait que le monde était à son déclin et prêt à retomber dans le chaos. Cette anarchie fut en quelque sorte assoupie par la folie des croisades; et si le pape Urbain l'avait prévu, l'histoire devrait le compter en nombre des plus grands politiques. Il ne

1. Guill. de Tyr.

laissa point refroidir l'enthousiasme qu'il avait provoqué. Il tint des conciles à Tours, à Nîmes, à Rouen, à Montpellier, excitant partout la même sympathie, et fut ramené à Rome par une partie des croisés. Son entrée fut triomphale ; la comtesse l'accompagnait. Ses troupes allèrent attaquer Henri IV et son antipape et les réjetèrent sur l'Allemagne. Mais un caprice de la fortune releva l'empereur. Aucun parti n'était jamais abattu. Le vaincu de la veille était le vainqueur du lendemain. On dit que ses plus turbulents ennemis s'étaient croisés. Ses sujets fidèles l'entourèrent : Henri IV tint une diète à Mayence, fit mettre son fils Conrad au ban de l'empire, et désigna le second de ses fils pour son collègue et son héritier.

Urbain II assemblait de son côté cent quatre-vingt-trois évêques à Bari. Il en vint de Constantinople qui essayèrent de terminer le schisme des deux Églises en sollicitant un nouvel examen de la procession du Saint-Esprit. Le concile en fut moins touché que de la querelle des investitures. « On ne pouvait voir sans horreur, disait le Saint-» Père, que des mains de prêtres élevées à l'honneur de » créer le Créateur, de l'offrir à son Père dans le saint » sacrifice, et pour le salut du monde, fussent condam-» nées à êtres pressées par des mains impures, profanées » par des attouchements infâmes, toujours souillées du » sang des hommes. » Urbain II n'eut pas longtemps à supporter ce spectacle qui le faisait frémir. La mort l'en affranchit le 9 juillet 1099, et cette mort lui enleva le bonheur d'apprendre la conquête de Jérusalem et la délivrance du Saint Sépulcre. On a moins parlé de ce pape que de Grégoire VII, mais il fut plus grand que lui, et le

saint-siége dut à sa prudence une autorité plus universellement respectée.

Le cardinal Rainier, qui lui succéda sous le nom de Pascal II, se rapprochait un peu plus du caractère d'Hildebrand dont il avait été le favori. Nous l'avons vu faire preuve de fermeté dans sa légation d'Espagne ; et sa première pensée fut la destruction de l'antipape qui troublait l'Italie depuis vingt années. Aidé des troupes et des trésors de Roger, duc de la Pouille, il chassa Guibert de la ville d'Albane, le poursuivit à outrance ; et une attaque d'apoplexie l'en délivra ; mais l'empereur n'en fut point abattu. Son lieutenant Verner et Richard, prince de Capoue, créèrent successivement trois nouveaux antipapes, qui passèrent comme des fantômes. Le premier, nommé Albert, fut pris et déposé le jour même de son élection. Un second, nommé Théodoric, dura quatre mois à peine ; et le troisième, appelé Maginulfe, expia dans un exil éternel quelques jours de pontificat. Les ennemis de Pascal II se lassèrent d'en créer, il resta maître du saint-siége et poursuivit le cours de ses violences. Ses légats régnaient en France plus que le roi Philippe. Ils y tenaient des conciles qu'il est triste de raconter, car ils ne sont occupés que de questions de propriété que la primitive Église aurait rougi d'avoir à débattre. Il faut dire cependant que l'Église gallicane était purgée de bien des vices que nous avons signalés. On y remarquait aussi moins d'ignorance. On y citait un plus grand nombre de prélats éminents et dignes de leur mission. Yves de Chartres en était le modèle et le directeur. Il était plus puissant que les légats eux-mêmes, et ses conseils ré-

glaient souvent la conduite des souverains-pontifes. Il était moins respectueux envers son roi. Il louait les envoyés de Rome de ne point communiquer avec lui. Mais, malgré leur dévouement au saint-siége, tous les évêques ne partageaient pas cette rigueur extrême. Lorsque dans le concile de Poitiers les légats voulurent renouveler l'excommunication, les seigneurs sortirent pour ne point prendre part à ce scandale et beaucoup de prélats suivirent leur exemple. Leurs églises n'en étaient pas moins fermées aux deux excommuniés. Tout secours religieux leur était refusé. Ils étaient plaints, seulement de quelques-uns, mais repoussés par tous, et Bertrade fut un jour obligée de faire enfoncer la porte d'une église pour que son chapelain pût lui dire une messe. Ce trait d'énergie et de piété de la part d'une femme, qui se jouait de toute morale, caractérise les mœurs d'un siècle où la dévotion n'excluait ni le vice ni le crime.

Philippe ne montrait point la même fermeté. L'anathème le tourmentait, et il ne cessait de solliciter son absolution. Il l'obtint enfin, mais à des conditions humiliantes, et il ne rougit point de s'y soumettre. Le 2 décembre 1104, il parut nu pieds devant neuf évêques présidés par Lambert d'Arras, délégué par Pascal II pour cette honteuse cérémonie. Il jura de ne plus communiquer avec Bertrade, lui fit répéter ce même serment, et crut expier un adultère par une lâcheté qui n'attestait que trop l'abaissement des rois. Ceux d'Angleterre luttaient cependant encore contre le pouvoir qui voulait les humilier tous. Guillaume le Roux n'y régnait plus. Une flèche, lancée contre un cerf par Tyrrel, avait frappé

ce roi au cœur le 2 décembre 1104; mais son esprit d'indépendance revivait dans son successeur. C'était Henri, son frère, qui s'était emparé du trône au préjudice de Robert de Normandie, son aîné, qui combattait en Palestine. Le primat Anselme se hâta de se rendre auprès du nouveau roi; et muni des instructions du Saint-Père, il offrit de le soutenir contre son prince légitime, s'il voulait renoncer aux investitures. Celui qui avait dépouillé son frère ne craignit pas de mentir au pape. Il promit tout pour être sacré, et dès le lendemain il oublia sa promesse. Il ne voulut abjurer aucun privilége de sa couronne. « Je ne souffrirai, dit-il, dans mes États » personne qui ne soit à moi corps et biens. Je ne paye» rai pas de tribut à Rome, et le primat sortira de mon » île si le pape ne se relâche point de ses prétentions. » Trois évêques anglais vont porter ce défi à Pascal, et ce pape en frémit de colère. « Quand je devrais y perdre » la tête, s'écrie-t-il, les menaces d'un homme ne me » feront point abolir les droits de l'Église. Que le roi » d'Angleterre renonce à l'investiture des abbés et des » évêques. Il n'appartient pas à un fils de réduire sa » mère en servitude en lui donnant un époux qu'elle » n'aurait pas choisi. » L'abbé Fleury observe que le roi n'imposait pas d'évêques à l'Église, que l'élection était libre, et que l'investiture n'était autre chose que la permission d'user des biens temporels affectés à l'évêché. C'était vrai partout ailleurs, mais Guillaume le Roux avait anéanti l'élection canonique dans ses États, et son frère suivait son exemple. La colère du pape l'indigna, il ne voulut pas même ouvrir la lettre qui lui était adres-

sée. Il nomma deux évêques pour Herford et pour Salysbury, et leur donna immédiatement l'investiture à la face du primat qui refusait de les sacrer. Il en avait nommé un troisième pour l'église de Winchester, et cet évêque n'ayant pas voulu se soumettre à ce qu'avaient toléré les autres, il le bannit de ses États. Anselme le suivit et revint à Rome au moment où un envoyé du roi y arrivait pour dire au pape que son maître ne renoncerait jamais aux investitures, quand il devrait y perdre son royaume. « Et moi, répéta Pascal, je perdrai la tête » avant de permettre qu'il les garde[1]. » C'était une déclaration de guerre. Le roi fit saisir tous les revenus de l'évêché de Cantorbéry et piller les églises des partisans d'Anselme, qui l'accusèrent d'avoir livré ses brebis au loup par son absence. Pascal usa de ses armes spirituelles, mais il ne frappa que les conseillers du prince. Anselme arrêta le bras de Pascal, comme il avait arrêté celui d'Urbain. Il savait quels désordres, quelles brutalités pouvait inspirer la colère à son roi. Il ne désespérait pas de le ramener par ses conseils; et le pape craignait de perdre les riches tributs de l'Angleterre. L'intervention de la comtesse de Blois, sœur de ce monarque, opéra un rapprochement entre Anselme et lui. Ils se virent à L'Aigle en Normandie; et le roi parut s'adoucir. Il rendit à l'évêque tous les revenus de sa primatie : mais il fut intraitable sur les investitures, et ne rentra dans ses États que pour accabler son clergé d'exactions et de sévices. C'est alors, sans doute, qu'il apprit de sa sœur que la

1. Malmesbury, p. 226; Eadmer, p. 75.

patience d'Anselme était à bout, et que les foudres du saint-siége allaient tomber sur sa tête. Il craignit que cet anathème ne jetât tous ses évêques dans le parti de Robert, son frère, qui venait lui disputer sa couronne, et il céda tout à coup son droit de conférer l'épiscopat par l'investiture en se réservant l'hommage des évêques pour leurs domaines temporels. Il déchargea les églises du cens que Guillaume le Roux leur avait imposé, et fit remplir les siéges vacants par l'élection. Le pape accepta cette transaction avec joie, et le sage Anselme fut remis en possession de son Église et de ses revenus. Mais les regrets de Henri ne tardèrent point à se manifester. Il se crut plus maltraité que le roi d'Allemagne, et se plaignit de la tolérance de Pascal envers ce prince.

La résistance de Henri le Germanique était en effet plus opiniâtre. Il méprisait les anathèmes, et la fidélité de ses partisans n'en était point ébranlée. L'abus qu'on avait fait de ces armes spirituelles en avait émoussé les coups. La vacance de l'évêché de Bamberg lui fournit une nouvelle occasion de braver le saint-siége. Il donna cette Église à son chapelain Othon, et l'investit immédiatement par la crosse et l'anneau. L'archevêque Brunon de Trèves s'était soumis également à cette prérogative de la couronne, et cet outrage était d'autant plus humiliant pour le pape, que ces évêques acceptaient l'investiture des mains d'un prince excommunié. Ils en avaient rougi plus tard, et ils étaient venus à Rome pour recevoir celle de Pascal. Mais qu'importait à l'empereur? Il n'en avait pas moins triomphé du pontife, et la mort de son fils rebelle semblait assurer son repos. Mais Rome

sut lui trouver un rival plus dangereux encore dans sa propre famille. Son autre fils Henri, excité à la rébellion par les lettres du pape[1], se couvrit du manteau de la religion pour s'emparer du gouvernement de l'empire. Ce jeune prince joignait le cœur d'un ingrat à la souplesse d'un hypocrite. Il feignit de déplorer l'impiété de son père; il jurait de déposer les armes si son père voulait se soumettre à l'Église; et c'est au nom de la paix publique, de l'intérêt de l'État, que le fourbe allait les troubler l'un et l'autre. Il séduisit le duc de Bavière, les seigneurs de la Saxe, de la Franconie, du haut Palatinat; et quand l'empereur songea à le combattre, il se trouva sans défenseurs et sans armée. Content de l'avoir réduit à cette impuissance, le rebelle n'osa point provoquer sa déposition. Il implora son pardon et attira son malheureux père dans un piége abominable. D'artifice en artifice, il l'amena à la diète de Mayence, où les évêques et les légats de Rome lui signifièrent, sous peine de la vie, de quitter le sceptre et le diadème. Quelques historiens parlent d'une protestation énergique de l'empereur, d'un appel à la conscience des prélats, d'une menace des vengeances célestes. D'autres disent que trois évêques eurent l'insolence de lui arracher les insignes de la royauté, que son indigne fils, désapprouvant cette violence, voulut obtenir une démission volontaire, et que Henri IV fut forcé de se déclarer incapable de gouverner. D'autres affirment qu'il fit de lui-même cet humiliant aveu, et que les légats hésitèrent encore à lui donner une

1. Sigeb. de Gemb.; Maimb., liv. III.

absolution qu'il avait achetée par cette bassesse[1]. Quoi qu'il en soit, l'empereur Henri IV fut déposé le 7 août 1106, après un règne de plus de cinquante ans; et il se trouva peu de jours après dans un tel besoin, que, s'il faut en croire Othon de Frissingen, il fut réduit à solliciter pour vivre un canonicat dans l'église de Spire. Ajoutons que ce canonicat lui fut refusé par le prélat qui gouvernait cette église, et qui l'avait reçue de ce même prince que repoussait son ingratitude.

Pascal II louait tous ces rebelles de leurs actes de violence, et frappait d'anathème les prélats qui osaient les blâmer. Le clergé de Liége fut puni par lui de la fidélité qu'il voulait garder à son maître, et de l'audace qu'il avait eue de dénier au saint-siége le droit d'excommunier et de déposer les rois. La protestation était tardive : les rois n'avaient plus que la liberté de s'en défendre et ils n'en usaient pas toujours. Mais Pascal ne tarda point à être puni lui-même par l'ingrat dont il s'était fait le complice. Henri V ne se révéla point sur-le-champ. Il manquait à son usurpation le titre d'empereur, et nul n'osait le prendre encore de lui-même. Le plus fier ne se croyait pas maître de l'empire avant d'avoir reçu cette couronne de la main de l'évêque de Rome. Pascal s'achemina vers l'Allemagne pour la lui donner; mais la défiance l'arrêta tout à coup à Guastalla, et après avoir renouvelé publiquement les décrets qui défendaient aux laïques de conférer l'investiture, il prit subitement le chemin de la France. Philippe et son fils Louis le Gros

1. Othon de Frissingen.

se hâtèrent d'accourir au-devant de lui et se prosternèrent à ses pieds. Ces rois n'étaient plus que les humbles serviteurs de la cour de Rome. Mais Henri V avait appris avec dépit ce changement de route, il avait attendu le pape à Ausbourg, et tout le clergé d'Allemagne avait espéré que Pascal II aurait célébré les fêtes de Noël à Mayence. Henri sollicita une conférence. La ville de Châlons-sur-Marne fut désignée par le pape, et l'abbé Suger l'accompagna avec un certain nombre d'évêques français. Une ambassade solennelle y fut envoyée par le roi de Germanie; elle était présidée par Albert, chancelier de l'empire, et composée de trois évêques, de plusieurs ducs et comtes d'Allemagne, et du terrible Guelfe, duc de Bavière, qui se faisait de sa stature colossale un privilége d'insolence et de grossièreté. L'appareil et l'entrée de cette ambassade furent magnifiques. L'archevêque de Trèves répondit au décret de Guastalla par la défense énergique du droit d'investiture qu'avait la puissance séculière; et l'évêque de Plaisance répliqua au nom du pape que cette investiture était criminelle envers Dieu, et que l'Église en était avilie. Mais une voix forte lui imposa silence, et c'était sans doute celle du Guelfe. « Ce n'est pas ici, dit cette voix, c'est à Rome que » cette querelle sera vidée par l'épée, » et l'épée était en effet le seul arbitre de cette querelle.

Henri V était prêt à soutenir le défi de son ambassade, et les violences de Pascal II aux conciles de Troyes et de Rome ne firent que l'irriter davantage. Il annonça hautement qu'il allait soumettre l'Italie et forcer le pape à le sacrer empereur. Jamais un plus grand armement

n'avait menacé la capitale de la chrétienté. Cinquante mille fantassins et trente mille cavaliers marchaient sous la bannière de Henri. Il se fit couronner roi d'Italie par l'archevêque de Milan, traversa en vainqueur les États de la comtesse Mathilde, et envoya des députés au pape pour régler la pompe de son couronnement. Pascal n'était point à Rome; mais ce fut un commencement de faiblesse que d'envoyer des députés pour traiter avec ceux du vainqueur. C'est dans les parvis de la basilique de Saint-Pierre que, le 5 février 1111, eut lieu leur conférence; et le roi et le pape y luttèrent d'hypocrisie. Henri V promit de renoncer aux investitures, de laisser à saint Pierre l'intégrité de son patrimoine; et Pascal s'engagea à forcer les évêques, sous peine d'excommunication, de rendre à la couronne tous les biens qu'ils avaient usurpés depuis Charlemagne. Ils savaient l'un et l'autre que les évêques n'y consentiraient jamais, mais les préliminaires de cet accord n'en furent pas moins accomplis. Le roi fut reçu dans Rome avec de grandes démonstrations de joie, mais dès qu'il en fut maître, il tint un autre langage. Sommé de ratifier la parole de ses députés, il voulut savoir si les évêques d'Allemagne souscriraient à la promesse du pape, et ils ne manquèrent point de s'y opposer. « Rendez à César ce qui est à César, » leur disait Pascal, et les évêques répondaient à cette dérision en lui disant de lui rendre lui-même le patrimoine de saint Pierre. Un Allemand s'indigna de tous ces délais. « A quoi bon, s'écria-t-il, tous ces discours? dépê-
» chez-vous de couronner l'empereur, ou malheur à
» vous! » Le refus du pape porta l'irritation à son com-

ble. Burchard, évêque de Saxe, et l'archevêque de Mayence lui-même conseillèrent au roi d'en finir, et Pascal, environné, saisi, dépouillé, fut jeté dans une prison. Le peuple essaya vainement de le défendre, les plus hardis furent massacrés et poursuivis dans les rues de Rome. L'évêque de Salsbourg fut le seul Allemand qui s'opposa à cette violence. Celui de Tusculum rallia les Romains, leur fit jurer de délivrer le pape; mais cette résistance n'eut pour résultat que le ravage de leur province. Henri V poussa jusqu'à l'extrémité l'abus de la force, il tourmenta, menaça son prisonnier; et le prêtre orgueilleux qui avait dit vingt fois qu'il préférerait la mort à l'abandon des droits de l'Église, ne sut ni mourir, ni souffrir pour les défendre.

Les martyrs des premiers temps mouraient pour moins que cela. Mais les prêtres du douzième siècle vivaient dans l'abondance de toutes choses, et il leur en coûtait de renoncer à une vie si pleine de jouissances. Pascal II accorda à son ennemi le don des investitures, envoya même chercher le sceau du saint-siége qu'il avait laissé à Rome, scella de sa main la bulle qui abandonnait ce privilége à la puissance laïque, et ne sortit de sa prison que pour aller poser la couronne impériale sur le front de celui qui venait de l'humilier. Les évêques d'Italie s'en indignèrent. Jean de Tusculum, Léon de Verceil et beaucoup d'autres décrétèrent contre le pape et sa bulle[1]. D'autres, que dirigeait Brunon, évêque de Segni et abbé de Montcassin, se bornèrent à lui conseiller une rétracta-

1. *Ann.* de Baron., 1111.

tion solennelle[1]. Pascal le voulait comme eux, mais son ennemi était tout-puissant dans la province romaine, et le contraignait à dissimuler. L'abbé de Montcassin fut victime de cette contrainte. L'évêque Léon d'Ostie, qui nous a transmis ces détails, alla le déposer de son abbaye au nom du pape et le relégua dans son évêché de Segni, pendant qu'à l'instigation secrète de Pascal les évêques arrivaient de tous les côtés pour tenir un concile. Ils s'assemblèrent au nombre de cent dans le palais de Latran le 18 mars 1112. Le pape y raconta sa captivité, sa faiblesse; mais il ajouta qu'il avait fait serment de ne point excommunier l'empereur et qu'il ne voulait point manquer à sa parole. Les évêques le comprirent. Un des deux Français qui assistaient à ce concile, Girard d'Angoulême, proposa d'annuler le décret extorqué par le roi Henri V, et tous prononcèrent la nullité d'une concession, que réprouvaient, disaient-ils, les Écritures et les conciles.

Godefroy de Viterbe, auteur contemporain, assure que ne voulant point prendre part à ce qu'il regardait comme un parjure, Pascal voulut renoncer au pontificat; que considérant toutefois cette cession des investitures comme criminelle, il se déclara indigne de gouverner l'Église. Mais, selon cet historien, le concile rejeta cette démission et le contraignit à rester sur le saint-siége. Il en reprit alors toute l'autorité. Il souffrit qu'Henri V fût déclaré l'ennemi de l'Église comme son père; il enjoignit aux évêques d'abandonner les cours, de ne plus s'armer pour

1. Léon d'Ostie.

les rois, de refuser désormais des marquisats, des comtés, des domaines qui justifiaient les investitures laïques. Il y a dans ces lettres des aveux qu'il est important de recueillir. En permettant au nouvel empereur, à son cher fils Henri V, d'user pendant sa vie du privilége qu'il lui a cédé, il avoue que ce privilége appartenait manifestement à Charlemagne, à Othon le Grand, à tous ses prédécesseurs[1]. Mais il écrivait en même temps à l'archevêque de Vienne, son légat en France, qu'il condamnait, qu'il annulait tout ce qu'il avait acordé pendant sa prison, et qu'il se conformait en tout aux canons des apôtres et des conciles, aux décisions d'Urbain II et de Grégoire VII[2]. Son légat assemble des conciles à Vienne, à Beauvais pour confirmer les actes de celui de Latran, et il annonce au pape qu'il les a convoqués par ses ordres. Yves de Chartres, le plus célèbre casuiste du temps, écrit que le suprême pontife avait dû prévenir la ruine de son peuple. Il rappelle les trois reniements de saint Pierre, réparés par sa confession. Il soutient que ces chutes sont nécessaires pour rappeler aux hommes leur faiblesse, et les empêcher de retomber ; il ne voit pas d'hérésie dans l'investiture, et conseille au pape de ne point provoquer un schisme par des anathèmes, qu'il dit être condamnés par saint Augustin. Geoffroy, abbé de Vendôme, rejette tous ces ménagements. Il n'admet pas la ruine du peuple de Jésus-Christ ; il soutient au contraire que l'investiture est une hérésie, que l'anathème était juste, et que si le pape

1. Pasc., *Epist.* XXII.
2. *Epist.* XXIV.

n'en a point fait usage, c'est qu'il a craint la mort. Cette insulte fut punie par les évêques de France ; ils excommunièrent l'abbé de Vendôme, et il est probable qu'ils y furent excités par le pape lui-même.

Deux consolations lui arrivèrent en même temps : Alexis Comnène, empereur d'Orient, le félicita de sa délivrance et manifesta le désir d'être couronné par lui ; la comtesse Mathilde renouvela, de son côté, sa donation, dont le titre avait disparu dans cette invasion des Allemands. Mais la mort de cette comtesse ralluma la guerre. Henri V revendiqua son héritage comme son proche parent. Il revint en Italie, s'empara de quelques forteresses, et somma le pape d'abolir les sentences de tous ses conciles. Le pape s'en défend, il prétend ne pouvoir le faire sans le consentement de ceux qui les ont prononcées, et il ne violera pas son serment, dit-il à l'empereur. Mais il renouvelle tous les décrets de Grégoire VII, et l'excommunication de Henri V en était la conséquence. « Nous verrons, dit ce prince, et puisqu'il est » libre, j'irai chercher mon absolution à Rome. » Pascal en eut peur, il se refugia dans Montcassin; et l'empereur, ne le trouvant plus dans sa capitale, somma le clergé romain de le couronner de nouveau. D'où lui venait cette fantaisie et qu'avait-il besoin de cette seconde consécration ? Il obligea cependant l'archevêque de Brague Bourdin de renouveler cette cérémonie; et les chaleurs de l'été l'ayant chassé de l'Italie, Pascal II, rentré dans son palais, excommunia l'archevêque pour avoir refait ce qu'il avait fait lui-même.

La résistance des deux empereurs faisait rougir le roi

d'Angleterre des concessions qu'Anselme lui avait arrachées. A la mort de ce primat, il s'était remis en possession des revenus de son archevêché, et pendant cinq ans il s'était opposé à l'élection de son successeur. Il ne permettait pas aux envoyés de Rome d'entrer dans ses États sans son ordre ; il imposait aux églises des évêques de son choix, se faisait juge suprême de leurs querelles, tenait des conciles au gré de son caprice, et payait fort mal le denier de saint Pierre. Il ne se décida enfin à donner un primat à l'Angleterre que sur les instances de ses prélats et de ses grands vassaux; et le pape ne se vengea du mépris de ses vaines admonitions qu'en faisant attendre au roi toute une année le pallium du nouvel archevêque, sous prétexte qu'on l'avait transféré du siége de Rochester à celui de Cantorbery. Ces translations étaient si communes, et Rome en avait donné tant d'exemples, que ce vain prétexte dissimulait assez mal le mécontentement du pape. Les évêques anglais n'étaient pas plus soumis que leur roi. Au bruit de l'arrivée d'un neveu du vieil Anselme comme légat du saint-siége, ils envoyèrent leur nouveau primat en Normandie, où Henri se trouvait alors, pour le prier de s'opposer à cette légation ; et le roi, qui ne demandait pas mieux, retint à Rouen l'envoyé de Rome. Ces évêques voulurent également s'affranchir de leur soumission au primat de Cantorbery. Un prêtre nommé Turstain refusa le siége d'York pour ne pas faire cet acte de dépendance ; et le clergé de ce diocèse, qui tenait à cette élection, envoya des députés à Rome pour prier le pape d'en exempter cet archevêque. Pascal II craignit de déplaire à l'une ou à l'autre de ces Églises. Il

venait de déclarer au primat qu'il ne diminuerait en rien la dignité de celle de Cantorbery; et n'en ordonna pas moins l'intronisation de l'élu d'York avant que cet élu ne satisfît aux prétentions de son supérieur. Il songea seulement à maintenir les prérogatives du saint-siége, en ajoutant que s'il s'élevait après quelque différend entre eux, les deux prélats viendraient à Rome plaider leur cause et se soumettre à son jugement [1]. La mort ne lui laissa point le temps de terminer cette affaire. Elle finit ses tergiversations et ses palinodies le 18 janvier 1118, et il laissa le saint-siége moins puissant et surtout moins considéré qu'il ne l'avait reçu.

Jean de Gaëte, chancelier de l'Église romaine, lui succéda sous le nom de Gelase II, malgré l'opposition des comtes Frangipanes qui avaient acquis une grande influence dans Rome. Un d'entre eux, nommé Cencius, avait même troublé cette ordination en dispersant les cardinaux et en saisissant le nouveau pape à la gorge. Mais le peuple, ameuté par le préfet de Rome, força les Frangipanes à rendre leur prisonnier, et le conduisit en grande pompe au palais de Latran. Sa joie n'eut pas une longue durée. Henri V, entré dans la ville avec quelques chevaliers, lui fit dire de confirmer le traité qu'il avait fait avec Pascal II, en lui signifiant que, sur son refus, il ferait élire un autre pape [2]. Gelase s'enfuit de nuit sur une galère, se retira à Gaëte, et l'empereur exécuta sa menace en faisant nom-

1. Eadmer, p. 91 et suiv.
2. Leo Ostien., *Chr. de Montcassin*, liv. IV, ch. xxiv.

mer ce même Bourdin qui l'avait couronné pour la seconde fois, et qui prit le nom de Grégoire VIII. Le Père Maimbourg traite cet antipape de scélérat, et il en fait un portrait qui justifie cette étrange épithète. Gelase apprit en même temps que l'empereur avait quitté sa capitale, et il y rentra de nuit à l'aide de ses amis. Mais les Frangipanes vinrent le chasser de l'église de Sainte-Praxède où il officiait, et il s'enfuit à travers les champs pendant que les deux partis ensanglantaient les rues de Rome. Ce malheureux pape gagna la France avec peine, reçut la visite de Suger qui lui apporta les condoléances de Louis le Gros, et alla mourir à Cluny le 29 janvier 1119. Les évêques qui l'avaient suivi dans ce monastère nommèrent l'archevêque de Vienne à sa place. C'était un fils de Guillaume Tête-Hardie, comte de Bourgogne, parent des empereurs et des rois de France. Il prit le nom de Callixte II, et fut sacré à Vienne par Lambert, évêque d'Ostie, dès qu'il eut reçu la confirmation de son élection par les fidèles de Rome. Il alla tenir un concile à Toulouse où se montraient pour la première fois les disciples de Pierre de Bruys, que nous retrouverons plus tard sous le nom d'Albigeois. Callixte négociait en même temps avec Henri V, pour remettre la paix dans l'Église, et cet empereur avait promis de se rendre au concile que le pape avait convoqué dans la ville de Reims. Il s'y trouva quinze archevêques et deux cents évêques, et Louis le Gros y vint étaler sa faiblesse en implorant leurs secours contre le roi d'Angleterre qui venait d'enlever la Normandie à son frère Robert, qu'il avait déjà dépouillé de sa couronne royale. Mais Henri V n'arrivait pas ;

et Callixte, apprenant qu'au lieu de se rendre en France ce prince allait descendre en Lombardie, suspendit le concile pour aller le rejoindre en Lorraine. Il fit une telle diligence, qu'en moins de vingt-quatre heures il arriva de Reims à Mouson. Mais Henri V était resté dans son camp, et les cinq évêques que lui députa le pape ne le trouvèrent point disposé à céder la moindre prérogative de l'empire. Callixte redouta même le sort de Pascal II, et repartit pour Reims avec la même promptitude, car son absence n'avait duré que cinq jours. Il fit excommunier encore une fois l'empereur et l'antipape pour se venger de ces contre-temps, fit rendre de nouveaux décrets qui prouvèrent de plus en plus l'impuissance des armes du saint-siége contre ceux qui osaient les braver, et partit pour Gisors, où l'attendaient le roi d'Angleterre et de nouvelles déceptions.

Il y porta vainement les plaintes de Louis le Gros en faveur de son vassal. Le roi, qui connaissait la modération du pape, lui fit approuver la déposition de son frère Robert qui s'était d'ailleurs démis lui-même de son duché de Normandie. Il obtint encore la confirmation de tous ses royaux priviléges. Callixte lui promit même de ne plus envoyer de légats dans son royaume que sur sa demande[1], et le roi ne voulut pas même lui concéder en revanche l'intronisation de Turstain dans le siége d'York avant que cet archevêque ne se fût soumis aux exigences du primat de Cantorbery. Leur dialogue à ce sujet est curieux à conserver. « J'ai fait serment de ne jamais l'y

1. Eadmer, liv. V; Orderic Vital, p. 864.

» remettre, dit le roi. — Je suis pape, dit Callixte, et je » vous absoudrai de ce serment.—Je n'accepte point cette » absolution, réplique Henri; quelle foi pourrait-on avoir » dans les serments des hommes, si l'absolution d'un pape » avait la faculté de les anéantir? » Réponse admirable qui donnait une grande leçon à des pontifes qui prétendaient ainsi disposer des consciences! Mais la modération de Callixte n'en est pas moins digne de louange, et fait un noble contraste avec les violences de ses prédécesseurs.

Il en montra même à l'égard de son antipape. Dès son retour à Rome, il alla attaquer Bourdin dans la ville de Sutri, et les habitants, fatigués de ce schime, lui ayant livré cet indigne rival, il se borna à le reléguer dans un monastère, après l'avoir fait promener dans Rome sur un chameau pour donner quelque satisfaction à un peuple toujours ignoble ou cruel dans ses vengeances. Les partisans de l'empereur ne tentèrent pas de lui susciter un nouvel antipape. L'armée impériale qui l'avait effrayé pendant sa course en Lorraine, avait suivi Henri V en Allemagne. L'Italie était libre, les pèlerins affluaient à Rome sans craindre d'être pillés en route. Les Normands de Naples étaient restés fidèles. C'était même avec les troupes du duc de Pouille et de Calabre qu'il avait fait le siége de Sutri et triomphé de Bourdin. Les Frangipanes étaient sans appui. Il fit démolir les maisons qu'ils avaient fortifiées; et après avoir fait un moment le métier de général d'armée, il put enfin s'occuper de l'administration des Églises. Celle de France était troublée par l'érection de la métropole de Lyon, qui enlevait quelques suffragants à l'archevêque de Sens. Louis

le Gros écrivit au pape, qu'un siége qui faisait partie des États de l'empereur, ne devait point exercer de juridiction sur des évêques français. Il lui rappela les complaisances qu'il avait eues pour le saint-siége, et il était en effet le premier roi qui eût consenti à ne donner l'investiture aux évêques que par le sceptre. Mais il soutint assez fermement qu'aucune élection, fût-elle autorisée par la cour de Rome, n'était valable qu'après son approbation. Callixte se relâcha sur tous ces articles, et Mézeray loue à cet égard la politique des Papes, qui avaient besoin de se réserver un refuge en France contre le malveillance des empereurs [1]. Mais Louis le Gros souffrit en même temps que le fils de Pierre de Léon, simple moine de Cluny, vînt, en qualité de légat de Rome, exercer son autorité sur les évêques de France. Henri d'Angleterre ne fut pas si complaisant; il reçut ce même légat avec honneur, mais il ne lui permit l'entrée d'aucune église et d'aucun monastère, et le renvoya comme il était venu, sans le satisfaire sur l'affaire d'York, où l'archevêque Turstain était rentré sans pouvoir y exercer le plus légère fonction.

Cet esprit de conciliation et de paix, qui éclatait dans tous les actes de Callixte II, réagit enfin sur le schisme d'Allemagne. Au moment d'en venir aux mains, les seigneurs se repentirent de tout le sang qu'on avait déjà répandu; et firent consentir l'empereur à remettre enfin la paix entre le sacerdoce et l'empire. Ils s'assemblèrent à Wurtzbourg le 29 septembre 1121, et l'évêque

1. *Abrégé chron.*, t. II, p. 118.

de Spire partit pour Rome avec l'abbé de Fulde, pour y porter des paroles d'accommodement. On fit droit aux scrupules du pape sur l'investiture par la crosse et l'anneau qui lui semblait empiéter sur la puissance spirituelle. Henri V y renonça; mais, à l'exemple du roi de France, il voulut conserver le droit de conférer les biens temporels, et Callixte II lui reconnut ce droit, en lui concédant l'investiture par le sceptre. L'empereur rétablit la liberté d'élection par le clergé, et rendit à saint Pierre les droits de justice, de monnaie et tout ce qu'on appelait alors les *régales*. La diète de Worms confirma cet accord. Rome abandonna les exorbitantes prétentions de Grégoire VII, et Callixte eut le bon esprit de comprendre le sens de l'investiture que se réservaient les rois et les empereurs. Il mourut ainsi, le 12 décembre 1124, avec la satisfaction d'avoir rétabli la paix dans le monde chrétien, et sa mémoire doit en être récompensée par de justes éloges. C'est sous son pontificat que commencèrent les succès, les amours, les malheurs et la ridicule condamnation d'Abélard; mais le sujet que je traite n'ayant aucun rapport avec cet épisode de notre histoire littéraire et philosophique, je ne veux pas en embarrasser ma narration.

Lambert, évêque d'Ostie, fut, sous le nom d'Honoré II, le successeur du second Callixte. C'était un protégé des Frangipanes qui réussirent par cette élection à reprendre leur crédit. Le peuple en voulait un autre. On avait même donné le nom de Célestin au cardinal Saxon d'Anagni que désignait une acclamation populaire. Mais un nouveau schisme fut arrêté par la modestie de ce bonhomme,

c'est ainsi que Maimbourg l'appelle. Il quitta la robe de pourpre dont on l'avait revêtu et rentra paisiblement dans son église de Saint-Étienne. Honoré II eut plus de peine à réduire les moines dont l'audace toujours croissante fatiguait les peuples et les évêques. Un abbé du nom de Pons, suivi d'un ramas de bandits, de moines débauchés et de femmes perdues, s'était emparé à main armée du monastère de Cluny. Il avait fondu jusqu'aux vases sacrés pour payer ses satellites; et le nouveau pape fut obligé de l'en punir par d'autres armes que ses vains anathèmes. Il fut moins juste en persécutant l'abbé Odérise de Montcassin dont il avait eu à se plaindre pendant son épiscopat d'Ostie. Sur des soupçons que lui donna un comte d'Aquina, il le somma de comparaître à Rome, punit son refus d'une excommunication, le fit attaquer par une troupe de factieux, et ne fut satisfait qu'après l'avoir vu déposer à ses pieds les insignes de sa dignité. Odérise ne tarda point à les reprendre. Les abbés de Montcassin se posaient assez souvent en rivaux de l'évêque de Rome; et les moines prirent les armes pour défendre leur abbé. Mais le peuple des environs prit parti pour le pape, et Odérise fut chassé de son abbaye. Les moines s'en vengèrent par l'élection de leur doyen Nicolas, dont le pape avait également à se plaindre. Honoré II découvrit quelque irrégularité dans cette nomination. Il déposa ce nouvel abbé, et leur en imposa un de son choix. Mais celui-ci montra tout à coup l'orgueil des grands dignitaires dont il prenait la place. Il refusa le serment au pape dont il était la créature, alléguant que les abbés de Montcassin n'avaient jamais donné ce témoi-

gnage d'humilité; les moines soutinrent alors le chef qui leur avait déplu; et Honoré n'osa continuer la guerre qu'il avait provoquée. Il ne fut pas plus heureux, en 1128, dans son opposition aux prétentions de Roger de Sicile qui, à la mort du duc Guillaume, s'était emparé de la Pouille et de la Calabre. Honoré II blâma l'évêque Alfane de Capoue qui l'avait reconnu et sacré comme souverain des deux duchés ; prétendit que Roger aurait dû commencer par lui demander l'investiture, sacra de sa main le prince Robert, et le fit reconnaître comme duc par la foule des seigneurs et du peuple qui l'avaient accompagné. Il les émut, les transporta par son éloquence belliqueuse; promit le paradis à tous ceux qui mourraient dans cette espèce de croisade, une moitié d'indulgence à ceux qui ne mourraient pas et marcha à leur tête contre l'armée de Roger [1]. Celui-ci le fatigua par ses manœuvres, le laissa miner par la famine qui décima et dissipa l'armée papale ; et le pape, réduit à s'enfuir dans Bénévent, s'estima très-heureux de la modération de son ennemi qui vint lui offrir la paix et son hommage. Honoré s'empressa de sacrer, d'investir par l'étendard, un prince qui, malgré sa victoire, voulait bien le reconnaître pour seigneur suzerain des États de Naples et de Sicile. Honoré II vécut encore une année; et l'ombre de Grégoire VII eut encore à gémir d'un nouvel acte de tolérance. Etienne de Senlis, évêque de Paris, était en guerre avec son chapitre, dont les exactions attaquaient, disait-il, les libertés et la fortune du clergé de son dio-

1. Fleury, liv LXVII, ch. LII.

cèse. Indigné de la protection que Louis le Gros accordait aux doyens et aux archidiacres de son Église, l'évêque, soutenu par son métropolitain de Sens, avait eu l'insolence de jeter l'interdit sur les terres du roi. Les moines de Citeaux, assemblés en chapitre général, avaient pris parti pour l'évêque; et le fameux saint Bernard avait écrit, sous le nom de l'abbé de ce monastère, une lettre assez virulente au roi de France, en le menaçant de la colère de Dieu, qui avait dit aux disciples : «Qui vous méprise me méprise [1].» Louis le Gros était prêt à céder à cette ligue, quand une bulle d'Honoré II vint lever l'interdit et encourager sa résistance. Mais saint Bernard s'en plaignit au pape lui-même. Il lui reprocha de donner des armes à la tyrannie, c'est ainsi qu'il appelait la justice tardive d'un roi qui avait saisi les revenus d'un évêque, qui avait osé jeter l'interdit sur les domaines de son souverain; et le pape Honoré, cédant à la voix du moine illustre qui dominait alors tout l'Occident, démentit son infaillibilité en abandonnant le parti du roi pour celui de l'évêque. Fleury et Mézeray expliquent assez mal le dénouement de cette querelle. Mais il est probable que le roi finit par avoir raison, car saint Bernard ne cesse de l'accuser de porter atteinte aux priviléges de l'Église. Tandis que les historiens s'accordent à louer la piété de Louis le Gros, qu'ils parlent même de sa complaisance excessive pour les évêques, le fanatique Bernard lui reproche de ne protéger que les indignes et de persécuter ceux qui honoraient leur ministère par leur

1. S. Bern., *Epist.* XLV; S. Luc, ch. x, v. 16.

zèle pour la justice et pour la religion. Honoré II, satisfait d'avoir remis l'évêque de Paris sur son siége, de lui avoir fait rendre ses revenus, ne voulut pas aller plus loin, l'esprit de Grégoire VII ne l'avait point égaré; et il mourut en paix avec lui-même le 14 février 1130.

Le saint-siége était encore assez puissant et assez riche pour être un objet d'envie. Deux cardinaux se le disputèrent, et furent élus par deux factions opposées. Les amis d'Honoré se hâtèrent de nommer le cardinal Grégoire qui prit le nom d'Innocent II; mais un parti plus puissant élut le même jour le cardinal Pierre de Léon, que nous avons vu légat en France et en Angleterre. C'était le petit-fils d'un juif converti qui lui avait laissé de grandes richesses. Il s'empara de l'église de Saint-Pierre et de quelques autres, se saisit de leurs trésors, fit briser et fondre par des juifs tous les vases sacrés, et accrut par ses largesses le nombre de ses partisans. Innocent II se maintint quelque temps dans les palais des Frangipanes, mais il craignit de tomber entre les mains de son rival, qu'on avait baptisé du nom d'Anaclet II, et s'enfuit de Rome pour chercher un asile sur les terres de France. Anaclet envoya des légats de tous côtés pour se faire reconnaître, s'assura du duc Roger de Sicile en lui conférant le titre de roi de Naples. Mais tous les autres souverains de l'Europe se prononcèrent pour Innocent II. Le roi de France oubliant la dignité de sa couronne se prosterna devant lui; toutes les Églises lui rendirent hommage. Le roi Henri d'Angleterre, dont saint Bernard vainquit la résistance, quitta son royaume pour imiter la soumission de Louis le Gros. Le roi Lothaire,

que les seigneurs d'Allemagne venaient de couronner au préjudice des neveux de Henri V, mena la haquenée du pape par la bride en chassant à coups de fouet le peuple qui se pressait autour de lui. Mais ce roi voulait faire payer sa soumission par le rachat du droit d'investiture par la crosse et l'anneau. Les évêques qui s'étaient rassemblés à Liége pour saluer le pape, et qu'un assez grand nombre de seigneurs soutenaient dans cette revendication de l'ancien droit de l'empire, lui causèrent assez de surprise pour lui faire craindre quelque violence. Ce fut encore saint Bernard qui le tira d'embarras en s'opposant vivement aux prétentions des Allemands, et qui triompha de cette opposition de Lothaire en le forçant de se contenter de l'investiture par le sceptre. Le roi de Germanie promit même de rétablir Innocent sur le saint-siége, et le ramena en effet en Italie avec une escorte de deux mille cavaliers. Il s'empara de la moitié de la ville de Rome, se fit sacrer empereur dans Saint-Jean de Latran [1]; et le pape Innocent II signala sa reconnaissance par le don volontaire ou forcé de l'usufruit de l'héritage de la comtesse Mathilde [2], moyennant une redevance de cent livres d'argent qui faisait de l'empereur un feudataire de Rome.

Lothaire en avait grand besoin. L'Allemagne ne lui payait aucun tribut; les seigneurs et les évêques lui avaient imposé la triste et honteuse condition de n'avoir point de capitale, et de vagabonder avec sa cour et sa garde. Le pape lui-même lui fit subir un autre affront.

1. Othon de Friss.
2. *Vie de saint Bernard*, liv. II, ch. II.

Il fit faire un tableau où ce singulier empereur lui rendait hommage comme vassal de l'Église de saint Pierre, et un distique latin en expliquait le sujet. Le César et le pape n'étaient pas plus forts l'un que l'autre. Lothaire assiégea vainement le château Saint-Ange et ne put chasser Anaclet de la ville de Rome. La révolte de Conrad et de Frédéric, neveux de Henri V, vint ajouter à ses embarras. Il repartit pour l'Allemagne; et le pape Innocent, n'osant plus rester à Rome, se réfugia dans Pise en publiant encore une fois l'excommunication de son rival. La médiation de saint Bernard mit un terme à cette querelle. Conrad se contenta de la future sucession de Lothaire; et cette transaction fut confirmée de mauvaise grâce par les seigneurs allemands qui ne voulaient plus qu'un empereur électif. Le pape Innocent II reprit courage et convoqua un concile général à Pise, où se rendirent presque tous les évêques d'Occident : il s'ouvrit au mois d'avril 1134. Saint Bernard y conduisit les prélats de Lombardie que la soumission de Conrad avait ramenés à l'obédience d'Innocent. Ce pape y fut universellement reconnu, et son compétiteur excommunié.

Mais Anaclet se jouait de toutes ces condamnations. Son vassal de Naples jeta son armée sur la moyenne Italie, pillant les villes, ravageant les campagnes et traquant de tous côtés les évêques qui se retiraient de la ville de Pise. Ces malheureux prélats trouvaient les Normands sur toutes les routes. Ils furent pillés, emprisonnés par ces bandes de pillards. L'archevêque de Reims, l'évêque de Périgueux furent pris et rançonnés, l'évêque de Troyes blessé d'un coup de lance, ceux de

Bourges et de Sens battus et dépouillés. Ils ne trouvèrent de repos qu'à Pontremoli où ils continuèrent à se venger par des excommunications dont le roi Roger et ses Normands faisaient fort peu de cas. Le bras de Lothaire fut plus puissant. Il revint en Italie en 1136 aux cris du pape Innocent, s'empara de Bénévent et de Capoue, refoula les Normands vers la Pouille, força Roger de se retirer en Sicile, et les moines de Montcassin d'abandonner Anaclet et de reconnaître Innocent. Celui-ci voulut exiger davantage. L'indépendance de ces moines le fatiguait. Il leur commanda de venir pieds nus dans le camp impérial pour lui demander pardon et lui prêter serment de fidélité. Ils refusèrent le serment et l'humiliation; et Lothaire, qu'importunait cette nouvelle dispute, s'interposa comme arbitre entre les moines et le pape. Il tint une espèce de concile avec les ducs de Souabe et de Bavière et quelques prélats d'Allemagne. L'opiniâtreté des mandataires du pape Innocent II, qui voulait à toute force réduire ces moines à une soumission absolue, finit par irriter le vieux Lothaire et ses assesseurs. Il fut même injurié par le cardinal Gérard; et ce cardinal lui ayant dit qu'il était surpris que l'empereur soutînt des hérétiques, Lothaire répondit qu'il était bien plus étonné de la résistance d'un pape qu'il avait remis sur le saint-siége. « Voilà, ajouta-t-il, voilà » quatorze mois que je suis en campagne avec mon » armée pour l'amour de lui, que je dissipe mon argent » pour le défendre. Qu'il accepte l'obéissance des moines » de Montcassin, qu'il n'exige point d'eux un serment de » fidélité, ou je me sépare de lui. » Ce coup d'autorité

mit fin à cette lutte de quatre jours. Innocent pardonna malgré lui; mais les moines ne firent de leur côté le serment d'obéissance que sur l'ordre formel de leur abbé Raynald, et cet abbé n'était pas plus sincère ni plus soumis que ses moines. Il sollicitait et attendait les secours des lieutenants de Roger pour déclarer sa révolte et défendre son monastère, mais ses trames furent éventées. Lothaire revint deux mois après; il fit arrêter le traître, entra dans Montcassin le 14 septembre 1137, procéda contre l'abbé et ses adhérents; et reconnaissant enfin que le pape avait eu raison de vouloir soumettre ce monastère, il ajouta qu'il en déciderait avec lui. Ce fut alors bien autre chose ! Innocent s'indigne que des laïques aient osé juger des abbés, des moines, et menace d'excommunier les prélats qui n'avaient pas rougi de siéger dans ce tribunal. Lothaire contint sa juste impatience : « De quoi » vous plaignez-vous ? dit-il au pape; j'ai tout remis à » votre discrétion. » Le pape forma un chapitre de quelques cardinaux, de saint Bernard et du chancelier de l'Église Aimery. Raynald fut déposé par eux, et le fier Innocent II voulut lui donner un successeur de son choix. Mais les moines le gagnèrent de vitesse et nommèrent sur-le-champ l'abbé de Stavelo, Lorrain de naissance, qui avait tout récemment commandé la flotte de Lothaire dans les mers de Toscane. Ils s'assuraient ainsi la protection de l'empereur, et ils eurent raison du pape qui ne put leur enlever le droit d'élection, ni empêcher Lothaire de donner à l'abbé Guibald l'investiture par le sceptre[1]. Ce

1. *Chro. Cassi.*, ch. CXVIII et suiv.

fut le dernier acte de cet empereur. Il alla mourir, à la centième année de son âge, dans un village du Tyrol le 4 décembre de la même année, et laissa son héritage à Conrad III, dont les seigneurs d'Allemagne renouvelèrent l'élection.

CHAPITRE XVIII

HENRI II ET ALEXANDRE III

1138 à 1172

Tous les grands royaumes changeaient de maître. Louis le Gros était mort au mois d'août après avoir marié son fils Louis le Jeune à Éléonore de Guyenne. Henri d'Angleterre l'avait précédé depuis plus d'un an dans la tombe; et son neveu Étienne, comte de Boulogne, avait volé cette couronne à la fille d'un roi qui l'avait comblé de bienfaits. L'antipape Anaclet n'avait pas survécu plus d'un mois à l'empereur Lothaire. Il était mort de chagrin le 7 janvier 1138, et l'antipape Victor, que ses partisans lui avaient donné pour successeur, s'était peu soucié de continuer un schisme aussi fatal à l'Église. Il déposa sa mitre et sa chape rouge aux pieds de saint Bernard qui l'amena au pape, dont il reconnut la légitimité. Innocent II, resté enfin maître du saint-siége, ne songea plus qu'à en étendre l'autorité, et commença ses tentatives par le roi d'Angleterre. Étienne avait besoin de faire pardonner et confirmer son usurpation. Il oublia les royales traditions de ses prédécesseurs. Dès qu'un légat parut dans son royaume, il le reçut presque en souverain; le cardinal Albéric visita les évêchés et les monastères.

convoqua et présida des conciles, sacra un archevêque de Cantorbery, et se fit suivre en Italie par ce primat et d'autres évêques pour assister à un concile œcuménique. Cette grande assemblée fut ouverte le 8 janvier 1139, et les historiens portent à mille le nombre des prélats qui en firent partie. L'autorité royale y fut sacrifiée. Innocent II leur rappela que Rome était la capitale du monde; déclara qu'aucune dignité ecclésiastique n'était valable que par l'autorisation du pape, compara ceux qui en étaient revêtus à de grands feudataires; et remit l'élection des évêques aux chanoines des cathédrales, à l'exclusion des laïques et des prêtres des diocèses qui y avaient pris part depuis l'établissement du catholicisme.

C'est dans ce concile général de Latran que fut prononcée la première condamnation du fameux Arnaud de Brescia, qui, déclamant partout contre la richesse et le faste des prélats et des moines, soulevait le peuple au nom d'un Dieu qui leur avait ordonné de vivre d'aumônes. L'évêque de Brescia l'avait dénoncé au concile comme propageant des doctrines erronées sur le baptême et l'Eucharistie, et ses juges n'examinèrent pas même s'il en avait parlé. Roger, roi de Sicile, eut son tour. On châtia ses perpétuels ravages, ses usurpations par un anathème, qui, au lieu de l'arrêter, ne fit que ranimer sa vengeance. Il avait longuement et brutalement débattu avec saint Bernard les droits d'Innocent II et ceux de ses antipapes; et la résignation du dernier ne l'avait point détaché d'un schisme qui n'avait plus d'objet. Il revint en ravageur sur les campagnes de la Pouille, battit les troupes du pape, le fit envelopper et prendre lui-même

à la tête d'un état-major d'évêques par les mille cavaliers de son fils. Ce prince le conduisit à son père, qui révéla dès lors le secret de ses armements en sollicitant aux genoux de son prisonnier la confirmation de la royauté qu'Anaclet lui avait conférée. Innocent II accepta avec joie le pouvoir qu'on lui offrait de faire des rois. Il lui confirma le titre de roi de Naples et de Sicile, et donna au prince qui l'avait fait prisonnier ceux de duc de Pouille et de prince de Capoue.

Étienne d'Angleterre, dont une bulle avait aussi ratifié l'usurpation, luttait pendant ce temps contre ses évêques, qui, ayant vu sa docilité pour les légats de Rome, essayaient à leur tour d'insulter à sa royauté. Celui de Salysbury avait élevé deux forteresses dans ses domaines, celui de Lincoln en avait bâti une dans les siens, usant, disaient-ils, du privilége des seigneurs, dont ils se croyaient plus que les égaux. Ce roi, qu'offusquaient déjà les tours de ses barons, ne voulut pas tolérer celles des évêques. Sous prétexte d'une querelle assez frivole, il emprisonna les deux prélats et les contraignit par ses menaces à lui remettre les châteaux forts qu'ils avaient bâtis[1]. L'évêque Henri de Winchester, frère du roi, ne vit que le titre de légat dont Innocent II l'avait investi. Il assembla un synode à Westminster, et fit sommer le roi de venir y rendre compte d'une mesure qui attentait selon lui aux immunités de l'Église. Étienne, au lieu de disperser le synode, fut assez faible pour faire plaider sa cause par un avocat. On disputa longtemps. Les deux partis mena-

1. Will. Malm., p. 181; Orderic Vital, p. 919 et suiv.

çaient d'en appeler à Rome. Le roi ne voulait point céder, et les évêques n'osaient aller jusqu'à l'anathème. Les comtes commençaient à tirer leurs glaives. Cette rivalité épiscopale les importunait, et le concile se sépara de lui-même sans rien conclure. Mais les prélats s'en vengèrent bientôt, quand l'impératrice Mathilde, la fille de Henri Ier, l'héritière légitime de la couronne, vint la disputer à l'usurpateur. L'évêque de Winchester, plus légat que frère, se rangea du côté de Mathilde et la fit proclamer reine d'Angleterre en répétant ce qu'il avait déjà dit dans le concile : qu'au clergé seul appartenait le droit d'élire et de sacrer les rois [1]. Ainsi Papes et prélats étaient imbus de ces principes; et les souverains les accréditaient par leur faiblesse. « Ainsi, dit Hume dans » son histoire d'Angleterre [2], tandis que Rome était » déchirée par les schismes et par les factions, la puis- » sance de l'Église faisait chaque jour des progrès en » Europe. L'ignorance et la superstition des peuples, » qui faisaient sa force, étaient un ressort si commun, » d'une efficacité si générale, qu'il pouvait réussir dans » les mains les plus maladroites. »

C'est là ce qu'attaquait Arnaud de Brescia dont les persécutions de saint Bernard n'arrêtaient point les prédications. « Cet homme, dit Othon de Frissingen [3], ne » manquait ni d'adresse ni d'éloquence. Il aimait à se » distinguer par une conduite extraordinaire, contrefai- » sait admirablement l'homme sage, et cachait sous une

1. Malm., p. 187.
2. Trad. Guizot, t. I, p. 409.
3. Liv. II.

» peau de brebis la fureur d'un loup, n'épargnant ni » évêque ni pape, et surtout ennemi irréconciliable des » religieux qu'il ne pouvait supporter. » Il disait, il est vrai, qu'il n'y avait point de salut pour les clercs qui avaient des biens, pour les évêques qui avaient des seigneuries, pour les moines qui possédaient des domaines. Tous ces biens, selon lui, appartenaient au prince. Mais à l'exception de cette dernière maxime, Arnaud de Brescia ne disait rien sur le faste et la rapacité des clercs que son persécuteur saint Bernard ne publiât en même temps que lui, que saint Jérôme n'eût dit sept cents ans avant eux. Le moine réformateur du douzième siècle ajoutait que ces biens avaient pourri l'Église et ses apôtres. Malheureusement pour Arnaud, il ne se bornait pas à ces doctrines, il excitait les laïques à la révolte. Les Romains, ceux du parti d'Anaclet surtout, entraînés par sa faconde, s'étaient insurgés contre le pape. Ils s'étaient rassemblés au Capitole ; ils avaient rétabli leur fantôme de sénat, et déclaré la guerre aux habitants de Tibur qui les avaient battus l'année précédente. Cette guerre de ville à ville rappelait les temps de la vieille Rome, les prises de Veïes et d'Albe, et accusait la décadence de la ville des Césars. Innocent II avait accordé la paix aux Tiburtins, mais les Romains demandaient qu'on en abattît les murailles. Sur le refus du pape, ils lui dirent en face que Rome ne lui appartenait pas, qu'il ne devait rien posséder, que leur ville était la propriété de l'empereur. Ils écrivirent à Conrad III de venir en prendre possession. Le pape l'appelait de son côté au secours du saint-siége. Mais ce prince avait d'autres guerres sur

les bras; il ne quitta point l'Allemagne, et Innocent II en mourut de chagrin le 24 septembre 1143.

Célestin II son successeur passa cinq mois sur le saint-siége sans qu'on puisse dire ce qu'était devenue cette insurrection. Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, le félicitait même sur son élection pacifique, et l'on ne sait rien de plus de son pontificat qui finit le 10 mars 1144. Le cardinal Gérard lui succéda sous le nom de Luce II, et je remarquerai que depuis Grégoire VII il n'est plus mention de l'approbation royale. Mais le peuple refusait la sienne au nouvel élu. Le sénat se donna un patrice dans la personne d'un frère d'Anaclet nommé Jourdain, et vint fièrement demander à Luce les droits régaliens pour le représentant de l'empire. Le pape ayant répondu que ces droits étaient à lui, le peuple répliqua qu'il devait se contenter des dîmes et des offrandes des fidèles, comme dans l'Église primitive; et il s'empara de toutes les maisons fortifiées, de toutes les issues de Rome. Luce II n'eut point recours aux armes spirituelles, il ne s'y fiait peut-être plus; il assembla des troupes, assiégea le sénat dans le Capitole; mais une pierre, lancée par une main inconnue, le renversa presque sans vie, et peu de jours après, le 13 février 1145, il était enterré dans l'église de Latran [1]. Dans ce court pontificat il avait fait deux actes de souveraineté spirituelle, en restituant à la métropole de Tours les évêchés de Bretagne que Grégoire VII en avait détachés, et en confirmant la primatie de Tolède qu'Urbain II avait établie.

1. Barre, *Hist. de l'Emp.*, t. II, p. 61.

La révolution romaine n'était que plus animée, quand les cardinaux donnèrent le saint-siége à l'abbé de Saint-Athanase, qui laissa son nom de Bernard pour celui d'Eugène III. Son saint homonyme le traite fort mal dans sa lettre aux électeurs; il l'appelle un « homme rustique, » un « petit homme couvert de haillons. » Il les prie de veiller sur lui, de l'éclairer, de le protéger. Mais ils avaient besoin de se protéger eux-mêmes; Rome n'était plus tenable. Arnaud de Brescia s'y était rendu pour soutenir le zèle de ses partisans, et combattait à outrance l'autorité temporelle du saint-siége. Le sénat menaçait le nouveau pape de ne pas permettre son intronisation, s'il ne reconnaissait point son propre rétablissement. Eugène III aima mieux s'enfuir que d'accorder aux sénateurs ce qu'ils n'avaient pas besoin de demander. Les cardinaux eurent peine à s'échapper pour le suivre dans le monastère de Farfe où ils firent la cérémonie de son sacre. Les Arnaudistes s'en vengèrent sur les palais des nobles et des cardinaux. Ils les mirent au pillage et les livrèrent aux flammes; ils ne parlaient plus que de relever la république romaine, ils se croyaient déjà les maîtres du monde; et il suffit d'une faible troupe de Tiburtins rassemblés à la hâte pour dompter cette effervescence et ramener le pape dans son palais. Mais il n'y resta pas longtemps. Les insurgés revinrent de leur surprise, ils comptèrent leurs vainqueurs, rougirent de leur petit nombre, les chassèrent de leurs murailles; et le pape Eugène fut réduit à se réfugier en France et à solliciter les secours de Louis le Jeune.

Ce prince était absorbé par une affaire plus impor-

tante. Le sort des croisés de la Palestine lui causait de justes alarmes. Leurs divisions les avaient perdus. Le roi de Jérusalem n'avait presque plus d'armée pour résister aux infidèles. Les comtes d'Édesse, d'Antioche et de Tripoli s'étaient fait une politique à part, et avaient causé de grands désastres. Édesse avait été prise et saccagée. Des messages sans nombre imploraient les secours de la chrétienté; et Louis le Jeune songeait à se rendre lui-même dans l'Orient. Saint Bernard prit les ordres du pape et parcourut la France et l'Allemagne pour prêcher une croisade nouvelle. Le roi ou l'empereur Conrad III prit la croix comme le roi de France, et de nouvelles bandes se mirent en route pour Constantinople dans la même confusion que les premières. Eugène III revint sans soldats en Italie, excommunia le patrice et les sénateurs, et, ranimant la haine des habitants de Tibur, il rentra dans Rome à leur tête, et toujours aux acclamations du peuple. Mais ce peuple ne savait que crier. Il en vint à demander au pape le châtiment des Tiburtins qui l'avaient rétabli, et Eugène se retira dans le château Saint-Ange pour échapper à cette ridicule exigence. Saint Bernard écrivit aux Romains une lettre fort sage, fort pathétique pour les engager à respecter leur pontife. Mais la voix des Arnaudistes était plus puissante que la sienne; et le pape Eugène s'enfuit encore devant la sédition. Il retrouva en France le roi Louis le Jeune qui n'était pas encore parti pour la Palestine, mais qui, peu de jours après, le laissa pour ainsi dire maître de son royaume pour accomplir son vœu de croisé. Eugène III tint un concile à Paris le 20 avril 1147,

un autre à Reims l'année suivante, où furent réglés plusieurs points de discipline. On cassa les mariages contractés par les ecclésiastiques après leur ordination. On prescrivit la clôture aux religieuses. On institua des curés dans les paroisses au lieu de les faire gouverner par des mercenaires ambulants. Il fut interdit aux laïques de percevoir des dîmes ecclésiastiques, de rançonner et d'emprisonner les clercs. On amena dans ce concile un fou de Bretagne qui s'appelait Éon, et qui se croyait le Fils de Dieu, parce qu'une prière de l'Église finissait par ces mots latins : *Eum qui judicaturus est;* et le peuple le prenait pour ce qu'il voulait être. Quel peuple et quel siècle! le voilà tel que l'avaient fait les moines. Un rêveur d'une autre espèce expliquait la Trinité par des subtilités absurdes. C'était Gilbert de la Poirée, évêque de Poitiers. On l'accusait de dire que l'essence divine n'était pas Dieu, que la nature divine ne s'était pas incarnée, mais seulement le Fils de Dieu. Saint Bernard l'avait pris au sérieux et il avait longuement discuté ces questions. Gilbert niait avoir dit que la divinité n'était pas Dieu, et il s'en tenait à l'essence et à la nature divines. Eugène et les Pères du concile de Reims parurent n'y rien comprendre. Ils dressèrent un symbole, où ils établirent entre autres choses : que la nature simple de la divinité était Dieu, et que Dieu était la divinité; que les trois personnes divines étaient un Dieu et une substance divine, mais que la substance divine était en trois personnes. Le Breton qu'ils avaient condamné était le moins fou de tous. Gilbert de la Poirée n'y comprit rien à son tour; et comme il lui importait de se tirer de

leurs mains, il finit par leur dire qu'il croirait tout ce qu'ils croiraient eux-mêmes.

Les ennemis de l'Église étaient plus positifs dans leurs manifestes. Arnaud de Brescia n'était pas le seul. Pierre de Bruys remplissait la Provence et le Languedoc de ses déclamations. Il condamnait l'usage des églises et des autels, le culte de la croix, la cérémonie de la messe, les prières pour les morts comme inutiles; et, suivi d'une multitude effrénée, il pillait les églises, renversait les croix et dispersait les prêtres. Pris à Saint-Gilles par les catholiques, il avait été brûlé à son tour; mais sa secte lui avait survécu. Henri, son disciple, le continuait avec plus de succès encore. Les peuples l'appelaient pour apprendre de lui le chemin du ciel. Sa voix tonnante, sa large carrure leur imposaient. Eugène III le fit suivre à Toulouse par le légat Albéric, évêque d'Ostie, et saint Bernard quitta son abbaye de Clairvaux pour le seconder. Le sectaire Henri avait bouleversé toute la province. Saint Bernard a écrit que les églises étaient sans peuple, le peuple sans prêtres, les prêtres méprisés. Il invoquait contre ces hérétiques, qu'il appelait des mendiants et des voleurs, le bras du comte Alphonse de Saint-Gilles[1]. La ville d'Alby en était plus infestée que les autres; saint Bernard y fut reçu par des tambours et des ânes qu'on faisait braire. Nous n'avons pas même l'honneur d'avoir inventé les charivaris. Mais dès qu'on eût entendu sa parole, le peuple lui revint et abandonna le sectaire. Henri fut chassé, traqué de toutes parts, rejeté de château

1. S. Bern., *Epist.* CCXLI.

en château et conduit enfin chargé de chaînes aux pieds de l'archevêque de Toulouse qui le fit enfermer dans un monastère. Nous retrouverons plus tard ses malheureux disciples qui, après avoir pris ou reçu le noms de Petro-brusiens et d'Henriciens, seront bientôt plus cruellement persécutés sous celui d'Albigeois par une croisade nouvelle.

Ces armements sacrés devinrent un puissant levier dans la main des Papes qui en firent le terrible auxiliaire de leurs excommunications. C'est Eugène III qui abusa le premier de ces armements en les détournant de leur destination. Je ne dis rien des croisés qu'il dirigea sur l'Espagne. C'étaient aussi des Sarrasins qu'il fallait en chasser, quoique cette contrée n'ait pas tout à fait à se plaindre de leur domination. Mais en soulevant toute la Saxe contre les Slaves, en traitant ces idolâtres comme des infidèles, le pape Eugène ouvrait une voie désastreuse aux chefs de la chrétienté. Il tint pendant ce même temps des conciles à Trèves et à Mayence. Il revint assister au chapitre général de Clairvaux, où il poussa l'humilité jusqu'à se confondre avec les moines sous la présidence de leur puissant abbé, et rentra enfin dans Rome que laissaient heureusement respirer les Arnaudistes et leur sénat. L'Angleterre lui causait d'autres inquiétudes. Le roi Étienne, qui avait forcé l'impératrice Mathilde de repasser en Normandie, était fort irrité contre le saint-siége qui avait soutenu l'invasion de cette princesse. Ce ressentiment avait éclaté en 1148 à l'époque du concile de Reims. Le pape y avait appelé cinq prélats anglais de son choix, au lieu de laisser à l'Église d'Angle-

terre la faculté de choisir ses députés. Étienne avait défendu aux cinq élus du pape de se rendre au concile, et le fier Eugène avait jeté un interdit sur le royaume [1]. C'était une nouveauté pour l'Angleterre; et le roi, à peine affermi sur son trône, l'autorisa par sa soumission; mais il en éprouva quelque dépit; et quand, deux ans après, un cardinal-légat voulut traverser ses États pour se rendre en Irlande, Étienne exigea de lui le serment de ne rien faire qui portât préjudice à sa couronne. Le pape parut cette fois insensible à cet outrage, et le cardinal passa par l'Écosse pour se rendre à sa destination, et pour aller instituer quelques archevêchés irlandais. Les légats que le pape envoya l'année suivante en Allemagne ne furent pas plus respectés. Conrad III était mort à son retour de la croisade, et son neveu Frédéric Barberousse, désigné par son testament, avait été élu, le 4 mars 1152, roi de Germanie par la diète de Francfort. On y avait joint le titre d'empereur [2], que Conrad avait pris de lui-même, et les seigneurs d'Allemagne comme les évêques ne pensaient déjà plus qu'on dût prendre ce titre des mains d'un pape. Dans ces malheureux siècles, chaque parti profitait des embarras du parti contraire pour élargir ses priviléges. Frédéric ne souffrit point que ces légats agissent d'eux-mêmes. Il présida le synode de Worms où fut déposé l'archevêque Henri de Mayence que le pape les avait chargés de juger pour des récidives de simonie. L'empereur leur permit encore de déposer comme trop vieux l'évêque d'Eichstadt;

1. S. Bernard, *Epit.* CCXXV et CCXXVI.
2. *Hist. de l'Empire.*

mais quand ils voulurent toucher à d'autres, Frédéric s'aperçut qu'ils étendaient un peu trop leur autorité et les renvoya en Italie. Eugène III n'eut garde de se fâcher contre un prince qui, dès son avénement, lui avait promis de le venger de ses ennemis, et d'assurer sa domination sur la terre entière. Mais il ne lui fut pas donné de jouir de tant d'avantages; la mort vint l'en priver le 8 juillet 1153, et ce serait assez pour sa gloire d'avoir érigé le Portugal en royaume et adjugé cette couronne à Alphonse Henriquès, si cette version des historiens de l'Église n'était pas modifiée par les profanes. Trois puissances y avaient contribué : l'armée pour l'avoir proclamé roi sur le champ de bataille d'Ourique, Eugène III pour avoir confirmé l'élection, et les États de Lamégo pour lui avoir fait donner la couronne et pour l'avoir rendue héréditaire.

L'évêque de Sabine Conrad fut le successeur d'Eugène, et prit le nom d'Anastase IV. Son premier soin fut de rendre le siége d'York à l'archevêque Guillaume, dont il avait pris la défense au concile de Reims, qui l'avait déposé malgré lui. Mais il montra la même complaisance que son prédécesseur pour Frédéric Barberousse. Parmi les évêques que les légats d'Eugène avaient voulu bannir de leurs siéges, était l'archevêque de Magdebourg, que l'empereur avait nommé et investi lui-même. Anastase voulut reprendre cette affaire, mais son légat se conduisit avec tant de hauteur, que Frédéric le chassa honteusement de sa cour et de l'Allemagne. Il envoya en même temps à Rome ce même archevêque dont la nomination avait blessé l'orgueil du saint-siége; et le pape Anastase, après l'avoir entendu, le renvoya dans son Église, avec le

pallium que l'empereur lui demandait pour lui [1]. Anastase fit voir dans cette circonstance ce qu'il était en effet: un vieillard plein de bon sens et de sagesse, et il est fâcheux que de tels papes ne soient pas immortels. Celui-ci ne régna que seize mois; il mourut le 2 décembre 1154, et céda la place au quatrième des Adrien.

Ce pape était Anglais, il se nommait Nicolas Breskspeare. Chassé par son père, il avait traversé la France en mendiant, et s'étant attaché au monastère de Saint-Ruf près d'Avignon, il était parvenu, de simple domestique ou de frère lai, au gouvernement de cette riche abbaye. Calomnié par les moines dont il voulait réprimer les désordres et les vices, il obtint du pape Eugène l'évêché d'Albano; et le 3 décembre 1154, il fut élevé dans la chaire de saint Pierre. Le jeune Henri II, qui venait de monter sur le trône d'Angleterre, se hâta de complimenter un pape qui était né dans ses États; et ce prince était alors le plus puissant potentat de l'Europe; mais il était bien loin de Rome, et les périls d'Adrien étaient pressants. Les Arnaudistes avaient repris les armes; les sénateurs redemandaient encore leur vieille autorité; et Frédéric Barberousse descendait en Italie avec une armée, sans révéler le but de cette incursion. La raideur qu'il avait mise à défendre les priviléges de l'empire contre les légats de Rome n'était pas rassurante pour le chef du sacerdoce; et les habitants de Vérone n'ayant pas voulu le reconnaître comme empereur parce que le pape ne l'avait point couronné, il en avait fait pendre treize pour leur apprendre qu'il n'avait pas besoin de cette

1. Othon de Friss.

formalité. Adrien ne savait trop qu'en penser. Il avait cependant triomphé des rebelles. Ses fiers sénateurs avaient tremblé devant un simple interdit. Arnaud, leur chef, s'était échappé pendant que ses amis s'étaient jetés aux pieds du pape pour demander leur grâce[1]. Mais il paraît que l'arrivée des Allemands leur avait rendu quelque courage, puisque le pape s'était réfugié dans la forteresse de Citta-di-Castello. C'est de là qu'il envoya trois légats à l'empereur pour connaître les motifs de sa venue; et ces envoyés furent si bien reçus, qu'ils osèrent le prier de leur livrer le terrible Arnaud de Brescia qui venait de se laisser prendre on ne sait trop comment dans la Campanie. L'empereur le leur fit rendre, et le préfet de Rome le fit brûler vif sur une des places de la ville éternelle, sans que le peuple songeât à le défendre.

Ce ne fut point encore assez pour rassurer Adrien. Frédéric s'était fait couronner roi de Lombardie, et se montrait partout en maître. Le pape n'osa s'aventurer qu'après lui avoir fait jurer qu'il respecterait sa vie, ses membres, sa liberté et ses biens. Il vint alors au camp de Viterbe; mais l'empereur fut fort étonné que ce pape si timide exigeât de lui qu'il vînt lui tenir l'étrier pour l'aider à descendre de cheval. Frédéric hésita, et son hésitation suffit pour mettre les cardinaux en fuite. Mais les seigneurs lui ayant dit que l'empereur Lothaire s'était soumis à cette vaine coutume, Frédéric voulut bien y consentir et le fit si gauchement que le pape le lui fit remarquer. Ses excuses furent une impertinence de bon goût.

1. Othon de Friss.

« Pardon, dit-il en raillant, pardon, Saint-Père, je n'ai » jamais appris ce métier là [1]. » Le jour et l'ordre du couronnement n'en furent pas moins réglés. Mais une députation du sénat romain vint demander à l'empereur le rétablissement de l'ancienne constitution de la république. On ne voulait plus ni pape ni moines; et les députés ayant ajouté pour le séduire que les Romains l'avaient nommé leur prince, il les interrompit avec une brutalité qui leur imposa silence. « Je ne veux rien de vous, leur » dit-il, et ce n'est pas à mes sujets de me faire la loi. Rome » n'est plus à vous : les Grecs, les Français et les Alle- » mands ont été vos maîtres, et c'est maintenant moi qui » le suis par une possession légitime. » — Que deviennent les donations ? — Ces fiers Romains s'en retournèrent; et sur les conseils du pape, à qui cependant sa réponse devait déplaire, Frédéric les fit suivre par un millier de cavaliers qui se saisirent de la cité Léonine et de l'église Saint-Pierre. Le pape s'y rendit le lendemain pour attendre l'empereur, et son couronnement eut lieu le 18 juin 1155. Mais dès qu'il fut sorti de Rome, les Romains reprirent les armes et massacrèrent le peu de soldats qu'il avait laissés à la garde de la basilique. Il revint, et la résistance des rebelles fut cette fois digne d'un meilleur sort. Ils périrent au nombre de mille, et Frédéric ne put les réduire que par des forces supérieures.

Cependant, à son départ de Rome, Adrien ne crut pas devoir y rester. Ils s'éloignèrent ensemble, eurent une légère contestation sur la propriété de la ville de Tibur,

1. Othon de Friss.

que Frédéric finit par laisser au pape, sauf le droit impérial; et comme les chaleurs de l'été minaient son armée, il laissa le fier Adrien aux prises avec le nouveau roi de Sicile, Guillaume le Mauvais. Ce prince, à qui le pape n'avait pas voulu confirmer cette royauté, qu'il avait même excommunié, s'était jeté sur la Campanie pour obtenir par les armes ce qu'il n'avait pu obtenir par ses supplications. Les troupes d'Adrien ayant été battues, Guillaume n'abusa point de sa fortune. Il fit, au contraire, des conditions si avantageuses, que le pape crut devoir les accepter. Mais les cardinaux s'en indignèrent. Ils influaient déjà sur les délibérations du saint-siége et le pape n'osa passer outre. Il fallut que Guillaume les poussât de ville en ville, et les forçât à capituler dans celle de Bénévent, à traiter enfin à des conditions moins honorables. Il fut reconnu roi de Naples par une bulle, et rendit foi et hommage au pape, après avoir obtenu d'assez grandes immunités pour ses églises.

C'est à Bénévent que Jean de Sarysbéry vint trouver son ami Adrien de la part de Henri II qui méditait la conquête de l'Irlande, et qui croyait avoir besoin de l'autorisation du pape. La faiblesse du roi Étienne et la politique de ses évêques avaient accru à ce point l'autorité de Rome, que Henri II avait fait de lui-même cet acte de soumission dont il devait plus tard se repentir et se venger. Adrien s'empressa d'expédier la bulle qu'on lui demandait, et ne manqua point d'y insérer que tous les royaumes chrétiens appartenaient à l'Église romaine[1]. Cette Église

1. Matthieu Pâris, p. 67; Hume, t. II, p. 8.

était alors assez cavalièrement traitée par ce même Jean de Sarysbéry dans un entretien familier avec son ancien ami. Mais je ne fais point la satire du saint-siége, et ceux qui seront tentés de connaître ce curieux dialogue pourront le prendre dans l'abbé Fleury lui-même[1]. Je reviens à Henri II qui, dix-huit mois après avoir reçu la bulle dont il ne profitait pas encore, prit envers l'Église une attitude bien différente de ce début. L'évêque Hilaire de Chichester exigeait le serment de Gautier, abbé de Saint-Martin-de-Bel; et cet abbé refusait de s'en rendre le vassal et le tributaire, en vertu d'un édit de Guillaume le Conquérant qui avait affranchi cette abbaye de toute juridiction épiscopale. Le roi Henri se fit juge de ce différend dont aucun historien ne nous donne la conclusion. Mais l'évêque de Chichester ayant dit insolemment au roi qu'aucun évêque ne pouvait être déposé sans la permission du pape, en vertu de la puissance spirituelle qu'il mettait au-dessus de l'autorité temporelle, le roi lui répondit en riant, que s'il ne pouvait être déposé, il pouvait être chassé. L'évêque n'en soutint pas moins qu'aucun laïque n'avait la faculté d'imposer un dignitaire à une église sans l'aveu de Rome; et la colère du roi fut alors à son comble. « Vous vous appuyez en vain, lui dit-il, sur » l'autorité que le pape a reçue des hommes contre celle » que j'ai reçue de Dieu, et vous me ferez satisfaction à » l'instant d'un langage aussi présomptueux et aussi » contraire à ma dignité. » Ce ton d'autorité imposa tellement aux évêques présents qu'ils blâmèrent leur col-

1. Liv. LXX, ch. xv.

lègue, et l'évêque de Chichester fit des excuses à son maître en protestant qu'il n'avait prétendu en rien diminuer la puissance royale. Cette scène était d'autant plus piquante qu'elle se passait en présence de Thomas Becket, alors chancelier d'Angleterre, et qui, en sa qualité de primat de Cantorbery, devait avoir bientôt des différends plus dangereux avec ce même roi dont il approuvait la fermeté trop passagère.

Frédéric Barberousse défendait en même temps contre le pape lui-même ses prérogatives et sa dignité. Un archevêque de Lunden avait été pris par un parti d'Allemands qui le retenaient en prison pour le rançonner, et le pape s'était indigné que l'empereur n'en eût pas fait justice. Il lui envoya deux légats pour lui demander raison de cette tolérance. Ces légats joignirent Frédéric à Besançon, et la lettre d'Adrien parut si arrogante aux seigneurs qui accompagnaient l'empereur, qu'ils firent éclater quelques murmures. Un d'eux observa sans doute que le pape se croyait le maître de l'empire, puisque un des Romains demanda brusquement de qui donc leur maître le tenait s'il ne le tenait pas du pape? Cette insolence avait accru l'irritation, au point qu'Othon, comte palatin de Bavière, avait soulevé son épée et menacé le légat de lui faire sauter la tête. Frédéric avait apaisé ce tumulte, mais il avait chassé les deux légats de l'Allemagne. Ils revinrent à Rome; ils ajoutèrent à leurs plaintes des incidents calomnieux pour irriter davantage le Saint-Père; et Adrien IV se plaignit à son tour à tous les évêques allemands de la conduite de leur empereur, les exhortant à le ramener dans le droit chemin, à obtenir quelque sa-

tisfaction des seigneurs qui avaient menacé ses légats. « Dites au pape, leur répondit Frédéric, que je lui rends » volontiers le respect qui lui est dû, mais que je ne » tiens ma couronne que de Dieu; si l'Église veut dé- » truire l'empire, qui l'a mise à la tête de l'univers, je ne » pense pas que Dieu l'y autorise. » Il parle alors de l'injurieux tableau, où le pape Innocent II avait fait représenter l'hommage de l'empereur Lothaire; et s'étonne que cette peinture n'eût pas encore disparu du palais de Latran. Les prélats allemands transmirent à Rome la réponse de leur empereur et ne cachèrent point au pape qu'ils l'avaient approuvée.

Frédéric Barberousse ayant repris en même temps la route de l'Italie à la tête de son armée, deux nouveaux légats, choisis parmi les plus modérés, coururent au-devant de lui pour l'assurer des sentiments pacifiques du pape, pour excuser les mots blessants dont il avait pu se servir et pour lui demander la paix. Les lettres dont ils étaient chargés furent lues à l'empereur par ce même Othon de Frissingen qui nous a raconté tous les détails de cette querelle; et Frédéric, satisfait de ces explications, combla les deux légats de présents et de joie. Mais il n'arrêta point sa marche. Il tint une grande assemblée à Roncaille entre Crémone et Plaisance, et força les évêques et seigneurs lombards de renoncer en sa faveur aux droits régaliens. Adrien IV, qui les prétendait pour lui-même, en témoigna son mécontentement par une lettre si vive, qu'elle fut remise à l'empereur par un inconnu qui s'enfuit bien vite avant qu'il l'eût décachetée. Frédéric répondit au pape en le tutoyant suivant

qu'en usaient alors les supérieurs à l'égard des subordonnés; et le pape, irrité de ce manque de respect, lui rappelant d'autres torts que le saint-siége avait à lui reprocher, osa le menacer de lui enlever sa couronne s'il ne devenait plus humble et plus docile.

La fierté de l'empereur ne fit que s'en accroître. « Ma » couronne ne dépend pas de vous, répondit ce prince. » Ce sont les seigneurs d'Allemagne qui me l'ont don- » née. Est-ce que du temps de Constantin le pape Syl- » vestre se serait avisé d'attenter à la dignité royale? » C'est Constantin qui a donné la paix et la liberté à » l'Église; et tout ce que vous avez comme pape vient » de la générosité des empereurs. Si nous chassons vos » cardinaux, c'est qu'ils ne viennent ni prêcher l'Évan- » gile ni apporter la paix, mais amasser de l'or avec » une insatiable avidité. Vous blessez l'humilité et la » douceur; et l'orgueil, cette bête détestable, s'est glissé » jusque dans la chaire de saint Pierre. Si vos évêques » ne veulent point me payer de régales, qu'ils ne tiennent » plus de terres qui appartiennent à l'empire[1]. » La paix devenait impossible; Adrien, au lieu de fléchir, redoubla de fierté; on dit même qu'il suscita la révolte des Lombards que Frédéric fut obligé de punir. Cet empereur cita les rebelles dans son camp de Bologne, et quatre légats y vinrent de la part d'Adrien pour lui porter des paroles plus dures encore, comme si ce pape était le maître de l'Italie. Frédéric répondit qu'il ne portait qu'un vain titre si Rome n'était pas en sa puissance. Il

1. Radevic, *Append.* à Othon, p. 563.

offrit cependant de laisser examiner ses torts si le pape voulait qu'on examinât les siens. Mais les légats répliquèrent fièrement que le souverain-pontife n'était soumis au jugement de personne. Cette contestation fut brusquement tranchée par la mort du pape Adrien IV, qui arriva le 1er septembre 1159. Il laissa la puissance pontificale assez affaiblie et les maximes de Grégoire VII fort attaquées par les deux plus grands potentats de la chrétienté.

La querelle de Frédéric et de la papauté ne fit que changer de nature pendant le schisme qui suivit ce pontificat. Deux papes furent nommés le même jour : le cardinal Roland, qui fut élu par la presque totalité des cardinaux, prit le nom d'Alexandre III ; un autre, du nom d'Octavien, reçut du parti contraire le nom de Victor III. Ils écrivirent tous deux à tous les princes et prélats d'Europe pour annoncer leur élection, et s'accusèrent l'un l'autre de la violation des règles. L'Europe en fut divisée. L'empereur ne pouvait accepter Alexandre. C'est lui qui avait sans cesse animé et soutenu l'opposition d'Adrien, et qui, dans sa légation de Besançon, avait insolemment demandé à Frédéric de qui il tiendrait l'empire s'il ne le tenait point du pape. Les impériaux avaient été assez forts pour chasser Alexandre de la ville de Rome ; mais il fallait autre chose à l'empereur que cette consécration de la force. Il déclara que dans les schismes il avait comme empereur le droit de prononcer entre les deux concurrents ; mais il ne voulut point décider par lui-même et s'en remit à la décision d'un concile. Il en convoqua un à Pavie, il y appela les rois et les évêques

de l'Europe. Alexandre lui en contesta le droit, affirmant contre l'histoire même que le pape seul le possédait. Mais l'empereur lui opposa avec raison les exemples de Théodose et de Charlemagne; il aurait pu y ajouter celui de Constantin. Mais il fit au sacerdoce une concession immense en disant aux évêques « qu'il leur remettait la » décision de cette affaire, parce qu'il n'avait pas le droit » d'en décider lui-même et que ce n'était pas à lui de les » juger en ce qui regardait Dieu. » Il condamnait ainsi bien des actes de son autorité impériale, mais l'esprit du siècle l'avait emporté sur sa prévoyance. Le concile de Pavie, ouvert le 5 février 1160, reconnut Victor III et excommunia Alexandre. Les rois de Hongrie et de Danemark, le duc de Bohême souscrivirent cette décision, mais ils se rétractèrent plus tard et passèrent au parti de l'empereur. Les ambassadeurs de France et d'Angleterre se récusèrent; mais les archevêques d'Arles, de Lyon, de Besançon et de Vienne, qui étaient encore sujets de l'empire, adoptèrent l'élu de leur maître.

Alexandre III, retiré à Anagni, leur rendait leurs anathèmes, et y enveloppait Frédéric. Louis le Jeune fit reconnaître ce pape dans un concile de Beauvais. Un autre fut assemblé en Normandie, par le roi d'Angleterre Henri II, et se décida également pour Alexandre. Ces deux adhésions, celle de l'Espagne et la défection des deux souverains du Nord lui donnèrent une majorité considérable. Mais Rome ne lui appartenait pas, et Frédéric assiégeait et démantelait toutes les villes de son parti. Milan, Brescia et Plaisance avaient subi la loi du

vainqueur[1], et le véritable pape ne trouva plus de sûreté qu'en France. Louis le Jeune et le roi d'Angleterre le reçurent à Torcy sur la Loire, et lui servirent humblement d'écuyers en l'accompagnant à pied, la bride de son cheval à la main jusqu'au logis qui lui était préparé[2]. La royauté se dégradait elle-même, et cet hommage, qui ne fut pas le seul, était d'autant plus étonnant que Henri II n'était pas fort dévoué à l'Église, et que le roi de France était fort mécontent de l'accueil que ce pape avait fait à ses envoyés à son arrivée en Languedoc. Il négociait même avec l'empereur, par l'entremise du comte de Champagne, pour examiner de nouveau les deux élections. Mais un malentendu ayant rompu leur conférence de Saint-Jean-de-Losne, Louis resta fidèle à la cause d'Alexandre. Ce pape tint divers conciles en France; celui de Tours fut le plus considérable. Il y amena dix-sept de ses cardinaux; il y vint cent vingt-quatre évêques et quatre cent quatorze abbés, témoignage singulier de la multiplication des monastères. Bien des règlements y furent souscrits. L'un défendait l'usure aux ecclésiastiques, l'autre leur interdisait de faire payer les viatiques et les sépultures. On renouvela la défense qu'Innocent II avait faite aux moines d'exercer les professions d'avocat et de médecin. On prononça la nullité des ordinations que l'antipape Victor pourrait faire, et l'on finit par la condamnation des hérétiques du Languedoc qu'on nommait encore Manichéens, en ordonnant aux seigneurs de les

1. Radevic, liv. II; Spener, an. 1162.
2. Mézeray, t. II, p. 142, Baro.

poursuivre à outrance. A l'issue de ce concile, sur la prière de Louis le Jeune, Alexandre se fixa dans la ville de Sens au mois d'octobre 1163, et y exerça pendant deux ans la papauté, que Victor exerçait de son côté en Allemagne et en Italie à la suite de son auguste protecteur.

La mort de cet antipape, arrivée à Lucques le 2 avril 1164, ne termina point le schisme. Les prélats qui avaient assisté à ses obsèques, lui donnèrent immédiatement un successeur dans la personne du cardinal Gui de Crème qui prit le nom de Pascal III ; et l'abbé Fleury fait entendre[1] que l'empereur aurait blâmé cette précipitation, qu'il inclinait même à se réconcilier avec Alexandre. Mais il craignit sans doute de ruiner son parti en Italie; et il y vint seul, sans armée, pour confirmer l'élection de Pascal et faire renouveler les serments des ecclésiastiques contre Alexandre et ses adhérents. Les Romains seuls s'y refusèrent. Ce pape avait laissé dans Rome un vicaire qui travaillait ouvertement pour lui. La tolérance de Frédéric à son égard et celle de ses partisans ont lieu de nous étonner, et l'on serait tenté de récuser cette assertion de Baronius. Mais les événements la justifient. A peine l'empereur fut-il rentré dans ses États, les Vénitiens et les Lombards se liguèrent contre lui, les Romains reconnurent Alexandre, livrèrent l'église de Saint-Pierre à son vicaire, et lui envoyèrent une députation pour l'engager à rentrer dans sa capitale. Il le promit, mais il n'exécuta sa promesse que deux ans après. Une crise politique et religieuse venait d'éclater

1. Liv. LXXI, ch. XVII.

en Angleterre. et le pape avait intérêt à ne pas s'en éloigner.

La puissance toujours croissante des évêques importunait Henri II et il était impatient de la réprimer, car, suivant la judicieuse réflexion de l'historien Hume, il s'agissait de savoir à qui du roi ou du clergé appartiendrait le gouvernement de l'Angleterre. Henri était retenu par la juste vénération qu'inspirait à tout son royaume le vieux Thibaud, primat de Cantorbery. Mais à la mort de cet archevêque, il résolut d'en finir avec cette dangereuse rivalité; et, croyant établir dans ce siége un homme dévoué à sa politique, il y mit au contraire un des plus fougueux défenseurs de l'omnipotence sacerdotale. Cet homme était le fameux Thomas Becket, qui tenait à l'Église comme archidiacre de Cantorbery et au roi comme chancelier d'Angleterre. Il était le familier de son maître, le plus intime confident de ses pensées. Henri lui avait même confié l'éducation de son fils. Mais dès le lendemain de son élévation à la primatie, cet homme changea de face, de doctrine et de parti. Le ministre fastueux, qui ne marchait jamais qu'avec une escorte de douze cents chevaux, qui avait équipé et conduit sept cents chevaliers pour suivre son roi à la guerre, devint tout à coup le plus humble des cénobites. Cet ambitieux, insatiable de dignités et de riches bénéfices, renvoya immédiatement les sceaux du royaume pour se livrer tout entier à l'administration de son Église. Il ne recherchait que les dévôts pour les consulter et les pauvres pour les secourir. Instruit des plans qu'avait formés son maître contre la puissance ecclésiastique, il se hâta d'en prévenir

l'exécution en attaquant le premier la puissance laïque. Mais je laisse des incidents qui n'ont de rapport qu'avec l'Église de Cantorbery, et qui ne servirent qu'à démasquer l'hostilité du primat et provoquer les représailles de la couronne. Je passe à la célèbre querelle des *constitutions de Clarendon* qui mit le royaume d'Angleterre aux prises avec le saint-siége.

Henri II voulut arrêter et reprendre d'un coup toutes les prérogatives que les Papes, les conciles et les évêques avaient usurpées sur les puissances civiles. Les barons en avaient souffert comme lui et il était sûr de leur concours; quelques prélats même s'y associèrent en leur qualité de grands feudataires. Il avait d'abord demandé à tous les évêques s'ils voulaient se conformer aux anciennes coutumes du royaume; et tous, même Becket, avaient répondu que oui, sauf cependant les droits de l'Eglise. Cette réserve était trop féconde en conflits, en résistances pour plaire à un monarque aussi absolu. Il voulut savoir quels étaient ces droits et ceux de la monarchie, et il fit à Clarendon une assemblée générale de la noblesse et des prélats de son royaume. Ce sont les décrets de cette assemblée qui furent nommés *constitutions de Clarendon.* On satisfit la vanité des abbés et des évêques, en les assimilant aux barons du royaume, tant pour les bénéfices que pour les charges de leurs fiefs. Mais les quinze autres articles restreignaient leurs immunités et leurs juridictions. On soumettait aux tribunaux civils les procès résultant du droit de patronage ou de présentation aux églises, le jugement de tous les crimes commis par les clercs, les contestations élevées au sujet d'un te-

nancier de fief laïque, quoiqu'il fût possédé par un homme d'Église, et toutes les discussions relatives aux dettes contractées envers le clergé. On stipula au contraire que les laïques ne seraient plus traduits devant les cours spirituelles à moins que ce ne fût par un promoteur et des témoins civils. On exigea la permission du roi pour qu'un évêque pût sortir du royaume, pour qu'un tenancier de la couronne pût être excommunié et ses terres mises en interdit. Si un habitant des terres domaniales était frappé d'anathème pour n'avoir pas comparu devant une cour ecclésiastique, le magistrat civil du lieu était seul chargé de donner satisfaction à l'Église. Tous les appels de l'archidiacre à l'évêque, de l'évêque au primat, du primat au roi, ne pouvaient aller plus loin sans sa permission. Les revenus des siéges vacants lui furent attribués, ainsi que l'hommage des évêques élus. Il y eut enfin une réciprocité d'engagements entre le clergé et la couronne. Le roi promit de contraindre tout baron ou haut tenancier qui refuserait de se soumettre aux cours écclesiastiques dans les cas qui dépendraient de leur ressort; et les prélats firent la promesse de réduire par des censures ceux d'entre eux qui dérogeraient à leur serment d'obéissance au roi.

Les évêques, effrayés de l'attitude des barons et de leur alliance intime avec le roi, signèrent ces constitutions à regret. Becket résista plus longtemps et ne céda qu'aux justes alarmes de ses frères et à la sollicitation du grand prieur des Templiers. Mais le pape Alexandre III ne voulut point approuver ce qu'il regardait comme une atteinte aux droits de l'Église. Il suffisait de l'article qui

arrêtait les appels ecclésiastiques au tribunal du roi d'Angleterre et de celui qui interdisait aux évêques de sortir du royaume sans sa permission. Becket manifesta dès ce moment un violent repentir d'avoir cédé aux prières de ses amis. Il se voua à la pénitence la plus rigide, il s'interdit lui-même toute fonction épiscopale jusqu'à ce qu'il eût reçu l'absolution du pape. Dès qu'il l'eut reçue, il invita les évêques à suivre son exemple, et le roi s'en vengea par des persécutions de tous les jours. Il le cita à son tribunal pour quelques terres contestées, et le primat ayant prétexté une indisposition pour ne pas comparaître, Henri convoqua à Northampton un grand conseil qui confisqua ses meubles au profit du roi. Becket se révolta contre cette sentence qui frappait, disait-il, le père spirituel du roi et du royaume. Henri II réclama en outre une somme considérable qu'il disait lui avoir prêtée pendant qu'il était chancelier. Il lui demanda compte des revenus de plusieurs bénéfices dont il avait eu la régie pendant qu'ils étaient vacants. Les évêques présents virent bien que le roi avait juré la perte de leur primat. Les uns suppliaient celui-ci de céder, les autres, et surtout l'évêque de Winchester, le frère du roi Étienne, l'encourageaient à la résistance. On en vint à lui conseiller de résigner son siége. Mais loin d'y consentir, il leur ordonna au contraire de se retirer du grand conseil, de ne plus rester au nombre de ses juges, d'excommunier tous ceux qui oseraient mettre la main sur lui, et finit par en appeler à l'Église romaine. Les voyant hésiter et trembler, il entra la croix en main dans la salle de Northampton pour braver le roi lui-même. Évêques et seigneurs crièrent alors

à la trahison et le roi menaça de mort tous ceux qui oseraient soutenir le primat. Becket fut enfin condamné comme traître et parjure; et prévenu d'un complot de deux seigneurs qui avaient juré de le tuer, il s'échappa au milieu de la nuit, passa le détroit, et gagna les terres de France. Quelques évêques anglais l'y suivirent. D'autres y vinrent de la part de Henri II avec quelques seigneurs, pour demander au pape sa condamnation. Alexandre III écouta les deux parties, et ne voulut d'abord rien décider avant d'avoir entendu le primat lui-même. Mais la voix publique s'étant prononcée pour l'exilé et les envoyés du roi d'Angleterre s'étant enfuis de peur, le pape cassa le lendemain la sentence de Northampton. Becket recevait en même temps à Soissons la visite de Louis le Jeune qui voulut le défrayer de tout, et quand il parut devant le pape il en reçut les plus grands honneurs; il déposa entre ses mains les insignes de la primatie, qu'il avait, disait-il, reçus malgré lui d'un laïque; et le pape les lui rendit, pour qu'il ne fût plus primat d'Angleterre que par la grâce du saint-siége. A la nouvelle de la saisie de ses revenus par Henri II, le roi de France l'en dédommagea par ses libéralités, et le pape lui assigna l'abbaye de Pontigny pour résidence [1].

Henri II était moins ferme de caractère qu'il affectait de le paraître, que ses actes mêmes tendaient à le faire croire. Il bravait le pape et n'osait le pousser à bout. Il craignait d'être abandonné par ses évêques, si le pape les mettait jamais dans l'obligation de se prononcer entre le

1. *File Stephens*; Royec de Howeden, p. 496.

saint-siége et la couronne. Il savait que dans ce cas l'opinion du siècle soutiendrait le sacerdoce. Il rechercha une alliance qui pût inspirer quelque crainte à Alexandre III et fit partir deux de ses clercs pour l'Allemagne. Frédéric Barberousse tenait alors une diète à Wurtzbourg. Les deux envoyés d'Angleterre y parurent, amenés par l'archevêque de Cologne. Ils annoncèrent que leur maître était disposé à abandonner Alexandre, si l'empereur voulait s'engager, tant pour lui que pour ses successeurs, à soutenir l'antipape Pascal et tous ceux qu'on pourrait lui substituer, si les seigneurs et les prélats allemands voulaient faire le même serment. Frédéric et les seigneurs le jurèrent, mais il fallut y contraindre les évêques qui ne signèrent qu'en pleurant. Le pape Alexandre apprit cette défection en passant à Clermont-Ferrand pour retourner à Rome. Il écrivit, le 10 juillet 1165, à Gilbert, évêque de Londres, pour se plaindre que Henri II eût traité avec des schismatiques excommuniés, pour l'engager à ramener le roi aux sentiments de vénération qu'il devait au saint-siége. Henri II répondit comme un franc hypocrite. Il aimait le pape comme son père, il ne savait pas que l'empereur fût excommunié. Il n'a jamais chassé l'archevêque de Cantorbery. C'est lui qui s'est enfui. Qu'il revienne, s'il veut ; on n'exige de lui que de tenir le serment qu'il a prêté aux *constitutions de Clarendon.* En transmettant cette réponse au pape, l'évêque de Londres lui conseille la douceur et la patience. Il lui fait craindre que l'Angleterre ne soit entraînée dans le schisme par sa rigueur excessive, et que bien des prélats ne se décident à reconnaître l'antipape.

Alexandre III ne répliqua que par un défi : il nomma Thomas Becket son légat en Angleterre, et celui-ci se hâta de charger les évêques de Worchester et d'Herford de signifier sa légation à leur confrères. L'évêque de Londres écrivit sur-le-champ au roi pour lui dire que le pape ayant commandé, il fallait obéir. « Nous nous jetons à » vos pieds, ajoutait-il, pour obtenir de vous cette per» mission. Payez le denier de saint Pierre, rendez aux » clercs les revenus que vous avez saisis. » Henri ne répondit rien. Mais il partit pour la Normandie à l'effet d'en consulter les prélats. Il ne leva point le denier de saint Pierre, mais il fit une collecte de deniers pour la Terre-Sainte. Deux lettres de Becket vinrent le trouver au Mans et redoublèrent son irritation. Dans la première le primat-légat l'engageait doucement à rendre la liberté à son clergé. Mais dans la seconde il le menaçait de la colère de Dieu[1]. Henri se borna à injurier les moines qui la lui avaient remise ; et il passa à Chinon pour prendre les conseils de l'archevêque de Rouen et d'autres prélats de Touraine et de Normandie. Les uns lui conseillaient de céder, les autres d'en appeler au pape avant que le légat ne lançât l'anathème ; et lui, qui avait interdit ces appels à Rome, se résigna à faire le sien, et le fit signifier au primat par les évêques de Seez et de Lisieux. L'esprit du siècle était déjà plus fort que lui. Thomas Becket le comprit ; il respecta l'appel, mais il excommunia les deux clercs qui étaient allés à la diète de Wurtzbourg, six autres évêques dont il avait à se plaindre, et tous ceux

1. Roger de Howed.

qui mettraient la main sur les terres de Cantorbery. Henri II eut peur pour lui-même, il assembla les évêques à Londres; ils écrivirent par son ordre au pape pour justifier sa conduite, pour se plaindre des violences du primat, pour le supplier d'en révoquer les sentences. Ils s'adressèrent en même temps à Thomas Becket pour le ramener à l'humilité et à la prudence. « Le royaume est » perdu s'il persiste dans sa colère; il en gémira un jour » lui-même; le roi est prêt à se soumettre au jugement de » l'Église, ajoutent ces évêques, il est prêt à satisfaire à » Dieu qui, l'ayant établi pour maintenir la paix entre ses » sujets, veut aussi qu'on l'honore et respecte comme on » a respecté ses prédécesseurs. »

Le fier Thomas n'y fut pas trompé. Il reconnut la main du roi dans ces doléances, et devint plus intraitable que jamais. Il reproche à ses suffragants d'abandonner leur chef, celui qui combattait pour les immunités de l'Église entière. Il leur enjoint de dire au roi qu'il n'est pas juge des évêques, et leur déclare qu'il ne les admet pas pour juges entre le roi et lui. Ce roi, de son côté, démentait les promesses de ses évêques, en signifiant à l'abbé de Cîteaux que, s'il ne faisait chasser le primat du monastère de Pontigny qui était dans sa juridiction, il saisirait toutes les terres que l'ordre possédait dans ses États; et Becket avait été forcé de demander un asile au roi de France. Henri II achetait en même temps bon nombre de cardinaux par l'entremise de Jean d'Oxford l'un de ses envoyés à la diète de Wurtzbourg. Il séduisit même le pape en lui faisant espérer une paix possible; et Alexandre, qui ne voulait point pousser les choses à l'ex-

trême, chargea les cardinaux Othon et Guillaume de Pavie de réconcilier le primat et le roi d'Angleterre. Les armements de Frédéric Barberousse l'inquiétaient trop pour qu'il fût tenté de se brouiller avec un monarque aussi puissant qu'Henri II.

Les Romains l'avaient, il est vrai, accueilli par des transports de joie. Mais les secours qu'il en attendait, les sommes que lui avait léguées le roi de Sicile Guillaume le Mauvais, les troupes que lui promettait son fils suffisaient à peine pour balancer les forces de l'empereur, qui pour la quatrième fois était rentré en vainqueur dans la Lombardie. Manuel Comnène lui offrait bien encore une armée, mais il lui redemandait la couronne d'Occident, et les cardinaux qui influaient déjà sur la politique du saint-siége, avaient repoussé cette ouverture. Ils avaient assez d'un César sur les bras. Frédéric était déjà à Roncaille, recevant les hommages de toutes les villes lombardes. Ses avant-gardes, commandées par les archevêques de Cologne et de Mayence, marchaient sur la Romagne. Mais l'empereur s'étant détourné pour châtier la ville d'Ancône qui s'était donnée à Manuel Comnène, les Lombards avaient encore repris leurs serments de fidélité et s'étaient révoltés contre les gouverneurs que Frédéric leur avait imposés. Maître d'Ancône après une année de siége, il alla droit à celui qu'il accusait de cette révolte nouvelle. Les Romains voulurent le prévenir, ils sortirent au nombre de quarante mille; mais les deux archevêques les battirent le 29 mai 1167 et les refoulèrent dans leurs murailles. Frédéric s'empara du château Saint-Ange, mais la partie de la ville que tenait encore le pape

Alexandre se défendit avec tant de vigueur, que l'empereur offrit aux deux papes de se démettre pour en laisser nommer un autre. Le peuple accepta cette transaction; mais les cardinaux répondirent qu'il ne leur appartenait pas de juger le pape, et préférèrent la fuite à l'abdication [1]. L'antipape Pascal rentra dans Saint-Pierre et mit la couronne impériale sur la tête de Frédéric et de sa femme Béatrix. Les Romains prêtèrent serment de fidélité à l'empereur, et se jetèrent aux pieds de l'antipape. Mais une peste terrible vint au secours des vaincus. L'armée allemande en fut décimée. L'empereur reprit le chemin de ses États à travers la Lombardie révoltée. Il fut même obligé de se déguiser en valet pour gagner presque seul la comté de Bourgogne. L'antipape Pascal mourait pendant ce temps à Rome, le 20 septembre 1168, et les Romains souffraient que la faction impériale lui en substituât un troisième dans la personne de l'abbé de Strum qui prit le nom de Callixte III.

Alexandre III n'en fut point abattu. Retiré à Bénévent, il renvoya une nouvelle ambassade et les riches présents de Manuel Comnène qui le croyait en état de lui rendre l'empire d'Occident. Ses négociations avec Thomas Becket et le roi d'Angleterre continuaient encore, mais les conférences de Gisors et d'Argentan n'avaient produit qu'une recrudescence de colère de la part du primat, qui avait renouvelé ses anathèmes contre les conseillers de son maître. Il consentait bien à traiter, mais avec la formule : « sauf l'honneur de Dieu et de son Église ; » et

1. Spener; Radevic.

Henri II accordait tout de son côté sauf les droits de la royauté [1]. Ce n'était rien promettre. Becket vint cependant à la conférence de Montmirail où se trouvaient les rois de France et d'Angleterre. Mais son orgueil indigna Louis le Jeune, qui le laissa retourner à Sens avec une indifférence qui fit craindre au primat un ordre d'exil. La piété du roi de France l'emporta. Il rappela le fier Becket, se jeta bassement à ses pieds, lui donna pleinement raison, se plaignit de la duplicité de son maître et jura de ne jamais l'abandonner. Aux reproches que lui en fit le roi d'Angleterre, Louis le Jeune répondit « qu'il » avait reçu l'archevêque de Cantorbery des mains du » pape, qui était son unique seigneur sur la terre, et qu'au» cune puissance du monde ne le forcera de le trahir. » C'est à douter de la *Chronique* de Gervais qui a seul raconté cet acte de faiblesse. Henri II n'en montrait pas moins. Il n'était pas encore excommunié, mais presque tous ses évêques l'étaient. Sa chapelle était déserte ; et les lettres de son primat ne cessaient d'agiter l'Angleterre. Ce roi écrivait au pape, aux cardinaux, aux évêques d'Italie pour faire lever ces sentences. Alexandre envoyait de nouveaux légats dont l'arrogance le ramenait à des sentiments de roi ; mais, le lendemain, ses inquiétudes le reprenaient, et le primat abusait de cette faiblesse et multipliait ses insolentes censures. Henri ordonna de mettre à mort tout messager qui porterait en Angleterre les lettres du rebelle. Il défendit de payer à Rome le denier de saint Pierre. Il renouvela les défenses de Clarendon. Il voulut

1. Roger de How.

enfin associer son fils Henri à la royauté pour qu'en cas d'anathème il y eût un souverain dans son royaume, et il désigna l'archevêque d'York pour ce couronnement. Le pape, excité par Becket, menaça d'excommunier cet archevêque s'il osait empiéter ainsi sur les priviléges de l'archevêque de Cantorbery. Mais Henri II était dans un accès de fermeté. Le couronnement eut lieu à Westminster, et tous les évêques excommuniés y assistèrent par force ou par bravade. L'archevêque d'York se contenta de déclarer que le sacre avait lieu sans préjudice des droits de primat. Becket ne fut point apaisé par cette vaine formule. Il alla même jusqu'à insulter l'Église romaine, disant qu'il arrivait toujours à la cour de Rome que Barrabas était délivré et Jésus-Christ mis à mort. Il ajoutait que son roi se servait de ses dépouilles pour corrompre les cardinaux et les courtisans du pape. Les évêques français se plaignaient également de la tolérance de Rome. Ils obligeaient leur roi à s'en indigner comme eux; et, sans répondre sur le fait du couronnement, le pape dit enfin que, si dans quarante jours Henri II ne rappelait son primat, il jetterait l'interdit sur l'Angleterre. Cette menace, si longtemps redoutée, fit fléchir le monarque. Il vit Thomas Becket sur la frontière de France le 20 juillet 1170, il l'embrassa, le revit une seconde fois à Tours, une troisième à Chaumont; mais il n'obtint jamais de lui l'absolution des excommuniés. Il souffrit même sans colère que le pape interdît de toute fonction épiscopale ceux qui avaient coopéré ou assisté au couronnement de son fils.

Thomas Becket rentra enfin dans son église de Cantor-

bery, sans condition, après six ans d'exil. Les acclamations du peuple le consolèrent sans l'apaiser, mais l'attitude des barons lui causa quelques alarmes. Au moment où il approchait de Londres, deux chevaliers vinrent lui signifier de la part du jeune roi de retourner dans son église. Il monta en chaire pour renouveler ses anathèmes en faisant pressentir sa mort prochaine. Henri II n'ignorait rien de ce qui se passait, et l'opiniâtreté du primat le faisait extravaguer de colère. Il était demeuré en Normandie, il y tenait sa cour et les évêques excommuniés étaient venus l'y rejoindre. Celui d'York lui dit un jour qu'il n'avait aucune paix à attendre, tant que Becket serait en vie[1], et le roi s'écria qu'il était « bien malheu» reux de n'avoir pas un ami qui osât le venger de l'in» sultante opiniâtreté d'un misérable prêtre[2]. » Ces paroles furent un arrêt de mort : quatre gentilshommes que l'histoire a nommés passèrent la mer, et, quelques jours après, Thomas Becket fut massacré dans son église. Henri II fut épouvanté d'un crime qui allait infailliblement retomber sur sa tête; il sentit que ses imprudentes paroles allaient l'accuser aux yeux de l'Église et du monde. Il s'enferma dans son palais, il y resta trois jours sans nourriture. Cinquante envoyés partirent pour Rome pour le justifier, mais ses ennemis les avaient devancés. L'archevêque de Sens avait déjà jeté l'interdit sur les terres que le roi d'Angleterre possédait sur le continent. Louis le Jeune lui-même provoquait l'excommunication

1. *Fitz Stephens*, p. 78.
2. Rapf de Thoiras.

de son voisin. Le pape, touché de la soumission de Henri II qui se résignait à tout, ne prononça d'anathème que sur les meurtriers. Mais deux légats partirent pour recevoir la soumission du roi et les concessions qu'il voudrait faire pour être absous sans réserve. Les deux légats arrivèrent en Normandie, mais Henri II était parti pour chercher des distractions dans la conquête de l'Irlande qu'il avait différée jusque-là. Cette conquête fut rapide et plus facile à obtenir que son absolution. Il revint sur une nouvelle sommation des deux légats; il les rejoignit à Savigny près d'Avranches, le 17 mai 1171. Mais les conditions lui paraissant trop dures, il se retira en colère en leur disant ou les défiant d'exécuter leur mandat. Ce furent les légats qui le rappelèrent; ils avaient ordre d'en finir, et le roi eut peur que l'interdit ne passât de Normandie en Angleterre. Il se soumit à tout, il jura qu'il était innocent du meurtre; il promit de rappeler les bannis, de les rétablir dans leurs bénéfices, de rendre tous les domaines de l'archevêché de Cantorbery; d'entretenir pendant un an deux cents Templiers en Palestine, de se croiser lui-même pour trois ans; de ne plus observer des coutumes dérogatoires aux priviléges ecclésiastiques; de ne point s'opposer aux appels qu'on voudrait porter à Rome, à condition que les appelants ne feraient rien de préjudiciable à la couronne. Après toutes ces promesses qui abrogeaient les principaux articles de Clarendon, Henri II fut absous, la possession de l'Irlande lui fut confirmée, et il put jouir d'une paix trop chèrement achetée par ces actes de faiblesse.

Le retour des cardinaux Albert et Théoduin, ses légats,

combla de joie le pape Alexandre, qui ne songea pas même à faire ratifier ces concessions par les États d'Angleterre. Il canonisa Thomas Becket, comme un saint défenseur des droits de l'Église, qui pourtant l'avait mise en confusion par son intraitable fanatisme, et qui aurait peut-être avancé de trois siècles le schisme d'Angleterre, si le pape n'eût modéré l'ardeur de ses vengeances. La canonisation de saint Bernard suivit de près celle de Thomas; et le pape n'eut plus qu'à s'occuper de la soumission de Frédéric Barberousse.

CHAPITRE XIX

INNOCENT III

1173 à 1216

Il n'entre point dans mon sujet de raconter la révolte des enfants de Henri II contre leur père, la protection accordée par Louis le Jeune à ces enfants rebelles, la complicité de la reine Éléonore avec ses quatre fils, les soulèvements des Poitevins et des Bretons, l'irruption des comtes de Flandre et de Boulogne dans la Normandie, celles du roi d'Écosse et d'une armée de Flamands en Angleterre, les revers du roi de France, la défaite plus sanglante de ces Flamands et des Écossais, la captivité de leur prince et l'hommage de sa couronne au roi d'Angleterre. Mais je ne puis passer sous silence la pénitence que la peur et la superstition imposèrent à Henri II entre ses succès de Normandie et ses victoires dans son royaume. Il attribua ses malheurs domestiques et toutes les guerres qui en étaient la suite, à la colère de saint Thomas, et s'en alla, pieds nus, se prosterner devant son tombeau, y passer un jour entier en prières, et livrer le lendemain ses épaules nues au fouet des moines de Cantorbery. Il se rendait indigne des victoires qu'il avait remportées et de celles qu'il allait remporter encore;

car Dieu, qui tient à la dignité des rois, n'exigeait pas de lui ces honteuses humiliations, que ses ennemis prirent même pour une détestable hypocrisie. Il fut plus grand en pardonnant à ses indignes fils, et plus digne du trône en assurant par des lois justes et sages la prospérité de son royaume.

Frédéric Barberousse eut son tour. Ses antipapes n'avaient servi qu'à entretenir ses évêques dans le schisme, mais une guerre aussi longue les avait fatigués. Celui qu'il entretenait dans Rome n'y exerçait qu'une autorité précaire et souvent insultée. Ses guerres d'Italie ruinaient ses armées; les Lombards le harcelaient de leurs perpétuelles révoltes. Ils l'avaient forcé de lever le siége d'Alexandrie, ville nouvelle qu'ils venaient de bâtir à peine sous le nom du pape. Henri le Lion, duc de Saxe et de Bavière, formait en Allemagne une coalition puissante. Frédéric sentit la nécessité de se réconcilier avec un pape qui venait d'humilier un plus grand roi que lui. Sa première tentative ne fut point sérieuse; il ne voulait que gagner le temps de lever une armée nouvelle; mais cette armée fut défaite par les Lombards au mois de mai 1176, il faillit périr lui-même dans la déroute, et il mit bas tout orgueil et toute hypocrisie [1]. L'archevêque Veremond de Magdebourg et deux autres évêques allèrent trouver le pape à Anagni, où, après quinze jours de pourparlers, la paix fut conclue à condition que les Lombards et le roi de Sicile y fussent admis, et que les terres de la comtesse Mathilde fussent rendues au saint-siége. Venise fut

1. Heiss., *Hist. de l'Emp.*

désignée pour l'entrevue de l'empereur et du pape. Onze galères siciliennes y portèrent Alexandre III; le doge et les magistrats vinrent au-devant lui et le reçurent avec les plus grands honneurs. L'empereur y arriva le 24 juillet 1177, et le lendemain, dans l'église de Saint-Marc, commencèrent les humiliations d'un prince qui avait lutté dix-huit ans contre le despotisme des souverains-pontifes. Il se dépouilla du manteau impérial, et, une verge à la main, il ouvrit au pape un chemin vers l'autel à travers la foule qui encombrait la basilique. Pendant la messe il alla baiser le pape qui l'avait absous la veille ainsi que tous ses adhérents; il renia ses trois antipapes, abandonna Callixte III à la merci de ses ennemis, ramena humblement le pape jusqu'à la porte, lui tint l'étrier pour monter à cheval, et, la bride à la main, il le reconduisit dans son palais. L'empereur accorda une trêve de six ans aux Lombards et de quinze au roi de Sicile. Le comte de Diesse la jura en son nom sur l'Évangile, sur les reliques de saint Marc, sur la vraie croix, et douze princes de l'empire la jurèrent après lui. Le jeune Henri, déjà couronné roi de Germanie par Callixte, fut reconnu par Alexandre III, et les évêques allemands vinrent l'un après l'autre recevoir l'absolution de ce pontife. Tel est le récit d'un domestique du pape et de l'archevêque Romuald de Salerne, qui étaient présents à toutes les cérémonies de cette réconciliation. Mais des chroniqueurs plus modernes ont pensé que ces humiliations ne suffisaient pas à la gloire du saint-siége. Ils ont imaginé que le pape avait eu l'insolence de mettre le pied sur le cou de l'empereur pendant que les cardinaux

chantaient : *Super aspicum et basilicum ambulabis*. Aucun historien raisonnable n'a admis une version pareille. L'abbé Fleury l'a méprisée, et plusieurs historiens allemands ont gratuitement observé que le fier Barberousse n'eût pas souffert cette insulte. Je n'en sais rien, la royauté était bien bas, et ce César bien dégénéré.

Alexandre III rentra enfin dans Rome aux acclamations du peuple. Les sénateurs lui rendirent foi et hommage, lui restituèrent les droits régaliens dont ils s'étaient emparés, et parurent renoncer à leur fantôme de république. Le pape se montra digne de sa victoire en pardonnant à l'antipape Callixte. Il tint plusieurs conciles pour remédier aux abus que le schisme avait introduits dans une Église si longtemps divisée. Il y fit décider que nul ne serait pape légitime, s'il n'obtenait les deux tiers des voix des cardinaux; que nul ne serait évêque avant trente ans accomplis, et s'il n'était né d'un légitime mariage. Il résulte des canons de celui de Latran un grand témoignage du faste des prélats, puisqu'on réduit à cinquante chevaux le train des archevêques voyageant et celui des évêques à trente. On leur défend de lever des impôts sur leur clergé; on défend également aux magistrats d'en lever sur les églises. Les hérétiques ne furent point oubliés, notamment ceux du Languedoc qui furent livrés au bras séculier. L'abbé de Clairvaux et d'autres envoyés de Rome parcouraient l'Albigeois et le comté de Toulouse, ameutant les seigneurs les uns contre les autres, contraignant à l'abjuration et à la pénitence tous ceux qui étaient soupçonnés d'hérésie. Cet abbé de Clairvaux, devenu cardinal et

évêque d'Albane, y revint en 1181 avec une armée, prit le château de Lavaur, battit Roger de Trencavel et autres seigneurs du pays, et les contraignit à abjurer leurs erreurs, qu'un pape moins modéré qu'Alexandre punira plus tard par d'effroyables supplices. La querelle de deux archevêques qui se disputaient l'église de Saint-André d'Écosse, vint affliger les derniers jours du pape. Les chanoines avaient élu le docteur Jean, et le roi Guillaume avait nommé son chapelain Hugues. Le sous-diacre Alexis vint de Rome comme légat. Il sacra Jean et déposa son compétiteur. Mais le roi bannit Jean de son royaume, et l'archevêque d'York, nouveau légat d'Alexandre, excommunia Guillaume et jeta l'interdit sur l'Écosse. Ce pape ne vit point la fin de cette querelle. Après avoir pris et relégué dans un cloître un quatrième antipape nommé Lando que les comtes Frangipanes avaient substitué à Callixte, Alexandre termina son pontificat de vingt-deux ans le 13 août 1181. Il défendit constamment tous les droits qu'avait usurpés le saint-siége, mais il le fit avec une modération qui honore sa mémoire; il triompha sans trop de violence des deux plus grands monarques de l'Europe, de la rébellion de leurs évêques, de quatre antipapes et de la séditieuse indépendance des Romains qui l'avaient chassé cinq à six fois de sa capitale. Quand je considère enfin les mécontentements et les justes alarmes jetés dans toutes les cours et dans toutes les Églises par les maximes et les entreprises de Grégoire VII, je ne crains pas de dire qu'Alexandre III sauva la papauté par une modération qui ne fut point sans grandeur.

Le même jour de sa mort les cardinaux lui donnèrent

pour successeur l'évêque d'Ostie, Hubalde, qui prit le nom de Luce III; et le droit exclusif qu'ils s'attribuèrent excita les mécontentements d'un peuple qui jouissait de ce privilége depuis les premiers temps de l'Église. Les Romains respectèrent cependant le repos du nouveau pape pendant plus d'une année, mais ils le chassèrent dès le commencement de 1183; ils proclamèrent encore une fois leur liberté, et s'en rendirent indignes par les atrocités de toute espèce qu'ils commirent dans la campagne de Rome. Christien, archevêque de Mayence, descendit en Italie avec une armée pour les combattre, mais la mort de cet archevêque dispersa cette armée, et Luce III fut réduit à exercer sa papauté dans les villes de Velletri et de Vérone. Dans la première il leva l'interdit jeté sur le royaume d'Écosse, à la prière du roi Guillaume, et, donnant l'église de Saint-André à l'archevêque choisi par le roi, il satisfit son compétiteur en lui conférant l'évêché de Donquelde. Il tint un concile à Vérone le 1er août 1184; il y fit condamner les Romains comme ennemis de l'Église; il y disputa contre Frédéric Barberousse qui retenait encore l'héritage de la comtesse Mathilde après l'avoir cédé au pape Alexandre, et qui s'en retourna tranquillement sans rien conclure. L'excommunication des Albigeois y fut renouvelée avec des menaces atroces, et Luce III se posa en souverain temporel du monde, en ordonnant, sous peine d'anathème et d'interdit, aux comtes, barons et consuls des villes de prêter main forte à l'Église pour la poursuite des hérétiques. Il refusa à l'empereur la réhabilitation des clercs ordonnés par les antipapes. Il eût mieux fait de manifester sa colère contre les Grecs

de Constantinople qui, après la mort de Manuel Comnène et sous le gouvernement du féroce Andronic, massacraient les Latins que le premier avait sans cesse favorisés. Un légat qu'Alexandre y avait envoyé pour travailler à la réunion des deux Églises, avait péri dans ce massacre et Luce III ne protesta pas même contre cet assassinat. Il ne montra de pitié que pour les malheureux chrétiens de Syrie. Le roi de Jérusalem Baudouin IV ne pouvait lutter contre Saladin; le prince Boëmond d'Antioche chassait de ses États son patriarche et ses prêtres, qui voulaient le forcer de quitter une concubine et de reprendre sa femme légitime. Mais ces ecclésiastiques ne valaient pas mieux que leur prince. Le patriarche de Jérusalem Héraclius, que Baudouin envoyait au pape pour réclamer les secours de l'Europe, était le plus débauché des hommes; et cet infâme fut reçu avec une grande distinction par le pape et par le nouveau roi de France Philippe-Auguste. Mais il n'obtint que des promesses dont le pape Luce III ne vit point la réalisation. Il mourut à Vérone, le 24 novembre 1185, et fut immédiatement remplacé par le Milanais Hubert Crivelli, qui fut le pape Urbain III.

Ce vieillard n'écouta pendant son court pontificat que le ressentiment des affronts et des calamités dont Frédéric Barberousse avait accablé sa ville natale. Il commença par réclamer l'héritage de la comtesse Mathilde que l'empereur voulait garder; il l'accusa de s'emparer des meubles des évêques morts, de voler les revenus des monastères de religieuses. L'archevêché de Trèves était un autre sujet de discorde. L'empereur l'avait donné au primat Rodolphe, et le pape Luce III avait soutenu l'archi-

diacre Volmar qu'une partie du chapitre avait élu. Urbain III le soutint à son tour et le créa cardinal pour braver l'empereur qui avait eu l'audace de donner l'investiture à un archevêque. Frédéric n'était plus assez puissant pour répondre en maître; et crut fortifier son parti en Italie en mariant son fils Henri à Constance de Sicile, fille posthume du roi Roger, et l'héritière du roi Guillaume II. Ce mariage fut célébré à Milan le 27 janvier 1186, et le même jour l'empereur fit couronner son fils comme roi de Germanie par le patriarche d'Aquilée. Le jeune Henri prit dès ce jour le titre de César et se montra plus hostile au saint-siége que son père. Mais Urbain III proclama la nullité du mariage et du couronnement : il excommunia tous les ecclésiastiques qui avaient coopéré à l'un et à l'autre, et soutint que les empereurs n'avaient pas le droit de transmettre ce titre à leurs enfants, qu'au pape seul il appartenait de le donner. Frédéric rentra en Allemagne pour conférer avec les évêques qui avaient d'abord donné raison au pape; et ses explications les ramenèrent à son parti. Ils l'écrivirent à Urbain III, et cet altier pontife menaça l'empereur de ses foudres[1]. Mais la mort ne lui laissa pas le temps de les lancer. La perte de la bataille de Tibériade par les croisés et la prise de Jérusalem par Saladin lui portèrent un coup si terrible qu'il en mourut de douleur à Ferrare, le 19 octobre 1187.

Le sceptre de l'Église passa dans les mains du cardinal Albert, qui la gouverna deux mois à peine sous le nom de Grégoire VIII. Il parut oublier toutes les querelles de

1. *Hist. de l'Emp.*, par le P. Barre.

l'empire pour s'occuper exclusivement d'une nouvelle croisade et du recouvrement de la Terre-Sainte, mais il légua cette grande entreprise à Paulin, son successeur, qui fut intronisé le 20 décembre suivant sous le nom de Clément III. Ce pape fit partir de Pise des députés pour négocier son retour avec le sénat romain. Ce sénat faisait alors assiéger la ville de Tusculum que défendaient les impériaux; et dans les conditions qu'il fit au pape il n'oublia point la destruction de cette ville et de sa forteresse. Les Romains promirent de leur côté de défendre le patrimoine de saint Pierre, et Clément III rentra dans sa capitale le 23 mars 1188, après avoir signé le traité que le sénat data fièrement de la quarante-quatrième année de sa restauration. Clément termina promptement l'affaire de Saint-André d'Écosse qu'avait cru terminer le pape Luce III, mais que la fermeté du roi Guillaume avait envenimée. Ce roi pardonna à l'évêque que soutenait le pape, mais il ne voulut pas le recevoir comme archevêque; et pour qu'aucun prélat d'Angleterre ne s'immisçât dans les affaires de son royaume, il obtint du pape qu'il n'arriverait en Écosse d'autres légats que des Écossais ou des prêtres de l'Église romaine. Clément III fut dès lors tout entier à la délivrance du Saint Sépulcre. Le fameux Guillaume de Tyr, le défenseur naturel des chrétiens de Syrie, se rendit en France comme légat pour prêcher une nouvelle croisade; le cardinal Henri d'Albane reçut la même mission pour l'Allemagne. L'archevêque Ubalde de Pise partit en même temps pour l'Orient avec cinquante vaisseaux chargés de croisés. Tous les États s'imposèrent une levée d'argent qui fut appelee la *dîme*

saladine, et que plusieurs évêques de France et d'Angleterre refusèrent de payer sous prétexte que leurs revenus étaient ceux des pauvres et que l'Église ne devait que des prières. C'est ainsi que dans tous les temps ils déguisaient leur avidité et leur avarice. Philippe-Auguste prit la croix; Richard Cœur-de-Lion, nouveau roi d'Angleterre, suivit son exemple, et ces deux rois firent les préparatifs de leur départ; préparatifs dont Richard profita pour extorquer sous divers prétextes des sommes considérables à ses malheureux sujets. Frédéric Barberousse les devança avec son fils Frédéric, duc de Souabe, et à la tête de cent cinquante mille hommes. Les ducs d'Autriche et de Moravie, les comtes de Nassau, de Thuringe et de Hollande marchaient sous les ordres de l'empereur. Les femmes furent exclues; on ne toléra que des lavandières dont les charmes, disent les chroniqueurs, étaient sans danger. Mais les premières nouvelles de ce grand armement firent prévoir de nouveaux désastres. Avant que les flottes de Richard et de Philippe-Auguste eussent quitté les eaux de Messine, Frédéric Barberousse, victorieux dans deux grandes batailles, était mort en se baignant dans le Cydnus, et son fils, le duc de Souabe, sous les murs de Saint-Jean d'Acre. Ces nouvelles attristèrent les derniers jours de Clément III qui finit son pontificat et sa vie le 28 mars 1191.

Célestin III fut élu deux jours après. C'était un Romain de nom d'Hyacinthe, qui avait atteint déjà sa quatre-vingt-sixième année. Pendant qu'on l'intronisait à Saint-Pierre, les troupes impériales hurlaient autour de ses murailles. Henri VI avait déjà pris le titre d'empereur

d'Allemagne et venait demander son couronnement à la tête d'une puissante armée. Il l'obtint en livrant la ville de Tusculum que ses soldats avaient défendue contre les Romains; et sur la foi de l'annaliste anglais Roger de Howeden, toute l'histoire a répété qu'après avoir couronné Henri VI, Célestin fit tomber d'un coup de pied la couronne qu'il venait de placer sur sa tête, et que les cardinaux la relevèrent[1]. D'autres ont ajouté, depuis, que c'est avec les deux pieds qu'il l'avait posée, ce qui était assez difficile à un vieillard. Spener a nié cette impertinence, tandis que Baronius l'a louée comme le témoignage d'une autorité qui donnait et renversait les couronnes de la terre. Le jeune Henri VI avait, il est vrai, manifesté son hostilité envers le saint-siége, et le vieux Célestin pouvait chercher une occasion de l'humilier. Mais je doute fort qu'un empereur de vingt-cinq ans eût souffert une insulte aussi grossière, et qui dépassait toutes les insolences du sacerdoce à l'égard de l'empire.

Au reste la vie entière de ce pape parut conforme à ce début, et toutes les grandes monarchies de l'Europe furent frappées de ses foudres. Une conspiration d'évêques, tramée par Jean Sans-Terre, qui n'était alors que le comte de Mortain, avait renversé l'évêque d'Ély que Richard Cœur-de-Lion avait nommé chancelier et régent d'Angleterre, et que le pape avait décoré du titre de légat. Forcé de chercher un refuge sur le continent, Guillaume d'Ély invoqua les secours spirituels de Célestin qui excommunia tous les conjurés et jeta l'interdit

1. Roger de Howed, p. 669.

sur leurs terres. L'archevêque de Rouen, autre légat, parvint un moment à faire révoquer la sentence, à l'aide d'une partie des cardinaux; mais les autres revinrent à la charge, obtinrent la confirmation publique de l'anathème, et Bruys fait entendre [1] que l'or eut plus de part que la justice dans le choix qu'ils avaient fait de leur client. La captivité du roi Richard, à son retour de la Palestine, tourna les regards de Célestin III vers l'Allemagne. Il excommunia Léopold d'Autriche, qui avait jeté ce prince dans une de ses forteresses, l'empereur Henri VI, qui n'usait point de son autorité pour faire rendre la liberté à l'illustre captif; et menaça Philippe-Auguste de ses foudres s'il persistait dans les manœuvres qu'il ne cessait de faire pour prolonger la captivité de son rival. Henri et Léopold se moquèrent de ses anathèmes, et l'empereur ne craignit pas de redoubler la juste colère du pape, par l'assassinat d'Albert de Louvain, nommé évêque de Liége malgré lui. Cet assassinat ne fut point vengé; et celui qui l'avait ordonné ne rendit enfin le roi Richard qu'après avoir reçu une rançon de cent cinquante mille marcs qu'il partagea avec le duc d'Autriche. Les anathèmes de Célestin ne l'empêchèrent point de prendre possession du trône de Sicile dont l'impératrice Constance était héritière, et de s'y faire détester par ses cruautés et ses pillages. Il s'acharna surtout à détruire les princes normands qui pouvaient lui disputer cette couronne. Il ne put être arrêté dans ses actes de barbarie que par Constance elle-même qui vengea ses parents

1. *Hist. des Papes*, t. III, p. 214.

par l'empoisonnement de son mari, le 28 septembre 1197; et le pape ne put avoir raison que de son cadavre en le laissant deux ans sans sépulture. Henri VI n'aurait pas eu besoin de tous ces crimes pour braver ainsi l'ambition du saint-siége; et il est fâcheux que l'histoire ne puisse louer sa résistance sans encourir le reproche de prendre parti pour un grand scélérat. Les censures de Célestin III n'eurent pas plus d'autorité sur Philippe-Auguste qui venait de répudier Isemberge pour épouser Agnès de Méranie; il fallait un pontife plus altier et plus téméraire pour en triompher. Il ne réussit que dans la prédication de la quatrième croisade : trois armées partirent d'Allemagne, mais elles ne touchèrent la Palestine que pour y périr comme les autres, et Célestin vécut encore assez pour en voir revenir les débris. Il mourut enfin, à quatre-vingt-treize ans, le 8 janvier 1198, et ne laissa dans les annales du saint-siége que la réputation d'un pontife qui, n'ayant de vigueur que pour entreprendre, reculait sans cesse à la moindre résistance. Son coup de pied, s'il était vrai, serait son plus grand acte d'autorité; mais si le jeune empereur l'eût culbuté sur son siége à l'aide de ce pied injurieux, il est probable que Célestin le lui aurait pardonné.

Une voix plus haute va se faire entendre. Une main plus rude va prendre le sceptre de l'Église, mettre en pratique les maximes de Grégoire VII et faire plier sous elle toutes les puissances qui luttent depuis tant de siècles contre l'omnipotence toujours croissante des évêques de Rome. Les cardinaux, fatigués sans doute des indécisions d'un vieillard, choisirent un pontife dans la vigueur

de l'âge et doué d'un caractère intraitable qui n'abandonnait jamais un dessein qu'après l'avoir accompli. C'était le cardinal Lothaire, né des comtes de Segni, qui fut intronisé le 21 février 1198, sous le nom d'Innocent III. Son âge de trente-sept ans offusqua les vieux membres du sacré collége, mais son savoir et sa vertu triomphèrent de cette légère opposition. Son désintéressement était connu de tous comme son horreur pour la vénalité; et comme il voulait soumettre le monde à la toute-puissance de l'Église, il s'efforça de la purger des vices qui en affaiblissaient l'autorité. Son premier acte fut une insulte à la majesté impériale. Les préfets de Rome avaient toujours été nommés et investis par les Césars, qui constataient par là leur souveraineté sur la ville éternelle. Il enjoignit au préfet actuel de lui prêter serment de fidélité, et lui donna l'investiture de sa charge. Il défendit à ses officiers de rien exiger des plaideurs et des solliciteurs, régla les salaires des secrétaires, rendit l'accès des notaires entièrement libre, et chassa du palais de Latran les changeurs et les vendeurs. Trois fois par semaine il administrait la justice lui-même, résumant les causes avec une netteté qu'admiraient les plus savants jurisconsultes.

L'empereur Henri VI n'avait laissé qu'un fils âgé de trois ans : c'était le jeune Frédéric, qu'avant de mourir il avait fait couronner roi des Romains; et il lui avait donné pour tuteur son frère Philippe, duc de Souabe, de Franconie et de Toscane. Ce titre de duc de Toscane n'avait d'autre fondement que l'usurpation de cette province, comprise dans le testament de la comtesse Mathilde,

et Célestin l'avait excommunié pour le punir d'en avoir pris possession. Cet anathème n'avait point empêché les seigneurs d'Autriche et de Bavière de le nommer empereur. Mais les barons de l'Allemagne occidentale, présidés par les archevêques de Trèves et de Cologne, n'avaient point voulu d'un prince excommunié; et, après deux élections, qu'avait annulées le refus des deux élus, ils opposèrent au duc de Souabe et à son neveu, Othon de Saxe fils de Henri le Lion et chef de la maison des Guelfes. Richard embrassa le parti d'Othon que sa sœur Mathilde d'Angleterre lui avait donné pour neveu, et Philippe-Auguste se tourna nécessairement du côté du duc de Souabe. Tel était l'état de cette affaire à l'avénement d'Innocent III, qui y vit d'adord trois questions à résoudre; savoir : le recouvrement de l'héritage de la comtesse Mathilde sur la famille de Barberousse qu'il détestait, la succession du royaume de Sicile et celle de l'empire d'Allemagne. La question de Sicile fut décidée la première. Le pape reconnut les droits du jeune fils de Henri VI et prit en main les intérêts de ce royaume. Il réclama en revanche tous les captifs que Henri VI avait emmenés en Allemagne, menaçant d'excommunier tous ceux qui ne voudraient pas les rendre; et personne ne s'y refusa, pas même le tuteur du jeune Frédéric, le nouvel empereur Philippe, qui obtint son absolution par ce témoignage de docilité. Il paraît même qu'il abandonna ses prétentions sur la Toscane, car les nonces envoyés dans cette province y reprirent sans opposition tous les domaines de saint Pierre. Innocent III s'y rendit lui-même; il parcourut le duché de Spolette et la marche d'Ancône,

employant les armes temporelles et spirituelles contre les détenteurs de ces domaines et les forçant de rendre gorge, tout en répétant ces paroles de l'Écriture : « Qui » touche la poix se salira[1]. »

La question de l'empire vint la dernière, et il la traita en maître du monde. Il s'étonna d'abord qu'on n'eût point consulté le saint-siége avant de procéder à une élection, cette prérogative appartenant, disait-il, à la puissance qui donnait la couronne impériale et qui l'avait transmise d'abord aux Carlovingiens de France et plus tard aux Othons d'Allemagne. « La royauté n'était, » selon lui, qu'une puissance secondaire extorquée par » les hommes. Le sacerdoce seul était d'origine divine. » Telles étaient les maximes de Grégoire VII, et il y ajoutait que « si chaque roi avait son royaume, Pierre » les avait tous comme vicaire de Celui à qui appartenait » le monde. » De ces maximes générales il passait aux trois élections. Celle du jeune Frédéric était nulle. Un enfant de trois ans ne pouvait administrer l'empire et protéger le saint-siége, c'est-à-dire prêter ses forces à l'exécution des commandements du pape. Quant à son oncle Philippe de Souabe, on n'aurait pas dû l'élire, parce qu'il était alors sous le coup de l'anathème, et que d'ailleurs cette élection faisait considérer l'empire comme héréditaire, tandis qu'il était nécessairement électif. C'est par ces raisons qu'il repoussait une famille dont il ne pouvait entendre parler qu'avec horreur[2]. Mais Othon

1. *Gesta Innoc.*, n° 9 et suiv.
2. Le P. Barre, *Hist. de l'Empire*, t. II, p. 345.

de Saxe n'avait contre lui que la faiblesse de son parti. Ses pères et lui-même s'étaient montrés constamment les amis du saint-siége; et Gui Paré, évêque de Palestrine, partit immédiatement pour le faire reconnaître comme roi et futur empereur. Ce légat était porteur de lettres adressées à tous les princes d'Allemagne et à Othon lui-même. « Nous vous recevons pour roi, lui écrivait-il, par l'au-
» torité qui nous a été donnée en la personne de saint
» Pierre, et nous vous donnerons solennellement la cou-
» ronne impériale. »

Une vigoureuse opposition se manifesta en Allemagne à la réception de ces lettres. Le duc de Bohême Prémislas, les évêques, les abbés et les seigneurs du parti de Philippe, répondirent au pape « qu'ils ne comprenaient pas
» de quel droit il se mêlait de l'élection du roi des Ro-
» mains. Ses prédécesseurs n'avaient jamais eu une pa-
» reille audace; il ne leur appartenait même pas de juger
» de la validité de cette élection, eux qu'on ne pouvait
» même pas élire sans l'autorisation impériale. Si l'em-
» pereur Henri II avait été assez simple pour céder son
» droit, comment les Papes ont-ils osé s'attribuer celui
» qu'ils n'avaient pas : Jésus-Christ leur a interdit les
» affaires temporelles. Le couronnement de celui qu'ils
» ont élu lui est imposé comme un devoir. » Les amis de Philippe de Souabe auraient pu se dispenser de parler de ce couronnement, qui n'était au fond qu'une fantaisie du roi Pépin. Ils fournirent au pape un argument qui avait une certaine puissance. « Celui qui couronne, di-
» sait-il, a le droit d'examiner si le sujet en est digne.
» Serions-nous obligés de couronner un fou, un sacrilége,

» un excommunié, s'il vous plaisait de l'élire? Vous êtes » partagés, d'ailleurs, et dans ce cas le saint-siége a le » droit de choisir, comme il l'a déjà fait dans la double » élection de Conrad et de Lothaire. » Philippe-Auguste protesta aussi contre le choix du pape. Quoique l'Angleterre eût changé de maître, et qu'au lieu du redoutable Richard, il n'eût plus en face que le lâche Jean-Sans-Terre, le roi de France resta fidèle à Philippe de Souabe. Mais au lieu de répondre à sa protestation, Innocent III l'attaqua lui-même sur son divorce et sur son mariage avec Agnès de Méranie. Il lui ordonna de renvoyer cette princesse, de reprendre Isemberge; et, sur son refus, il lança l'interdit sur le royaume de France. C'était une calamité publique; plus de baptêmes, plus de sépultures, plus d'offices, plus d'églises ouvertes. Des évêques osèrent protester contre cette rigueur du pape; il les excommunia et ils se soumirent. Le roi voulut les punir de leur complicité avec le saint-siége, exciter le peuple à la rébellion contre l'Église. Le peuple se retira de lui comme les prêtres; et il fut contraint de renvoyer sa maîtresse pour se remettre en paix avec le pape Innocent III.

Les regards de cet altier pontife étaient ouverts sur la chrétienté tout entière. Un prêtre apostat nommé Suer, s'étant emparé du royaume de Norwége, le pape écrivit à l'archevêque de Dromtheim de l'excommunier ainsi que tous ses adhérents, et de mettre l'interdit sur toutes leurs terres. Les rois de Danemark et de Suède recevaient en même temps l'ordre de marcher contre l'usurpateur. Le prince André de Hongrie s'était croisé pendant la vie de Bela son père; mais, à la mort du roi, il avait pris les

armes contre son frère aîné Emeric. Le pape lui ordonna de partir, sous peine de perdre tous ses droits à la couronne. Il ordonnait en même temps au roi Emeric de chasser de ses États le Ban de Bosnie qui protégeait des hérétiques. Il donna à un prince dalmate nommé Voulc ou Vulcan, le titre de roi de Servie, à condition que ce royaume serait feudataire du saint-siége. L'empereur de Constantinople, Alexis l'Ange, s'étant avisé de le complimenter sur son avénement, Innocent III l'en remercia par de violents reproches, l'accusa de ne pas seconder les libérateurs du Saint Sépulcre, de souffrir que les Grecs restassent séparés de l'Église romaine. Il le menace même de ses rigueurs s'il ne se croise pas contre les infidèles. Alexis l'Ange lui répond que les chrétiens d'Europe ont commis tant de péchés en Orient, que Dieu ne lui permet pas d'aller à leur secours; il se plaint de Barberousse qui a porté en passant le fer et la flamme dans son empire. Le pape avait écrit en même temps au patriarche Camatère pour l'inviter à reconnaître la primauté de la chaire de Saint-Pierre, et le patriarche lui ayant répondu que Rome ne pouvait pas se dire la mère de toutes les Églises, puisqu'elles sortaient toutes de celle de Jérusalem, Innocent III répliqua par un long plaidoyer en faveur de son siége. Cette réplique du pape est un tissu de subtilités dont la plupart condamnent même son ambition. Jérusalem est la mère à raison du temps; Rome à raison de la dignité. Jérusalem est la mère de la foi, Rome est celle des fidèles. Cette longue lettre du 12 novembre 1199 se termine par une injonction d'assister à un concile général sous peine d'encourir

la colère du pape. L'empereur et le patriarche se repentirent de s'être exposés à de pareilles menaces par une civilité mal entendue. Le premier, blessé de cette injonction, ayant observé que l'empire était au-dessus du sacerdoce, s'attira une réplique plus vigoureuse encore. Innocent III explique à son avantage les paroles de Jésus-Christ et de saint Pierre; il en conclut que le pontife étant souverain pour le spirituel, doit dominer le temporel comme l'âme domine le corps. Les deux grands luminaires que Dieu a mis dans le ciel signifient selon lui que l'Église a reçu la dignité pontificale et la royale, l'une pour présider aux choses spirituelles, l'autre aux corporelles, et qu'il y a entre elles autant de différence qu'entre le soleil et la lune. L'abbé Fleury se moque un peu de cette comparaison [1]; et l'empereur Alexis ne jugea pas à propos de continuer ce dialogue épistolaire. Mais la vengeance d'Innocent ne se fit pas attendre. Les Bulgares s'étaient révoltés contre Byzance, la pape encouragea cette rébellion; et, trois ans après, leur général Joannice ayant ramené son peuple à l'Église romaine, reçut en échange la couronne de Bulgarie. A ces deux rois par la grâce du saint-siége, Innocent III en ajouta un troisième. Le duc Premislas de Bohême ayant répudié sa femme pour vivre avec une concubine, son empereur Philippe de Souabe avait provoqué sa déposition, et Premislas avait quitté son parti pour prendre celui d'Othon de Saxe. Innocent III oublia qu'il avait excommunié le roi de France pour une faute pareille, et récompensa cette dé-

1. Liv. LXXV, ch. XIV.

fection par le titre de roi de Bohême, parce qu'il préférait à l'honneur de venger la morale publique l'avantage de procurer un allié puissant à la cause de son favori. Pierre II d'Aragon vint, à peu près dans le même temps, se faire couronner à Rome par le pape et se rendre vassal et tributaire du saint-siége. Mais nous le retrouverons plus tard parmi ses ennemis les plus acharnés, quand il sera témoin des horreurs dont les Albigeois seront les victimes.

Avant cette croisade qui révolte l'humanité, parlons de celle qui ne fait que l'attrister. Innocent III n'était point corrigé de cette pieuse folie par le malheur des trois premières, et par le sacrifice d'un million d'hommes. Ses légats parcoururent la France et l'Allemagne pour lever de nouvelles armées. Une foule de moines se mit à leur suite, et le fameux Foulques de Neuilly remplit cette fois le rôle de Pierre l'Hermite. Innocent III écrivait en même temps à l'empereur de Constantinople, à tous les princes qui se trouvaient sur la route des nouveaux croisés pour assurer leur passage. Mais aucun roi ne parut à la tête de ce nouvel armement. Les comtes de Champagne et de Blois, le marquis de Montferrat, le comte de Flandre en furent les principaux chefs, et cinquante mille hommes à peine suivirent leurs bannières. Les Vénitiens se chargèrent de les transporter, mais à condition que les croisés leur soumettraient en passant la ville de Zara, malgré la défense que le pape leur avait faite d'attaquer des chrétiens. Ces nouveaux croisés ne firent que cela. Ils détruisirent l'empire grec de Constantinople et s'y établirent en maîtres. Jérusalem n'en vit

aucun. Innocent III fut indigné de leur conduite; mais il sentit le danger d'excommunier des croisés dont Jésus-Christ n'aurait plus voulu pour délivrer son tombeau, et il se borna à ordonner la restitution du butin qu'ils avaient fait sur de malheureux chrétiens. Il était impossible d'exécuter un pareil ordre, et le pape finit par approuver des conquêtes qu'il avait d'abord blâmées.

Il s'occupa bientôt de rétablir la paix entre les rois de France et d'Angleterre; et c'était, il faut le dire, le légitime exércice d'une autorité que les Papes prétendaient tenir de Dieu même. Mais il n'entrait dans la pensée d'Innocent III qu'une politique toute mondaine. Son unique but était d'imposer sa volonté à des puissances terrestres. C'était un commandement qu'apportait aux deux rois l'abbé de Casemaire, et tous les moines des deux royaumes étaient sommés de seconder sa mission. Philippe-Auguste répondit que le pape ne devait point se mêler des querelles des rois avec leurs vassaux. C'était en effet comme suzerain de Jean-Sans-Terre qu'il avait pris le parti des seigneurs opprimés par cet exécrable tyran. Le lâche venait même d'ajouter à ses crimes le meurtre de son neveu Arthur de Bretagne. La Cour des Pairs, assemblée pour la première fois, avait condamné Jean-Sans-Terre; et Philippe-Auguste, en vertu de cet arrêt, confisquait toutes les provinces de ce royal assassin. Innocent III aurait dû s'associer à cette vengeance, c'eût été un assez juste emploi de l'excommunication dont il faisait abus. Il blâma au contraire le roi de France, par cela seul que Jean-Sans-Terre l'avait déféré à l'Église de Rome et que Philippe avait, dans ce cas, décliné sa juri-

diction. « N'est-ce pas une œuvre damnable, lui écrivait » le pape, que de fomenter la discorde, d'attaquer des » chrétiens, de piller les pauvres, de répandre le sang » des hommes? » Oui, sans doute, mais c'était aussi une œuvre damnable que d'opprimer ses sujets et d'assassiner des princes; et le fier Innocent ne condamnait que le légitime vengeur de ces attentats. Il menaçait même de le traiter comme un païen et un publicain s'il ne se soumettait pas au jugement de l'Église. Les évêques de France prirent le parti du roi, cinq d'entre eux se rendirent à Rome pour plaider sa cause; et le pape parut céder à leurs raisons; mais il trouva bientôt après l'occasion de frapper les deux rois et de leur faire sentir son omnipotence.

Il avait besoin pour cette fois des armes de Philippe-Auguste pour réduire les Albigeois que protégeait le comte de Toulouse, et son apparente modération n'était qu'un calcul de sa politique. L'abbé de Cîteaux, le moine Pierre de Castelnau parcouraient le Languedoc et la Provence, pour convertir ces hérétiques, et se conduisaient plus en persécuteurs qu'en apôtres. Ils cassaient les évêques qui voulaient défendre leurs ouailles, les seigneurs qui soutenaient leurs vassaux. Les Albigeois se révoltaient, il est vrai, contre l'Église romaine, ils rejetaient le sacrifice de la sainte messe, le baptême des enfants; mais enfin, suivant les idées modernes, la plus grande de leurs erreurs n'était justiciable que du tribunal de Dieu. Innocent III les déclarait dignes de mort et soulevait les rois et les seigneurs contre leur malheureuse secte. Un crime, commis dans la chaleur de la guerre

civile, vint redoubler sa fureur. Pierre de Castelnau fut assassiné par les hérétiques ; et le comte Raymond IV de Toulouse fut accusé d'avoir ordonné ce meurtre. Innocent III fit entendre des paroles horribles du haut de la chaire apostolique. « Glaive, s'écriait-il, glaive, sors du » fourreau, venge le martyr de la foi, frappe ses enne- » mis. » Il prêche une croisade contre les Albigeois et jure leur extermination. Des légions de moines sortent de leurs cloîtres. Ce n'était plus assez des enfants de saint Benoît, quoiqu'ils se fussent multipliés sous les noms de Citeaux, de Clairvaux, de Grandmont, de Prémontré. J'ai cité un concile où avaient assisté quatre cents abbés. Il créa des milices nouvelles. Les religieux du Mont-Carmel furent adoptés par lui sous le nom de Carmes. Les frères de Jean de Matha, nommés Mathurins et Trinitaires étaient respectables par leur institution, ils se vouaient au rachat des captifs, tandis que les autres ne s'occupaient que d'en faire. C'étaient les ordres mendiants, les Augustins, fondés par le Père Lanfranc, les Cordeliers ou Franciscains de François d'Assise, les Jacobins de l'illustre Guzman-Dominique. Innocent III venait à peine d'autoriser ces inventions du fanatisme, et les deux derniers ordres formaient déjà une espèce d'armée. C'est à saint Dominique et au légat Arnaud de Cîteaux que le pape remit la vengeance de Castelnau. Les seigneurs de France accouraient en foule sous leurs bannières sacrées. Raymond combattit, supplia, lutta contre l'anathème qui le poursuivait partout ; et, croyant sauver son peuple, se résigna à une des pénitences les plus honteuses que le fanatisme pût inventer. Il ne fit que enhardir par sa faiblesse

la tyrannie des légats. Ils le dépouillèrent de tous ses domaines et les donnèrent à Simon de Montfort, au plus hypocrite des croisés. Roger de Trencavel, vicomte de Béziers et de Carcassonne, fut excommunié comme lui. Les croisés prirent la première de ces villes et y commirent des horreurs. On porte le massacre à soixante mille victimes; hérétiques et orthodoxes y périrent pêle-mêle. « Dieu connaîtra les siens, » disait le féroce abbé de Cîteaux. Trencavel fut pris à son tour, et son jugement fut la première sentence prononcée par le tribunal de l'Inquisition, que présida saint Dominique, assisté de deux misérables troubadours. Le fer et le feu dévastaient le malheureux Languedoc. Cent hérétiques, pris dans un combat, furent aveuglés; un seul n'eut qu'un œil d'arraché et il fut chargé de conduire les autres dans leurs villages. Disons que les croisés n'avaient pas inventé ce genre de crime. Les Arnaudistes leur avaient donné cet exemple pendant leur domination dans Rome. Un vieil évêque en eut horreur, c'était celui d'Osma en Espagne, qui s'était d'abord associé à saint Dominique. Il se sépara de lui en traitant de bourreaux sacriléges les auteurs de ces meurtres et de ces ravages. Son éloquence ébranla une grande partie des seigneurs croisés, qui rentrèrent dans leurs terres. Il devança le langage de l'histoire qui a flétri ces épouvantables représailles du saint-siége. Mais il ne resta que trop de fanatiques pour achever cette œuvre d'extermination qui doit peser à jamais sur la mémoire d'Innocent III.

Ses archevêques n'étaient pas plus humains. A peine investi du siége de Reims, Gui Paré fit brûler des habi-

tants de Braine comme hérétiques; et le pape loua la ferveur de son zèle. Ses légats parcouraient en même temps les contrées de l'Orient. Pierre de Capoue, celui qui avait mis la France en interdit, poursuivait à Constantinople la destruction de l'Église grecque et recevait en Arménie l'hommage du roi et du peuple de cette contrée. D'autres exploraient l'Allemagne, veillant au triomphe d'Othon de Saxe et déposant les évêques qui soutenaient le parti de Philippe de Souabe. Une croisade nouvelle était prêchée contre les peuples de Livonie, qui hésitaient pour la plupart à se convertir à la foi chrétienne, et rien n'est plus étrange que le début du manifeste du pape. « La discipline de l'Église, dit-il, ne souffre » pas que l'on contraigne personne à croire par force, et » le saint-siége protége ceux qui croient volontairement[1]. » Il est vrai qu'il partait de là pour engager les Saxons et les Westphales à combattre ceux des Livoniens qui empêchaient les autres d'abjurer l'idolâtrie. Mais comment concilier sa maxime avec sa barbarie à l'égard des Albigeois? L'intérêt lui dictera d'autres palinodies.

Philippe de Souabe ayant battu son rival Othon sous les murs de Cologne, la ville s'était rendue et l'empereur vaincu s'était embarqué pour aller réclamer les secours de son oncle Jean-Sans-Terre[2]. Le pape, alarmé de ces nouvelles, se remit en communication avec le vainqueur à propos d'un archevêque Sigefroy que ses légats avaient mis sur le siége de Mayence. Le patriarche d'Aquilée étant allé prier de sa part l'empereur Philippe d'abandonner

1. Inn., *Epist.*, CLXXXIII.
2. Albert Stad, an. 1206.

le compétiteur de Sigefroy, Philippe profite sur-le-champ de cette ouverture, et après avoir proposé au pape la démission des deux contendants, il lui conte tous les incidents de son avénement à l'empire. Il est prêt, dit-il, à signer la trêve que le pape lui demande pour Othon, et à faire la paix avec le saint-siége, promettant de s'en remettre aux cardinaux s'il a des torts envers l'Église, s'en remettant à la conscience du pape si Sa Sainteté en a envers lui, « attendu que le successeur de saint Pierre ne » peut être jugé que par Dieu seul. » Innocent III est adouci par ces paroles ; il hésite bien encore à sacrifier son archevêque Sigefroy, mais il envoie l'évêque d'Ostie Hugolin et le prêtre Léon pour traiter avec le vainqueur d'Othon de Saxe. Ces légats étaient chargés en même temps de réclamer l'archevêque Brunon de Cologne que Rome avait substitué à celui qui avait couronné Philippe, et que cet empereur avait pris dans la bataille. Il refusa d'abord de le rendre et n'en fut pas moins reconnu par les légats que ses libéralités avaient, dit-on, corrompus. Othon, revenu d'Angleterre pour assister à ces conférences, menaça de dénoncer ces légats au pape ; et Philippe, attendri par leurs alarmes, satisfait d'une décision qui lui maintenait la couronne, rendit son prisonnier, congédia son armée, permit à l'archevêque Sigefroy de faire administrer le diocèse de Mayence par son vicaire, et accorda enfin une trêve d'un an à son rival. Innocent III l'en remercia par une lettre du 1er novembre 1208, il accepta même pour son frère Richard une des quatre filles de Philippe. Cette trêve ne servit qu'à lever des troupes pour renouveler la guerre, mais l'assassinat de Philippe

par Othon de Witelspach, palatin de Bavière, mit un terme à cette rivalité. L'Allemagne passa tout entière à Othon de Saxe, qui épousa Beatrix, troisième fille de son compétiteur. Le cardinal Hugolin n'avait pas besoin de lui en donner l'ordre. Ce mariage était depuis longtemps dans la pensée d'Othon, mais rien ne pouvait se faire sans que l'autorité de Rome s'y fît sentir. Les moines allèrent plus loin. Les deux fiancés étant parents, il fallait une dispense du pape, et les abbés de Cluny et de Morimond la lui firent acheter par la fondation d'un monastère en Saxe, par la promesse de protéger les monastères et les églises et de partir pour la Terre-Sainte. Aucune grâce ou faveur d'Innocent III n'était accordée qu'à cette condition. D'autres lui furent imposées avant qu'il ne prît la route d'Italie. Il fit le serment d'obéissance au saint-siége, jura d'en augmenter l'honneur, de rendre la liberté aux élections de prélats comme aux appels en cour de Rome, de renoncer aux revenus des églises vacantes, de respecter le spirituel des Papes et des évêques, de restituer ou faire restituer au saint-siége l'héritage entier de la comtesse Mathilde et les autres domaines de saint Pierre, de conserver même à l'Église romaine les droits qu'elle avait acquis sur le royaume de Sicile [1]. Ce serment fut scellé en or, le 22 mars 1209, et après avoir ainsi abandonné toutes les prérogatives de la royauté sur le sacerdoce, Othon fut sacré dans l'église de Saint-Pierre par le pape, qui ne lui permit pas même de séjourner dans Rome après son couronnement.

1. Otton de Saint-Blas, ch. LI-LII ; Spener, t. I.

Mais la guerre ne tarda point à éclater entre les deux puissances. Les empereurs ne tenaient jamais le serment de rendre les domaines de l'Église [1]. Les usurpateurs de ces domaines étaient fort nombreux; ils entourèrent le nouveau César, et il fut parjure comme les autres. Il s'empara même de plusieurs places, que Rome prétendait lui appartenir, et marcha sur le royaume de Sicile pour l'enlever tout à la fois au pape et au jeune Frédéric de Souabe. La minorité de ce prince avait causé bien des désordres dans ce royaume. L'Allemand Marcuald, marquis d'Ancône, Gautier de Brienne et autres y étaient entrés en armes pour l'enlever à son jeune maître, et Innocent III ne le lui avait conservé qu'à grand'peine jusqu'à sa majorité. L'entreprise d'Othon l'enflamma de colère. Après l'avoir fait sommer de garder sa parole, il commença par l'excommunier; et comme l'empereur n'en tenait compte, il dégagea ses sujets de leurs serments de fidélité. Le roi de Bohême, le duc d'Autriche, le landgrave de Thuringe, les prélats d'Allemagne abandonnèrent sur-le-champ le parti d'Othon, mais son courage n'en fut point abattu. Il s'empara de la Pouille et de la Calabre, fit ravager même les terres de l'Église. Le fier Innocent III fléchit un moment et demanda la paix qui lui fut brutalement refusée par son ennemi. Il n'avait plus que la déposition pour ressource; et l'archevêque Sigefroy de Mayence la prononça comme légat dans une diète de Bamberg. Mais elle n'eut point d'abord tout le succès que Rome en atten-

1. Le P. Barre, *Hist. de l'Emp.*, t. II, p. 291.

dait. Le frère d'Othon, comte palatin, le duc de Braban se jetèrent sur les terres de Mayence avec toute la noblesse de Lorraine, le duc pilla la ville de Liége, le trésor de la cathédrale; mais l'évêque l'attaqua à la tête d'une armée, le défit en bataille rangée, et le fier Brabançon se jeta à ses pieds pour demander pardon de sa désobéissance aux volontés du saint-siége.

Les souverains de Bohême, d'Autriche, de la Bavière, de la Thuringe, les archevêques de Trèves, de Mayence et de Cologne, excités en même temps par le roi de France, élurent à Bamberg, sur la fin de 1211, le jeune Frédéric roi des Romains. Ce prince, quittant immédiatement la Sicile, fut reçu comme futur empereur par Innocent III qui avait mené toute cette intrigue, et gagna l'Allemagne par Gènes et la Haute Italie. Othon IV prit la même route, mais toutes les villes de Lombardie et d'Allemagne le repoussaient comme un pestiféré. Les princes, les prélats, les seigneurs abandonnaient sa cause, tant était grande la peur des foudres de l'Église; ils couraient en foule à la diète de Mayence pour faire hommage à Frédéric II. Deux ou trois seigneurs à peine restèrent sous la bannière d'Othon IV, et ce malheureux empereur n'eut plus d'autre ressource que l'alliance de Jean-Sans-Terre.

Mais ce roi luttait comme lui contre les anathèmes d'Innocent III. L'élection d'un archevêque de Cantorbery avait causé cette querelle. Les jeunes moines avaient nommé leur sous-prieur Reginald. Le roi Jean avait fait élire John de Gray, évêque de Norwick, et les évêques suffragants, indignés d'avoir été exclus de cette double

élection, en avaient appelé à Rome. Innocent III cassa tout, et, à l'aide de douze moines de Cantorbery qui étaient venus plaider la cause de John de Gray, il leur imposa à tous le cardinal Langton. Le roi Jean s'indigna de cette violation de ses priviléges par une poignée de moines qui s'étaient passés de son autorisation. Il repoussa le favori du saint-siége que tout le monastère s'était hâté de reconnaître, ne comprit rien à une bague mystique qu'Innocent lui avait envoyée pour l'adoucir, fit envahir le cloître de Cantorbery par des chevaliers qui en chassèrent tous les religieux et en pillèrent toutes les richesses. Innocent III menaça de jeter l'interdit sur l'Angleterre, qui était fort innocente de la juste opiniâtreté de son maître; et celui-ci jura qu'il renverrait à Rome tous ses évêques et tous ses moines, qu'il ferait même arracher les yeux et le nez à tous les Romains qui mettraient le pied dans ses États. Si Jean-Sans-Terre n'avait pas en même temps révolté la noblesse par les excès de sa tyrannie, il eût triomphé peut-être de cette colère de Rome; mais nul n'était tenté de soutenir un maître dont le honteux despotisme égalait l'ignoble lâcheté. Le pape le savait, et l'interdit fut lancé sur son royaume [1]. C'était le premier des châtiments qui constituaient les foudres de l'Église, mais il n'arrêta point un roi qui en souffrait moins que son peuple. Il se souciait fort peu de la messe et des autres offices. Il confisqua les biens de tous ceux qui obéirent à l'interdit, exila les évêques, emprisonna les moines dans leurs couvents, et fit jeter leurs

1. Matth. Pâris, p. 157; Nic.

concubines dans ses prisons d'État. Au lieu de ramener les nobles par une conduite moins tyrannique, il acheva de les aliéner par des vexations inouïes, leur enleva leurs fils et leurs neveux comme otages de leur patience, et chargea son peuple d'impôts. L'historien Hume a raison de remarquer que le caractère de ce despote était un mélange de folie, de lâcheté, de libertinage et de barbarie.

Innocent III en vint à l'excommunication de ce monstre, et les évêques s'enfuirent sur le continent, suivis d'un assez grand nombre de barons. Les premiers couraient à Pontigny, où Langton s'était réfugié, et le reconnaissaient comme primat d'Angleterre. Jean fut forcé de lui demander lui-même une entrevue; mais le fier Langton, reprenant le rôle de Thomas Becket, exigea la restitution de tous les revenus de l'Église dont le roi s'était saisi. C'était demander l'impossible; mais le primat le savait bien, et le pape, qui dirigeait cette négociation, lança la dernière de ses foudres en dégageant tous les sujets de Jean-Sans-Terre de leurs serments, et en prononça la déposition. Philippe-Auguste, à qui l'Angleterre fut offerte, accepta l'exécution de cette sentence, rassembla une flotte de dix-sept cents vaisseaux dans ses ports de la Picardie. Le roi Jean, devenu l'horreur de son peuple et de ses barons, ne pouvait se défendre contre un armement aussi formidable, et vit arriver avec joie un légat de Rome avec des paroles d'accommodement. « Sou» mettez-vous au jugement de l'Église, lui dit le diacre » Pandolphe, reconnaissez le primat Langton, indem» nisez vos églises de toutes leurs pertes, remettez enfin

» votre royaume au pape, et j'arrêterai en son nom
» toutes les entreprises du roi de France. » Le lâche Jean-Sans-Terre accepta toutes ces conditions : il dépouilla les insignes de la royauté, se jeta aux pieds de cet insolent légat, et fit hommage de son royaume à l'évêque de Rome. Pandolphe repassa la mer ; il courut signifier à Philippe-Auguste que l'Angleterre étant devenue un fief de l'Église, il n'était plus permis à un prince chrétien de l'attaquer, et il enjoignit au roi de France de désarmer sa flotte. Le roi répondit à cette impertinence par un accès de fureur. Il se plaignit de la capricieuse intolérance du pape, il fit part à ses barons de cet indigne changement, et leur fit jurer de le suivre dans une expédition qu'il ne pouvait abandonner sans honte. Mais pendant qu'il les rassemblait dans les campagnes de Picardie, une flotte anglaise, commandée par le comte de Salysbury, frère bâtard de Jean-Sans-Terre, secondée par la trahison du comte de Flandre, surprenait le port de Dam, et brûlait la flotte française. Philippe-Auguste en écuma de vengeance ; il ravagea les provinces flamandes, rencontra une armée allemande qu'Othon avait rassemblée et que les troupes de Salysbury venaient de rejoindre ainsi que les débris de celle de Flandre, défit et dispersa cette coalition sur le pont et dans les champs de Bouvines, et renvoya Othon sans soldats et sans gloire dans ses terres de Germanie. C'était une grande victoire, et d'autant plus grande que cent cinquante mille confédérés avaient été battus par cinquante mille Français. Mais il fallut renoncer à la conquête de l'Angleterre ; ou du moins la différer, car les folies de Jean-Sans-Terre allaient fournir

au roi de France l'occasion et le prétexte de reprendre cette expédition.

Une grande pensée fermentait dans l'esprit du cardinal Langton. Il voulait profiter de la lâcheté du roi Jean et de l'irritation de ses barons pour rétablir les vieilles libertés de l'Angleterre; et l'on est tout surpris de voir surgir quelque chose de grand et de noble de ce chaos d'intérêts contraires, d'ambitions rivales, d'égoïsmes sacrés et profanes. Le fier primat était rentré en vainqueur dans son Église; et, chargé d'absoudre le roi au nom du saint-siége, il lui avait dicté le serment de remettre en vigueur les lois de saint Édouard, que le règne des Normands et des Plantagenets avait fait oublier et dont le roi Jean ne connaissait pas sans doute l'existence. Langton rassembla les barons à Saint-Edmonsbury sous prétexte d'un pèlerinage, et leur montra le code de lois qu'avait fort inutilement renouvelé le roi normand Henri I[er]. Les barons jurèrent entre ses mains de réclamer ces lois et se rendirent à Londres le 6 janvier 1215 pour les demander à Sans-Terre. Le roi prit un délai pour répondre et n'en profita que pour informer le pape de cette exigence de sa noblesse. Il essaya de ruiner cette ligue en offrant au clergé le rétablissement de quelques priviléges; mais ce clergé commençait à s'apercevoir qu'il n'était plus que l'esclave de Rome, que les légats disposaient de tout en Angleterre, même de la nomination des évêques. Les promesses du roi Jean lui parurent illusoires, et la complicité du pape et du roi lui fit craindre la perte de toutes ses immunités. Les évêques et les barons n'eurent plus que

la même pensée. Une grande assemblée eut lieu entre Staines et Windsor, et le roi, effrayé de leur nombre et de leur contenance, signa, le 19 juin 1215, la *grande charte* qui renfermait des libertés et des priviléges pour la noblesse, le clergé et le peuple du royaume[1].

Le roi Jean fit bientôt voir qu'il n'avait cédé qu'à la violence. Honteusement retiré dans l'île de With, il fit recruter de toute part des satellites et des bourreaux; il écrivit au pape, et le fier Innocent accueillit par des transports de rage la nouvelle de cette révolution politique. Il fulmina une bulle dans laquelle, en vertu du droit qu'il s'attribuait de créer et de détruire les royaumes, il annulait cette charte comme dérogatoire à la dignité du suzerain sacré du roi d'Angleterre. Il releva ce roi du serment qu'il avait prêté à cette œuvre du démon. Les barons, les prélats et Langton lui-même résistèrent aux armes du saint-siége. Mais les bandits rassemblés par le roi triomphèrent de leur ligue; Jean-Sans-Terre ravagea les domaines du clergé et de la noblesse; et les conjurés ne virent plus de salut que dans les armes du roi de France. Ils offrirent la couronne au prince Louis ou plutôt à son épouse Blanche de Castille, qui descendait de Henri II par sa mère.

Philippe-Auguste eut tort d'accepter cette couronne pour son fils, et de ne pas se méfier du patriotisme des Anglais. Au mépris des nouveaux anathèmes de Rome, Louis débarqua en Angleterre, fut rejoint et reconnu par la presque totalité des barons, dispersa les opposants et prit possession de la capitale et du trône. Mais une

1. Rymer, t. Ier, p. 200 et suiv.

pleurésie ou une indigestion emporta tout à coup l'infâme Sans-Terre; et cette mort, qui semblait tout aplanir, causa la ruine de l'expédition française. Louis ne fut plus qu'un étranger aux yeux des Anglais. Pembrock et Salysbury détachèrent de sa cause la plupart des barons qui l'avaient appelé. Ils lui prêtèrent des intentions criminelles pour justifier leur ingratitude par des calomnies. L'excommunication dont le pape l'avait frappé servit de prétexte à des prélats qui l'avaient bravée pour leur propre compte; et le roi Henri III fut reconnu comme légitime héritier du roi Jean son père. Louis fut renfermé dans Londres, réduit à un petit nombre de Français par la mort du comte de Perche et par la captivité de quatre cents chevaliers pris à la bataille de Lincoln. Une flotte chargée de troupes de France fut détruite à la vue de Douvres par celle de Philippe d'Albiney. Il fallut capituler et repasser la mer avec les restes d'une armée, et sous la protection d'un nouveau légat qui ne le purgea de l'anathème qu'après avoir reçu son abdication d'un royaume qui appartenait au saint-siége.

Innocent III ne vit point les derniers épisodes de cette guerre. Il était mort à Pérouse le 16 juillet 1216, d'une fièvre aiguë causée par l'accès de colère qu'avait provoqué l'invasion du prince Louis. Mais il avait eu le temps d'expédier le cardinal Gallon qui fut témoin de la catastrophe; et ce pape, plus orgueilleux peut-être que Grégoire VII, était mort dans le plein exercice de sa toute-puissance. Son autorité était partout triomphante. Le roi d'Aragon Pierre II avait marché au secours des Albigeois; il avait péri à la bataille de Muret. Tous les

rois de l'Europe étaient soumis et humiliés. Innocent était maître des couronnes, des bénéfices ecclésiastiques. Il avait assuré la domination de son siége par des légions de moines qui portaient ses ordres aux extrémités de la terre. Toutes les prétentions des Damase, des Gélase, des Grégoire étaient réalisées. La puissance des Papes était enfin à son apogée. Aussi les éloges des écrivains ecclésiastiques ne lui ont point manqué. Platine n'hésite pas à le mettre au rang des saints. Le Père Maimbourg le loue d'avoir rempli tous les devoirs d'un souverain-pontife avec tant de perfection qu'aucun ne l'a égalé en fermeté d'esprit, en autorité sur toutes les puissances de la terre. C'est ce que dit aussi le moine Rigord qui a vécu sous son pontificat. Mais son autre contemporain, Guillaume le Breton l'accuse avec plus de raison d'une rigueur excessive, et ajoute que sa mort causa plus de joie que de tristesse à ceux qui lui étaient soumis. Matthieu Pâris le regarde comme le plus ambitieux, le plus orgueilleux, le plus avare de tous les hommes; et notre Mézeray ajoute qu'il ne poussait les choses avec tant de hauteur que lorsqu'il trouvait du faible et de la division. Nous l'avons vu, en effet, après la bataille de Cologne, se rapprocher de Philippe de Souabe qu'il avait si outrageusement persécuté. Mais malheur à qui retombait dans la disgrâce. Sa revanche était terrible, impitoyable. Les interdits dont il abusa sont une monstrueuse invention du fanatisme, puisqu'on frappait et ruinait plusieurs millions d'hommes pour le crime d'un seul. Et il n'y avait pas trace d'un sentiment humain dans l'âme du prêtre qui se servait d'une arme pareille. C'est pour

souffrir lui-même et non pour faire souffrir les autres que le prêtre avait reçu de Dieu l'ordre de renoncer à l'humanité. Quel bien a fait Innocent III à ses semblables? Il les a dépouillés tous de leur dignité, de leur libre arbitre. Rois et peuples ont été avilis, les prêtres dont il s'est servi pour dominer la puissance civile ont été privés eux-mêmes de leurs immunités.

Il serait à souhaiter peut-être qu'il y eût sur la terre une autorité suprême qui suppléât à la justice divine pour ramener les hommes à la concorde, à la tolérance, pour réprimer leurs criminels penchants, pour atteindre les crimes que les lois ne peuvent frapper. « Il est surtout incertain, dit l'historien Hume, si dans » ces temps barbares il n'était pas utile que le pouvoir » de l'épée rencontrât des bornes et qu'on apprît aux » hommes à respecter quelques principes. » Mais est-ce bien là que tendait la politique des Papes, celle surtout d'Innocent III? On ne voit dans ses actes qu'un esprit d'ambition et de vengeance. A peine la pensée du salut s'y montre-t-elle. C'est toujours la domination du saint-siége, le triomphe de ses maximes mondaines, l'intérêt de l'Église à la place des intérêts de l'humanité.

Cet intraitable persécuteur des hérétiques couvrait les Juifs de sa protection intéressée. Il défendait de les forcer à recevoir le baptême, tandis qu'il y contraignait les Albigeois sous peine de mort; il interdisait de leur ôter leurs biens, tandis qu'il confisquait les domaines du comte de Toulouse parce qu'il protégeait son peuple; il faisait respecter les fêtes de la synagogue, tandis que

les hérétiques étaient mis à mort parce qu'ils priaient autrement que l'Église romaine; il ne souffrait pas la violation des sépultures juives, tandis qu'il refusait une tombe aux chrétiens qui mouraient en se défendant contre sa tyrannie. Ainsi le peuple qui avait immolé Jésus-Christ était moins coupable à ses yeux que l'infracteur du moindre commandement de l'Église. Dans un temps plus éclairé, cette anomalie aurait suffi pour décréditer l'autorité qui l'aurait hasardée. Mais que voyait un peuple ignorant, superstitieux, aveuglément soumis à la parole d'un moine? S'il s'élevait un esprit clairvoyant, l'anathème le frappait, et il était placé entre la mort et le reniement.

Cette puissance outrée, exorbitante, ne pouvait que décroître. Son intérêt même lui en faisait une nécessité; et des écrivains, dont la piété ne peut être contestée, l'ont remarqué avant moi. Qu'on lise les discours de l'abbé Fleury sur l'*histoire ecclésiastique* et surtout le quatrième. Mes critiques pâlissent devant les siennes. « Reconnaissons de bonne foi, dit-il, que » Grégoire VII et Innocent III, trompés par les mauvais » raisonnements des théologiens de leur temps, ont » poussé trop loin leur autorité, et l'ont rendue odieuse » à force de l'étendre. » La décadence ne tarda point à se manifester; ce fut même un saint roi qui donna en France le signal d'une juste opposition aux excès de la tyrannie sacerdotale. Les progrès de la civilisation firent le reste.

Mais des plumes éloquentes ont raconté la lutte de la liberté de conscience, de l'esprit d'examen contre

une tyrannie intolérable, et je ne ferais que répéter ce qu'on a dit et redit avant moi. Je crains seulement qu'on n'aille trop loin dans la représaille, et qu'on ne se venge de tant de siècles de servilité par une révolution dont l'humanité ne retirerait peut-être que de nouveaux désastres.

FIN DU TOME DEUXIÈME ET DERNIER

TABLE

Un mot a mes critiques..............................

Chap. XII. — Querelle des images (de 715 à 768)...... 1

XIII. — Charlemagne (768 à 858).............. 34

XIV. — Nicolas Ier. — Photius (de 858 à 870)... 81

XV. — Abaissement du saint-siége. — Puissance des évêques de (871 à 955)........... 116

XVI. — Césars allemands (de 956 à 1049)........ 155

XVII. — Hildebrand (de 1049 à 1085)........... 191

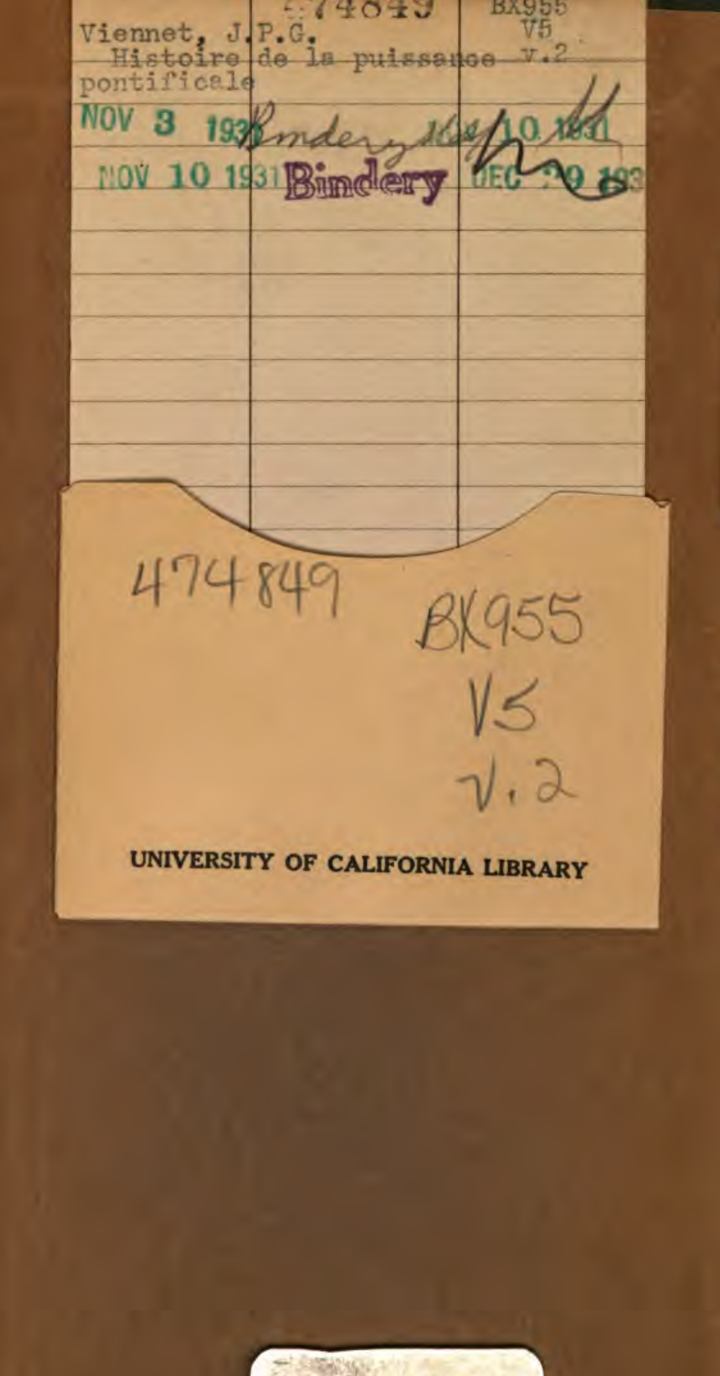
XVIII. — Urbain II. - Croisades (de 1085 à 1137) 237

XIX. — Henri II et Alexandre III (de 1138 à 1172. 275

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIÈME ET DERNIER

POISSY. — TYP. ET STÉR. DE A. BOURET.




474849
BX955
V5
Viennet, J.P.G.
Histoire de la puissance v.2
pontificale
NOV 3 1931
Bindery
NOV 10 1931
Bindery
DEC 29 193
474849
BX955
V5
v.2
UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY